Gouvernement du Canada | Government of Canada

Mise en oeuvre des mesures adoptées lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) :

Rapport du Canada

Juin 2001

Canada

Table des matières

REMERCIEMENTS i

PRÉFACE ii

VUE D'ENSEMBLE : L'APPROCHE CANADIENNE v

Chapitre 1 : LOGEMENT 1
- 1.1 INDICATEURS 1
- 1.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX 5
- 1.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX 9
- 1.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL . 13
- 1.5 POINTS DE VUE DES INTERVENANTS 14

Chapitre 2 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ . . 17
- 2.1 INDICATEURS 17
- 2.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX 22
- 2.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX 26
- 2.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL . 31
- 2.5 POINTS DE VUE DES INTERVENANTS 33

Chapitre 3 : GESTION ENVIRONNEMENTALE 35
- 3.1 INDICATEURS 35
- 3.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX 40
- 3.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX 42
- 3.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL 44
- 3.5 POINTS DE VUE DES INTERVENANTS 47

Chapitre 4 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 48
- 4.1 INDICATEURS 48
- 4.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX 49
- 4.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX 52
- 4.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL 53
- 4.5 POINT DE VUE DES INTERVENANTS 55

Chapitre 5 : GOUVERNANCE 56
- 5.1 INDICATEURS 56
- 5.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX 57
- 5.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX 59
- 5.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL . 63
- 5.5 POINT DE VUE DES INTERVENANTS 63

104-03471/

Chapitre 6 : COOPÉRATION INTERNATIONALE 65
6.1 INDICATEURS 65
6.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX 66
6.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX 69
6.4 POINT DE VUE DES INTERVENANTS 70

ANNEXE A. LISTE DES INTERVENANTS INTERROGÉS

ANNEXE : RAPPORTS PROVINCIAUX - QUÉBEC

REMERCIEMENTS

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a assumé l'entière responsabilité de la rédaction du présent rapport, avec l'aide d'un comité directeur interministériel. Le cabinet Marbek Resource Consultants Ltd. a effectué toutes les recherches ainsi que la rédaction, avec la contribution de Greg Lampert consultant en économie. Statistique Canada et Environnement Canada ont fourni une aide précieuse pour les données relatives aux indicateurs. Plusieurs organismes fédéraux et provinciaux ont également fourni de l'information et leur contribution, tout comme l'ont fait divers intervenants.

Les provinces et territoires qui ont contribué à la création de ce rapport national comprennent l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta, la Saskatchewan, Terre-Neuve et le Nunavut.

La SCHL les remercie de leur importante contribution.

PRÉFACE

Habitat II et le Programme pour l'habitat

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, *Habitat II*, a eu lieu à Istanbul, en Turquie, en juin 1996. Dans le cadre d'Habitat II, des représentants de 171 pays se sont réunis pour discuter d'une question d'intérêt mondial : le logement et les établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé.

Les pays qui ont participé à la conférence Habitat II ont adopté le *Programme pour l'habitat*, un engagement, pris par les pays du monde entier, afin d'améliorer les conditions de vie dans les cités, les villes et les villages du monde entier. Le Programme pour l'habitat est un appel mondial à l'action qui propose « une conception positive des établissements humains viables, où chacun serait logé convenablement, vivrait en sécurité dans un environnement sain et bénéficierait de tous les services essentiels et aurait accès à un travail productif qu'il pourrait choisir librement »[1]. Le Programme offre un cadre de buts, de principes, de stratégies et d'engagements pour orienter les initiatives locales, nationales et internationales visant à transformer cette vision en réalité.

Session spéciale des Nations Unies : Istanbul+5

En juin 2001, cinq ans après Habitat II, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra une session spéciale, communément appelée Istanbul + 5, afin d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat à l'échelle mondiale. En vue de cette session, les divers pays ont été invités à présenter un rapport conformément aux directives élaborées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) pour la rédaction des rapports nationaux.

En réponse à l'invitation du CNUEH, le Canada a rédigé ce *Rapport national*, fondé sur six *rapports techniques*. Ce rapport suit les lignes directrices du CNUEH dans la mesure du possible, mais comporte des limites imposées par la disponibilité des données et des ressources, ainsi que la nécessité de s'adapter à la situation et aux priorités canadiennes.

Indicateurs de progrès

Une partie de ce rapport porte sur des données qualitatives et quantitatives ayant trait à une série d'indicateurs déterminés. Ces indicateurs sont conçus pour mesurer les progrès réalisés par rapport à un certain nombre d'engagements et de recommandations figurant dans le Programme pour l'habitat.

Dans le mesure du possible, les données canadiennes relatives aux indicateurs touchent, le Canada dans son ensemble et chacune des cinq principales régions urbaines, à savoir Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax. Il s'agit respectivement des cinq plus grands centres urbains de la

---

[1] Source : *Le Programme pour l'habitat*, paragraphe 21.

Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique. Afin de garantir que les renseignements concernant les cinq centres urbains sont fiables et comparables, Statistique Canada a été la principale source de données. Afin de faciliter la lecture, les sources de renseignements ne sont pas précisées dans le présent rapport; elles sont plutôt citées dans les rapports techniques d'origine.

Les données pertinentes à plusieurs indicateurs sont disponibles sous la forme demandée par le CNUEH. Cependant, dans bien des cas, une interprétation ou des rajustements sont nécessaires. Par exemple, certains indicateurs ne sont pas pertinents au contexte canadien ou il faut arriver que les données disponibles visent une autre période que celle demandée par le CNUEH. On trouvera dans les rapports techniques et dans les annexes afférentes, une explication détaillée concernant ces aspects des données.

Le présent rapport

L'essentiel du présent rapport est divisé en sept sections : une introduction générale et six chapitres thématiques, conformément à la demande du CNUEH :

- Vue d'ensemble : L'approche canadienne
- Chapitre 1 : Logement
- Chapitre 2 : Développement social et élimination de la pauvreté
- Chapitre 3 : Gestion environnementale
- Chapitre 4 : Développement économique
- Chapitre 5 : Gouvernance
- Chapitre 6 : Coopération internationale

Dans chaque chapitre, cinq sous-sections fournissent les renseignements suivants :

- La première section aborde les *indicateurs* déterminés pour le sujet du chapitre.

- Les deuxième et troisième sections donnent un aperçu des *initiatives fédérales et provinciales clés* qui ont un lien pertinent avec le sujet. Les renseignements contenus dans ces sections ont été obtenus à l'aide d'enquêtes menées auprès d'organismes fédéraux et provinciaux[2].

- La quatrième section résume quelques *pratiques exemplaires aux échelons municipal et local* ayant trait au sujet du chapitre. Les exemples présentés ont tous été évalués de façon indépendante comme meilleures pratiques à partir du mécanisme du Programme et de la Base de données du CNUEH concernant les meilleures pratiques.

[2] De la documentation supplémentaire sur le Québec est fournie en annexe.

- La dernière section contient un résumé des perceptions des intéressés sur le sujet traité dans le chapitre; ces perceptions découlent d'une série d'entrevues et illustrent divers points de vue sur un certain nombre de questions clés.

Rapport du Québec

Le rapport du Québec présenté en annexe, a été rédigé par le gouvernement du Québec. Il passe en revue la mise en oeuvre au Québec du Programme pour l'habitat, dans une perspective provinciale.

VUE D'ENSEMBLE : L'APPROCHE CANADIENNE

INTRODUCTION

Population, établissements et logement

Le Canada est un vaste pays, qui s'étend sur plus de 13 millions de kilomètres carrés. Le pays, qui compte plus de 30 millions d'habitants, présente la plus faible densité de population du monde. Toutefois, la majorité de la population canadienne est concentrée dans un rayon de 100 kilomètres de la frontière entre le Canada et les États-Unis; la densité de population est élevée dans cette zone.

Au cours du dernier siècle, le Canada est passé d'une société largement rurale à une société très urbanisée. Selon le recensement de 1996, plus de 75 % de la population habite dans des régions urbaines, et un peu plus de la moitié vit dans les dix plus grands centres urbains. Le mouvement vers les villes se poursuit, et la population urbaine augmente plus rapidement que l'ensemble de la population canadienne.

Le logement constitue un élément important du milieu bâti et il a une incidence directe sur la qualité de vie et la viabilité des établissements humains. Selon le recensement de 1996, le Canada compte près de 11 millions de logement habités, dont 57 % sont des maisons individuelles. La plupart de ces logements sont des propriétés privées; de plus, environ 65 % des Canadiens sont propriétaires du domicile qu'ils habitent. Bien qu'il existe des écarts régionaux importants, la plupart des logements du Canada sont relativement neufs, et 85 % ont été construits depuis la Seconde Guerre mondiale.

Gouvernance

Le Canada est une fédération démocratique composée de dix provinces et de trois territoires nordiques. Le pays est doté d'un système complexe de partage des pouvoirs, répartis entre trois grands ordres de gouvernement, c'est-à-dire fédéral (national), provincial-territorial et local ou municipal. Les trois paliers de gouvernement assument une certaine responsabilité à l'égard des questions environnementales, financières, sociales et économiques liées au logement et aux établissements humains.

Par exemple, le gouvernement fédéral dispose de pouvoirs en matière d'imposition et de questions monétaires; et il joue un rôle important dans la coordination des normes nationales liées au logement et aux établissements humains; de plus, il constitue au soutien du revenu et à d'autres aspects du développement social. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la gestion de la plupart des ressources qui se trouvent à l'intérieur de leurs frontières; ils jouent également un rôle important dans le logement et l'aménagement d'établissements humains.

Les administrations municipales sont établies par les gouvernements provinciaux et territoriaux et relèvent de ceux-ci. Elles assument des responsabilités importantes en matière de zonage, d'aménagement du territoire et de construction domiciliaire, de transport, d'utilisation des sols et

d'infrastructure locale. Dans certaines grandes zones métropolitaines, deux paliers d'administration municipale ont été établis (régional et local).

Le gouvernement canadien a reconnu le droit inhérent des peuples autochtones du Canada à l'autonomie gouvernementale. On négocie actuellement des dispositions de mise en œuvre à cet égard; en outre, des discussions relatives à des traités et des règlements en matière de revendications territoriales touchant divers groupes autochtones sont en cours.

De plus, le Canada possède une solide tradition en matière de démarches organisées par des groupes et des particuliers. Comme nous le soulignons d'une manière plus détaillée ci-dessous, les organisations de la société civile contribuent à toutes les facettes de la vie des Canadiens, y compris le logement et les établissements humains.

RÉALISATIONS

Valeurs canadiennes solides

Les Canadiens partagent un certain nombre de valeurs fondamentales qui jouent un rôle important dans la définition de leur société, dans l'établissement de ses priorités et dans la détermination de sa réaction aux défis sociaux et économiques.

Les Canadiens offrent généralement un appui solide aux programmes sociaux du Canada, y compris les programmes subventionnés par l'État touchant les soins de santé universels et le « filet de sécurité sociale » destiné aux personnes qui se heurtent à de graves difficultés. Les Canadiens croient en une approche équilibrée en matière de priorités fiscales, économiques et sociales.

De plus, ils veulent être consultés et participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie et sur leurs collectivités. Ils se préoccupent du bien-être et des droits de la personne; ils croient en l'égalité des sexes et ont une perspective pluraliste, fondée sur l'acceptation et la valorisation de la diversité des gens et des cultures.

Ces valeurs fondamentales guident la réponse du Canada aux questions définies dans le Programme pour l'habitat.

Degré élevé de développement économique et humain

Selon le produit intérieur brut par habitant, le niveau de vie des Canadiens est parmi les plus élevés du monde. L'économie continue de connaître sa plus longue période d'expansion depuis les années 1960. Les taux d'inflation et d'intérêt sont faibles et stables. Plus de deux millions d'emplois ont été créés depuis 1993. Le gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements provinciaux ont réduit, voire éliminé les déficits budgétaires annuels.

L'économie prospère du Canada s'appuie sur des réalisations de longue date dans des secteurs comme les soins de santé, l'éducation et le bien-être social. Ainsi, au cours des dernières années, le

Canada a systématiquement occupé la première place à l'échelle mondiale, selon l'Indice de développement humain des Nations Unies (qui tient compte de facteurs comme l'espérance de vie, l'emploi, l'éducation et le rendement économique).

Les réalisations économiques et sociales du Canada constituent un fondement solide pour le progrès dans les secteurs du logement et des établissements humains.

Logement de qualité

Le Canada compte parmi les peuples les mieux logés du monde. La grande majorité des Canadiens habitent dans des logements confortables qui contribuent à leur qualité de vie. Presque tous les logements comportent des services de base, notamment la plomberie et l'électricité. Bien que certains Canadiens éprouvent des besoins de logement (abordés ci-dessous), la plupart d'entre eux ont accès à un logement de taille et de qualité convenables, à prix abordable.

Au Canada, la construction de logements relève essentiellement du secteur privé. Les gouvernements offrent un soutien considérable au moyen de divers mécanismes, y compris des instruments du marché comme l'assurance prêt hypothécaire, la recherche et de diffusion d'information, ainsi qu'une aide directe dans des secteurs comme le logement social. Au total, on estime que les gouvernements au Canada consacrent chaque année près de 9 milliards de dollars canadien à l'aide au logement (3,5 milliards de dollars aux programmes de logement fédéraux et provinciaux, 5 milliards de dollars au volet logement de l'aide sociale et du soutien complémentaire sous forme de programmes spécialisés).

Villes habitables

Bien que les villes canadiennes connaissent de plus en plus de problèmes qui découlent de la croissance urbaine, la plupart offrent une qualité de vie élevée, y compris d'excellents services et un environnement attrayant. Selon les normes internationales, les villes sont généralement considérées comme propres, habitables et sans danger; de plus, elles contribuent énormément à la vitalité culturelle, sociale et économique du Canada.

Les gouvernements et la société civile ont joué un rôle important dans l'élaboration des établissements humains au Canada. À l'échelon local, il existe une solide tradition liée à l'aménagement responsable du territoire, conjuguée à l'élaboration continue et au maintien de services fondamentaux. Les gouvernements ont appuyé les efforts en ce sens à l'aide de divers programmes; par exemple, les administrations fédérale, provinciales et municipales ont récemment affecté plus de 6 milliards de dollars canadiens, répartis sur six ans, à l'infrastructure municipale, particulièrement l'infrastructure qui préserve ou améliore la qualité de l'environnement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont également mis en œuvre des programmes visant à améliorer la qualité de l'air en région urbaine, ainsi que des initiatives de revitalisation de quartiers de grands centres urbains (notamment le projet municipal, fédéral et provincial récemment annoncé et axé sur la revitalisation du secteur riverain de Toronto). En outre, le gouvernement et ses

partenaires prendront de nouvelles mesures pour continuer à lutter contre la criminalité, en misant sur la tendance déjà bien amorcée du taux de criminalité au Canada.

Institutions solides, organismes de la société civile actifs et méthodes fondées sur le partenariat

Le Canada est doté d'institutions solides et bien établies à tous les échelons de gouvernement. Le pays dispose également d'organisations de la société civile solides, y compris des organismes non gouvernementaux (ONG), des établissements universitaires et le secteur privé. Les agences et les organisations de ces secteurs contribuent de part et d'autre aux questions liées à l'habitat.

Sur un plan tout aussi important, le Canada possède une solide tradition fondée sur le partenariat entre divers organismes et secteurs. La collaboration entre les divers paliers de gouvernement et entre ces derniers et les organismes de la société civile constitue un élément essentiel de l'approche du Canada à l'égard des enjeux complexes et jouera un rôle crucial dans l'évolution des questions liées à l'habitat. Les renseignements fournis tout au long du présent rapport illustrent la diversité des organismes qui travaillent ensemble pour trouver des solutions aux plus importants défis et au rôle central du partenariat dans ce contexte.

Par exemple, la prestation nationale pour enfants est une initiative fédérale-provinciale-territoriale qui fournit un soutien financier et des services aux familles à faible revenu avec enfants. D'autres projets de développement social ont été mis en œuvre dans le cadre de partenariats, y compris un cadre stratégique pour promouvoir l'équité et l'intégration des personnes handicapées, des mesures de soutien axées sur le développement des ressources humaines au sein des collectivités autochtones et des accords de développement du marché du travail entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires.

DÉFIS

Défis économiques et financiers

Du début au milieu des années 1990, période visée par les indicateurs utilisés dans le corps du présent rapport, le Canada et de nombreux pays développés ont connu un ralentissement économique. Par conséquent, certains indicateurs révèlent une tendance défavorable. Par exemple, entre 1991 et 1996, le nombre de ménages qui éprouvaient des besoins impérieux de logement a augmenté et le taux de chômage est demeuré relativement élevé tout au long de cette période. En même temps, la plupart des gouvernements ont accusé un déficit budgétaire considérable, ce qui a restreint leur capacité à long terme d'affecter des ressources à des priorités sociales et économiques.

Depuis, l'économie canadienne s'est graduellement relevée et plusieurs gouvernements ont réduit, voire éliminé, leur déficit et ont considérablement amélioré leur situation financière. Bien que l'on ne dispose pas encore de données pertinentes, on croit que le nombre de ménages qui éprouvent des besoins impérieux de logement a diminué et le taux de chômage est maintenant inférieur à 7 %. Même si la dette accumulée demeure toujours un problème, dans l'ensemble, le Canada a réagi

efficacement au contexte économique et financier, et est désormais mieux en mesure d'investir dans des projets qui améliorent la qualité de vie des Canadiens.

Défis liés au logement

Même si la plupart des Canadiens sont bien logés, le Canada se heurte à des défis dans ce secteur. Selon les définitions canadiennes, en 1996, quelque 1,7 million de ménages étaient considérés comme ayant des besoins impérieux de logement. Bien que la taille et la qualité du logement soient prises en compte dans la détermination du besoin, le principal facteur au Canada est le prix abordable. Plus de 90 % des ménages qui avaient un besoin impérieux de logement se heurtaient à un problème d'abordabilité, c'est-à-dire qu'ils devaient consacrer 30 % ou plus du revenu familial pour se loger.

Le logement social est un élément important de la réponse canadienne à ce type de besoin. Environ 640 000 logements sociaux sont offerts au Canada par divers paliers de gouvernement, soutenus en partie par une subvention fédérale annuelle de 1,9 milliard de dollars. Toutefois, dans les années 1990, il y a eu peu d'investissements supplémentaires dans de nouveaux logements sociaux à cause de la situation économique et financière des gouvernements.

Certains groupes de la société éprouvent des problèmes de logement plus graves. Le logement autochtone est une source de préoccupation particulière, puisque 32 % des ménages non-agricoles et hors réserve ont un besoin impérieux de logement. Dans les réserves, seulement la moitié des ménages habitent un logement qui est conforme ou supérieur aux normes en matière de taille et de qualité convenables. De même, comme les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'appartenir à la catégorie des faibles revenus, elles risquent d'éprouver plus de difficulté à trouver un logement à prix abordable. Le présent rapport fait état des solutions canadiennes à ces défis, y compris des initiatives expressément axées sur le logement et d'autres qui abordent les causes sociales sous-jacentes.

Le problème des sans-abri suscite une préoccupation croissante au sein de la société canadienne. Bien que nous ne disposions pas de statistiques nationales fiables, dans de nombreuses régions urbaines, ce problème et les problèmes sociaux qui y contribuent sont de plus en plus apparents. Étant donné la complexité de la situation des sans-abri, aucun palier de gouvernement ne peut résoudre seul le problème. À la fin de 1999, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en œuvre de l'initiative des sans-abri, qui vise à réduire et à prévenir ce problème, grâce à la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, de même qu'avec les secteurs privé et bénévole.

Défis en milieu urbain

Les régions urbaines du Canada se heurtent à de nombreux obstacles. Compte tenu de la croissance et du réaménagement, la planification efficace de l'utilisation des terres se révèle à la fois essentielle et complexe. La planification des transports constitue un problème particulier dans de nombreuses villes : comment peut-on gérer la demande de services de transport et répondre aux besoins d'une manière qui soit efficace, abordable et sans danger pour l'environnement et qui permette de protéger les quartiers?

Un défi connexe a trait à la nécessité d'entretenir et d'accroître d'autres infrastructures essentielles. Au cours des dernières années, les municipalités de nombreuses régions du Canada ont assumé un rôle plus important dans ce secteur. On doit injecter des ressources financières importantes si l'on veut faire face aux défis de l'infrastructure et aux domaines connexes.

La nécessité de protéger et de restaurer l'environnement des régions urbaines représente également un défi. Par exemple, plusieurs villes continuent de ne pas respecter les normes de qualité de l'air relatives à l'ozone et aux matières particulaires un certain nombre de jours chaque année. Il importe aussi que le Canada adopte une utilisation plus durable des ressources en favorisant un changement d'habitudes de consommation et en améliorant les services, notamment le recyclage.

Enfin, le développement économique local est prioritaire. Dans un contexte économique mondial en constante évolution, il est clair que les municipalités doivent appuyer une base économique solide et souple.

PRIORITÉS ET ORIENTATIONS FUTURES

Chacun des défis décrits ci-dessus est important; d'autres enjeux fondamentaux sont définis dans le corps du présent rapport (par exemple, voir les sections où nous exposons le point de vue des divers intervenants). Dans tous ces secteurs, le Canada s'efforce de relever les défis grâce à diverses initiatives nouvelles et renforcées, auxquelles participent tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et d'autres organisations.

Le Canada demeure engagé à veiller à ce que les Canadiens aient accès à des ***logements*** qui répondent à leurs besoins, principalement par l'intermédiaire du marché privé. Le Canada s'engage également à répondre aux exigences des personnes qui ont des besoins particuliers, y compris les Autochtones, les sans-abri, les victimes de violence familiale, les personnes handicapées, les aînés et les jeunes à risque.

Le Canada s'engage à mettre en place des ***établissements humains durables***, tout en tenant compte de toutes les facettes sociales, économiques et environnementales de ses collectivités. Les priorités sociales et économiques englobent la nécessité de répondre aux besoins des groupes défavorisés, de promouvoir l'égalité des sexes et de garantir la prospérité et d'améliorer la qualité de vie au moyen d'une économie locale solide. En matière d'environnement, les priorités englobent la promotion de la planification durable des collectivités, la conservation des ressources, la réduction des émissions, la protection de la qualité de l'eau et la protection de la santé humaine, à l'aide de pratiques sûres touchant la collectivité et le logement.

D'autres priorités des gouvernements au Canada complètent les thèmes abordés ci-dessus, par exemple :

- ***Économie et politique fiscale*** : Le maintien d'une économie solide et l'amélioration continue du milieu fiscal sont des priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. Afin d'appuyer ces objectifs, de nouvelles initiatives ont été mises en œuvre (voir

ci-dessous); de plus, des réductions importantes d'impôt et de la dette sont prévues au sein de nombreuses administrations.

- ***Innovation*** : Le Canada aspire à devenir l'un des pays les plus innovateurs du monde. De nouveaux projets sont mis en œuvre afin de renforcer la capacité en matière de recherche et d'accélérer la commercialisation d'innovations dans des secteurs comme la santé, la qualité de l'eau et l'environnement.

- ***Technologie de la communication*** : Le Canada s'engage à renforcer son infrastructure de l'information, à l'aide de l'expansion des services Internet à large bande, de l'accroissement des services gouvernementaux en direct et d'un accès amélioré pour les collectivités rurales, éloignées, nordiques et autochtones.

- ***Compétences, apprentissage et éducation*** : Le Canada reconnaît que la réussite au sein de la nouvelle économie du savoir dépend fondamentalement du talent humain. Tous les paliers de gouvernement et leurs partenaires s'engagent à doter les Canadiens des outils nécessaires pour exploiter pleinement leurs possibilités, à l'aide de diverses mesures visant à appuyer l'apprentissage à vie et le perfectionnement des compétences.

- ***Santé et soins de santé*** : La santé et les soins de santé sont un secteur prioritaire pour les Canadiens. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont récemment conclu un nouvel accord en matière de santé et prévoyant un accroissement du financement fédéral; certaines provinces ont annoncé des dépenses accrues.

- ***Enfants et familles*** : Le Canada continuera de prendre des mesures afin d'aider les familles défavorisées avec enfants à rompre le cycle de la pauvreté et de la dépendance, et de veiller à ce que tous les enfants disposent du soutien et des moyens nécessaires pour devenir des adultes productifs et en santé.

Sur le plan international, le Canada continuera de contribuer à résoudre les problèmes urbains et liés aux établissements humains dans les pays en développement et les pays en transition. Dans le cadre du programme *Priorités de développement social* de l'ACDI, le Canada accroîtra ses efforts en matière de santé et de nutrition, d'éducation de base, de VIH-sida et de protection de l'enfance. Parmi les autres secteurs prioritaires, notons les besoins humains fondamentaux, l'égalité des sexes, l'environnement, les droits de la personne et la gouvernance, le développement du secteur privé et les services d'infrastructure.

Les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les organismes sans but lucratif jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ces engagements. L'engagement de l'ensemble de la collectivité favorise la capacité à l'échelon communautaire et contribue à garantir la viabilité des programmes. Cette approche fondée sur le partenariat constitue une leçon clé tirée de l'activité antérieure et elle est le fondement des initiatives futures du Canada en matière d'habitat.

En résumé, le Canada demeure engagé à l'égard des objectifs et des principes de la déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat. Nous continuerons de travailler à l'échelon national et de collaborer avec d'autres pays, afin de relever les défis nationaux et mondiaux liés aux établissements humains. Le reste du présent rapport fournit des renseignements détaillés relatifs aux réalisations accomplies par le Canada jusqu'à présent, de même que la description de nombreuses initiatives qui appuieront et amélioreront les efforts nationaux dans ce secteur.

CHAPITRE 1 - LOGEMENT

1.1 INDICATEURS

La présente section fournit les données d'une série d'indicateurs liés au logement, conformément au modèle de rapport du CNUEH.

Priorité 1. Sécurité d'occupation

La plupart des Canadiens jouissent de la sécurité d'occupation. Le tableau 1-1 indique que près de 65 % des ménages canadiens possèdent leur propre domicile, soit de façon franche et quitte ou avec financement hypothécaire.

Tableau 1-1 : Occupation 1991 et 1996 (et 1998 pour le Canada)

Type d'occupation	Vancouver		Calgary		Toronto		Montréal		Halifax		Canada		
	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1998
Possédé sans hypothèque	27,8 %	26,7 %	22,5 %	24,5 %	27,4 %	26,3 %	18,6 %	19,4 %	22,4 %	23,3 %	30,1 %	29,6 %	30,4 %
Possédé avec hypothèque	29,6 %	32,6 %	38,0 %	40,9 %	30,5 %	32,1 %	28,0 %	29,0 %	35,5 %	36,6 %	32,0 %	33,6 %	34,3 %
Location	42,6 %	40,7 %	39,5 %	34,6 %	42,1 %	41,6 %	53,4 %	51,6 %	42,0 %	40,1 %	37,9 %	36,8 %	35,3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

En ce qui concerne l'éviction, les locataires de toutes les provinces sont protégés contre une éviction non justifiée. Des lois provinciales établissent les circonstances dans lesquelles on peut mettre fin à la location. Cela comprend, par exemple, les dommages abusifs causés aux lieux, la perpétration d'actes illégaux, la conduite d'activités illégales, le fait d'empêcher d'autres locataires de profiter raisonnablement des lieux, l'inobservation des normes de santé et sécurité, le défaut de payer le loyer et les situations où le locateur, ou des membres de sa famille, veulent occuper le logement. Bien que ce problème soit moins répandu au Canada, en cas de défaut de remboursement hypothécaire, les propriétaires peuvent également perdre leur maison à la suite de poursuites intentées par les créanciers hypothécaires.

Priorité 2. Droit à un logement convenable

Une **protection contre la discrimination** est conférée aux Canadiens dans les questions liées au logement. La Charte canadienne des droits et libertés interdit la discrimination dans un certain nombre de domaines. On trouve une protection plus explicite contre les traitements préjudiciables en matière de logement dans les codes provinciaux sur les droits de la personne, qui interdisent la discrimination fondée sur des motifs comme la race, le sexe, l'état matrimonial et la perception de prestations d'aide sociale. Les victimes de discrimination peuvent recevoir de l'aide pour exercer des recours en s'adressant à des organismes officiels comme les commissions provinciales des droits de la personne et les organismes communautaires voués à leur défense.

Aucune loi et aucune institution n'empêche l'**accession à la propriété** au Canada et, comme nous l'avons déjà fait remarquer, près de 65 % des ménages possèdent leur domicile. Il peut cependant exister des empêchements socio-économiques à la propriété. Chez les femmes, la propriété est liée plus étroitement au statut familial que chez les hommes. En 1997, 78 % des femmes vivant au sein de familles à deux conjoints habitaient un domicile occupé par le propriétaire, tandis que seulement 49 % des femmes âgées vivant seules, 34 % des femmes seules de 15 à 64 ans, et 29 % des mères seules étaient propriétaires de leur domicile. En revanche, les hommes seuls et les pères seuls étaient plus susceptibles de posséder une maison; l'écart le plus important se situait entre les parents seuls de sexe masculin et de sexe féminin (52 % de propriétaires chez les hommes, comparativement à 29 % chez les femmes).

Le tableau 1-2 illustre les caractéristiques liées à l'abordabilité des logements en milieu urbain. Le tableau indique que la valeur des maisons[3] est à la hausse à Vancouver, Calgary et Halifax et peut rendre plus difficile aux locataires l'accès à la propriété. D'un autre côté, au cours de cette période, la valeur médiane des maisons a chuté dans certains marchés, améliorant du même coup l'abordabilité pour certains acheteurs éventuels. Afin de faciliter l'accès à la propriété, l'assurance prêt hypothécaire est disponible pour les acheteurs ayant un versement initial peu élevé et pour les acheteurs de propriétés multirésidentielles. Les propriétaires-bailleurs et les promoteurs ont ainsi accès à un financement à faible coût, ce qui contribue à garantir un approvisionnement d'habitations locataires.

Tableau 1-2 : Prix des maisons, loyers et revenus, 1991 et 1996

Valeur de la maison, loyer et revenus	Vancouver		Calgary		Toronto		Montréal		Halifax	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Prix médian des maisons	200 559 $	275 813 $	129 707 $	134 967 $	249 972 $	200 436 $	120 291 $	110 025 $	95 143 $	100 305 $
Loyer annuel moyen	7 980 $	9 060 $	7 068 $	7 224 $	8 436 $	9 096 $	6 168 $	6 504 $	6 852 $	7 188 $
Revenu annuel médian des ménages propriétaires	54 529 $	56 915 $	56 944 $	59 021 $	63 801 $	64 916 $	52 361 $	53 990 $	52 411 $	54 690 $
Revenu annuel médian des ménages locataires	28 372 $	28 957 $	27 943 $	27 469 $	33 316 $	30 277 $	24 200 $	22 312 $	27 885 $	24 893 $

Malgré les protections et les droits conférés par les lois et coutumes canadiennes, le **logement à prix abordable** et le **problème des sans-abri** constituent des préoccupations importantes au Canada. Les Canadiens à faible revenu, en particulier, peuvent éprouver de la difficulté à trouver un logement à prix abordable et risquer de se retrouver sans abri.

La première moitié des années 1990 a été marquée par des augmentations de loyer et par la diminution des revenus des ménages locataires. Comme l'indique le tableau 1-2, de 1991 à 1996, le loyer moyen annuel a augmenté dans les cinq centres urbains choisis (variant de 2,2 % à Calgary

[3] Valeur = prix de vente attendu par le propriétaire (Statistique Canada).

à 12 % à Vancouver), tandis que le revenu annuel médian des ménages locataires, dans les cinq villes, a diminué de 5,5 %. D'après les chiffres du recensement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a estimé que la proportion de locataires éprouvant des besoins impérieux de logement (voir ci-après) et consacrant 50 % ou plus de leur revenu au seul paiement de leur loyer est passée de 9,4 % des Canadiens en 1991 à 13,4 %, en 1996. Bien que l'augmentation récente du revenu des ménages ait peut-être réduit ce chiffre, le coût du logement a augmenté et certains marchés accusent une pénurie de logements à louer. L'accès à un logement à prix abordable et le problème des sans-abri demeurent un problème croissant dans de nombreux grands centres urbains au Canada.

L'abordabilité des logements est un problème qui touche les femmes en particulier. Par exemple, parmi les locataires canadiens recensés en 1996, 60 % des familles dirigées par des mères seules éprouvaient des problèmes liés au prix des logements, comparativement à 40 % des familles dirigées par des pères seuls[4]. De même, la même année, parmi les locataires célibataires de sexe féminin (autres que les familles), 62 % des aînées et 52 % des femmes de 15 à 64 ans éprouvaient des problèmes reliés à l'abordabilité des logements.

En ce qui concerne les sans-abri, il importe de reconnaître la complexité et le caractère multidimensionnel du problème, qui comporte non seulement l'absence de logement à prix abordable ou un revenu inadéquat, mais également des facteurs sociaux interreliés, comme la maladie mentale, la toxicomanie et la violence familiale. De plus, il existe diverses sous-populations de sans-abri, notamment les jeunes, les familles avec enfants, les Autochtones, les immigrants, les réfugiés et les personnes atteintes de maladie mentale ou de toxicomanie. En outre, les hommes et les femmes sans abri ne se heurtent pas nécessairement aux mêmes problèmes. Par exemple, les femmes sans abri sont plus susceptibles d'avoir des enfants avec elles. Elles sont également plus portées à se faire héberger par des parents ou des amis qu'à fréquenter des refuges publics (peut-être par crainte de harcèlement ou de la perte de la garde de leurs enfants).

Les données relatives aux **besoins impérieux de logement** sont un complément utile aux renseignements présentés ci-dessus. La plupart des Canadiens disposent d'un logement de taille et de qualité *convenables* et à prix *abordable*. On considère qu'un ménage éprouve un besoin impérieux de logement lorsqu'il n'atteint pas un seuil défini pour l'un ou l'autre de ces aspects, et que les occupants devraient débourser plus de 30 % de leur revenu pour trouver un autre logement qui répond ces seuils ou normes sur le marché local.

En 1996, quelque 1,7 million de ménages canadiens (18 % du nombre total de ménages) éprouvaient des besoins impérieux de logement. L'abordabilité est le principal facteur en cause; de fait, plus de 90 % des ménages touchés éprouvent des difficultés liées au prix. Les besoins impérieux de logement étaient plus élevés en 1996 qu'en 1991 (1,2 million de ménages touchés), à cause surtout de la situation économique du milieu des années 1990. Depuis, un certain nombre de facteurs économiques se sont améliorés, et l'on estime que les besoins impérieux de logement ont diminué.

[4] Plus de 30 % du revenu du ménage est consacré au logement.

Priorité 3. Égalité d'accès à la terre

Aucune loi ni institution n'empêche quiconque, personne ou groupe, de posséder un terrain au Canada. Le caractère abordable des terrains dépend de leur coût par rapport aux revenus des ménages. Le tableau 1-3 donne une idée générale de la valeur relative d'une parcelle de terrain viabilisé (c'est-à-dire relié au réseau routier et aux services d'eau municipaux, et prêt pour la construction de maisons neuves). On peut comparer ces données aux revenus médians des ménages figurant au tableau 1-2.

Tableau 1-3 : Valeur estimative d'un lot résidentiel (façade de 30 pi) en 1997

	Vancouver	Calgary	Toronto	Montréal	Halifax
	1997	1997	1997	1997	1997
Valeur foncière	87 500 $	33 000 $	72 000 $	19 250 $	27 000 $

Priorité 4. Égalité d'accès au crédit

La vaste majorité des prêts obtenus pour des maisons au Canada sont des prêts hypothécaires. Il n'y a pas d'empêchements à l'obtention d'un prêt hypothécaire pour des raisons de race, de religion ou de sexe. En outre, des mesures ont été prises pour promouvoir l'accès au financement pour l'ensemble des Canadiens. Selon la capacité de payer des emprunteurs, de l'assurance prêt hypothécaire publique ou privée permet aux consommateurs d'acheter une maison avec un versement initial d'aussi peu que 5 %. Les prêts hypothécaires approuvés ont atteint 78,7 milliards de dollars en 1999, ce qui représente une hausse de 9,8 % par rapport à 1998.

L'accès au financement peut être une contrainte pour une personne à faible revenu, n'ayant pas un emploi formel ou n'ayant jamais prouvé sa solvabilité (par exemple, un parent qui reste à la maison et qui n'a jamais eu d'emploi à l'extérieur du domicile). Ces facteurs peuvent se traduire pour les femmes par un manque d'équité en matière d'accès au financement par rapport aux hommes, celles-ci étant plus susceptibles d'avoir un revenu faible et de rester à la maison pour s'occuper des enfants. D'autres groupes à faibles revenus peuvent également faire face à un accès limité au financement en raison des critères liés au revenu.

Priorité 5. Accès aux services essentiels

Presque tous les ménages ont accès aux services essentiels dans les grands centres urbains du Canada. L'accès à l'eau potable des ménages canadiens est à peu près à 100 % dans toutes les régions du pays, rurales et urbaines. Le raccordement des maisons au réseau électrique est également quasi universel.

Le tableau 1-4 présente les données relatives au raccordement des maisons à l'eau courante, aux égouts municipaux et au téléphone. Les données représentent la vaste majorité des ménages canadiens, mais ne tiennent pas compte des ménages ruraux qui dépendent de puits privés et de fosses septiques. Notons que la diminution apparente des raccordements aux égouts municipaux à Halifax et à Toronto est le résultat de fusions municipales englobant des zones rurales adjacentes où

les ménages utilisent principalement des fosses septiques. Les données de 1998 ne devraient pas être interprétées comme indiquant une diminution de l'infrastructure municipale.

Tableau 1-4 : Raccordement des ménages, 1993 et 1998

Raccordement aux services	Vancouver		Calgary		Toronto		Montréal		Halifax		Canada	
	1993	1998	1993	1998	1993	1998	1993	1998	1993	1998	1993	1998
Eau (1993-1997)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,90 %	99,98 %	99,84 %	100,0 %	100,0 %	99,86 %	99,9 %
Egouts municipaux (1994-1999)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	68,0 %	88,0 %	89,0 %
Téléphone	99,4 %	97,7 %	99,6 %	99,1 %	99,9 %	99,4 %	98,8 %	97,6 %	99,3 %	98,3 %	98,9 %	98,2 %

1.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Cette section présente des renseignements sur les activités des principaux ministères et organismes fédéraux dans le domaine du logement.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	
La SCHL est l'***organisme national responsable du logement*** du Canada voué à la qualité, à l'abordabilité et au choix du logement pour les Canadiens. Pour atteindre ces objectifs, la SCHL oeuvre dans quatre principaux secteurs : le financement de l'habitation, l'aide au logement, la recherche et la diffusion de l'information, et la promotion des exportations. Les principales initiatives de la SCHL ayant trait au logement comprennent notamment les suivantes :	
Les options en matière d'assurance prêt hypothécaire	La SCHL favorise l'abordabilité du logement au moyen de l'*assurance prêt hypothécaire*. En assurant les prêteurs contre le risque de défaut de paiement des emprunteurs, la SCHL permet aux acheteurs de maisons d'obtenir des prêts hypothécaires avec des versements initiaux d'aussi peu que 5 %. Ce programme aide également les locateurs et les promoteurs immobiliers à obtenir des fonds à faible taux d'intérêt jusqu'à concurrence de 85 % de la valeur de la propriété, pour contribuer à garantir une offre d'unités locatives abordables. De plus, la SCHL a réalisé des progrès importants avec la création de produits d'assurance innovateurs pour l'industrie du logement, notamment avec des systèmes de souscription, des options de refinancement, des produits transférables et des systèmes automatisés d'approbation. Les *titres hypothécaires* contribuent également à garantir le caractère abordable des logements en offrant une autre source de financement à faible coût pour les prêts hypothcaires résidentiels.
Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)	Le PAREL aide les Canadiens à faible revenu et ceux qui sont désavantagés, dans les zones rurales et urbaines, à *rénover* leur propriété en fonction des normes minimales de santé et de sécurité ou à rendre leur propriété plus accessible. Ce programme vise les maisons occupées par le propriétaire, les logements locatifs, les maisons de chambres, les réserves autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées, la conversion non résidentielle et les réparations urgentes. La stratégie relative aux sans-abri (voir ci-dessous) fournit 268 millions de dollars en nouveaux fonds pour la rénovation et la réparation des logements occupés par des gens à faible revenu, afin que ces logements soient rendus conformes aux normes de santé et de sécurité.

Le logement dans les réserves	Le programme d'aide au logement sans but lucratif dans les réserves subventionne les logements locatifs nouveaux ou existants. Les autres programmes d'aide au logement destinés aux Autochtones visent à encourager la construction de nouvelles unités de logement dans les réserves, à soutenir les partenariats innovateurs en matière de logement, dans et à l'extérieur des réserves, et à fournir une aide pour la rénovation des logements des Premières nations afin de rendre des logements conformes aux normes minimales de santé et de sécurité et de permettre de modifier les logements pour les personnes handicapées.
Le logement social	Les ensembles de logement sociaux reçoivent des subventions continues. Les dépenses annuelles sont de l'ordre de 1,9 milliard de dollars et s'adressent à plus de 640 000 ménages à faible revenu occupant des logements qui appartiennent ou qui sont gérés par des groupes communautaires.
Le logement axé sur la collectivité	Le programme *Abordabilité et choix toujours* favorise la mise en oeuvre d'une réforme de la réglementation à l'échelle municipale (pour plus de détails, voir la section 1.4). Le programme *Solutions-Maisons* encourage des solutions communautaires qui s'attaquent aux besoins locaux de logements abordables. Le programme *Alliances de recherche universités-communautés* (ARUC) aidera les communautés à mieux communiquer avec les universités locales afin de répondre aux problèmes liés au logement. Le *Centre canadien du partenariat public-privé dans l'habitation* est présenté à la section 4.2.
Recherche et diffusion de l'information	La SCHL effectue des *recherches et diffuse de l'information* sur des questions sociales, économiques, environnementales et techniques. Les priorités en matière de recherche comprennent les logements sains, les collectivités durables, le logement abordable, les besoins spécifiques en matière de logement (dont ceux des personnes âgées, des personnes handicapées et des Autochtones), le financement pour l'habitation, les pratiques exemplaires (en construction, en rénovation, etc.), les tendances du marché et la performance des immeubles. La SCHL aide à coordonner le programme national de recherche sur le logement en organisant deux fois par année, les réunions du *Comité national de recherche sur le logement*, formé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que de divers intervenants du secteur du logement. La SCHL a établi un groupe de travail sur les sans-abri en 1994 en vue de mettre au point des projets de recherche sur les sans-abri, documenter les résultats et les communiquer. La SCHL met actuellement au point un système de collecte et de gestion de données, le *Système d'information sur les personnes et les familles sans abri* (SISA), en vue d'améliorer la qualité de l'information sur les sans-abri. Cette information permettra aux gouvernements et aux autres fournisseurs de services à mieux planifier, surveiller et évaluer les programmes et les services visant cette population. La SCHL travaille actuellement avec DRHC à la mise en oeuvre du SISA dans les principaux centres urbains du Canada.

Secrétariat national pour les sans-abri - Développement des ressources humaines Canada (DRHC)
En décembre 1999, le gouvernement du Canada a annoncé l'investissement d'une somme de 753 millions de dollars sur trois ans pour atténuer et même prévenir le problème des sans-abri au Canada. Les objectifs de l'initiative du gouvernement du Canada pour les sans-abri sont : faciliter les capacités de développement de solutions par les communautés pour répondre aux besoins des sans-abri; appuyer les partenariats et les investissements efficaces qui contribuent à répondre aux besoins immédiats des sans-abri à réduire le nombre de sans-abri; et enfin, sensibiliser et faire connaître d'avantage le problème des sans-abri au Canada. L'initiative comprend une série de nouveaux programmes et d'améliorations aux programmes existants, y compris le programme PAREL présenté ci-haut pour la SCHL et les initiatives qui suivent.

Nouvelles initiatives	*Initiative de partenariats en action communautaire* (305 millions de dollars). Cette initiative est conçue pour aider les communautés à travailler ensemble, selon une approche de soutien continu impliquant différents niveaux de gouvernement et différents intervenants. Elle aidera les communautés à élaborer des plans qui cernent les besoins et les lacunes, et à mettre en oeuvre des stratégies régionales exhaustives qui répondent aux besoins immédiats et à long terme des sans-abri. *Fonds pour indemniser les ministères et organismes qui transfèrent des biens immobiliers excédentaires à des organisations pour des projets destinés aux sans-abri* (10 millions de dollars). Ce programme cède des terres fédérales excédentaires à des collectivités pour des initiatives concernant les sans-abri. *Financement pour la recherche et système de rapport et de compte rendu (9 millions de dollars) : un programme de recherche complet a été élaboré et est actuellement mis en oeuvre pour jeter les fondations des futurs travaux visant à mieux comprendre les origines du phénomène des sans-abri, appuyer l'élaboration de nouvelles politiques et servir à titre de ressource en matière de rapports et de compte rendu dans le cadre de l'initiative du gouvernement fédéral pour les sans-abri.*
Expansion des investissements dans les programmes fédéraux existants (liste partielle)	La *Stratégie visant les Autochtones vivant en milieu urbain* (59 millions de dollars, avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord). De nouveaux fonds aideront des collectivités à s'attaquer à l'itinérance en augmentant les services et les mécanismes de soutien appropriés à la culture. Les *Initiatives emploi jeunesse* (59 millions de dollars). De nouveaux fonds aideront les jeunes en danger, dont les jeunes sans abri, à acquérir et perfectionner des compétences de base et avancées. Le *Programme d'amélioration des maisons d'hébergement* (43 millions de dollars, avec la SCHL). Dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement du Canada, des fonds sont fournis pour la conception et l'amélioration de refuges et de foyers d'hébergement transitoires à l'intention des femmes, de leurs enfants et des jeunes fuyant la violence familiale.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord	
Le logement dans les réserves	Toutes les Premières nations sont admissibles à élaborer et mettre en oeuvre une stratégie exhaustive de logement pour leur communauté ou leur bande. Une nouvelle approche a été adoptée en 1996, axée sur la prise en charge par les Premières nations (programmes de logement communautaires), sur l'expertise des Premières nations (développement des capacités), le partage des responsabilités (frais de logement et options de propriété) et sur un meilleur accès au capital privé (financement de la dette). Pour les Premières nations ayant adopté ce cadre, les restrictions existantes concernant l'utilisation des dividendes sur capital fourni par le MAINC sont éliminées. À la place, le financement fourni par le MAINC est utilisé pour appuyer les politiques et programmes axés sur la communauté et le plan pluriannuel de logement. Depuis 1996, les activités liées au logement ont pris de l'essor et les conditions de logement se sont améliorées : 57 % des logements dans les réserves étaient en bonne condition en mars 2000, contre 44 et 46 % des logements entre 1990 et 1995.
Garanties ministérielles pour le logement	Les garanties ministérielles sont nécessaires car les terres sur lesquelles sont situées les réserves appartiennent à la Couronne. Pour cette raison, les prêts consentis par des institutions financières privées dans les réserves ne peuvent pas être garantis par des hypothèques conventionnelles. Le pouvoir d'accorder des garanties d'emprunt a été augmenté et est passé de 1,2 à 1,7 million de dollars. De plus, plusieurs institutions financières offrent désormais des programmes dans le cadre desquels les Autochtones admissibles peuvent bénéficier d'un prêt hypothécaire sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une garantie ministérielle. Ces programmes exigent généralement une garantie des Premières nations.

Fonds pour la formation en matière de logement	Pour appuyer le développement des capacités, le MAINC a constitué un fonds pour la formation en matière de logement pour un montant annuel de 500 000 $, financé dans le cadre de *Vers un ressourcement*, le plan d'action du Canada pour les Autochtones. L'une des priorités de ce fonds est un programme de formation portant sur l'élaboration de stratégies communautaires efficaces pour le logement des Premières nations.
Fonds pour l'innovation en matière de logement	Dans le cadre de ce programme, 2 millions de dollars sont annuellement utilisés pour développer les idées novatrices en matière de logement telles que de nouvelles technologies de construction, des solutions nouvelles de conception de maison et de sources d'énergie, les techniques de financement et de gestion. Les critères applicables au financement exigent que le coût soit partagé avec le secteur privé et/ou les organisations des Premières nations. À ce jour, le programme a financé 35 projets.
Infrastructure	Le MAINC participe à la construction de nouvelles infrastructures (eau et égoûts) dans les communautés où il n'y en a pas, et à des projets connexes urgents liés à la santé et la sécurité. Un total de 27 nouveaux projets ont reçu son appui.

Autres ministères fédéraux	
Condition féminine Canada	*Réunion nationale sur les maisons d'hébergement* : Réunion de treize représentants d'associations provinciales et territoriales de maisons de transition et du gouvernement fédéral pour discuter de questions concernant les sans-abri et les femmes maltraitées. La *Direction du programme de promotion de la femme et des opérations régionales* a approuvé une somme de 545 000 $ en vue du financement de dix-sept initiatives conçues pour les femmes sans abri; elle a appuyé la Marche mondiale des femmes (1999-2000), qui défendait le droit à un logement décent dans tous les pays; elle participe à l'accord de Vancouver, une initiative de cinq ans fondée sur la coopération du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux et de municipalités et axée sur la santé et la sécurité dans les collectivités, le développement économique et social et la mise en valeur du potentiel des collectivités. *Direction de la recherche* : projets comme Possibilités d'action en matière de logement à l'intention des femmes de zones urbaines pauvres : projet de recherche-action dans trois villes canadiennes; La création de capacités : accroître la participation des femmes à la vie économique par le logement; et La situation des jeunes femmes sans abri au Canada.
Industrie Canada	Industrie Canada vise à établir un marché équitable, efficace et compétitif. Cela appuie indirectement l'objectif d'un accès égal au logement et contribue à la réalisation des buts d'Habitat II par le rôle important que jouent les marchés et le secteur privé dans la production de logements abordables.
Ministère des finances/ Agence canadienne des douanes et du revenu	Le *Régime d'accession à la propriété* est un programme qui permet aux contribuables de retirer jusqu'à 20 000 $ d'un régime enregistré d'épargne-retraite sans qu'ils soient pénalisés au niveau fiscal. Les fonds doivent être utilisés pour construire ou acheter une maison admissible. Le *nouveau remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs, lancé dans le cadre du Budget 2000,* est un programme de remboursement pour les immeubles résidentiels locatifs neufs, substantiellement rénovés ou convertis en logements locatifs. Le remboursement est versé aux locateurs, sous réserve de la taxe de vente fédérale.

1.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX

Les treize provinces et territoires canadiens partagent les responsabilités en matière de logement avec d'autres paliers de gouvernement. Pour indiquer la gamme de leurs activités, cette section présente des renseignements sur un certain nombre d'activités représentatives de gouvernements provinciaux et territoriaux. On en trouvera une liste plus complète dans le *Rapport technique 1 : Logement*, un document d'information rédigé par le Canada.

Province de l'Ontario	
La *Loi sur la protection des locataires*	La *Loi sur la protection des locataires* (LPL) vise à protéger les locataires contre les évictions arbitraires. La LPL définit le processus que doit respecter le locateur pour obtenir une éviction. Dans tous les cas, les locataires ont la possibilité de contester les motifs de l'éviction à l'occasion d'une audience devant le Tribunal du logement de l'Ontario. La LPL prévoit également des règles strictes contre le harcèlement et protège les locataires contre les augmentations indues de loyer. La LPL exige des locateurs qu'ils maintiennent le logement en bon état et qu'il respecte les normes en matière de santé et sécurité ainsi que les normes d'entretien connexes.
Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri	En mars 1999, l'Ontario s'est engagée à participer à la lutte contre le problème des sans-abri avec la mise en oeuvre de la *Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri*, qui comprend notamment l'engagement de financer 10 000 nouvelles unités locatives dont le loyer est proportionné au revenu, un fonds de financement de 45 millions de dollars pour le développement de logements et de soutien pour les personnes souffrant de maladie mentale, un montant additionnel de 6 millions de dollars pour les initiatives provinciales d'aide aux sans-abri, ainsi que d'autres mesures.
Initiatives fiscales	La *taxe de vente provinciale* (TVP) : à titre d'incitatif pour la construction d'unités multirésidentielles locatives abordables, le gouvernement s'est engagé à accorder des subventions aux constructeurs correspondant à la TVP payée pour les matériaux de construction, à concurrence de 2 000 $ par unité de logement construite. Le *Programme de remboursement des droits de cession immobilière* : les nouveaux accédants à la propriété peuvent obtenir un remboursement pour les maisons nouvellement construites. Le montant maximum du remboursement est de 2 000 $.
Autres initiatives	Le gouvernement a adopté la nouvelle *Loi sur les redevances d'exploitation* qui impose une limite aux coûts que les municipalités peuvent imputer aux constructeurs, un code révisé du bâtiment de l'Ontario qui veille à ce que les normes soient efficientes, rationnelles et axées sur les principaux objectifs de santé, de sécurité et d'accessibilité. Il a également adopté la *Loi sur le financement équitable des municipalités*, qui donne la possibilité aux municipalités d'appliquer un taux d'imposition moins élevé aux nouveaux immeubles locatifs afin d'encourager les nouvelles constructions, et la *Loi sur les condominiums*, qui garantit une meilleure communication de renseignements aux acheteurs, contribue à assurer la qualité des condominiums en exigeant un fonds de réserve adéquat et permet l'aménagement de nouveaux types de condominiums (p.ex., condominiums à éléments communs).

Province du Manitoba	
Winnipeg Housing and Homelessness Initiative (WHHI)	La WHHI (Initiative de Winnipeg concernant le logement et les sans-abri) est un nouveau partenariat de trois ans établi par les gouvernements du Canada et du Manitoba et la Ville de Winnipeg. Il met en cause des millions de dollars et s'attaque aux questions de la diminution du parc de logements, des sans-abri et de la revitalisation des vieux quartiers de Winnipeg. Le bureau de la WHHI sert de guichet unique pour les organismes communautaires qui veulent de l'information sur les programmes concernant le logement et les sans-abri qui sont financés par le gouvernement ainsi qu'un accès rapide à ces programmes.
Neighbourhood Housing Assistance Program	(Programme d'aide au logement dans les quartiers défavorisés.) Une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 $ par unité sera fournie aux sociétés de développement ou de location au niveau de la collectivité ainsi qu'aux organismes sans but lucratif et aux coopératives pour faciliter les stratégies planifiées et élaborées localement. L'initiative vise les quartiers les plus nécessiteux.
Northern Housing Strategy	Cette stratégie du logement dans le Nord aborde les besoins de logement à partir d'une consultation et d'une recherche visant à établir la situation actuelle du logement dans le Nord, les besoins en capitaux et les options possibles pour le changement. La stratégie reconnaît que le logement est une composante critique de l'établissement de collectivités saines et durables et elle met l'accent sur une approche globale et des partenariats dans les collectivités autochtones du Nord.
Logements avec services de soutien	Les logements avec services de soutien pour les personnes âgées combinent les services d'aide personnelle et les services d'entretien dans des immeubles d'habitation collective. Ces logements sont destinés aux personnes âgées à faible revenu qui sont handicapées ou qui sont fragiles et/ou dont les facultés cognitives sont altérées. En leur fournissant le soutien et les services nécessaires, ce programme leur permet de rester « semi-autonomes » dans leur propre logement (au lieu d'habiter dans un établissement de soins).

Province de la Colombie-Britannique	
Homeowner Protection Act	La loi sur la protection des propriétaires *(Homeowner Protection Act)* vise à apporter une solution aux problèmes de qualité des constructions résidentielles et pourvoit à l'absence de recours pour les propriétaires de nouvelles maisons présentant un vice de construction. La loi exige de la plupart des constructeurs qu'ils détiennent un permis et qu'ils offrent une assurance garantie solide pour les nouvelles maisons. La loi impose également des droits sur certaines nouvelles maisons, dont les montants sont ensuite destinés à financer des programmes d'aide aux propriétaires de maisons affectées d'un vice caché (particulièrement des condominiums sur la région côtière).
Homes BC	Homes BC est le programme provincial pour la construction de nouveaux logements hors marché. Les éléments du programme comprennent les logements multiservice (développements comprenant des abris d'urgence et des logements de deuxième étape) et les logements destinés aux personnes seules à faible revenu en milieu urbain (dont les personnes pauvres qui travaillent, les bénéficiaires de prestations de sécurité du revenu et les gens à la retraite).
Achat et rénovation de chambres d'hôtels à occupation simple	Ce projet prévoyait l'achat de chambres à occupation simple par le biais d'un partenariat provincial-régional avec le concours de la SCHL. L'objectif était de stabiliser et d'améliorer les logements disponibles pour les résidents à faible revenu du centre-ville et fournir de meilleurs services sociaux et de soutien. L'initiative vise à améliorer la qualité de vie des résidents et réduire les coûts globaux associés à la prestation de services sociaux et de santé.

Programme de subvention en matière de planification et d'infrastructure	Le programme de subvention pour la planification et le développement communautaire aide les gouvernements régionaux à entreprendre des programmes et élaborer des plans pour gérer la croissance. Les principaux éléments de ce programme sont le programme de subvention d'infrastructure pour l'adduction d'l'eau et les égoûts (*Infrastructure Grant Program for Water and Sewer*) et le programme de subvention pour la planification et le développement communautaire (*Community Planning and Development Grant Program*).
Autres initiatives	Le programme de soutien à l'indépendance (*Supportive Independant Living Program*) est un programme d'aide au logement qui permet aux personnes souffrant de maladie mentale grave ou persistante à vivre de manière indépendante, avec l'aide de services de soutien externes. Les clients sont logés dans des unités de logement privées et reçoivent une rente de logement qui leur permet de payer le loyer au prix du marché demandé par le locateur. La stratégie *Cold/Wet Weather Strategy* est un plan à l'échelle provinciale visant à aider les organismes communautaires abritant les personnes sans abri pendant la période d'hiver où les conditions climatiques sont difficiles.

Province de l'Alberta	
Initiative concernant les sans-abri	Le cadre stratégique des sans-abri donne un aperçu d'un processus d'une durée de trois ans visant à s'attaquer aux besoins des itinérants et aux facteurs contribuant à l'itinérance. Les trois principales stratégies sont le logement et les services de soutien (assurer un continuum de possibilités de logement et de services, y compris des refuges et des maisons de transition), la mise en valeur du potentiel local et la coordination gouvernementale. Les sept grandes villes de l'Alberta ont toutes terminé des plans communautaires, la première étape nécessaire pour le déboursement de fonds fédéraux et provinciaux ayant trait aux sans-abri.
Établissements métis	Une partie des fonds fournis aux huit établissements métis de l'Alberta en vertu de l'accord de 1990 devait servir à l'établissement et à l'administration de programmes de logement locaux pour aider à combler la pénurie de logements dans ces collectivités.

Province de la Saskatchewan	
Programmes d'accès à la propriété pour les personnes à faible revenu	*Remote Housing Ownership Program* (Programme d'accès à la propriété en région éloignée) : Fournit des logements convenables et abordables aux ménages à faible revenu dans les collectivités nordiques. Les familles fourniront un apport en travail en vue de la construction de maisons. Les municipalités fournissent des lots aménagés. *Rental Purchase Option Initiative* (Initiative de l'option de location-achat) : Donne aux clients de longue date des programmes de logement social du nord possédant des ressources suffisantes la possibilité d'accéder à la propriété. *Neighbourhood Home Ownership Program* (Programme d'accès à la propriété dans les quartiers) : aide à revitaliser les quartiers du centre des villes et à augmenter le nombre des familles à faible revenu accédant à la propriété. Les participants admissibles reçoivent un prêt participatif équivalant à 30 % de la valeur de la maison.

Programmes de logement social	*Northern Social Housing Program* (Programme de logement social dans le Nord) : Fournit aux familles à faible revenu des collectivités du Nord, des logements locatifs abordables, le loyer maximum étant égal à 25 % du revenu du ménage. Les projets locatifs sont gérés par le truchement de structures de gestion immobilière déjà existantes. *Homes Now* (Des maisons maintenant) : vise les familles à faible revenu habitant des logements locatifs insalubres dans les quartiers du centre des villes. Rénovation de logements locatifs et leur conversion en logements sociaux. Les familles paient un loyer maximal égal à 25 % du revenu du ménage. *Saskatchewan Assisted Living Services* : un service communautaire pour personnes âgées à faible revenu occupant des logements sociaux et qui ont besoin d'une combinaison d'hébergement pour maintenir leur autonomie.
Programme d'aide au marché locatif	Ce programme aide les promoteurs et/ou les organismes sans but lucratif du Nord à construire, posséder et exploiter des immeubles de logements locatifs. Il fournit une subvention remboursable en dix ans sous condition égale à 75 % des coûts de construction de base des unités. Il n'y a pas de subvention permanente.

Province de Terre-Neuve	
Initiative de logement avec services de soutien	En février 2000, un comité directeur composé de représentants gouvernementaux et présidé par la Newfoundland and Labrador Housing Corporation (NLHC) a entrepris la formulation d'une stratégie à long terme sur le logement avec services de soutien à Terre-Neuve. Le comité a défini le logement avec services de soutien comme une forme de logement abordable et sécuritaire, rattachée à un éventail de soutiens communautaires et de services d'emploi, dont le degré et la variété sont fonction des besoins de la personne ou de la famille, et qui leur permettent de vivre dans leur collectivité et de participer à la vie communautaire. La clientèle éventuelle comprend les personnes ayant une maladie psychiatrique, des toxicomanes et des personnes ayant des problèmes de comportement, ainsi que les personnes âgées ou handicapées qui ne sont plus capable de vivre de manière autonome et qui exigeraient autrement des soins infirmiers de longue durée. La définition des populations cibles ayant besoin d'un logement avec services de soutien s'effectuera comme suit : 1) analyse des lacunes en fonction des programmes et services établis; 2) consultation publique dans chaque région de la province, pour mieux cerner les besoins des populations cibles et affecter des priorités afin de satisfaire ces besoins; 3) création de groupes d'intervenants dans les différentes régions de la province, pour aborder les enjeux précis soulevés lors des consultations publiques.
Northern Strategic Housing Initiative	La NSHI représente une initiative de 8 millions de dollars, étalée sur trois ans, en vue de répondre au besoin d'un meilleur logement dans les régions côtières nordiques du Labrador. Le gouvernement provincial assure le financement complet de ce programme, mis en oeuvre en partenariat avec la Torngat Regional Housing Association. Au cours de la saison de construction de 2000, on a pu construire 18 nouveaux logements et réparer 57 maisons.
Victimes de violence familiale	Dans le cadre de cette initiative, la NLHC accorde un statut prioritaire aux clients qui fuient une relation de violence (pour la plupart des femmes et des enfants). Les clients qui vivent au foyer, avec leur famille ou dans un refuge sont admissibles à ce programme. Le personnel de la NLHC aide le client au cours du processus de demande de logement et assure la liaison nécessaire avec d'autres intervenants spécialisés. La confidentialité est strictement protégée tout au long du processus. Le personnel de la NLHC assure également des services de suivi une fois que le client a obtenu un logement, pour des questions de sécurité, etc.

Territoire du Nunavut	
Accès à la propriété	*Nunavut Down Payment Assistance Program* : aider les résidents à obtenir un prêt hypothécaire en fournissant une subvention unique de 15 000 $. *Emergency Repair Program* (Programme des réparations urgentes) : fournir aux propriétaires admissibles une aide pour les réparations urgentes en fournissant une subvention pouvant aller jusqu'à 8 000 $.
Logement social	*PH 2000* : Construction de logements sociaux pour commencer à répondre aux besoins d'hébergement des clients des logements sociaux. Ce programme est censé être continu, sous réserve des ressources disponibles. *Modernization & Improvement Program* (Programme de modernisation et d'amélioration) : Modernisation et amélioration annuelles du parc de logements sociaux pour améliorer la qualité de vie des locataires de ces logements.

1.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL

Au Canada, les collectivités locales sont activement engagées dans le domaine du logement. Pour indiquer la gamme de leurs activités, cette section présente un bref résumé de pratiques exemplaires sélectionnées au palier local. Les sources et des renseignements supplémentaires figurent dans le document d'information rédigé par le Canada et intitulé *Rapport technique 1 : Logement*.

Nouvelles normes d'aménagement : vers une utilisation plus efficace des terrains

Ville, cité, municipalité ou organisation : Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton

Description du projet : En réponse à des préoccupations concernant le coût et le nombre de terrains consacrés à la construction d'ensembles résidentiels, la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (maintenant la Ville d'Ottawa) a adopté des lignes directrices pour des nouvelles normes d'aménagement en vue de réduire le coût des logements, établir des aménagements plus groupés et mieux utiliser les terrains. Ces lignes directrices comprennent des normes minimales pour l'emprise des routes, la taille des lots et l'emplacement des services publics. La municipalité a entrepris la réalisation d'un projet pilote avec un promoteur local en vue de vérifier et de contrôler le rendement des nouvelles normes en fonction des objectifs du projet, qui consistaient à réduire les coûts du lotissement, à offrir des logements abordables et commercialisables, et à fournir un entretien sûr, efficace et économique.

L'initiative des nouvelles normes d'aménagement est un excellent exemple de la possibilité de modifier les normes concernant les nouveaux ensembles résidentiels pour réduire les coûts des logements, les coûts publics à long terme et l'étalement urbain. L'initiative a eu des effets bénéfiques sur l'industrie locale du logement, les acheteurs de maisons neuves et les politiques municipales et provinciales.

Nouveau quartier riverain du centre-ville de Vancouver
Ville, cité, municipalité ou organisation : Municipalité de Vancouver, promoteurs, grand public, autres paliers de gouvernement.
Description du projet : Vancouver a réaménagé plus de 130 hectares d'anciens terrains industriels adjacents au centre-ville dans le but de redonner aux citoyens l'accès au bord de l'eau et de créer près de 13 000 unités de logement dans un quartier très agréable et densément peuplé. La création de ce nouveau quartier a été marquée par une planification organisée en collaboration avec la municipalité, les urbanistes, le public et tous les paliers de gouvernement. Ce quartier est un exemple d'environnement durable - il offre une solution de rechange à l'habitat dans une banlieue de maisons unifamiliales et brise le cercle vicieux de la dépendance à l'auto en raison de longs trajets entre la maison et le travail. Les habitations à haute densité sont fondamentalement plus écologiques que les logements à faible densité; les nouveaux logements ont été dotés de caractéristiques efficaces et les plans ont été conçus pour favoriser le recyclage. En outre, la transformation des terrains industriels en terrains d'habitations ont revalorisé le site. Le nouveau quartier riverain est un modèle de planification urbaine et sociale durable pour d'autres villes d'Amérique du Nord, il héberge une collectivité vibrante et accueillante où la diversité et un aménagement favorable aux piétons se marient élégamment au paysage urbain.

1.5 POINTS DE VUE DES INTERVENANTS

Cette section présente une synthèse des opinions d'une gamme d'intervenants canadiens sur des questions liées au logement. Le lecteur trouvera des renseignements supplémentaires sur ces opinions dans les *rapports techniques* et les annexes présentés par le Canada. La liste des intervenants interrogés figure à l'Annexe A.

Quels sont, pour les intervenants canadiens, les plus importants enjeux liés au Programme pour l'habitat?

Un ensemble connexe de défis a émergé des entrevues avec les intervenants : les faibles taux de logements locatifs vacants, le manque de logements de qualité abordables pour les Canadiens à revenus faibles ou modestes, et l'augmentation du nombre de sans-abri. Ces situations attribuables à divers facteurs, dont la croissance de la population, la tendance de migration vers les villes, l'augmentation du coût des terrains et de la construction, le remplacement des logements locatifs de bas de gamme par des copropriétés, la diminution des revenus des ménages locataires, le manque d'investissement dans la construction de logements abordables par le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux, et les taux très modestes de logements locatifs construits par le secteur privé.

Les intervenants ont également indiqué que la qualité du logement posait un problème, en particulier en ce qui concerne les logements occupés par des assistés sociaux. Un représentant de la Fédération canadienne des municipalités a souligné que 1,7 million de ménages canadiens ont un besoin pressant de logement (selon les données de la SCHL de 1996). Les membres de la FCM demandent qu'un plan d'action soit défini pour la construction de logements à prix modérés et pour les sans-

abri. Cette demande reçoit l'appui de la National Housing Policy Options Team (NHPOT) qui préconise d'investir dans la construction de logements abordables, la remise en état de logements existants et d'autres stratégies.

Une organisation autochtone a indiqué que la situation était grave concernant la mauvaise qualité et le nombre insuffisant des logements dans les réserves au Canada, et un certain nombre d'intervenants ont fait remarquer que les Autochtones sont un milieu particulièrement préoccupant par rapport à l'itinérance. Une question particulière concernant les droits des femmes autochtones et les logements dans les réserves; à la suite d'un divorce, les femmes autochtones perdent souvent leur maison. Malgré les recours possibles et les lois interdisant la discrimination, les femmes autochtones, souvent mères de famille nombreuse, sont confrontées à la discrimination dans leur recherche d'un logement locatif. Une organisation autochtone a demandé une stratégie nationale du logement autochtone qui soit « adaptée, communautaire et sensible à la culture ».

En plus de ces questions concernant particulièrement le logement, certaines personnes interrogées ont mentionné des enjeux plus vastes comme l'urbanisme et la revitalisation des quartiers. Certains se sont inquiétés de la concentration des logements locatifs au centre des villes, ainsi que de la plus forte concentration de la pauvreté dans les zones urbaines.

Dans quelle mesure les gouvernements ont-ils été proactifs dans la poursuite de ces objectifs?

Selon de nombreux intervenants, les gouvernements canadiens ont agi de façon très proactive dans le passé en rapport avec l'offre de logements abordables et les subventions pour les loyers proportionnés aux revenus. Divers paliers de gouvernement fournissent des fonds continus pour maintenir un total de 640 000 logements sociaux.

En ce qui concerne les investissements pour produire de *nouveaux* logements abordables, plusieurs intervenants s'inquiètent grandement du fait que le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux n'ont pas pris de mesures concrètes. Ils estiment que la responsabilité a, dans certains cas, été dévolue presque entièrement aux municipalités, qui ont souvent tendance à prendre des mesures à court terme pour atténuer le problème de l'itinérance. De nombreuses personnes interrogées ont jugé que le manque de présence forte du gouvernement fédéral dans les questions concernant le logement ainsi que l'absence d'une politique et/ou d'une stratégie nationale sur le logement constituaient des faiblesses importantes.

Malgré ces préoccupations, plusieurs personnes interrogées ont loué les initiatives prises dans certaines provinces et dans le cadre de divers programmes fédéraux de partenariat, comme le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), le programme Abordabilité et choix toujours (ACT) et les Solutions-Maisons. On a également applaudi l'initiative fédérale visant à s'attaquer à l'itinérance et la mise sur pied, du Secrétariat national pour les sans-abri ainsi que l'engagement de dépenser 753 millions de dollars en trois ans. Les initiatives actuelles visant à

faciliter l'accès à la propriété sont également constructives. De façon plus générale, on est d'avis que le gouvernement fédéral joue un rôle dans l'établissement de bonnes conditions permettant au secteur privé de fournir des logements.

Comment les intervenants évaluent-ils les progrès réalisés? Quelles ont été les leçons apprises?

Toutes les personnes interrogées qui ont parlé de l'accès à des logements abordables et de la question connexe de l'itinérance ont indiqué qu'en général, on ne peut parler de progrès puisque les problèmes se sont accrus au cours des dernières années. La demande est devenue plus forte et l'offre est restée stagnante. Toutefois, de nombreuses personnes interrogées ont indiqué avec un optimisme prudent que les gouvernements et les autres principaux intervenants s'étaient engagés à amorcer un redressement de la situation. On a également l'impression que les approches adoptées à l'égard de ces problèmes deviennent plus innovatrices et répondent mieux au besoin d'intégration entre les politiques sociales et les politiques économiques.

De nombreuses personnes interrogées ont souligné l'importance de la coordination et des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les organismes sans but lucratif, ainsi que la nécessité de nouvelles approches pour répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu en matière de logement (par exemple, s'occuper plus directement des questions liées à la pauvreté plutôt que travailler d'abord sur l'offre).

On est généralement d'avis que les gouvernements doivent jouer un rôle en appuyant l'offre de logements locatifs pour les ménages à revenus faibles ou modestes. On croit de plus en plus que le gouvernement fédéral devrait stimuler les conditions, établir des leviers et fournir des instruments financiers stratégiques (en plus de ceux actuellement offerts par la SCHL). Les intervenants continuent de préconiser une présence fédérale forte dans divers domaines comme celui de l'élaboration de codes du bâtiment, de l'assurance hypothécaire et de la recherche.

Cette perspective s'accompagne d'un besoin amplement exprimé d'avoir une participation locale quand il s'agit de définir les besoins et les mesures possibles. Les intervenants ont indiqué qu'il faudrait inciter davantage les ressources des collectivités à guider la conception, l'exécution, le contrôle et l'évaluation des programmes de logement. Plusieurs organisations autochtones figuraient parmi ceux qui ont indiqué la nécessité d'une plus grande reconnaissance de leur capacité d'administrer les programmes de logement.

Chapitre 2 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Les rapports du Canada aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la femme (2000), le développement social (2000), et l'enfance (2001) font une large place à la situation canadienne en matière de développement social et d'élimination de la pauvreté. Le présent rapport ne veut pas reproduire ces analyses poussées, mais plutôt dresser un portrait des principaux indicateurs et des principales initiatives au chapitre des établissements humains durables.

2.1 INDICATEURS

La présente section fournit les données d'une série d'indicateurs liés au développement social, conformément au modèle de rapport du CNUEH.

Priorité 6. ***Promouvoir des opportunités égales pour une vie saine et en sécurité***

Le CNUEH a déterminé que deux des principales priorités pour assurer une vie saine et en sécurité sont le taux de mortalité infantile et le taux de criminalité. Au Canada, même si la **mortalité infantile** est relativement faible, elle continue à décliner, comme l'indique le tableau 2-1 (qui représente le nombre des décès survenus à moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes). C'est en 1996 que le taux national a pour la première fois chuté à moins de 6,0 pour 1 000 naissances vivantes. Cela traduit la très bonne santé générale de la population canadienne et témoigne aussi de la qualité des services de santé offerts, surtout les services relatifs à la maternité, à l'accouchement et à la petite enfance.

Tableau 2-1 : Mortalité infantile 1993 et 1997

	C.-B.		Alberta		Ontario		Québec		Nouvelle-Écosse		Canada	
	1993	1997	1993	1997	1993	1997	1993	1997	1993	1997	1993	1997
Taux par 1 000 naissances vivantes	5,7	4,7	6,7	4,8	6,2	5,5	5,7	5,6	7,1	4,4	6,3	5,5

Le Tableau 2-2 présente des données de Statistique Canada concernant les **taux de criminalité**. Le Canada est un pays où la vie est relativement sûre; tant le taux global de criminalité que le taux des crimes avec violence y ont régressé au cours des dernières années. En 1998, le taux global de criminalité au Canada a chuté pour la septième année consécutive et a atteint son plus bas niveau depuis 1979. Les données de Statistique Canada démontrent également que le taux national d'homicides recule régulièrement depuis le milieu des années 1970 et que, en 1998, il avait diminué pour atteindre son plus bas niveau depuis 30 ans. Nonobstant ces tendances encourageantes, la

criminalité en milieu urbain pose certains défis. Par exemple, en 1993, 65 % des homicides signalés sont survenus dans les 25 RMR du Canada (les centres urbains les plus importants). Des statistiques récentes relatives à 1999 révèlent que les résidents de régions urbaines affichent un taux de victimisation supérieur de plus de 40 % à celui des habitants de régions rurales.

Tableau 2-2 : Taux de criminalité 1993 (ou 1995) et 1998

	Vancouver		Calgary		Toronto		Montréal		Halifax		Canada	
	1993	1998	1993	1998	1993	1998	1993	1998	1993	1998	1993	1998
Homicides par 100 000 hab.	3,7	2,3	1,3	2,09	1,7	1,7	3,2	1,9	2,1	3,45	2,19	1,8
Agressions sexuelles (1995/1998) en milliers	n.d.	0,84	n.d	0,68	n.d	0,57	n.d	0,44	n.d	n.d	1,17	0,82
Vols (1995/1998) en milliers	n.d	2,16	n.d	1,06	n.d	1,23	n.d	1,91	n.d	n.d	1	0,96

Dans le cas des agressions sexuelles, les chiffres du Tableau 2-2 ne reflètent que les incidents signalés à la police. Selon Statistique Canada, près de 90 % des agressions sexuelles ne sont pas signalées à la police. En outre, les incidents signalés qui figurent dans le tableau représentent le taux des agressions sexuelles commises à l'endroit d'adultes âgés de plus de 18 ans. Selon Statistique Canada, la majorité (63 %) des agressions sexuelles concernent des victimes de moins de 17 ans. Les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes d'agressions sexuelles que les hommes : en 1993, 77 % des victimes étaient des femmes; en 1998, le taux a grimpé à 85 %.

Priorité 7. Favoriser l'intégration sociale et soutenir les groupes défavorisés

L'intégration sociale est le fruit d'un mariage complexe de facteurs économiques et sociaux difficilement exprimables en termes d'indicateurs. Les indicateurs de développement et de pauvreté du PNUD reconnaissent l'importance de la participation au marché du travail, de l'éducation et des niveaux de revenu. Le Canada a réalisé des progrès dans ces trois domaines et il a fermement l'intention de continuer à s'améliorer.

Le Canada vit sa neuvième année de croissance soutenue. En 1998, l'emploi a progressé de 2,9 %, soit le taux le plus élevé de tous les pays du G7. Les efforts des gouvernements pour réduire leurs dettes et leurs déficits, établir de solides relations commerciales et favoriser l'émergence d'une économie du savoir se sont traduits par la création de possibilités très variées d'emplois partout au pays. Comme en fait état le tableau 2-3, le taux de chômage canadien est passé de 11 % en 1991 à 6,8 % aujourd'hui.

Tableau 2-3 : Taux de chômage par ville - 1991, 1996, 2000, et national (1993, 1998, 2000)									
	1991			1996			2000		
Ville	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**
Vancouver	10,9 %	11,8 %	9,9 %	8,6 %	8,6 %	8,5 %	5,9 %	n.d	n.d
Calgary	8,1 %	7,8 %	8,5 %	6,6 %	6,6 %	6,6 %	4,5 %	n.d	n.d
Toronto	9,7 %	10,7 %	8,6 %	9,1 %	8,5 %	9,8 %	5,5 %	n.d	n.d
Montréal	14,6 %	15,0 %	13,6 %	11,2 %	11,7 %	10,7 %	7,7 %	n.d	n.d
Halifax	9,6 %	9,7 %	9,5 %	8,6 %	8,9 %	8,2 %	6,0 %	n.d	n.d
Canada (1993-1998)	11,3 %	12,0 %	10,6 %	8,3 %	8,6 %	7,9 %	6,8 %	6,9 %	6,7 %

Le Canada a également progressé au chapitre de l'**éducation**, comme le montre le tableau 2-4 qui fait état d'une progression significative de la scolarisation.

Tableau 2-4 : Plus haut niveau de scolarité atteint - 1990 et 1998 - par sexe (taux de diplomation chez les 25-54 ans par province et national)							
Province	**Niveau de scolarité**	**1990**			**1998**		
		Hommes	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Colombie-Britannique	Secondaire	34 %	41 %	38 %	31 %	35 %	33 %
	Collégial - universitaire	46 %	42 %	44 %	55 %	52 %	54 %
Alberta	Secondaire	31 %	37 %	34 %	28 %	33 %	30 %
	Collégial - universitaire	48 %	43 %	36 %	57 %	55 %	55 %
Ontario	Secondaire	29 %	34 %	32 %	29 %	32 %	30 %
	Collégial - universitaire	46 %	41 %	43 %	54 %	53 %	54 %
Québec	Secondaire	25 %	30 %	28 %	22 %	25 %	24 %
	Collégial - universitaire	44 %	37 %	51 %	56 %	53 %	54 %
Nouvelle-Écosse	Secondaire	21 %	25 %	23 %	20 %	23 %	22 %
	Collégial - universitaire	47 %	46 %	47 %	56 %	58 %	57 %
Canada	Secondaire	28 %	34 %	31 %	27 %	30 %	29 %
	Collégial - universitaire	45 %	40 %	43 %	54 %	53 %	54 %

Le tableau 2-5 indique la prévalence de personnes à faible revenu dans certaines municipalités choisies du Canada et dans l'ensemble du pays. Comme l'indique ce tableau, la proportion de personnes à faible revenu a augmenté entre 1989 et 1993, quand le Canada était en récession économique, alors qu'elle régressait dans la plupart des villes choisies entre 1993 et 1998 en raison de la forte croissance économique et les investissements gouvernementaux. Le sexe, le degré de scolarité, la participation au marché du travail et le milieu familial sont autant de variables à prendre en compte pour déterminer la vulnérabilité aux fluctuations économiques. Bien que certains Canadiens soient plus sensibles que d'autres à ces mouvements (les femmes monoparentales, les personnes handicapées, les Autochtones, les nouveaux arrivants, par exemple), on observe tout de même un recul de la pauvreté chez ces groupes depuis quelques années.

Tableau 2-5 : Prévalence des personnes à faible revenu [5, 6]

	Vancouver	Calgary	Toronto	Halifax	Canada
1989	12,5 %	13,2 %	9,0 %	13,6 %	10,2 %
1993	17,5 %	18,9 %	14,7 %	13,0 %	13,1 %
1998	13,6 %	12,9 %	11,2 %	14,2 %	12,2 %

Priorité 8. Promouvoir l'égalité des sexes dans le développement des établissements humains

Au Canada, les indicateurs de développement humain et de santé indiquent une tendance positive chez les hommes comme chez les femmes. Les personnes des deux sexes ont accès à l'emploi, aux services de santé et à l'éducation.

Au chapitre de l'emploi, en 1999, les femmes représentaient 46 % de la population active occupée comparativement à 37 % en 1976. Le tableau 2-4 (voir la priorité n° 7) illustre des tendances très comparables en matière de chômage entre les hommes et les femmes.

Il faut cependant souligner qu'il existe d'autres différences liées à l'emploi entre les hommes et les femmes. Chez les personnes qui travaillent, les gains moyens des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. En 1997, les gains annuels des femmes qui travaillaient à temps plein représentaient 73 % de ceux des hommes, comparativement à 64 % au début des années 1980. De plus, les femmes sont plus susceptibles de faire l'objet de conditions d'emploi hors normes, notamment de l'emploi à temps partiel, temporaire ou autonome. En 1999, 41 % des femmes qui travaillaient étaient assujetties à ce type de conditions, comparativement à 29 % des hommes et à 35 % des femmes employées en 1989. En outre, les femmes consacrent une plus grande partie de leur temps à du

[5] Statistique Canada ne définit pas de seuil officiel de pauvreté. Il utilise plutôt un indice de faible revenu établi à partir des données tirées de l'enquête sur les dépenses des ménages.

[6] Des données sur le Montréal figurent dans un rapport distinct rédigé par la province de Québec, présenté en annexe.

travail non rémunéré que les hommes (environ 56 % de plus en 1998) et moins de temps à du travail rémunéré (38 % de moins).

Comme l'illustre le tableau 2-6, **l'espérance de vie** est élevée chez les Canadiens des deux sexes, ce qui reflète le bon état de santé de l'ensemble de la population qui a accès à des services de santé de qualité. L'espérance de vie moyenne des femmes est toujours d'environ six ans de plus que celle des hommes.

Tableau 2-6 : Espérance de vie, par province 1992 et 1996, nationale 1991 et 1997

	Colombie-Britannique		Alberta		Ontario		Québec		Nouvelle-Écosse		Canada	
	1992	1996	1992	1996	1992	1996	1992	1996	1992	1996	1991	1997
Femmes	81	81,9	81,0	81,3	81,0	81,4	81,0	81,5	80,0	80,7	80,9	81,4
Hommes	75	76,1	75,0	76,0	75,0	76,1	74,0	75,2	74,0	74,9	74,6	75,8

En matière d'**éducation**, les garçons et les filles sont tenus, de par la loi, d'être inscrits à l'école (ou ce qui en tient lieu) jusqu'à l'âge de 16 ans; aux niveaux primaire et secondaire, l'éducation est gratuite pour tous. Compte tenu de ce qui précède, les taux d'inscription aux écoles primaires et secondaires ne devraient pas présenter de différences statistiques significatives en raison du sexe; voilà pourquoi cette information ne fait pas l'objet d'un suivi au Canada. Toutefois, Statistique Canada consigne les niveaux de scolarisation réels (le plus haut niveau atteint) selon le sexe. Comme l'illustre le tableau 2-4 précédent, les différences entre les femmes et les hommes sont minimes, mais il convient de signaler que le taux national d'inscriptions des femmes aux niveaux collégial et universitaire augmente rapidement et qu'il surpasse actuellement celui des hommes.

La probabilité de l'appartenance à une catégorie à faible revenu varie considérablement selon le type de ménage. Par exemple, en 1997, 49 % des femmes aînées libres qui vivaient seules étaient à faible revenu, comparativement à 33 % des hommes de la même catégorie. Chez les célibataires de 18 à 64 ans qui vivent seules ou avec des personnes autres que des parents, les femmes sont également plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les hommes (41 % comparativement à 35 %). L'écart est encore plus prononcé chez les parents seuls. En 1997, 56 % des familles dirigées par une mère seule étaient à faible revenu, comparativement à 24 % des familles dirigées par un parent seul de sexe masculin. En outre, l'incidence élevée des faibles revenus parmi les familles dirigées par une mère seule s'est révélée persistante; en effet, le pourcentage de ce type de famille était sensiblement le même en 1997 qu'en 1980.

Il y a maintenant trente ans qu'était déposé le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada et quinze ans qu'était adoptée la Charte canadienne des droits et libertés, enchâssant les droits des femmes et les droits à l'égalité des sexes dans la Constitution. Depuis, la situation de la femme canadienne a grandement progressé, même si un travail important reste à accomplir. Des écarts notables et persistants de traitement des personnes en raison de leur sexe perdurent, plusieurs problèmes restent à résoudre et de nouveaux émergent sans cesse. En 2000,

le gouvernement du Canada a formulé un plan national pour faire évoluer la situation des femmes, stratégie reprenant les réalisation du plan national de 1995 sur l'égalité des sexes.

2.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Le gouvernement du Canada appuie l'inclusion et la pleine participation à la société des personnes de toutes origines, la reconnaissance de la diversité et les perspectives de partage de la prospérité pour tous. Le Canada continue d'investir massivement pour créer un réseau de sécurité sociale capable de prévenir et d'atténuer la pauvreté. La sécurité du revenu, diverses mesures favorisant l'activité sur le marché du travail, un régime de soins de santé universel et les systèmes scolaires ont contribué à l'établissement d'une société accueillante et solide.

La présente section comporte de l'information sur les activités de certains ministères et organismes du gouvernement fédéral dans le domaine du développement social et de l'élimination de la pauvreté.

<table>
<tr><th colspan="2">Développement des ressources humaines Canada (DRHC)</th></tr>
<tr><td colspan="2">Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens. Il a confié à DRHC le mandat de s'adresser aux Canadiens de tous âges, y compris ceux qui ont des besoins particuliers et ceux qui se trouvent à un tournant de leur vie, par le biais d'initiatives favorisant l'objectif mentionné précédemment. Sous l'autorité de la Loi sur le développement des ressources humaines, le ministère s'acquitte de son mandat en administrant les lois, les programmes et les services prévus par la Loi sur l'assurance emploi, le Régime de pension du Canada, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Code canadien du travail, et autres. De plus en plus, DRHC s'acquitte de son mandat en établissant des politiques et des partenariats , notamment avec d'autres gouvernements et divers secteurs. En outre, par la diffusion de renseignements sur les revenus de retraite, les professions, les innovations en milieu de travail, DRHC offre aux citoyens des informations fiables pour les guider dans leurs choix de vie. Voici un très bref aperçu des récentes initiatives mises en oeuvre pour favoriser l'intégration sociale et l'entrée sur le marché du travail.</td></tr>
<tr><td>Programme d'action national pour les enfants (PANE)</td><td>En collaboration avec Santé Canada, DRHC dirige une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et de l'ensemble des Canadiens, le Programme d'action national pour les enfants. Lancé en 1998, le PANE constitue la pierre angulaire des efforts des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour lutter contre la pauvreté infantile, mieux soutenir les familles à faible revenu et les aider à quitter l'aide sociale pour entrer sur le marché du travail. En septembre 2000, les premiers ministres, sous l'égide du PANE, ont convenu d'un cadre politique d'orientation des investissements de leurs gouvernements dans le développement de la petite enfance, dans la promotion de la santé lors de la grossesse, de la naissance et de l'enfance, dans l'appui à la famille et à la collectivité, dans le renforcement du développement au cours de la petite enfance, l'apprentissage et les soins. Le gouvernement finance ce programme à hauteur de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans, pour offrir aux enfants et aux familles l'appui et les services qui les aideront à réaliser leur plein potentiel et à se prémunir des effets pernicieux de la pauvreté.</td></tr>
</table>

Personnes handicapées	*À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées* est un cadre de politique fédéral-provincial-territorial lancé en 1998 et visant à appuyer l'exercice du rôle de citoyen à part entière et l'intégration complète des personnes handicapées grâce aux trois volets complémentaires d'application des politiques, à savoir : l'emploi, le revenu et le soutien en matière de déficiences. Depuis, les gouvernements ont convenu de mettre au point un cadre de responsabilité et un service d'information par l'Internet. *L'Aide à l'employabilité des personnes handicapées* met l'accent sur les programmes et services visant à répondre à des priorités locales et à aider les personnes handicapées à se préparer à obtenir et à conserver un emploi. Le *Fonds d'intégration* suscite des activités d'emploi innovatrices qui aident les personnes handicapées qui ne sont pas admissibles aux prestations de l'assurance-emploi.
Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA)	La stratégie de développement des ressources humaines autochtones constitue la principale contribution de DRHC au *Plan d'action des Autochtones du Canada - Rassemblons nos forces*, visant le transfert direct aux organismes autochtones des responsabilités de conception et de prestation des programmes relatifs au marché du travail. Ce plan d'action couvre l'appui à l'organisation des services de main d'oeuvre, à la garde des enfants dans les collectivités des Premières nations et inuites, à l'accès aux programmes et services en milieu urbain, aux programmes destinés aux jeunes, et aux initiatives destinées aux personnes handicapées autochtones. Les ententes conclues en vertu de la SDRHA mettent l'accent sur la mise en valeur du potentiel, la saine gestion de l'administration publique et un système de responsabilisation publique fondée sur les résultats.
Stratégie emploi jeunesse	La *Stratégie emploi jeunesse* a été mise en oeuvre en 1997 pour aider les jeunes à acquérir l'expérience du monde du travail, leur fournir les renseignements dont ils ont besoin sur le marché de l'emploi et sur les programmes de formation. Il touche chaque année près de 100 000 participants par l'entremise de services comme le Programme de stages pour les jeunes qui offre des fonds aux organismes qui créent des emplois communautaires à l'intention des jeunes, le programme Objectif emplois d'été pour étudiants qui subventionnent les salaires des emplois d'été des étudiants et par son service d'information sur le marché du travail.
Stratégie canadienne pour l'égalité des chances	La stratégie canadienne pour l'égalité des chances a été lancée en 1998 pour faciliter l'acquisition de la connaissance et des compétences nécessaires aux Canadiennes et Canadiens pour accéder à de meilleures possibilités d'emploi et à un niveau de vie plus élevé. Cette stratégie vise à promouvoir l'accès aux études postsecondaires en venant en aide aux étudiants qui éprouvent des difficultés financières, consacrer une aide plus importante à la recherche de pointe et aux étudiants diplômés, aider les particuliers à rembourser leur dette d'études, et plus particulièrement ceux dont les revenus sont faibles, aider les Canadiennes et Canadiens à parfaire leurs compétences durant toute leur vie professionnelle, aider les familles à épargner pour les études de leurs enfants, inciter les employeurs à recruter de jeunes Canadiennes et Canadiens, aider les jeunes à passer à la vie professionnelle et contribuer à diffuser les bienfaits des technologies de l'information dans les classes et les collectivités.

ENTENTES SUR LA DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Depuis 1996, neuf provinces et les trois territoires ont conclu des ententes sur le développement du marché du travail. Cette initiative, amorcée par le gouvernement fédéral, repose sur une collaboration unique entre le fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux, et offre la souplesse nécessaire pour aborder les conditions locales du marché du travail. À partir d'un cadre national de travail issu de la législation sur l'assurance emploi, les programmes et services prévus dans les ententes continuent de : donner suite aux objectifs et priorités du fédéral et des provinces en matière de marché du travail; donner de l'emploi et un certain degré d'autosuffisance aux clients aidés; accroître

la participation dans le marché du travail des personnes aptes au travail, surtout celles qui sont admissibles aux prestations d'assurance emploi et favoriser un esprit d'entreprise.

Santé Canada	
Soins à domicile et en milieu communautaire des Premières nations et des Inuits	Le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières nations et des Inuits vise à combler les lacunes dans la prestation des soins et à améliorer l'accès aux soins dans le cas des personnes âgées, handicapées et malades chroniques et celles qui exigent des soins intensifs de courte durée. Le développement des services appuie les soins offerts aux personnes vieillissantes dans leur foyer et dans un environnement communautaire. Santé Canada travaille à la mise en oeuvre du programme en collaboration avec les Premières nations et les Inuits.
Accès des Premières nations et des Inuits aux services de santé	*Les programmes de santé publique communautaires* assurent la promotion, la prévention et la protection en matière de santé, un accès plus grand aux soins primaires, les services de santé non assurés et les centres ou installations de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie. *Le Programme canadien de nutrition prénatale pour les Premières nations et les Inuits* assure une aide alimentaire, le dépistage en matière de nutrition, l'éducation et des conseils, la promotion de l'allaitement et un appui aux femmes enceintes.
Autres initiatives (liste partielle)	L'*initiative sur le diabète chez les autochtones* s'attaque à l'épidémie de diabète chez les autochtones. Des programmes sur le diabètes sont élaborés, sur le plan régional et local, puis mis en œuvre et délivrés par les peuples autochtones ou en collaboration avec ceux-ci. Le programme d'aide préscolaire aux autochtones dans les réserves cherche à offrir un environnement préscolaire favorable aux enfants autochtones vivant dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci. Ce programme vise la culture et le langage, la promotion de la santé, l'éducation, la nutrition, l'aide sociale et l'engagement parental et familial. Ce programme est mis en œuvre avec la participation du MAINC, de DRHC et des organismes des Premières nations.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC)	
Relier l'aide sociale à la formation et au perfectionnement	Un groupe national de coordination des politiques, incluant l'Assemblée des Premières nations, DRHC et le MAINC, travaille présentement à l'élaboration d'un cadre en vue des réformes de l'aide sociale. Des accords régionaux pour l'élaboration de réformes de l'aide sociale ont été signés avec les collectivités de certaines régions. Au total, 86 collectivités des Premières nations participent aujourd'hui à sept projets pilotes visant l'introduction de réformes qui créeront des capacités et relieront l'aide sociale à la formation, à la guérison et à des perspectives d'emploi.
Formation et éducation	La stratégie de développement de ressources humaines autochtones est décrite ci-dessus (voir DRHC). En matière d'éducation, le MAINC et l'Assemblée des Premières nations subventionnent 38 projets de réforme pédagogique. Dans le cadre d'une autre initiative visant à faciliter l'accès aux étude postsecondaires dans le Nord, le MAINC a participé à la fondation d'une Université de l'Arctique. Cette université " virtuelle " recourt à la technologie moderne de l'informatique pour connecter les institutions d'enseignement de l'Arctique et accroître l'accès de la collectivité de l'Arctique aux programmes d'enseignement.

Les femmes et les enfants	Des comités nationaux et régionaux liés à DRHC et au MAINC ont été créés pour superviser la mise en oeuvre des programmes sur les femmes et les enfants. L'année 1999-2000 a vu le financement de 202 projets, dont 47 projets de développement et d'évaluation des besoins et 156 projets opérationnels. Un *représentant spécial* a été nommé pour faire des recommandations sur les droits des Premières Nations. La *Loi sur les indiens* peut avoir une incidence négative sur les femmes indiennes vivant dans les réserves lors du partage des biens matrimoniaux en cas de dissolution du mariage. Le *Programme de promotion des femmes autochtones* du ministère du Patrimoine canadien a financé la participation des femmes autochtones dans la conception et la progression de l'autonomie autochtone et dans les processus qui y sont associés.
Améliorer les perspectives des jeunes autochtones en milieu urbain	Le ministère du Patrimoine canadien encourage l'établissement d'un réseau de centres polyvalents pour jeunes autochtones en milieu urbain afin d'améliorer les perspectives économiques, sociales et personnelles des jeunes autochtones en milieu urbain. Un budget de 100 millions de dollars y sera consacré jusqu'au 31 mars 2003. Les organismes autochtones déterminent les programmes destinés aux jeunes autochtones qu'ils souhaitent délivrer, en fonction des besoins professionnels des jeunes au sein de leurs collectivités. En vertu de la stratégie emploi jeunesse du Canada, un total de 25 millions de dollars sont consacrés annuellement aux jeunes autochtones.

Autres ministères fédéraux	
Condition féminine Canada (CFC)	*Le plan fédéral sur l'égalité des sexes* désigne une initiative visant la collaboration entre 24 ministères et organismes fédéraux sous la direction de Condition féminine Canada (CFC), initiative par laquelle le Canada s'engage à mettre en oeuvre une analyse comparative entre les sexes dans l'élaboration des politiques, des programmes et des lois. CFC aidera d'autres ministères et organismes fédéraux à établir des processus pour s'assurer que l'analyse comparative entre les sexes est intégrée à l'élaboration des politiques et des programmes. CFC élabore aussi des outils d'analyse et du matériel de formation en matière d'analyse comparative entre les sexes et elle fait la promotion en cette matière d'une vision partagée des concepts et des pratiques exemplaires.
Industrie Canada	Industrie Canada exerce un rôle moteur dans la promotion de l'accès à l'autoroute de l'information, ce qui favorise la croissance économique et sociale dans les villes, les petites municipalités et les régions rurales. En mars 1999, le Canada est devenu le premier pays du monde à relier toutes ses écoles et ses bibliothèques publiques à Internet. En mars 2001, grâce au *Programme d'accès communautaire*, on aura établi 10 000 sites d'accès ruraux et urbains au Canada. Le programme *Collectivités branchées* permet actuellement d'appuyer des projets de démonstration dans 12 collectivités qui deviendront des centres d'expertise pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication.
SCHL	*Mise en valeur du potentiel des Autochtones* : La SCHL appuie les collectivités autochtones en organisant des activités visant à y développer des compétences plus spécialisées en matière d'habitation. Signalons, à titre d'exemple, la prestation de services de formation dans des domaines comme la gestion immobilière, la gestion des arrérages, la qualité de l'air ambiant, l'Initiative sur les services d'inspection autochtones et l'initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits.
Citoyenneté et Immigration Canada	*Le Projet Metropolis* : Lancé en 1996, le Projet Metropolis est un forum national et international axé sur la recherche et l'élaboration de politiques en matière de migration de la population et de diversité culturelle. Le projet se penche également sur les défis de l'intégration des immigrants dans les villes du Canada et du reste du monde. L'objectif du projet est d'améliorer les politiques de gestion de la migration et de la diversité dans les grandes villes. Au Canada, le projet est appuyé par un consortium de ministères et organismes fédéraux et s'articule autour de partenariats entre les gouvernements, les chercheurs et des organismes communautaire regroupés dans quatre Centres d'excellence. À l'échelle mondiale, le projet réunit des partenaires provenant de plus de 20 pays. Jusqu'à maintenant, les principales activités ont été la mise en œuvre de projets de recherche, la préparation de conférences nationales et internationales et la mise en œuvre de projets de recherche comparative sur les collectivités transnationales et les autres aspects de l'intégration des immigrants dans les villes.

2.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX

Les treize provinces et territoires du Canada détiennent les principales responsabilités en matière de développement social. Pour donner une idée de la gamme des activités, cette section comporte de l'information sur certaines activités représentatives des gouvernements provinciaux et territoriaux. On trouvera une énumération plus complète dans le *Rapport technique 2 : Développement social et élimination de la pauvreté*, un document d'information préparé par le Canada.

Province de l'Ontario	
Supplément de revenu pour les frais de garde	Le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses aide les familles travailleuses à revenu faible et moyen en octroyant un supplément mensuel pour les frais de garde. Les familles admissibles doivent compter des enfants de moins de sept ans. Pour l'exercice financier 2000-2001, on estime que 222 000 familles se partageront des paiements totalisant 215 millions de dollars.
Initiatives de la Direction de la condition féminine de l'Ontario	La Direction de la condition féminine de l'Ontario est responsable de nombreuses initiatives, auxquelles elle peut aussi participer, dont les suivantes : le *Fonds pour l'initiation des femmes aux métiers spécialisés*, un programme de préapprentissage conçu pour donner aux femmes la possibilité de travailler au sein de secteurs en croissance; *Partenaires dans le changement*, une initiative qui met en œuvre des projets visant à améliorer l'autonomie financière des femmes et à donner aux jeunes femmes de l'information sur une foule de possibilités de carrière; *Formation des femmes sur la technologie de l'information*, un programme communautaire de formation/certification en technologie de l'information; *Investir dans l'avenir des femmes*, une initiative qui assure un financement aux organismes communautaires sans but lucratif qui offrent des programmes et des services aux femmes. La Direction supervise d'autres programmes axés sur des problèmes comme l'autonomie financière des femmes et la sécurité des femmes.
Personnes handicapées	L'Ontario a réexaminé les normes du Code de bâtiment de l'Ontario de 1997 pour rendre les édifices plus accessibles aux personnes handicapées. En outre, le gouvernement a annoncé en 1998 la création d'un fonds de 800 000 dollars pour promouvoir les partenariats avec les personnes handicapées. Ce fonds soutient les projets communautaires et de leadership stratégique qui contribuent à améliorer l'accès des personnes handicapées.
Plan d'égalité des chances	Cette initiative appuie les efforts que fournissent les employeurs et les employés pour créer des milieux de travail équitables, pour promouvoir des pratiques de travail axées sur le mérite personnel et pour détecter et franchir les obstacles qui empêchent les travailleurs de mettre pleinement à profit leurs capacités. Le ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs donne accès à des renseignements, à des ressources et aux meilleures pratiques dans ce domaine. Le soutien se traduit également par le financement de projets qui font la promotion de l'égalité des chances dans l'emploi.
Commission ontarienne des droits de la personne	Au cours des dernières années, la Commission ontarienne des droits de la personne a examiné des questions relatives aux éléments suivants : la discrimination fondée sur l'âge; l'identité sexuelle; les commentaires déplacés concernant le sexe; la grossesse; l'orientation sexuelle; le harcèlement sexuel; le VIH/sida; la langue; les personnes handicapées; la croyance et les convictions religieuses; les insultes et les blagues à caractère racial; l'accessibilité au transport; la politique sur l'information médicale liée à l'emploi; l'enseignement des droits de la personne en Ontario; et encore davantage.

Province du Nouveau-Brunswick	
Réforme de la politique sociale	En 1998, le Nouveau-Brunswick a créé un comité spécial du Cabinet sur la réforme de la politique sociale et il a institué un processus qui comporte la participation de représentants élus, de hauts fonctionnaires, trois tables rondes, 25 séances de dialogue communautaire (avec 3 000 participants), un numéro de téléphone sans frais, un cahier d'évaluation et un site Web. Le gouvernement étudie actuellement des projets de réforme dans des domaines comme l'engagement civique, la prévention par opposition au traitement, l'imputabilité, les familles, l'éducation permanente, la prestation des services et l'intégration des politiques sociales et économiques.

Autres initiatives (liste partielle)	*La prestation fiscale pour enfants et le supplément du revenu gagné* du Nouveau-Brunswick : Assure le versement d'une somme mensuelle exempte d'impôts aux familles à faible revenu qui ont des enfants de moins de 18 ans. *Le supplément accordé au titre d'une déficience* : Les prestataires sourds, aveugles et handicapés qui sont admissibles à l'aide de base accordée en vertu du régime élargi de services toucheront un supplément annuel. *Initiative santé* : Cette initiative permet de répondre aux besoins des élèves de la maternelle à la 3e année en matière de nutrition. Parmi les principaux résultats, signalons le moins grand nombre d'enfants souffrant de la faim et les résultats encourageants concernant l'apprentissage.

Province du Manitoba	
Aide à l'emploi et au revenu	Pour investir dans l'enfance, le Manitoba a engagé plus de ressources en 2000-2001, notamment en augmentant l'aide à l'emploi et au revenu et les avantages de base de l'aide municipale pour les enfants de six ans et moins. Le programme *Building Independence* offrira aussi des possibilités aux prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu qui cherchent du travail et qui souhaitent participer de façon significative à la vie communautaire.
Enfants	*Healthy Child Manitoba* favorisera l'adoption d'une approche fondée sur le développement communautaire en vue du bien-être des enfants, des familles et des collectivités du Manitoba, en misant surtout sur la période de la conception à l'âge préscolaires. Le Manitoba étendra ses appuis aux familles et aux enfants grâce à des services visant la nutrition prénatale et postnatale, la prévention du syndrome de l'alcoolisme foetal et les programmes de soutien, ceux relatifs aux infirmières en milieu scolaire, aux centres parents-enfants et à la prévention de la grossesse chez les adolescentes. *Child Day Care Program*, où le financement du programme de garderie a été haussé, ce qui permet d'offrir des services de garderie abordables, accessibles et de qualité pour accueillir les enfants du Manitoba.
Développement communautaire	*Neighbourhoods Alive!* désigne une stratégie de développement socio-économique communautaire à long terme, qui appuie et favorise les efforts de revitalisation communautaire touchant l'emploi, l'éducation et la formation, le logement et la sécurité, l'infrastructure communautaire et les intiatives de loisirs pour la famille dans certains quartiers de Winnipeg, Brandon et Thompson. L'entente *Winnipeg Development Agreement* en est une de cinq ans et d'une valeur de 75 millions de dollars qui constitue l'engagement pris par les administrations du Canada, du Manitoba et de Winnipeg à l'égard du développement économique durable et à long terme de Winnipeg. L'initiative met l'accent sur le développement de la main-d'oeuvre, sur les investissements stratégiques et sectoriels, et sur le développement et la sécurité des collectivités de la ville de Winnipeg.

Province de la Colombie-Britannique	
Allocations aux familles de la C.-B.	Mis en oeuvre en 1996, la *BC Family Bonus* (programme d'allocations aux familles de la Colombie-Britannique) prévoit un versement exempt d'impôt à toutes les familles à revenu faible ou modeste. En juillet 1998, il a été combiné avec les fonds fédéraux dans le cadre du Régime national de prestations pour enfants. Le programme de la C.-B. A permis de combler le fossé de la pauvreté dans une proportion d'environ 19 % pour toutes les familles travailleuses à faible revenu et d'environ 25 % pour les familles monoparentales à faible revenu. Plusieurs parents bénéficiant de l'aide sociale retournent sur le marché du travail, ce qui a contribué à faire baisser de 34 % sur quatre ans le nombre d'enfants recevant des prestations du bien-être social.
Programmes pour enfants	Le *Child Care BC* (programme de soutien pour faire de garde d'enfants) est un programme qui offre aux familles un accès à des garderies de qualité au taux abordable de 14 $ par jour entier. On prévoit que le nombre de places dans les garderies accréditées passera de 85 000 d'ici 2004, soit une augmentation de 20 %. Le programme *Healthy Kids* offre des soins dentaires et oculaires jusqu'à concurrence de 700 $ par année, par enfant de famille à faible revenu ou bénéficiant de prestations d'aide sociale. En 2000, étaient admissibles aux prestations 145 000 enfants.
Programmes de soutien pour les femmes	*Transition Homesest* un service d'intervention d'urgence qui offre un refuge et du soutien aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. En C.-B., il existe 62 maisons de transition qui offrent 647 places d'hébergement aux femmes. En milieu rural, où la population ne justifie pas une maison de transition dotée d'un personnel attitré, le programme *Safe Home* offre des places de refuge temporaire dans des maisons privées, des hôtels ou des appartements. Il y a huit maisons de deuxième étape qui permettent aux femmes qui quittent une maison de transition, de prendre du temps pour planifier leur vie à plus long terme. Le programme *Bridging Empolyability* aide les femmes qui sortent d'une relation empreinte de violence et offre du soutien pour avoir accès aux études, à la formation et aux emplois.
Autres programmes pour les femmes	*Women's Workplace Equity Office* Le Ministry of Women's Equality est à mettre sur pied un bureau pour promouvoir l'équité en milieu de travail et qui collaborera avec le milieu des affaires, les syndicats et les gouvernements locuax pour faire changer les choses dans les cultures organisationnelles et des milieux de travail. *Equity hiring for major capital works projects*: le gouvernement de la C.-B. A fait des efforts pour accroître le nombre de femmes dans les grands projets de construction financés par la province. *Women in Trades and Technology* est un réseau national sans but lucratif. Le Ministry of Women's Equality appuie le programme depuis 1995, en offrant une aide à l'éducation, au matériel et aux autres ressources.

Province de l'Île-du-Prince-Édouard	
Services de santé à l'intention de la famille	Le programme des services de santé à l'intention de la famille allège la charge des médicaments chez les familles à faible revenu et il vient en aide aux familles au travail qui ne touchent pas d'aide sociale.
Autres initiatives (liste partielle)	*Publicly Funded Kindergarten* : La maternelle est maintenant financée à même les fonds publics et elle est ouverte à tous les enfants de la province sans frais supplémentaires. *Day Care Program Expansion* : L'augmentation des subventions permet d'offrir plus d'espaces disponibles. *Disabilities Support Program* (en cours d'élaboration) : Ce programme aura pour effet d'intensifier et d'intégrer la prestation des services de soutien offerts sur une base individuelle aux personnes handicapées.

Province de l'Alberta	
Personnes ayant des déficiences en matière de développement	La loi de 1998 intitulée *Persons with Developmental Disabilities Community Governance Act* assure le transfert de la responsabilité de la prestation de services aux adultes ayant des déficiences en matière de développement à des comités communautaires nommés par le gouvernement. Signalons parmi les principales caractéristiques de la nouvelle structure de gestion : la participation des intéressés au niveau local, notamment les personnes handicapées et leurs familles ou leurs tuteurs, l'autonomie dans la prise de décisions, et un changement dans le rôle du gouvernement de celui de prestataire de services à celui de guide qui décide de l'orientation stratégique.
Alberta Children's Forum	Le forum des enfants de l'Alberta permet l'exercice d'une consultation permanente auprès des Albertains afin de mieux appuyer le bien-être des enfants. Le forum comprend des organismes sans but lucratif, des organismes de services sociaux, des collectivités autochtones, des organismes de jeunes et des ministères. Il offre aux jeunes la possibilité de se faire entendre par le monde des affaires, par la collectivité et par le gouvernement. Les autorités compétentes des services concernant l'enfant et la famille ont incorporé de nombreuses recommandations issues du forum..
Initiatives à l'intention des enfants et des jeunes	L'initiative visant les enfants et les jeunes de l'Albert : Grâce à l'élaboration de politiques et de programmes provinciaux intégrés, cette initiative permet aux collectivités et aux organismes d'assurer des services efficaces afin de répondre aux besoins des enfants et des familles. Les programmes visés comprennent notamment : *Alberta Partnership on Fetal Alcohol Syndrome* qui réunit des partenaires issus du gouvernement et de la collectivité dont la tâche est de prévenir le syndrome de l'alcoolisme foetal et d'améliorer la capacité de soigner ceux qui en sont frappés; *Protection of Children Involved in Prostitution* qui réunit des partenaires issus du gouvernement et de la collectivité offrant aux enfants des services pouvant les aider à quitter la prostitution; *Student Health Initiative* visant à améliorer les services de santé et autres offerts aux jeunes qui ont des besoins particuliers en ce domaine; *Children's Mental Health* qui présente un système global de services en santé mentale à l'intention des enfants et des jeunes, *Child Health Benefit Program* qui assure des services médicaux à 55 000 enfants de familles à faible revenu, et l'*Alberta Youth Employment Strategy* qui favorise la transition harmonieuse entre l'école et le travail et vise à lever les barrières auxquelles se heurtent certains jeunes concernant l'école et le travail.

Province de la Saskatchewan	
Remaniement de la sécurité du revenu	Le remaniement de la sécurité du revenu est une stratégie interministérielle et intergouvernementale majeure relative à la pauvreté des familles et des enfants, laquelle vise à lever les barrières liées au revenu et les facteurs de dissuasion de l'emploi et à assurer l'aide nécessaire pour permettre aux familles à faible revenu d'intégrer la population active et d'y demeurer. Les nouvelles initiatives en matière de programmes comprennent notamment : (1) *Saskatchewan Child Benefit*, une allocation mensuelle pour alléger les charges familiales que comporte le fait d'élever un enfant dans les familles à plus faible revenu ; (2) *Saskatchewan Employment Supplement*, un supplément de revenu mensuel et le paiement des frais d'entretien de l'enfant du conjoint chez les parents à plus faible revenu; (3) *Provincial Training Allowance*, une allocation mensuelle destinée aux étudiants inscrits en éducation des adultes ou à des programmes de formation de courte durée; (4) *Family Health Benefits*, des prestations supplémentaires en matière de santé à l'intention des familles au travail, mais à faible revenu.

Initiatives concernant l'éducation et la formation (liste partielle)	La province a adopté de nouvelles stratégies visant tous les niveaux des services relatifs à l'éducation, la formation et l'emploi, la télé-éducation et la technologie, et l'éducation des Amérindiens et des Métis. La *Multimedia Learning Strategy* appuie un accès équitable, souple et abordable à l'éducation et à la formation à l'aide des nouveaux médias. *JobStart/Future Skills* assure des possibilités d'obtenir une formation liée à l'emploi et un emploi. Le *Quick Skills Program* assure des services de formation pour aider à redresser la pénurie de compétences dans des collectivités ou des secteurs économiques particuliers. La nouvelle loi *Apprenticeship and Trade Certification Act* déposée en 1999 a donné naissance à la commission de la Saskatchewan sur l'apprentissage qui est dirigée par le secteur privé.

Territoire du Nunavut	
Child & Family Services Act	La loi sur les services à l'intention de l'enfant et de la famille augmente la participation des parents et des tuteurs aux questions touchant à la protection de leurs enfants et celle de la collectivité quand il s'agit de protéger les enfants et les membres de la collectivité.
Développement communautaire	Le comité de direction interministériel sur le bien-être et sur le développement communautaire constitue une initiative permanente. Il a pour but d'élaborer une stratégie globale en vue du développement à long terme de la collectivité relativement à son bien-être, à ses possibilités et à ses plans économiques. L'intention est de s'assurer que les activités gouvernementales sont cohérentes d'un ministère à l'autre et d'encourager toutes les collectivités du Nunavut à élaborer leurs propres plans en offrant un soutien en matière de formation. Tous les ministères participent à cette initiative.

2.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL

Au Canada, les collectivités sont parties prenantes du développement social. Pour donner une idée de cette participation, la présente section résume brièvement certaines pratiques exemplaires locales canadiennes. On en trouvera les sources et de plus amples renseignements dans le document d'information préparé par le Canada et intitulé *Rapport technique 2 : Développement social et élimination de la pauvreté.*

Planification des perspectives de la région de Waterloo

Ville /Cité/Municipalité/Organisme : Groupes communautaires, ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario

Description du projet : Le programme sur la planification des perspectives de Waterloo a réuni une coalition de groupes communautaires et de résidents à faible revenu afin d'offrir des conseils sur l'emploi, le travail autonome et la dynamique de la vie dans des quartiers défavorisés de la région de Waterloo (Ontario). La synergie de partenariat constatée entre les divers organismes et l'équipe de gestion démocratique qui a permis aux clients des programmes d'avoir voix au chapitre et son approche en matière de planification de carrières, les participants au programme sont retournés au travail beaucoup plus rapidement que les clients des programmes d'emploi du gouvernement et à un coût beaucoup moindre. Le programme sur la planification des perspectives 2000, soit le programme permanent qui a fait suite au programme originel, constitue un modèle en vue d'une réforme efficace et équitable qui offre à ses clients et à la région des avantages durables. Les principes du programme relatifs à la responsabilisation des ménages à faible revenu, à l'investissement dans le potentiel humain et à la responsabilisation en matière de résultats, représentent une étape essentielle pour refaire les liens entre l'administration de l'État et la collectivité.

Projet Toronto, Ville en santé

Ville/Cité/Municipalité/Organisme : Ville de Toronto

Description du projet : Le rôle du Bureau Ville en santé, de la ville de Toronto est d'appuyer la ville et les autorités municipales dans leur collaboration avec les entreprises, d'autres paliers de gouvernement et les collectivités locales, les organismes non gouvernementaux et les résidents, en vue de cerner les sérieux problèmes urbains et d'intervenir d'une façon intégrée. Le Bureau vise à relever des défis sociaux comme la situation des sans-abri, la pauvreté, la pollution et la surpopulation lesquels, bien qu'ils ne soient pas du ressort du secteur de la santé comme tel, ont un effet important sur la santé de la population. Le Bureau occupe un espace stratégique à l'extérieur du ministère de la Santé, ce qui souligne le fait que de tels facteurs sont primordiaux dans la santé d'une personne.

L'initiative consiste à promouvoir Toronto, ville saine par divers moyens. Elle offre de l'information, par exemple sur les priorités en matière de qualité de vie et sur les mesures du rendement des services municipaux. Elle appuie des façons d'aborder des questions par la coopération et le sens de l'initiative, en plus d'en faire la démonstration, et elle favorise la constitution de partenariats à l'occasion d'enjeux particuliers (par exemple, les partenariats sur l'air propre et sur le tourisme). Elle cherche à rendre la collectivité capable de résoudre les problèmes locaux et elle facilite l'apport des citoyens à l'élaboration de nouvelles politiques comme la sécurité de la collectivité, l'emploi chez les jeunes et la question des sans-abri.

L'intégration de la perspective des deux sexes dans les transports en commun

Ville/Cité/Municipalité/Organisme : Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU)

Description du projet : Le CAFSU s'est mobilisé pour convaincre les autorités du transport en commun de Montréal d'établir un service permanent qui permet aux femmes de descendre de l'autobus entre les arrêts prévus le soir afin d'être plus près de leur destination finale. La demande fait suite à la constatation que, vu la crainte de la violence, les femmes empruntaient moins souvent les transports en commun en soirée. Ainsi, la demande concernant la mise en oeuvre du service visait à accroître la mobilité, l'autonomie et la liberté d'action des femmes, sans oublier l'ultime objectif de l'égalité des sexes. En plus de s'attaquer aux préoccupations des femmes au sujet des transports en commun le soir, cette initiative a permis de sensibiliser la collectivité à l'égard des réelles insécurités des femmes, ce qui constitue un des principaux objectifs du CAFSU. Le succès de l'initiative a renforcé, chez les divers partenaires du CAFSU, la détermination de continuer à collaborer à l'élaboration des politiques et des mesures visant à accroître la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes.

Initiatives en vue de villes plus sûres
Ville/Cité/Municipalité/Organisme : Initiatives favorisant des villes plus sûres, ville d'Edmonton
Description du projet : Les initiatives favorisant des villes plus sûres s'inspirent de deux concepts fondamentaux, soit la prévention du crime grâce au développement social et la prévention du crime grâce à l'aménagement urbain. Les initiatives sont le fruit d'un groupe de travail sur les villes plus sûres à Edmonton. La plupart des recommandations du groupe de travail ont été mises en oeuvre et elles font maintenant partie des responsabilités principales de divers organismes et services municipaux. Le programme favorise l'appui d'initiatives personnelles et la participation communautaire comme étant des aspects importants de la prévention du crime grâce au développement social. Il existe une grande diversité d'initiatives particulières. Le comité sur la justice envers les jeunes d'Edmonton engage la collectivité dans un processus visant à réadapter les jeunes contrevenants. L'équipe chargée d'assurer le suivi d'actes de violence envers un conjoint réunit un travailleur social et un policier enquêteur qui travaillent sur les cas de violence familiale. *Safewalk* est un service bénévole qui offre une alternative au fait de se promener seul la nuit. Le programme visant les contrevenants en matière de prostitution offre une solution autre que celle des poursuites devant les tribunaux. Le Gide de vérification de mesures de prévention du crime dans les quartiers est un outil simple qui peut être utilisé pour déterminer ce qui, dans les quartiers, fait que les gens s'y sentent vulnérables. Le programme sur la prévention du crime et les transports en commun d'Edmonton inclut le trajet pour signaler des activités douteuses. Ces projets et d'autres recueillent l'appui de la collectivité et ils ont eu pour résultat de faire d'Edmonton une ville plus sûre.

Sécurité des chauffeurs de taxi
Ville/Cité/Municipalité/Organisme : La police, les compagnies de taxi, les chauffeurs de Montréal
Description du projet : Pour enrayer la vague croissante des vols dans les taxis, la police de Montréal a lancé le programme intitulé « Partenaires en prévention » par lequel la police intercepte et vérifie au hasard les taxis ayant des passagers à bord. À chaque occasion, on demande au chauffeur de descendre de sa voiture et de confirmer que tout est en règle, ce qui soustrait le chauffeur au danger si un vol est en cours. On a largement publicisé le programme qui a eu pour résultat de faire chuter considérablement le nombre de vols dans les taxis. Le programme a aussi réussi à lever les barrières et à favoriser la coopération entre la police et les chauffeurs de taxi dont une forte proportion est d'origine ethnique et qui considérait souvent la police avec suspicion.

2.5 POINTS DE VUE DES INTERVENANTS

Cette section présente une synthèse des opinions de divers Canadiens qui s'intéressent aux enjeux du développement social. Les *Rapports techniques* et leurs annexes préparés par le Canada comportent des détails supplémentaires sur ces points de vue. Une liste des parties intervenantes qui ont été interviewées est présentée à l'annexe A. En outre, certains des enjeux qui sont abordés à la section 1.5 sont aussi pertinents dans la présente discussion, laquelle porte sur le développement social.

Quels sont, pour les intervenants canadiens, les principaux enjeux liés au programme?

En matière de pauvreté, les intervenants ont signalé la vulnérabilité particulière de certains secteurs de la population, notamment les enfants, les handicapés, les Autochtones et les immigrants. On se

dit préoccupé par l'affaiblissement du filet de la sécurité sociale par rapport à la nécessité d'améliorer et d'étendre les programmes et les services de base pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté. On a signalé l'importance d'avoir un toit comme élément central des programmes d'aide au revenu, vu les liens puissants qui existent entre un logement sûr et le bien-être physique et social. Pour ce qui est de la question plus large du développement social, les principales questions soulevées avaient trait à l'intégration sociale des immigrants et à la sécurité des collectivités. La Fédération canadienne des municipalités, par exemple, a lancé plusieurs initiatives en matière de sécurité des collectivités et de prévention de la criminalité.

Dans quelle mesure les gouvernements ont-ils été proactifs dans la poursuite de ces objectifs?

Bien que les intervenants aient confirmé la réalisation de progrès dans certains secteurs (p. ex., grâce à la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain du gouvernement fédéral), on a surtout exprimé l'opinion que les divers gouvernements n'ont pas été suffisamment proactifs. On a critiqué en particulier l'inaction quant à la mise en oeuvre des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Une des pierres d'achoppement auxquelles se heurtent la motivation et l'intervention serait le doute répandu chez les Canadiens que certains groupes au Canada vivent dans la pauvreté. Sur le plan institutionnel, on s'est aussi dit préoccupé du fait que la transmission des responsabilités des questions relatives à la pauvreté aux municipalités, qui ne disposent peut-être pas de ressources suffisantes, peut se traduire par une attention et une intervention moins concertées.

Comment les intervenants évaluent-ils les progrès réalisés? Quelles ont été les leçons apprises?

Les intervenants sont généralement déçus par les progrès réalisés par le Canada en matière de diminution de la pauvreté. Une personne a signalé que l'écart entre les revenus des ménages propriétaires et locataires s'est creusé davantage au cours des dernières décennies et que le revenu des Canadiens à faible revenu a chuté au cours des dix dernières années en dollars réels. Une autre personne a fait remarquer l'absence de progrès à la suite de l'adoption à l'unanimité par les parlementaires d'une résolution visant à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Relativement aux peuples autochtones, on a affirmé que les gouvernements ne reconnaissent pas suffisamment l'importance des différences sociales, économiques et culturelles qui existent entre les divers groupes (les Premières nations, les Métis, les Indiens non inscrits, et les Indiens qui habitent dans les réserves et à l'extérieur des réserves). On estime préoccupante la tendance du taux croissant d'incarcération visant les Autochtones; ce taux, selon l'Association des femmes autochtones du Canada, a augmenté de près de 300 % depuis 1988. Il est par contre encourageant de signaler qu'un nombre croissant de femmes autochtones ont accès à l'éducation postsecondaire en milieux urbains; par ailleurs, chez les femmes autochtones, on constate un sentiment grandissant d'indépendance et une volonté de se prendre en mains.

Chapitre 3 : GESTION ENVIRONNEMENTALE

3.1 INDICATEURS

La présente section fournit les données d'une série d'indicateurs liés à la gestion environnementale, conformément au modèle de rapport du CNUEH.

Priorité 9. ***Promouvoir une structure géographiquement équilibrée d'établissements humains***

Les zones urbaines au Canada ne représentent qu'une petite partie de la superficie du territoire mais abritent plus de 75 % de la population. Bien que les données du tableau 3-1 indiquent un léger déclin de la population urbaine entre 1991 et 1996, la tendance à long terme indique une plus grande urbanisation. Par exemple, la population rurale canadienne s'est accrue de 8,1 % entre 1980 et 1995, alors que les zones urbaines ont connu une croissance de 21,8 % pendant la même période. Selon des données plus récentes, la population du Canada était de 30 491 300 au 1er juillet 1999, ce qui représente une augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Pendant la même période, la population des 25 RMR canadiennes a connu une croissance de 1,1 %.[7]

Tableau 3-1 : Population du Canada - 1991 et 1996

Population du Canada	1991	1996
Urbaine	20 906 875	22 461 000
Totale	27 296 860	29 671 900

On observe ce profil de croissance urbaine nationale dans les cinq villes faisant l'objet du tableau 3-2, indiquant le taux de croissance des RMR entre 1991 et 1996, puis entre 1996 et 1998.

Tableau 3-2 : Population par ville en 1991, 1996 et 1998

	Vancouver			Calgary			Toronto			Montréal			Halifax		
Population (en milliers)	1991	1996	1998	1991	1996	1998	1991	1996	1998	1991	1996	1998	1991	1996	1998
Noyau urbain	471 844	514 008	ND	710 795	768 082	ND	635 395	653 734	ND	1 017 669	1 016 376	ND	114 455	113 910	ND
Agglomération urbaine (RMR)	1 602 590	1 831 665	1 999 208	754 033	821 628	903 468	3 898 933	4 263 757	4 586 088	3 208 970	3 326 510	3 423 508	320 501	332 518	348808

[7] Les agglomérations urbaines sont définies par Statistique Canada comme des régions métropolitaines de recensement (RCM). Les RCM sont composées du noyau urbain et des zones urbaines et rurales adjacentes (périphéries) ayant un important niveau d'intégration sociale et économique avec le noyau.

Priorité 10. Gérer l'offre et la demande d'eau de manière efficace

Le Canada est perçu comme un pays riche en eau. Toutefois, environ 60 % de cette richesse se trouve au Nord et son accès est difficile pour la partie du pays en ayant le plus besoin, le Sud où habite 90 % de la population. Le Canada présente l'un des plus hauts taux de consommation d'eau par habitant. Le tableau 3-3 indique une estimation de cette consommation dans certaines villes et à l'échelle nationale.

Tableau 3-3 : Consommation d'eau (domestique)

	Vancouver	Calgary	Toronto	Montréal	Halifax	Canada
	2000	2000	2000	1999	2000	1994
Estimation du nombre de litres par personne par jour	357,4	330,7	238,5	373,3	238,2	331

Comme nous l'avons déjà mentionné, les zones urbaines au Canada bénéficient d'un accès pratiquement universel à l'eau potable courante et l'eau fournie par les réseaux municipaux d'approvisionnement est propre à la consommation et de haute qualité. Cependant, le récent incident tragique de contamination de l'eau potable dans la municipalité rurale de Walkerton (Ontario) ainsi que les autres incidents qui ont eu lieu dans diverses municipalités ont souligné l'importance du contrôle des sources possibles de contamination, de l'entretien de l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable, de la formation du personnel et de la mise en place de systèmes appropriés de réglementation et de gestion.

Priorité 11. Réduire la pollution urbaine

Le tableau 3-4 présente les données relatives à la **pollution de l'air** pour 1993 et 1998 pour les cinq principaux contaminants atmosphériques et le plomb, selon les données recueillies par le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique. Les six premières lignes indiquent le nombre de jours où les objectifs nationaux afférents à la qualité de l'air ambiant (ONQAA) ont été dépassés. Les six lignes suivantes indiquent la concentration annuelle moyenne de ces substances dans l'air. On peut trouver de plus amples renseignements à propos des ONQAA et des périodes de surveillance dans un document d'accompagnement présenté par le Canada intitulé *Rapport technique 3 : Gestion environnementale*, l'un des documents préparés par le Canada.

Tableau 3-4 : Pollution atmosphérique urbaine en 1993 et 1998

	Vancouver		Calgary		Toronto		Montréal		Halifax	
	1993	1998	1993	1998	1993	1998	1993	1998	1993	1998
Nombre de jours où les ONQAA ont été dépassés pour le SO_2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de jours où les ONQAA ont été dépassés pour le NO_2	0	0	0	0	0	0	0	35	0	0
Nombre de jours où les ONQAA ont été dépassés pour le O_3	0	4	0	1	172	52	6	26	2	0
Nombre de jours où les ONQAA ont été dépassés pour le CO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nombre de jours où les ONQAA ont été dépassés pour le total des particules en suspension	2	1	15	20	4	S.O.	1	3	0	0
Nombre de jours où les ONQAA ont été dépassés pour le Pb	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Concentration annuelle moyenne de SO_2 en ppM	5.50	3.15	3.00	3.64	4.20	4.40	3.86	4.39	10.50	9.93
Concentration annuelle moyenne de NO_2 en ppM	19.92	18.92	24.67	25.87	23.00	25.92	22.60	18.27	14.50	20.51
Concentration annuelle moyenne de O3 en ppM	11.93	14.67	16.00	17.23	18.67	19.97	15.38	18.64	20.50	25.01
Concentration annuelle moyenne de CO en ppM	1.01	0.71	0.92	0.79	1.06	0.97	0.65	0.53	0.74	0.56
Concentration annuelle moyenne du total des particules en suspension en ppM	30.70	20.55	54.67	58.82	46.40	56.68	32.89	41.53	21.00	16.66
Concentration annuelle moyenne du Pb en mg/m^3	0.02	0.01	0.02	ND	0.01	0.02	0.02	0.02	0.01	0.01

Pour la plupart des villes de l'échantillon et les principaux contaminants atmosphériques observés, les directives des ONQAA ont été respectées en 1993 et 1998. Les principales exceptions sont l'ozone (O_3), pour lequel la plupart des villes ont excédé la directive relative à la concentration annuelle moyenne (15 ppM). De plus, la plupart des villes ont connu quelques journées dans l'année où les limites quotidiennes d'ozone ou de particules en suspension ont été dépassées.

Comme l'indique le tableau 3-5, 97 % des **eaux usées** municipales au Canada sont traitées d'une manière ou d'une autre. Le degré de traitement varie beaucoup d'une région à une autre. En général, l'Ontario, l'Alberta et la Saskatchewan ont des degrés de traitement plus élevés que les autres provinces. En fait, la majorité des eaux qui transitent par les réseaux d'eaux usées de l'Ontario et des provinces des Prairies bénéficient d'un traitement tertiaire, traitement nettement supérieur à ce qui s'effectue ailleurs au pays, quoique le Québec et les Territoires nordiques ont connu des améliorations importantes. Dans l'ensemble des provinces Atlantiques, les eaux usées de 46 % de la population ne font l'objet d'aucun traitement. Dans l'ensemble du pays, la proportion des eaux usées recevant un traitement tertiaire progresse régulièrement, elle est passée de 37 % en 1991 à 41 % en 1996.

Tableau 3-5 : Eaux usées traitées en 1994 et 1999

	Vancouver		Calgary		Toronto		Montréal		Halifax		Canada	
	1994	1999	1994	1999	1994	1999	1994	1999	1994	1999	1994	1999
Pourcentage des eaux usées recueillies traitées	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%	33,0%	93,0%	97,0%

L'élimination des déchets solides au Canada est strictement réglementée au niveau provincial et il existe par conséquent peu de problèmes importants en matière d'élimination inadéquate ou de décharges illégales. Le volume de déchets produits dans les municipalités canadiennes représente cependant un problème important. Le tableau 3-6 indique les changements importants survenus dans

la répartition des déchets « éliminés » (principalement dans les décharges contrôlées et les incinérateurs) par opposition aux « déchets ayant évité l'élimination » (principalement recyclés, dont une petite partie en compost). Ces changements illustrent les efforts consacrés à la réduction des déchets à la source grâce à la transformation. La plupart des grandes villes ont mis en oeuvre des initiatives de recyclage et de compostage, et certaines (comme Halifax) disposent de programmes dynamiques et intégrés.

Tableau 3-6 : Déchets solides en 1995 et 1998

Pourcentage de déchets solides	Colombie-Britannique		Alberta		Ontario		Québec		Nouvelle-Écosse	
	1995	1998	1995	1998	1995	1998	1995	1998	1995	1998
Pourcentage de déchets éliminés (décharges contrôlées ou incinérateurs)	82,0%	68,5%	87,0%	83,0%	83,0%	72,0%	90,0%	62,3%	84,0%	70,0%
Pourcentage de déchets recyclés	18,0%	31,5%	13,0%	17,0%	17,0%	28,0%	10,0%	37,7%	16,0%	30,0%

Priorité 12. Prévenir les catastrophes et reconstruire les établissements humains

Au Canada, ce sont les provinces et les territoires qui définissent les normes de construction. Le Conseil national de recherche du Canada publie des modèles de codes comme le *Code national du bâtiment du Canada*, le *Code national de prévention des incendies du Canada* et le *Code sur les bâtiments d'exploitations agricoles*. Les provinces, les territoires et les municipalités adoptent ces codes essentiels de construction ou les adaptent à leur situation particulière. Ce sont les municipalités qui, en règle générale, sont chargées de faire respecter les codes provinciaux.

Protection civile Canada (PCC) est un organisme national de coordination au sein du ministère de la Défense nationale. PCC coordonne les mesures d'urgence entre les différents ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux et les autorités municipales. Elle est guidée par la *Loi sur la protection civile* et la Politique fédérale relative aux situations d'urgence. PCC fournit aux municipalités une formation en planification des mesures d'urgence, puisque la gestion des situations d'urgence relève principalement de l'autorité régionale/municipale. Il existe également des accords nationaux d'aide financière en cas de catastrophe visant à atténuer les effets des catastrophes, selon la sévérité de la situation.

Priorité 13. Promouvoir des systèmes de transport efficaces et écologiquement rationnels

Le temps de transport des individus vers leur lieu de travail est une mesure des performances du système de transport. Le tableau 3-7 présente le temps de transport moyen en 1992, tous modes de transport confondus. Malheureusement, il n'existe pas de données plus récentes permettant de faire des comparaisons.

Tableau 3-7 : Temps de transport - 1992					
	Vancouver	**Calgary**	**Toronto**	**Montréal**	**Halifax**
	1992	**1992**	**1992**	**1992**	**1992**
Temps de transport moyen (en minutes) vers le travail à l'aller	30,00	22,50	29,50	27,00	19

Le tableau 3-8 présente les principaux modes de transport utilisés pour se rendre au travail en 1996. C'est à Montréal et Toronto que l'on se sert le plus des transports en commun et c'est à Halifax que l'on se déplace le plus en vélo ou à pieds. Nous ne disposons malheureusement pas de statistiques sur les périodes antérieures aux dates citées.

Tableau 3-8 : Modes de transport - 1996					
Pourcentage du transport vers le travail au moyen	**Vancouver**	**Calgary**	**Toronto**	**Montréal**	**Halifax**
	1996	**1996**	**1996**	**1996**	**1996**
des véhicules automobiles privés	77,4%	80,2%	72,0%	72,2%	77,2%
du transport en commun	14,3%	12,6%	22,0%	20,3%	10,9%
du vélo ou de la marche	8,3%	7,3%	6,0%	7,5%	11,9%
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Priorité 14. ***Appuyer les mécanismes de préparation et d'exécution de plans environnementaux locaux et d'initiatives de mise en oeuvre d'Action 21 au niveau local***

Des cinq villes échantillons, seules Vancouver, Calgary et Toronto sont membres du Conseil international pour les initiatives écologiques communales (ICLEI). Cet organisme s'est donné pour objectif d'engager ses membres et leurs collectivités à évaluer les stratégies et le rendement régionaux dans les secteurs de l'environnement qui les préoccupent. Par contre, nombre de villes canadiennes ont lancé des initiatives locales d'intervention et de panification environnementales. Certaines de ces initiatives sont indiquées, à titre d'exemples, à la section 3.4.

3.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX

La présente section traite des activités des principaux ministères et organismes du gouvernement fédéral en matière de gestion environnementale.

Environnement Canada	
Le mandat général d'Environnement Canada est de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement naturel. Pour réaliser ce mandat, le Ministère est chargé d'administrer un nombre important de lois, politiques et programmes. Le document d'information présenté par le Canada intitulé *Rapport technique 3 : Gestion environnementale*, fournit de plus amples renseignements sur un grand nombre d'initiatives ministérielles. La présente section porte sur un plus petit groupe d'activités pertinentes liées aux zones urbaines et aux régions.	
Programme d'initiatives axées sur l'écosystème	Le Programme d'initiatives axées sur l'écosystème a été élaboré pour répondre aux questions environnementales complexes qui se posent dans les principaux écosystèmes préoccupants. Il évolue vers un système fédéral élargi de développement durable axé sur des résultats favorables pour l'environnement et avantageux du point de vue économique et social. Il est basé sur des principes scientifiques objectifs, une approche axée sur l'écosystème, le partenariat et l'action communautaire. À titre d'exemple : les 17 secteurs préoccupants des Grands Lacs qui sont restaurés grâce à l'action communautaire; les 14 initiatives communautaires des provinces de l'Atlantique qui ont élaboré et mis en oeuvre des plans de gestion environnementale complets; le secteur privé consacre ses efforts à réduire la pollution du bassin du Saint-Laurent et à ouvrir les plages; un programme de prévisions du smog dans le bassin de Géorgie est actuellement mis en oeuvre avec le concours des administrations municipales.
Programme sur les véhicules, carburants et moteurs moins polluants	Début 2001, Environnement Canada prévoit publier un avis d'intention officiel à propos des normes futures relatives aux émissions de véhicules et aux carburants. Ces normes contribueront à rendre l'environnement plus propre et plus sain tant dans les zones urbaines que non urbaines. Avec la nouvelle réglementation, les normes canadiennes en matière d'émissions pour les véhicules routiers et les moteurs seront désormais conformes aux normes américaines et permettront d'améliorer la qualité de l'essence, du diesel et du mazout.
Normes pancanadiennes relatives aux matières particulaires (MP) et à l'ozone	Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a signé, en juin 2000, une entente portant sur les normes pancanadiennes relatives aux matières particulaires (MP) et à l'ozone. Toutes les provinces vont élaborer et mettre en oeuvre des plans pour atteindre ces normes. Dans le cadre de ce processus, les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement ont convenu de travailler en partenariat pour élaborer des mesures conjointes initiales.
INRP	L'Inventaire national des rejets de polluants recueille les données sur le rejet des substances polluantes dans l'environnement et du transfert de plus de 268 résidus polluants de plus de 2 000 installations. Les données de l'INRP sont disponibles par installation et par région. Ces rapports publics ont incité les entreprises à réduire leurs émissions de polluants.
Fonds municipaux verts	Le gouvernement du Canada a signé un accord avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) prévoyant un financement de 125 millions de dollars en faveur du Fonds d'habilitation municipal vert et du Fonds d'investissement municipal vert. Ces fonds sont gérés par la FCM et ont pour but de fournir aux municipalités les ressources financières nécessaires à l'adoption de pratiques exemplaires et à la réalisation de projets environnementaux innovateurs à l'échelon municipal.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	
Maisons saines	Le Canada s'est engagé à développer des pratiques saines en matière de logement visant à réduire la consommation d'énergie dans les habitations basses et les immeubles à logements multiples, à réduire l'incidence des changements climatiques, à protéger la santé des occupants en améliorant leur environnement intérieur, à réduire l'utilisation des ressources et à promouvoir la planification et la conception de collectivités durables. Les recherches effectuées par la SCHL et la diffusion des résultats de ses recherches visent à promouvoir l'adoption de pratiques plus saines en matière de construction résidentielle tant chez les consommateurs que chez les constructeurs. La SCHL fait connaître les résultats de ses recherches par le biais de projets de démonstration et d'autres médias.
Programme d'indicateurs du développement durable (PIDD)	Pour aider les collectivités à développer et à utiliser les indicateurs qui mesurent les progrès réalisés en matière de développement durable, Environnement Canada et la SCHL ont élaboré le PIDD, constitué d'un logiciel et d'un site Web. Le PIDD est un outil conçu pour faciliter la mesure de la qualité de l'environnement, de la consommation des ressources, des profils d'établissement, du bien-être des individus, de l'emploi et du commerce.

Autres ministères fédéraux	
Chaque ministère fédéral a élaboré une stratégie de développement durable (SDD), qui comporte généralement un système de gestion de l'environnement adapté à ses propres activités, de même que des stratégies complémentaires liées au mandat ministériel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la SDD d'un certain nombre de ministères, consultez le document d'information intitulé *Rapport technique 3 : gestion de l'environnement*, rédigé par le Canada.	
Transports Canada	Dans le cadre du programme d'action du gouvernement canadien de 2000 concernant les changements climatiques, un certain nombre de projets seront entrepris, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports. Un projet d'exposition sur les transports urbains (*Urban Transportation Showcase*) sera mis en œuvre en collaboration avec des provinces, municipalités et d'autres intervenants. Ce projet permettra de démontrer des approches intégrées visant à réduire les émissions, tout en produisant d'autres avantages environnementaux, sociaux et économiques pour les villes participantes.
Santé Canada	Santé Canada a dirigé des évaluations scientifiques des effets sur la santé humaine de particules et d'ozone troposphérique contenus dans l'environnement au Canada. Les évaluations, fondées sur de la documentation du monde entier et des données canadiennes, ont mené à la conclusion qu'à leur niveau actuel ces polluants sont responsables de l'augmentation du taux de mortalité précoce et du nombre d'admissions dans les hôpitaux, ainsi que de divers effets préjudiciables à la santé. Ces évaluations constituent maintenant le fondement scientifique de mesures prises à l'égard des particules et de l'ozone troposphérique au Canada.
Industrie Canada	La Direction générale des affaires environnementales d'Industrie Canada fournit des renseignements et du soutien touchant un large éventail de questions liées à l'environnement, favorise l'avancement des technologies environnementales et les débouchés pour l'industrie, met en valeur l'industrie environnementale canadienne et tient à jour la base de données des Solutions environnementales canadiennes (http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/es00001f.html). De plus, Industrie Canada a participé à des ateliers internationaux portant sur la technologie et la conception durables des bâtiments et l'infrastructure municipale viable, et procède actuellement à la mise en œuvre d'un projet de modèle de construction durable. Le Ministère appuie directement ses activités en matière d'infrastructure et de bâtiments durables à l'aide de programmes qui facilitent l'élaboration et l'adoption de technologies durables, ainsi que leur transfert à l'échelle internationale.

Conseil du Trésor	*Infrastructure Canada* : Le financement d'un nouveau programme national d'infrastructure, à hauteur de 2,6 milliards de dollars répartis sur six ans est confirmé par le budget de 2000. Ce programme sera fondé sur un partenariat avec les administration provinciales, territoriales et municipales et avec des intervenants du secteur privé. Les infrastructures municipales sont admissibles à ce programme et la priorité est accordée aux infrastructures durables qui préservent ou rétablissent la qualité de l'environnement. Le Secrétariat du Conseil du Trésor est également partenaire du financement du *Guide national pour des infrastructures municipales durables : Innovations et Règles de l'art* avec la Fédération canadienne des municipalités et le Conseil national de recherche.
Affaires indiennes et du Nord	*Stratégie de développement durable du Nord* : Le ministère des Affaires indiennes et du Nord préside à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du Nord canadien, en collaboration avec vingt autres ministères et en étroite collaboration avec les habitants des trois territoires nordiques. Par l'élaboration d'une approche intégrant les considérations d'ordre environnemental, économique et social, cette stratégie favorisera la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la création de collectivités fortes, dotées d'une économie durable. Le *Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord*: Ce programme vise à résoudre le problème des contaminants de certains aliments traditionnels, qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire parce qu'elles ont été transportées dans l'air. *Nettoyage des déchets dangereux* : Le ministère travaille en partenariat à la réhabilitation de site d'entreposage dangereux dans le Nord.

3.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX

Les treize provinces et territoires du Canada partagent la responsabilité de la gestion environnementale avec le gouvernement fédéral. De fait, chaque province et chaque territoire dispose d'un régime élaboré de protection et de gestion de l'environnement. Les lois, les politiques et les programmes visent des questions liées à la gestion des ressources, à la qualité de l'air et de l'eau, à la gestion des déchets et à d'autres priorités environnementales.

Bien que le présent rapport ne soit pas censé contenir la description des régimes environnementaux établis par les provinces et les territoires, un certain nombre d'activités représentatives sont décrites dans le document d'information intitulé *Rapport technique 3 : Gestion de l'environnement*, établi par le Canada. À titre d'exemple, voici une liste de quelques-unes de ces initiatives :

- Le *Fonds de protection des eaux de la province de l'Ontario* aide les petites municipalités de cette province à améliorer leurs réseaux d'adduction d'eau et d'égouts. Le *projet pilote sur l'assainissement des terrains désaffectée* représente un effort coordonné de divers ministères pour déposer une loi de promotion de la réhabilitation de certains sites industriels et commerciaux et d'assistance. Le *Plan d'action de lutte contre le smog* est un partenariat d'industries, d'organismes de la santé et de la préservation de l'environnement, d'universités et des trois paliers de gouvernement dont l'objectif est de réduire le nombre d'heures de surexposition à l'ozone de 75 % d'ici 2015. Le *programme de conduite automobile écologique* est un programme d'inspection et d'entretien des systèmes d'échappement des véhicules automobiles; les véhicules de certaines catégories qui ne respectent pas les normes environnementales ne peuvent pas être immatriculés.

- Le *Programme de protection des bassins d'alimentation* du Nouveau-Brunswick assure la protection des eaux de surface de 30 bassins d'alimentation en eau potable qui permet de contrôler l'utilisation des terres riveraines susceptibles de contaminer les eaux. De même, le programme de protection des nappes phréatiques définit l'utilisation des terres dont les nappes phréatiques pourvoient les réseaux d'alimentation.

- La *British-Columbia Water Conservation Strategy*, le *Non-Point Source Pollution Action Plan* et la *Fresh Water Strategy For BC* visent à faire progresser la qualité de l'eau potable et de maintenir les réserves aquifères de la province. Le programme dit *BC Clean Vehicles and Fuels Program* est assorti de divers règlements, d'initiatives et de politiques de réduction des émissions des hydrocarbures et des véhicules. Il s'ajoute au vaste programme gouvernemental visant le secteur des transports. Les priorités immédiates sont l'ozone et les pollutions de particules fines en suspension dans l'air des milieux urbains, en particulier dans la vallée du Bas Fraser; on attache également de plus en plus d'importance aux gaz à effets de serre.

- Le *Prince Edward Island Waste Watch Program* est une initiative axée sur la gestion des déchets solides séparés de la source, qui profite actuellement à plus de 13 000 foyers et de 1 600 entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard. On enregistre un taux de participation de plus de 99 % dans la région desservie. Toutes les municipalités du secteur participent au programme. Celui-ci permet de réaliser un taux de réacheminement des déchets éliminés de 65 %. On récupère le compost et la matière recyclable, afin de les utiliser. En outre, les autorités de l'Î.-P.-É. mettent en œuvre un programme de récupération de l'huile usagée, dans le cadre duquel les vendeurs de lubrifiants doivent accepter l'huile usagée retournée à leur propre établissement ou à une autre installation désignée.

- La *Municipal Government Act* de l'Alberta exige que tous les projets d'aménagement approuvés, les règlements relatifs à l'utilisation des terres et les mesures de planification mis en œuvre à l'échelon municipal soient conformes aux politiques en matière d'utilisation des terres établies par le gouvernement provincial. Les politiques approuvées en 1996 incitent les administrations municipales à établir des méthodes d'utilisation des terres qui confirment les principes du développement durable, de même que des méthodes appropriées pour l'aménagement des terres situées au sein ou à proximité de zones propices aux inondations, à l'érosion, aux glissements de terrain, à l'affaissement du sol ou aux feux irréprimés.

- Le *Saskatchewan Community Environmental Management Steering Committee* fournit un mécanisme qui permet aux organismes gouvernementaux, aux administrations municipales et aux organisations non gouvernementales de collaborer afin d'aider les collectivités à mieux gérer leur environnement. Trois programmes pilotes ont été mis en œuvre et des ateliers ont eu lieu dans 11 collectivités, afin de promouvoir la planification de la gestion environnementale à l'échelon communautaire. On a élargi le programme en 1999-2000.

- Le *Nunavut Emergency Preparedness Program* permet d'offrir de la formation en matière d'intervention d'urgence à l'ensemble des collectivités. Celles-ci élaborent ensuite leurs propres procédures d'urgence.

3.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL

Les collectivités locales du Canada participent activement à la gestion environnementale. Afin d'illustrer l'étendue des activités, la présente sous-section contient un sommaire de pratiques exemplaires choisies utilisées à l'échelon local au Canada. Pour connaître les sources des données et obtenir de plus amples renseignements, consultez le document d'information intitulé *Rapport technique 3 : gestion de l'environnement*, rédigé par le Canada.

Création d'une collectivité écologique : initiative Vision 2020 de Hamilton-Wentworth
Ville/Cité/Municipalité/Organisme : région de Hamilton-Wentworth, groupes communautaires, industrie et autres paliers de gouvernement
Description du projet : L'initiative régionale en matière de collectivités écologiques, Vision 2020, comporte diverses mesures qui s'inscrivent sous le thème général du développement durable. L'initiative, officiellement lancée en 1990, a entraîné la participation de milliers de citoyens à l'élaboration d'une vision communautaire en matière de viabilité, et de mesures destinées à la concrétiser. Un processus de renouvellement, fondé sur des consultations semblables à l'échelle de la collectivité, a permis de réaffirmer les buts et les orientations de l'initiative et d'établir un partenariat sans but lucratif, appelé Action 2020, afin de poursuivre la mise en œuvre du programme. Vision 2020 a entraîné l'élaboration de nouvelles politiques, de projets précis et de partenariats entre le gouvernement, la collectivité et l'industrie. Parmi les résultats obtenus, signalons plus de 3 500 hectares de terres protégées par l'entremise d'offices de protection locaux, la construction de systèmes d'assainissement et de bacs à trop-plein combinés, l'aménagement de plus de 20 kilomètres de pistes cyclables et de sentiers, la conversion d'autobus au gaz naturel, la plantation de plus de 300 000 arbres, le réacheminement des déchets grâce au recyclage, etc. L'initiative a également engendré l'élaboration de stratégies et de mesures précises axées sur l'établissement d'une région viable, qui ont orienté la prise de décisions au sein du conseil régional et qui sont illustrées dans un nouveau plan officiel, ainsi qu'une nouvelle stratégie économique. Le projet relatif aux indicateurs de viabilité fait partie intégrante de l'initiative Vision 2020. Les indicateurs constituent un outil permanent qui permet de surveiller les progrès réalisés vers le développement durable et de donner de la rétroaction à la collectivité. Les indicateurs ont été choisis selon les remarques exprimées par les membres de la collectivité; ils illustrent les éléments sociaux, économiques et environnementaux de la durabilité. Chaque année, les résultats sont présentés dans le cadre de la journée de la collectivité écologique.

EcoQuest – Reducing Your Environmental Footprint

Ville/Cité/Municipalité/Organisme : Centre for Sustainable Studies, Lever Pond's (division de Unilever Canada Ltd.), formateurs et ONG

Description du projet : Selon les promoteurs du projet, l'empreinte « écologique » des Canadiens (c.-à-d. la terre productive exigée par notre niveau de consommation) est quatre fois plus importante que celle considérée comme équitable ou viable à l'échelle mondiale. Le projet *EcoQuest, Reducing Your Environmental Footprint* (récemment rebaptisé « EcoVoyageurs ») vise à assurer un avenir viable en modifiant la façon dont les gens perçoivent l'environnement, la valeur qu'ils lui accordent, de même que leur comportement à son égard.

Le concept de l'empreinte écologique est utilisé dans les salles de classe d'un bout à l'autre du Canada. On enseigne aux jeunes à mesurer leur propre incidence sur l'environnement, et on les met au défi d'élaborer des moyens novateurs de réduire leur empreinte écologique. La modification de l'attitude et du comportement des participants n'a pas été déterminée; cependant, les responsables scolaires ont signalé des initiatives mises en œuvre dans les écoles, notamment des programmes de compostage et de recyclage et des journées « sans déchets ». En outre, le concept est communiqué aux dirigeants d'entreprises et de gouvernements; on a également mesuré l'empreinte écologique de plusieurs villes canadiennes, et ainsi fourni aux décideurs un moyen de mesurer l'empreinte créée par leurs plans stratégiques.

Zero Waste 2005

Ville/Cité/Municipalité/Organisme : Annapolis County Environmental Protection Association, Ville d'Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse)

Description du projet : L'initiative permettra de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets qui vise essentiellement à réduire la quantité de déchets au minimum. Il s'agit de mettre en place un système bon marché, élémentaire sur le plan technologique et contrôlé localement, fondé sur le concept des quatre « R », c'est-à-dire la réduction, la réutilisation, le recyclage et la responsabilisation des citoyens. Le système s'appuiera sur des méthodes simples et éprouvées pour la manutention des matières appartenant à cinq types de déchets (organiques, recyclables, toxiques/dangereux/biologiques, matériaux de construction/démolition et résidus). L'objectif consiste à réduire à zéro la quantité de déchets envoyés dans les décharges d'ici 2005, année qui marquera le 400e anniversaire de la ville.

Les facteurs clés qui permettront de mesurer la réussite de l'initiative seront la quantité de déchets restante à la fin du processus, la quantité de déchets nocifs éliminée, l'utilisation des ressources, le nombre d'emplois créés à l'échelon local et la réduction des coûts pour la ville. La principale leçon retenue jusqu'à présent a trait au fait que la gestion des déchets ne doit pas nécessairement être régionalisée, coûteuse, ni fondée sur les technologies de pointe.

Sustainable Okotoks – Leaving a Legacy

Ville/Cité/Municipalité/Organisme : Ville d' Okotoks (Alberta)

Description du projet : Les responsables de la ville d'Okotoks ont reconnu les limites environnementales de la croissance. La ville a décidé d'adapter son mode de vie à la capacité d'utilisation du bassin hydrographique de la rivière Sheep, et s'est ainsi restreinte à une population maximale de 25 000 à 30 000 habitants. Le concept s'appuie sur une vision communautaire : s'adapter au milieu qui assure notre subsistance, et non pas le manipuler. La vision englobe les notions de conscience sociale, de développement économique et de responsabilité financière. Les partenariats et la participation du public ont joué un rôle crucial dans la planification de l'avenir fondée sur ce concept et dans l'établissement de l'engagement politique et administratif nécessaire.

La vision de la viabilité d'Okotoks est illustrée dans les nouveaux plans d'utilisation des terres et d'infrastructure de la ville. Cette vision comporte des modifications importantes à l'esthétique urbaine, notamment la réduction de la dépendance à l'égard de l'automobile grâce à l'aménagement de quartiers polyvalents et à la création de possibilités d'emploi (y compris des entreprises à domicile). Elle comporte également un sentier piétonnier hors rue et un réseau d'espace libre reliés, des exigences plus strictes en matière d'aménagement du paysage, de même que la recherche de l'efficacité écologique fondée sur le recyclage, la conservation des eaux, l'ordonnance architecturale et les forêts urbaines.

Première nation Crie d'Ouje-Bougoumou

Ville/Cité/Municipalité/Organisme : Première nation Crie Ouje-Bougoumou, gouvernement du Canada, Laboratoire de recherche énergétique de Ressources naturelles Canada

Description du projet : La collectivité autochtone Crie d'Ouje-Bougoumou a construit un nouveau village sur son territoire traditionnel du nord du Québec, en s'appuyant sur les notions de l'autodétermination et du développement durable. L'aménagement d'une installation de chauffage centralisé faisait partie des initiatives novatrices intégrées au nouveau village. Selon ce système, les déchets de bois sont brûlés dans une installation centrale, où l'eau est chauffée; des tuyaux souterrains l'acheminent ensuite vers tous les bâtiments du village.

L'installation de chauffage centralisé s'est révélée un moyen efficace de chauffer et de fournir de l'eau chaude sanitaire dans une région au climat rigoureux. Outre les avantages écologiques liés à l'utilisation annuelle de 2 000 tonnes de déchets de bois industriels, le système a entraîné la création de quatre nouveaux postes à l'échelon local, une baisse considérable des coûts énergétiques et la disponibilité de fonds qui pourront être affectés au développement communautaire, une fois que les coûts des immobilisations seront remboursés. Au Canada, on manifeste un intérêt croissant pour ce type d'installation énergétique locale, qui peut réduire la dépendance à l'égard des services publics et engendrer des avantages socio-économiques pour les collectivités.

Pratiques exemplaires de recyclage d'automobiles

Ville/Cité/Municipalité/Organisme : BC Automotive Recyclers Association, Insurance Corporation of BC et ministères provinciaux des Transports et de l'Environnement

Description du projet : Le désassemblage d'automobiles entraîne la manipulation d'une quantité importante de matières dangereuses (p. ex., combustible, huile à moteur, liquide pour transmission et pour freins, fluide frigorigène, antigel, batterie, mercure, plomb, amiante, etc.). La gestion peu rigoureuse des déchets dans les installations de recyclage d'automobiles a entraîné une contamination importante du sol, des eaux de surface et de la nappe souterraine. La BC Automotive Recycling Association (B-CAR) a lancé le projet, afin d'inciter ses membres à gérer leurs activités d'une manière respectueuse pour l'environnement. Le projet a comporté la rédaction de documents techniques axés sur la prévention et le contrôle de la pollution (y compris un document des meilleures pratiques de gestion, un guide de prévention de la pollution et un code de pratique), ainsi qu'un programme de formation pour les opérateurs.

Bien que les autorités provinciales n'aient pas adopté de règlements fondés sur le code de pratique, une municipalité importante l'a fait; en outre, les membres de l'association mettent volontairement le code en pratique. Le projet a surtout permis de constater l'importance d'un partenariat entre l'industrie et le gouvernement, pour l'élaboration et l'application de règlements. La participation de l'industrie garantit que les objectifs sont réalistes et économiquement viables.

3.5 POINTS DE VUE DES INTERVENANTS

La présente sous-section contient un résumé des points de vue d'intervenants canadiens sur les questions liées à la gestion environnementale. Pour obtenir de plus amples renseignements sur leurs points de vue, de même que la liste des personnes interrogées, consultez les *rapports techniques* et les annexes rédigés par le Canada. La liste des parties consultées figure à l'Annexe A.

Quelles sont, pour les intervenants canadiens, les plus importants enjeux liés au Programme pour l'habitat?

Les intervenants ont affirmé que les besoins interreliés de systèmes de transport plus respectueux de l'environnement et d'une meilleure planification du développement urbain (c.-à-d. la réduction du mitage) constituent des questions prioritaires. À leur avis, il faut revoir les politiques si l'on veut commencer à attaquer ces questions. Ils ont également souligné le caractère crucial d'une infrastructure relative à l'eau propre (liée à l'épuration inadéquate de l'eau usée) et de mécanismes fondés sur la participation du public au développement urbain viable, de même que des questions plus précises, notamment l'utilisation de pesticides en région urbaine.

Dans quelle mesure les gouvernements ont-ils été proactifs dans la poursuite de ces objectifs?

Les intervenants ont reconnu que certaines municipalités s'engagent fermement à l'égard de l'environnement. Par exemple, selon l'un des participants, le district régional de Vancouver et le district régional de Fraser se sont révélés des chefs de file mondiaux en ce qui concerne certaines facettes du développement urbain viable. Certains intervenants estiment que ce mouvement à l'échelon local n'est pas renforcé par un esprit d'initiative de la part des paliers de gouvernement supérieurs. Ces personnes sont d'avis qu'en général il n'existe aucun mandat, ni aucune orientation explicite visant les questions urbaines, que ce soit au ministère fédéral ou aux ministères provinciaux de l'Environnement.

Un certain nombre d'intervenants affirment que, même si les municipalités s'engagent sérieusement, les moyens d'action doivent être considérablement renforcés à ce niveau. L'absence d'intégration des éléments du développement urbain demeure également un obstacle à la viabilité.

Comment les intervenants évaluent-ils les progrès réalisés? Quelles ont été les leçons apprises?

Les intervenants ont souligné diverses leçons qui ont été retenues. Il importe d'agir d'une manière ferme et prévoyante, afin de garantir les avantages escomptés. Par exemple, l'aménagement de réserves agricoles dans la région de Vancouver, par les autorités provinciales, a joué un rôle crucial dans la réduction du mitage et dans la mise en œuvre de la stratégie axée sur la « région habitable ». En outre, on doit faire participer le secteur privé à la réalisation d'objectifs à long terme en matière d'environnement, notamment en exposant le bien-fondé économique de son intervention. Sur le plan municipal, les intervenants ont également souligné la nécessité de transposer les leçons découlant de l'engagement fructueux de citoyens dans certains secteurs (p. ex., la gestion des déchets) à d'autres domaines (p. ex., la consommation de l'énergie, l'air pur et l'eau potable).

Chapitre 4 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1 INDICATEURS

La présente sous-section fournit les données d'une série d'indicateurs de développement économique, conformes au modèle de rapport du CNUEH. (Par souci de précision, nous avons inversé l'ordre des priorités du CNUEH.)

Priorité 15. Encourager les partenariats entre secteur public et secteur privé et stimuler la création d'emplois productifs

Les disparités économiques sont importantes d'une région à l'autre du Canada. On les observe dans les taux de croissance économique, les infrastructures sociales et économiques, les niveaux de revenu familial (les plus élevés s'observent en Ontario et en Colombie-Britannique alors que les plus faibles sont dans les provinces Atlantiques) et les perspectives d'emploi (les taux de chômages les plus faibles s'observent en Ontario et dans les Prairies).

Le **produit intérieur brut** (PIB) constitue la mesure la plus courante de la santé économique régionale. Nous ne pouvons pas obtenir de données pertinentes de Statistique Canada au sujet du PIB à l'échelon municipal; toutefois, on fournit le PIB de chaque province. Le tableau 4.1 contient le PIB en termes de revenus de 1995 et de 1998, pour les provinces où sont situées les cinq villes qui nous intéressent. Chacune de ces provinces a connu une croissance marquée durant cette période. De plus, selon des renseignements provenant d'autres sources, à Calgary, à Toronto et à Vancouver, le taux de croissance du PIB a dépassé la moyenne nationale de 25 % tout au long des années 1990.

Tableau 4-1 : Produit intérieur brut provincial et national, revenus, en termes de 1995 et 1998

	Colombie-Britannique		Alberta		Ontario		Québec		Nouvelle-Écosse		Canada	
PIB en millions de dollars canadiens	1995	1998	1995	1998	1995	1998	1995	1998	1995	1998	1995	1998
	105 319 $	113 945 $	91 634 $	106 174 $	327 246 $	372 630 $	177 107 $	193 695 $	19 263 $	21 110 $	807 088 $	901 805 $

Le chômage constitue également un bon indicateur de la santé économique. Le tableau 2-4, au chapitre 2, présente le taux de chômage pour les années 1991, 1996 et 2000, il fait état d'une baisse globale du chômage dans l'ensemble du pays, durant cette période.

Nous ne disposons pas de statistiques relatives aux **partenariats entre les secteurs public et privé**. Cependant, de nombreuses villes canadiennes ont établi ce type de partenariat, afin de stimuler l'économie locale et de fournir un moyen rentable de répondre aux besoins dans des secteurs comme la construction de routes et les services d'évacuation des eaux usées et de pluie. Par exemple, la ville de Calgary a récemment établi des partenariats avec le secteur privé pour gérer des projets de construction dans le secteur du transport, améliorer le système municipal de renseignements aux clients au sujet des services et entreprendre un projet d'expansion d'un centre de congrès. La ville de Toronto a établi un fonds de capital renouvelable, afin d'aménager de nouveaux logements à prix abordable en partenariat avec le secteur privé et celui des organismes sans but lucratif.

Priorité 16. Renforcer les petites et les micro-entreprises, en particulier celles créées par les femmes

Le gouvernement canadien ne recueille pas régulièrement des données relatives à l'emploi dans le secteur informel, car on estime que celui-ci n'est pas suffisamment important par rapport au secteur structuré. Cependant, Industrie Canada et d'autres organismes ont mis en œuvre de nombreuses initiatives, afin d'appuyer le développement de la petite entreprise (dans le cadre de l'emploi dans le secteur structuré). Les sous-sections 4.2 et 4.3 fournissent de plus amples renseignements à ce sujet.

En outre, on reconnaît de plus en plus la place des travailleurs autonomes dans le développement des collectivités, particulièrement dans les plans d'expansion des collectivités de petite taille et/ou de régions rurales.

4.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX

La présente sous-section contient des renseignements relatifs aux activités des principaux ministères et d'organismes fédéraux dans le secteur du développement économique.

Industrie Canada	
Développement de la petite entreprise	Industrie Canada offre un certain nombre de programmes nationaux de développement économique et de services, dont le soutien au développement de la petite entreprise au moyen de diverses initiatives. Le site Web *Strategis* fournit des renseignements d'intérêt aux gens d'affaires (www.strategis.ic.ca). On y trouve également le guide le plus complet du Canada en matière de services de micro-crédit. La *Loi sur les prêts aux petites entreprises* du Canada prévoit une garantie partielle pour les établissements financiers qui consentent certains types de prêts aux petites entreprises. En 1998-1999, le programme a permis d'appuyer au-delà de 17 000 prêts représentant une somme moyenne inférieure à 80 000 $. Les *centres de services aux entreprises du Canada* constituent des guichets uniques qui permettent d'offrir des services aux petites entreprises, notamment des renseignements et des noms de personnes-ressources au sein des gouvernements fédéral et provinciaux et, dans bien des cas, d'administrations municipales et d'organismes du secteur privé local. La *Banque de développement du Canada* est une Société d'État indépendante redevable devant le Parlement par le biais du ministre de l'Industrie. Elle a pour mandat d'offrir des services aux petites entreprises, selon une formule rentable, et se spécialise dans le secteur des petits prêts à risque élevé.
Soutien de l'infrastructure publique et privée (IPP)	Un comité spécial a été mis sur pied afin de fournir des conseils relatifs aux politiques en matière d'infrastructure publique et privée. Actuellement, le comité s'occupe surtout de promouvoir l'établissement de partenariats publics-privés (PPP) au Canada et de régler des questions liées au financement de ce type de projets.
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	
Projet canadien de partenariats ruraux	Le *projet canadien de partenariats ruraux* (PCPR) vise essentiellement à améliorer la qualité de vie dans les collectivités rurales et éloignées. Ce projet constitue la structure fondamentale qui appuie les efforts du gouvernement fédéral en matière de politique rurale. Le *Secrétariat rural* d'AAC dirige et coordonne les initiatives, de concert avec d'autres ministères fédéraux et les *équipes Canada rural* établies dans chaque province. Voici certaines des principales initiatives: • Depuis 1998, le PCPR a contribué à entretenir un « dialogue rural » continu avec des Canadiens de tous les coins du pays. Ce dialogue a permis au gouvernement d'élaborer une stratégie rurale générale, c'est-à-dire un cadre d'action pour le Canada rural, et de définir des secteurs prioritaires. • Le PCPR favorise l'intégration de considérations propres aux régions rurales dans les politiques et les programmes fédéraux. Tous les nouveaux programmes et les nouvelles politiques sont maintenant examinés *d'un point de vue rural*, afin d'évaluer leurs conséquences sur les régions rurales du Canada. • Le PCPR appuie des *projets pilotes* communautaires, dans le cadre desquels on met à l'essai de nouvelles façons novatrices de parvenir au développement communautaire durable. Le financement des projets est partagé avec le secteur privé, le secteur bénévole, les coopératives et divers paliers de gouvernement. Les projets sont variés et touchent, entre autres, l'utilisation des technologies de l'information au sein des collectivités, les petites entreprises rurales, les jeunes des régions rurales et les peuples autochtones.
Initiative canadienne sur les collectivités rurales agricoles (ICCRA)	L'ICCRA a été établie afin d'appuyer et d'assurer le développement des collectivités rurales agricoles du Canada, particulièrement celles qui sont touchées par les changements effectués dans le secteur de l'agriculture. L'initiative prévoit du financement destiné aux organismes de coordination ruraux, à des projets d'établissement de partenariats communautaires qui répondent aux besoins de développement des collectivités rurales, à des ateliers, à des conférences et à des colloques, de même qu'à la recherche relative aux collectivités rurales agricoles. Le financement est accessible aux personnes et aux organismes qui interviennent dans les questions rurales.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord	
Secteur des ressources	Le Programme des partenaires des ressources aide les collectivités autochtones et inuits à participer aux vastes projets d'exploitation des ressources naturelles, par le biais d'une panification stratégique et de négociations de conventions collectives en partenariat avec les industries, les gouvernements des provinces ou des territoires. L'Initiative sur l'acquisition des Ressources aide les collectivités à acquérir des permis d'exploitation de ressources naturelles en finançant le secteur visé des ressources et les occasion d'affaires connexes. En 1999-2000, le programme à aidé 35 projets.
Affaires autochtones	Le Fonds des occasions de développement économique aide financièrement, sous forme de financement à part égale, les entreprises autochtones et inuit, représentées par leurs organismes de développement économique. Le fonds a aidé 105 projets touchant divers secteurs économiques, dont ceux du tourisme, des transports et des industries du savoir. Un volet d'accès au capital de l'Initiative de développement des affaires autochtones a été mis sur pied en 1999; il aide les institutions financières autochtones à financer les entreprises autochtones faisant partie d'un réseau national, assure à ce réseau la capacité de lever des capitaux additionnels auprès du secteur privé, voit à la disponibilité de prêts de développement à la grandeur du pays et offre des services aux entreprises désireuses d'accroître leur visibilité.
Autres programmes (liste partielle)	Le Programme de micro-crédit de prêt aux jeunes entrepreneurs travaille avec l'association nationale des Sociétés de Capital autochtone à l'amélioration de l'accès à la capitalisation des dettes et aux capitaux propres. La Stratégie d'approvisionnement auprès de entreprises autochtones a contribué à hauteur de 75 millions de dollars sous formes de contrats auprès d'entreprises autochtones à la création de 300 entreprises autochtones et à la promotion de la création d'emploi.

Autres ministères fédéraux	
L'approche canadienne au développement régional est fondée, en partie, sur des paiements de péréquation visant à assurer dans toutes les régions des niveaux comparables de services dans des domaines comme la santé et l'éducation. Ces paiements comprennent les paiements au titre du *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux* et d'autres initiatives comme les ententes sur le développement des marchés du travail élaborées par le gouvernement fédéral en collaboration avec la majorité des provinces et des territoires. (Voir les initiatives de Développement et Ressources humaines Canada à la section 2.2).	
Agences de développement économique	Le gouvernement fédéral a également recours à des programmes nationaux ou régionaux d'aide au développement économique. Il a mis sur pied diverses agences de développement dans les provinces maritimes, au Québec, dans le nord de l'Ontario et dans l'Ouest qui appliquent des programmes conçus pour promouvoir l'innovation, aider les petites et moyennes entreprises encourager le commerce et l'investissement, appuyer le développement économique. Les *Sociétés d'aide au développement des collectivités* (SADC) représente un autre programme majeur du gouvernement du Canada. Constituée d'organismes sans but lucratif d'aide à la petite entreprise locale, la société prête de l'argent, fournit des conseils et de l'aide en participant au développement et la création de réseaux d'affaires dans les collectivités. Parmi les services additionnels accessibles, figurent l'aide au travailleurs autonomes, aux jeunes entrepreneurs, le tutorat ou la formation non traditionnelle. Les SADC sont des organismes locaux essentiels dans les petites municipalités, on en compte quelque 240 dans l'ensemble du pays.

SCHL	Le *Centre canadien du partenariat public-privé dans l'habitation* collabore avec des groupes communautaires et favorise l'établissement de partenariats dans le secteur de l'habitation, en fournissant du financement pour des projets, des moyens propices à l'autonomie, des renseignements et des conseils éclairés. La SCHL garantit les financements par l'entremise de ce Centre et facilite la mise en chantier de logements abordables sans aide gouvernementale directe et dans un esprit d'innovation en matière de crédit. *Le Centre canadien d'exportation pour l'habitation* favorise l'exportation du savoir-faire, de produits et de services canadiens en matière d'habitation. La SCHL effectue des études de marché, fournit des renseignements relatifs aux possibilités d'exportation et contribue à l'élaboration d'orientations stratégiques liées à l'exportation. L'équipe de formation internationale offre des colloques et des séances de formation, afin de contribuer au rayonnement du savoir-faire canadien dans le monde entier.

4.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX

Les treize provinces et territoires du Canada jouent un rôle de premier plan en matière de développement économique dans leur sphère de compétence. De fait, chaque province et chaque territoire dispose de politiques et de programmes destinés à renforcer l'économie et à contribuer à la prospérité de la population, des entreprises et des collectivités locales.

Bien que le présent rapport ne soit pas censé contenir la description de tous les projets de développement économique mis en œuvre par les gouvernements provinciaux et territoriaux, un certain nombre d'activités représentatives figurent dans un document d'information intitulé *Rapport technique 4 : développement économique*, rédigé par le gouvernement canadien. Voici quelques-unes des méthodes courantes définies :

- Gestion prudente des finances publiques, fondée sur les excédents budgétaires, la réduction des impôts et l'amortissement graduel de la dette dans la plupart des administrations.
- Adoption d'objectifs, de stratégies et de plans destinés à renforcer des secteurs précis et importants de l'économie (par exemple, les technologies de l'information, la fabrication, l'énergie, l'exploitation minière, la foresterie, la pêche, l'environnement, le tourisme, la culture et les services).
- Adoption de stratégies visant à créer un climat favorable à la prospérité, notamment : stimuler et attirer l'investissement, encourager l'innovation et la commercialisation des technologies et appuyer les facteurs qui stimulent l'économie, par exemple, l'éducation, les sciences et la recherche.
- Prestation de services de soutien aux entreprises, notamment un « guichet unique » donnant accès aux programmes gouvernementaux, de financement, de recherche et développement de moyens d'aide aux autorités locales.
- Mise en œuvre d'initiatives promotionnelles destinées à stimuler l'exportation et le commerce, à inciter les entreprises à s'établir dans les provinces et les territoires et à attirer les immigrants, les touristes et d'autres visiteurs.

- Établissement d'organismes de développement économique à l'échelon provincial-territorial, régional ou communautaire, qui servent de point central pour diverses activités de développement économique.
- Utilisation de mesures incitatives choisies, notamment des subventions, des prêts-subventions et des réductions d'impôt sélectives applicables à des secteurs prioritaires (p. ex., petite entreprise) ou à des types d'organismes précis (p. ex., coopératives).
- Mise en œuvre de programmes de développement économique visant des groupes défavorisés (par exemple, programmes axés sur le développement de la petite entreprise, les possibilités d'instruction et les perspectives d'emploi à l'intention des Autochtones).
- Renforcement des capacités, formation et autres programmes de soutien destinés aux employés et aux organismes de développement économique communautaires, qui participent à l'expansion économique locale.
- Investissement dans l'infrastructure appuyant l'activité économique (p. ex., systèmes de transport et de communication et, de plus en plus, une infrastructure axée sur la « qualité de vie »).
- Examen des régimes de réglementation et d'administration, afin de déterminer la possibilité d'éliminer les charges inutiles imposées aux entreprises (travail administratif).

4.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL

Les collectivités locales du Canada participent activement au secteur du développement économique. Afin de cerner l'étendue des activités, la présente sous-section fournit un sommaire de pratiques exemplaires choisies utilisées à l'échelon local au Canada. Les sources des données de même que de plus amples renseignements figurent dans le document d'information intitulé *Rapport technique 4 : développement économique*, rédigé par le gouvernement du Canada.

Développement économique adapté au contexte culturel – Les peuplements métis de l'Alberta
Ville/Cité/Municipalité/Organisme : Peuplement métis de Gift Lake, Metis Settlements General Council, EcoPlan International et province de l'Alberta
Description du projet : Le peuplement métis de Gift Lake est l'un des huit peuplements métis du nord de l'Alberta. Il s'agit d'une petite collectivité de moins de 1 000 habitants, dotée d'une assise territoriale protégée, et qui jouit du droit à l'autonomie locale. En 1997, le peuplement de Gift Lake a adopté un modèle communautaire d'aide à la prise de décisions fondé sur la participation, afin d'appuyer l'exercice de la gouvernance à l'échelon local. Ce processus, fondé sur des valeurs traditionnelles, a entraîné la mise en œuvre d'activités économiques qui intègrent la culture des Métis et l'entreprise moderne (p. ex., écotourisme et exploitation de gibier sauvage). Le processus a également débouché sur un modèle de « comptabilité verte » destiné à appuyer l'exercice de l'autorité et la négociation avec les sociétés exploitantes de ressources, une surveillance de l'environnement adaptée au contexte culturel, le partage des connaissances grâce à la construction d'un centre de ressources, ainsi que l'établissement de cartes d'utilisation des terres traditionnelles, destinées à être intégrées à la politique et aux règlements administratifs. L'initiative a favorisé une vision différente du développement économique, vision qui est compatible avec la culture des Métis et qui encourage les activités traditionnelles. Le caractère novateur et la réussite de l'initiative du peuplement de Gift Lake ont incité d'autres peuplements métis de l'Alberta à prolonger cette démarche en élaborant une stratégie de viabilité économique pour leurs collectivités, tout en préservant leurs coutumes et leurs antécédents historiques, culturels et traditionnels.

Western Valley Development Authority
Ville/Cité/Municipalité/Organisme : Western Valley Development Authority (Nouvelle-Écosse), gouvernements, secteur privé et ONG
Description du projet : La Western Valley Development Authority (WVDA) a été établie à la suite d'un déclin de l'économie locale découlant de l'affaissement de l'emploi dans le secteur de la pêche et de la fermeture d'une base navale. La WVDA a établi un partenariat communautaire regroupant les gouvernements, le secteur privé et plusieurs ONG, qui devait élaborer une stratégie de développement économique. Bien que les industries traditionnelles fondées sur les ressources naturelles (notamment la pêche, la foresterie et l'agriculture) continuent de jouer un rôle déterminant dans l'économie locale, la WVDA a incité la collectivité à aborder ces ressources d'un point de vue différent, afin de mettre l'accent sur la viabilité à long terme. En même temps, l'organisme a réalisé plusieurs projets, afin d'exploiter et de promouvoir de nouvelles possibilités en matière d'environnement et de technologies de l'information. Des intervenants locaux ont entrepris des études qui ont entraîné l'élaboration de plans d'action comportant plusieurs centaines de projets possibles; en outre, des projets précis ont été mis en œuvre dans des secteurs comme l'écotourisme, la conservation de la biodiversité, la remise en état de l'habitat, l'énergie renouvelable, les technologies novatrices et la gestion des ressources. Aujourd'hui, la collectivité connaît un regain d'énergie, le chômage a diminué dans la région et les nouvelles entreprises prolifèrent.

4.5 POINT DE VUE DES INTERVENANTS

La présente sous-section fait la synthèse des points de vue d'intervenants canadiens sur les questions liées au développement économique. De plus amples renseignements figurent dans les *rapports techniques* et les annexes rédigés par le gouvernement du Canada. La liste des intervenants interrogés se trouve à l'Annexe A.

Quels sont, pour les intervenants, les plus importants enjeux liés au programme pour l'habitat?

Les intervenants ont souligné l'importance de partenariats publics-privés, pour stimuler le développement économique durable; cependant, ils ont exprimé certaines réserves quant aux limites inhérentes à ce type d'approche. Ils ont également observé qu'il est difficile de participer au développement économique à l'échelon local, compte tenu des facteurs stimulants plus importants, notamment la structure de l'économie, le libre-échange et la mondialisation. Les organismes autochtones ont souligné la nécessité d'une approche plus globale en matière de développement économique, approche qui intègre des secteurs comme l'habitation, la fabrication et l'exploitation des ressources.

Dans quelle mesure les administrations ont-elle été proactives afin de promouvoir le programme?

Les municipalités tentent de prendre des mesures proactives; toutefois, les intervenants ont fait observer que les gouvernements supérieurs doivent fournir davantage de soutien, afin de mettre en place les ressources et les outils essentiels à cette fin. Les gouvernements des Premières nations ont réalisé certains progrès dans ce secteur, et se réjouissent des mesures récentes du gouvernement fédéral, qui témoignent de la nécessité d'établir une base économique viable au sein des réserves.

Comment les intervenants évaluent-ils les progrès réalisés? Quelles ont été les leçons apprises?

Les personnes interrogées ont été avares de commentaires sur les questions générales liées au développement économique. Cependant, elles ont souligné les progrès réalisés dans des secteurs comme la promotion de l'établissement de partenariats, les micro-entreprises et les entreprises gérées par les femmes et par les Autochtones. De plus, les intervenants ont observé que les technologies de l'information, de même que le renforcement de l'intégration économique en Amérique du Nord ont une incidence sur le choix du lieu et du moment où le développement économique doit se produire. Les centres urbains se heurtent à une concurrence plus forte, ce qui pourrait attirer notre attention sur la qualité des services sociaux. Selon certains intervenants, afin de préserver la compétitivité, les gouvernements supérieurs devront consacrer davantage de ressources aux municipalités.

En ce qui concerne le développement économique chez les peuples autochtones, les organismes autochtones estiment que le gouvernement fédéral doit investir davantage dans l'établissement d'une base économique viable dans les réserves. En outre, les Premières nations veulent exercer un plus grand contrôle sur la gestion du développement économique dans les réserves, et soulignent qu'à cette fin, on devra tenir des consultations plus efficaces avec les gouvernements. En ce qui a trait à l'activité hors réserves, les défis résident notamment dans le niveau de financement; de plus, selon le Métis National Council, certains obstacles empêchent les Métis d'utiliser les services courants et les institutions traditionnelles en matière de développement économique.

Chapitre 5 : GOUVERNANCE

5.1 INDICATEURS

La présente sous-section fournit les données d'une série d'indicateurs liés à la gouvernance et conformes au modèle de rapport du CNUEH.

Priorité 17. Promouvoir la décentralisation et renforcer les autorités locales

La structure administrative canadienne est très décentralisée. En vertu de la Constitution canadienne, l'administration municipale relève de la compétence des provinces alors que l'administration fédérale n'a aucun pouvoir juridique sur les municipalités. Cette dernière influe toutefois sur ce palier de gouvernement, par exemple par ses politiques financières, commerciales et fiscales.

La structure et les responsabilités des administrations municipales varient d'une province à l'autre parce que chaque province a adopté sa propre approche. Le cadre constitutionnel confère aux provinces une latitude au chapitre du contrôle qu'elles peuvent exercer sur divers secteurs de l'administration municipale. Historiquement, ces contrôles se sont exercés sur les services de santé, l'éducation et les services sociaux, sur les politiques du logement, sur l'approvisionnement en eau, les transports en commun, pour ne nommer que ceux-ci. Dans nombre de provinces toutefois, on a procédé à une réaffectation des responsabilités et les administrations municipales ont eu des responsabilités accrues dans certains de ces domaines.

L'accroissement des responsabilités échues aux municipalités s'est traduit par l'adoption de diverses lois provinciales sur les municipalités. La portée de ces lois varie et cela va, dans leur plus simple expression, des droits de consultation sur les questions touchant les municipalités et, à un échelon plus élevé, à la reconnaissance de nouvelles compétences des municipalités. Nombre de villes sont également régies par une « Charte » qui ajoute à la loi provinciale sur les municipalités. Ces chartes peuvent comprendre diverses définitions, comme celles des pouvoirs de la municipalité, la durée du mandat des élus, les devoirs et pouvoirs de ces derniers.

Les taxes foncières représentent la principale source de revenu des municipalités. Celles-ci ont le droit de fixer les taux d'impôt foncier et des frais d'utilisation des services publics et de se donner des budgets annuels. Dans la majorité des municipalités, l'administration connaît la somme que lui remettra la province avant qu'elle entame son processus budgétaire.

Priorité 18. Encourager et promouvoir la participation populaire et l'engagement civique

La démocratie municipale reconnaît maintenant la participation des citoyens dans la prise des décisions concernant le développement, les changements de zonage et les autres projets d'intérêt public. Ce processus prend généralement la forme d'avis publiés et invitant les résidents à présenter leurs observations. Souvent, une réunion publique permet aux citoyens de faire part de leurs commentaires. Si un projet de développement émane de l'autorité provinciale ou fédérale, il peut faire l'objet d'une étude environnementale imposant des audiences publiques et la prise en compte des mémoires des citoyens.

Priorité 19. Assurer une gestion transparente et responsable des villes, grandes et petites, et des zones métropolitaines

La gestion des municipalités canadiennes est transparente et responsable. Les comptes des municipalités sont vérifiés et apurés régulièrement et ils sont toujours publiés. La plupart des municipalités publient également les appels d'offres et les contrats de services municipaux. La question des confits d'intérêts relève souvent de la loi provinciale et oblige un conseiller municipal à dévoiler tout conflit d'intérêts qu'il pourrait avoir à l'égard d'une question soumise au conseil municipal. Le conseiller se retirera alors des délibérations et du vote sur cette question.

Les recettes et les dépenses des administrations locales sont publiques. Toutefois, les estimations des recettes et des dépenses ne peuvent pas faire l'objet de comparaisons directes entre municipalités en raison des différences entre les pouvoirs et responsabilités particulières à chacune.

5.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX

La présente section traite de la participation du gouvernement fédéral à la gestion des municipalités.

Le gouvernement appuie sans équivoque la participation aux processus gouvernementaux à tous les paliers et cet appui se manifeste dans les programmes et initiatives de la plupart des ministères fédéraux. Toutefois, compte tenu du fait déjà exposé à la section 5.1 de l'absence de compétences fédérales en matière de municipalités, il n'intervient pas directement dans la politique municipale. La présente partie portera donc sur deux aspects connexes : l'engagement civique et la disponibilité de données essentielles aux processus décisionnels à tous les paliers d'administration. Elle présente en outre un aperçu des activités fédérales à l'égard de la gouvernance des collectivités autochtones.

L'engagement civique

En juin 2000, à la suite d'une consultation auprès du secteur bénévole canadien, le gouvernement décidait d'injecter plus de 90 millions de dollars en cinq ans dans l'Initiative du secteur bénévole.

Ce programme permettra au gouvernement de tisser des liens avec le secteur bénévole et, par le fait même, d'améliorer la prestation de ses services et l'efficacité de ses programmes. Ce programme permettra également de renforcer les collectivités et d'accroître la capacité du secteur bénévole à répondre aux besoins de la société canadienne. Parmi les objectifs de cette initiative, notons : la mise au point d'un accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole, le renforcement des moyens d'action dont dispose ce secteur, la promotion du bénévolat et la participation du secteur à l'élaboration des politiques et programmes gouvernementaux et l'amélioration de la réglementation régissant les activités du secteur.

Si l'Initiative du secteur bénévole relève du Bureau du Conseil privé, plus de vingt ministères et organismes fédéraux y participent. Nombre de ministères ont également leurs propres programmes d'appui aux groupements bénévoles s'intéressant aux secteurs qui relèvent de leur compétence. Santé Canada, par exemple, travaille à améliorer ses relations avec le secteur bénévole qui s'intéresse à la promotion de la santé, à la prévention de la maladie et aux soins de santé; le Ministère collabore avec les organismes bénévoles nationaux de la santé en vue d'accroître leur capacité à soutenir et améliorer la santé des Canadiens.

Données essentielles à la prise de décisions

Reconnue internationalement comme organisme de collecte de données, Statistique Canada recueille et publie régulièrement des rapports sur la population, la géographie et l'économie canadienne. Un recensement national est effectué tous les cinq ans et Statistique Canada mène également des enquêtes, des études et des sondages réguliers sur divers sujets. Les données sur le Canada sont, de ce fait, à la fine pointe et le pays peut analyser les tendances et déceler les situations à mesure qu'elles se dessinent. Cette source centrale d'information fournit régulièrement des données complètes et fiables à d'autres ministères et organismes publics, au secteur privé, aux ONG, aux chercheurs et aux particuliers ayant besoin de planifier leurs activités et de prendre des décisions.

Gouvernance autochtone

Des négociations d'autonomie gouvernementale ont actuellement lieu avec plus de 80 collectivités autochtones et touchent plus de la moitié des communautés autochtones et inuit du pays. Certains de ces négociations sont très avancées. On négocie également des ententes d'autonomie gouvernementale avec les Métis et divers organismes d'Autochtones vivant à l'extérieur des réserves au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Diverses initiatives en cours visent à favoriser la transition vers des gouvernements et des collectivités autochtones fortes. Soulignons :

- Certaines initiatives portent sur l'aide au développement de nouveaux modèles d'autonomie dans les collectivités autochtones – modèles préconisant une bonne gouvernance des

négociations, des constitutions écrites, des consultations avec les administrés, des stratégies de communication.

- Des consultations avec l'Assemblée des Premières Nations on mené à la panification d'un centre de gouvernance qui servira de centre d'excellence en matière de mise en valeur du potentiel des Premières nations au chapitre de la gouvernance de base, de la recherche et du partage des connaissances.

- Au delà de mille projets de perfectionnement professionnel ont été lancés en 1999-2000 pour aider les fonctions publiques des Premières Nations et des Inuits à augmenter leur expérience et leurs connaissances en matière de gestion des terres, des ressources, d'administration, et d'organisation gouvernementale.

- Une initiative conjointe de développement de politique oeuvre à la panification du transfert de nouvelles compétences en matière de contrôle des terres et de fiducie foncière.

- Les groupes de Métis et d'Indiens hors-réserve, en association avec les gouvernements provinciaux et fédéral ont réalisé des progrès importants depuis la mise en oeuvre des initiatives de gouvernance des secteurs cruciaux du développement social et culturel.

5.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX

Les treize provinces et territoires du Canada s'intéressent activement à l'innovation en matière d'exercice de la gouvernance. Certains de ces exercices relèvent de la compétence des territoires ou des provinces; par conséquent, le présent document **n'en fait pas état**. Toutefois, nombre de ces exercices touchent directement le secteur municipal et la gouvernance locale. Pour donner une idée de l'ampleur de ces activités, nous présentons, dans la présente partie, quelques initiatives des gouvernements provinciaux et territoriaux. Une liste plus exhaustive figure dans le document d'information intitulé *Rapport technique 5: gouvernance*, rédigé par le Canada.

Province de l'Ontario	
Refonte des services locaux	La refonte des services locaux a redéfini les rôles et les responsabilités de la province et de ses municipalités en matière de prestation de services. Le 1er janvier 1998, les responsabilités de financement et de prestation de services, dont la valeur atteint trois milliards de dollars, ont été dévolues aux municipalités par l'administration de la province. Ce transfert de responsabilités s'étend sur une période de cinq ans et couvre tous les aspects des transports en commun, des aéroports municipaux, de la police, des services d'évaluation foncière, d'inspection et d'approbation des systèmes de fosses septiques, d'égouts, d'adduction d'eau, de logement social. Certains autres services sont partagés à hauteur de 80/20 entre la province et les municipalités : les programmes de garde d'enfants, d'aide aux personnes handicapées, d'aide sociale, de foyers et de médicaments gratuits. En retour, la province assure le financement de services d'une valeur de 2,5 milliards de dollars, qui étaient auparavant

	financés à même les impôts fonciers résidentiels. Le réaménagement de ces responsabilités a été rendu possible à la suite d'une réforme de la politique sur l es évaluations foncières.
Pouvoirs d'approuver les plans d'aménage-ment	Depuis 1997 la Province a délégué ou dévolu plus de pouvoirs d'approbation de la *Loi sur la panification et l'aménagement du territoire* à quelques 90 municipalités. Une modification à cette même loi a eu pour effet de soustraire plus de cinquante régions , comtés et villes de l'obligations de faire approuver les plans officiels par la province.
Restructuration des municipalités	Depuis 1996, le gouvernement de l'Ontario a entrepris une restructuration en profondeur de l'administration municipale. Le nombre de municipalités a été réduit de 815 à 447. Cette restructuration a pour objectifs de réduire les taxes, les fonctions publiques, de mieux cerner les secteurs de responsabilité et de mieux responsabiliser les administrations municipales.
Mesure du rendement	Depuis le début de 2001, toutes les municipalités doivent évaluer leur rendement et en rendre compte à leurs contribuables. La province a élaboré 35 tests touchant neuf secteurs d'activité : l'eau, les égouts, le ramassage des ordures, les services incendie, de police, les services sociaux, l'administration locale (frais d'exploitation) , la planification du territoire et les transports.
Soutien à l'action bénévole	La première table ronde sur le bénévolat confirme le leadership de l'action bénévole en Ontario et regroupe divers programmes gouvernementaux dont l'Initiative ontarienne de filtrage qui, sur une approche communautaire, vise à filtrer, former, surveiller et superviser les bénévoles; le programme des « Bons voisins » qui encourage le bénévolat dans la collectivité; des organismes de subvention locaux ou provinciaux visant les associations bénévoles, de reconnaissance de certains dévouements exemplaires et de l'apport du bénévolat à la vie ontarienne.

Province du Manitoba	
Projet de justice familiale Mee-noo-stah-tan Mi-ni-si-win	Ce projet de justice familiale vise à fournir aux familles des programmes de justice communautaire adaptés à leur culture. Ce projet de 24 mois relève du Manitoba Keewatinowi Okimakanak et prévoit la mise en place d'un processus de maintien de la paix dans les familles relevant de la famille et de la communauté élargies.
Restructuration de la prestation des services aux enfants et à la famille	La province a signé des protocoles d'entente distincts avec la Manitoba Métis Federation, l'Assembly of Manitoba Chiefs, et le Manitoba Keewatinowi Okimakanak, disposant que les solutions mises au point au niveau local offrent des approches plus pratiques et plus efficaces pour l'autonomie et le mieux-être collectif. Ces protocoles d'entente permettront aux organismes des Premières Nations et à la fédération des Métis du Manitoba de prendre en main la prestation de tous les services relevant de la loi sur l'enfance et les services familiaux (The Child and Family Services Act) et des services d'adoption définis par la loi sur l'adoption (The Adoption Act).

Province de l'Île-du-Prince-Edouard	
Loi sur les services collectifs et sur la santé	La *Loi sur les services collectifs et sur la santé* (Health and Community Services Act), adoptée en 1993 et modifiée en 1997, créait cinq administrations régionales de la santé dans la province, dirigées par des conseils en partie nommés et en partie élus. Ces conseils sont chargés de la prestation de tous les services sociaux et de santé dans leur région. Cette approche améliore la coordination et l'intégration des services régionaux, accroît l'efficacité et réduit les dédoublements.

Province de l'Alberta	
Prestation des services communautaires	La *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (Child and Family Services Act) dispose que les services doivent être offerts par 18 autorités régionales. Ces services comprennent les services de bien-être à l'enfance, de garderie, de prévention de la violence familiale, d'aide aux enfants handicapés et d'intervention immédiate. Les conseils sont constitués de représentants de la collectivité qui assument la direction des services répondant aux besoins communautaires dans le respect des politiques et des normes du Ministère.
Gouvernance municipale	L'examen de la gouvernance de la région de la capitale de l'Alberta (Alberta Capital Region Governance review) a été établi pour promouvoir l'excellence de l'administration locale de la région de la capitale de l'Alberta. Il se penche sur des problèmes comme celui de la multitude de municipalités de la région. Le programme d'excellence municipale (Municipal Excellence Program) répertorie les pratiques administratives et gouvernementales des municipalités pour déterminer les principales tendances et normes. Ce programme permettra à une municipalité de se comparer à une autre pour évaluer sa façon de gouverner et se fixer des normes d'amélioration.
Règlement extrajudiciaire des conflits	La médiation intermunicipale : la province incite les municipalités à régler leurs différends en recourant à la médiation plutôt qu'aux services de l'office des municipalités (Municipal Governement Board), plus axés sur la confrontation, plus fastidieux et onéreux. En 1999, avant de pouvoir être entendus par l'office, certains différends ont dû être entendus par un médiateur. Les services de médiation de la province comprennent des services d'information et de formation, ils tiennent un registre des médiateurs, un service d'évaluation des conflits pour savoir s'ils peuvent se régler par médiation et un service de partage des frais. Résolution intramunicipale des conflits : la province aide également les municipalités à résoudre leurs problèmes internes (p. ex., les différends sur les permis d'exploitation). La province fournit de l'information et aide les municipalités à embaucher un consultant en règlement des conflits.

Province de la Saskatchewan	
Lois sur les municipalités	Au cours des dernières années, la Saskatchewan a modifié les lois sur les municipalités nordiques, les municipalités urbaines et les municipalités rurales (Northern Municipalities Act, Urban Municipalities Act, Rural Municipalities Act) pour : • renforcer les autorités locales (p. ex., rendre les processus d'appels d'évaluation foncière plus équitables et plus transparents pour les contribuables); • donner plus de souplesse fiscale (p. ex., la création de nouveaux outils et de nouveaux pouvoirs fiscaux permettant la déduction des taxes foncières et scolaires dans certains cas particuliers); • donner de nouveaux pouvoirs contractuels (confirmation de la capacité des municipalités à prendre des ententes avec les conseils régionaux de santé). D'autres changements proposés devraient préciser les relations entre la province et les municipalités, limiter les intrusions provinciales dans les affaires municipales, favoriser l'autonomie et le pouvoir décisionnel des municipalités.
Autres lois	Des modifications à la loi sur les scrutins locaux (Local Government Elections Act) ont confié de nouveaux pouvoirs et de nouvelles compétences aux municipalités au chapitre du processus électoral en leur permettant d'informatiser le scrutin et le calcul des votes. Des modifications à la loi sur le développement et la planification (Planning & Development Act) confèrent plus de pouvoir décisionnel aux administrations locales tout en garantissant aux électeurs qu'ils seront avisés de la réception de certaines demandes.

Territoire du Nunavut	
Décentralisation	Pour veiller à ce que les avantages de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut soient uniformément répartis sur un vaste territoire, le gouvernement du Nunavut a forcé ses ministères à décentraliser certaines de leurs activités principales. Le ministère des Gouvernements communautaires et des Transports (Department of Community Government and Transportation) à installé certains de ses services dans de petites collectivités (comme Kugluktuk et Gjoa Haven). Le bureau régional de Baffin a été installé à Cape Dorset.
Examen des lois municipales	Travaillant en collaboration avec l'association des municipalités du Nunavut (Nunavut Association of Municipalities), le gouvernement établira les bases de la nouvelle loi sur les municipalités. Un groupe de travail a entrepris cet examen à l'été 2000. On a déjà dressé la liste des problèmes des administrations municipales et des administrés et des défis auxquels ils sont confrontés. L'Assemblée législative se penchera sur les suggestions de réforme de la loi en 2001.
Examen des finances municipales	En collaboration avec les employés municipaux, le gouvernement du Nunavut examine les besoins financiers des collectivités. On a déjà mis au point des règles de financement et un plan d'action; l'examen de cinq secteurs de financement est commencé.

5.4 PRATIQUES EXEMPLAIRES AUX ÉCHELONS MUNICIPAL ET LOCAL

Les collectivités canadiennes participent activement à l'amélioration de la gouvernance. Pour donner un aperçu des activités, la présente partie résume brièvement l'une des meilleures pratiques choisie dans le monde municipal canadien. Les sources de données et de plus amples renseignements figurent dans le document d'information intitulé Rapport technique 5 : gouvernance, rédigé par le Canada.

Changement démographique de Toronto : des réponses innovatrices
Ville/Cité/Municipalité/Organisme : La ville de Toronto (anciennement le Toronto métropolitain), les organismes de services communautaires
Description du projet : L'initiative a été mise sur pied pour promouvoir de nouvelles façons de planifier et d'offrir les services municipaux en tenant compte de la nouvelle composition ethnoculturelle à Toronto. La promotion et le renforcement des liens communautaires, et l'accès équitable aux ressources s'effectuent par l'offre de services culturellement et linguistiquement adaptés. Cette initiative favorise également le recrutement de membres de conseils d'administration et de comités d'institutions établies, de bénévoles et d'employés issus des collectivités ethnoculturelles. Le projet a entraîné des modifications durables. Il a permis d'accroître la participation des collectivités dans les processus de planification sociale et de planification des services, dans leur développement et leur prestation et dans les processus décisionnels. Il a permis de constituer des partenariats forts entre les collectivités et le gouvernement. Des services culturellement adaptés sont désormais offerts par l'administration municipale et les collectivités; les collectivités culturelles sont maintenant plus conscientes de leurs droits auprès des élus et des fonctionnaires municipaux. Les communications entre la ville et ses administrés de diverses origines se sont améliorées, tout comme la compréhension et le respect que manifestent les employés municipaux à leur endroit. Le projet a également permis d'élaborer un cadre pour l'amélioration de l'accès aux services municipaux.

5.5 POINT DE VUE DES INTERVENANTS

La présente section fait la synthèse des points de vue d'intervenants canadiens sur la question de la gouvernance. Les rapports techniques rédigés par le Canada contiennent de plus amples détails sur leurs points de vue. Une liste des intervenants interviewés figure à l'Annexe A.

Quels sont, pour les intervenants canadiens, les principaux enjeux liés au Programme pour l'habitat?

La reconnaissance du rôle des administrations municipales et des intervenants locaux dans l'élaboration, la responsabilisation et l'exécution de la gouvernance est le principal enjeu que les intervenants canadiens ont relevé. On s'accorde sur le fait que la gouvernance doit être partagée entre les paliers de gouvernement et qu'il vaut mieux reconnaître l'importance du travail au niveau local dans la gouvernance. Deux intervenants ont souligné que les administrations municipales doivent

pouvoir adopter des mesures d'accroissement des moyens d'action ou, le cas échéant, assurer un leadership permanent auprès des administrations provinciales ou fédérale en l'absence de cette capacité.

En ce qui a trait aux demandes autochtones d'une plus grande autonomie administrative, les représentants autochtones exigent une plus grande participation aux infrastructures d'exécution des programmes existants, de leur administration et de leur gouvernance. Plus particulièrement, ils insistent sur l'adoption d'une approche plus globale du développement autochtone en réserve, approche qui serait administrée par les autochtones eux-mêmes.

Dans quelle mesure les administrations ont-elles été proactives pour promouvoir le programme?

La majorité des intervenants conviennent qu'un certain progrès a été réalisé au chapitre des problèmes de gouvernance (p. ex., le remaniement des règlements municipaux, la reconnaissance de l'importance des partenariats). Les organismes autochtones reprochent au gouvernement fédéral ses réticences à leur céder de plus grandes responsabilités dans certains secteurs, en matière de logement, de gestion des ressources naturelles (lesquels pourraient être administrés plus efficacement par des gouvernements autochtones). On constate également que la gouvernance institutionnelle découle de la dévolution de certaines responsabilités de prestation de services et d'exécutions de programmes, alors que dans le cas de la gouvernance autonome, ces pouvoirs n'ont pas été dévolus comme on l'aurait souhaité.

Comment les intervenants évaluent-ils les progrès réalisés? Quelles ont été les leçons apprises?

Les fusions municipales, une nouvelle tendance au Canada, s'effectuent en vue d'améliorer l'efficacité de la prestation de services. Un intervenant constate toutefois que ces fusions, si nécessaires soient-elles, doivent s'accompagner de la création de réseaux et le renforcement des liens entre les associations de quartier et les associations communautaires. Généralement, on s'entend sur l'importance d'accroître la pratique de la gouvernance partagée, surtout dans la foulée des fusions municipales.

Au sujet du remaniement des règlements municipaux, leur adoption à une plus grande échelle repose sur l'existence de modèles pratiques et d'échanges d'idées et de meilleures pratiques entre les municipalités. Un intervenant a souligné le fait que les échanges entre municipalités se multipliaient à mesure que les réseaux traditionnels disparaissaient. Les villes sont capables de partager leurs expériences en gouvernance sans passer par des intermédiaires.

Chapitre 6. COOPÉRATION INTERNATIONALE

6.1 INDICATEURS

Priorité 20. Renforcer la coopération internationale et les partenariats

L'Agence canadienne de développement international (ACDI), premier organisme d'aide au développement du gouvernement du Canada finance des projets de développement urbain entrepris par divers organismes. Le tableau 6-1 indique les prévisions arrondies des montants d'aide de l'ACDI affectés aux projets de développement urbain international de 1997 à 1999[8].

On trouvera également une description détaillée du programme de l'ACDI et du travail du Centre de recherches pour le développement international et d'autres organismes fédéraux à la sous-section 6.2. La sous-section 6.3 quant à elle fait état de la participation active des provinces et des territoires aux efforts de développement international.

Tableau 6-1 Coopération internationale du Canada au titre du développement urbain
(Financement de l'ACDI en dollars canadiens)

	Projets en vigueur de 1977 à 1999
Nombre de projets	108
Budget	353 316 000 $
Nombre de pays	49

Les administrations locales sont également parties prenantes de la coopération internationale. La Fédération canadienne des municipalités (FCM), porte-parole des administrations municipales canadiennes et farouche défenseur d'une administration municipale forte, efficace et responsable, possède son propre programme de développement international, auquel participe l'ACDI qui y augmente son financement depuis 1996. Par le biais de ce programme, plus de cent municipalisés canadiennes participent aux efforts de développement international, prenant entre autre la forme de plus de 40 partenariats avec les administrations locales de quinze pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine. D'autres municipalités canadiennes participent à ces efforts de développement par le biais d'ententes strictement bilatérales. Parmi les villes citées dans le présent rapport, soulignons que Calgary, Montréal et Vancouver sont jumelées avec des villes d'autres pays. Ces

[8] Les estimations arrondies illustrent la liste des projets de développement urbain soutenus par l'ACDI et qui figure sur son site Web www.acdi-cida.gc.ca/urban La plupart des projets indiqués ont été exécutés entre 1997 et 1999, mais le site fait état de projets couvrant plusieurs années et remontant jusqu'à 1988 ou dont la date de fin prévue est 2004. Les fonds ont été distribués au tire du développement urbain en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique centrale, en Amérique, en Europe centrale ou de l'Est; ils visait également certains projets multinationaux (Partenariats canadiens et secteurs multilatéraux).

programmes visent à promouvoir les liens professionnels, artistiques, culturels et économiques entre le Canada et le monde.

Plusieurs autres organismes canadiens participent aux efforts de collaboration internationale en matière d'habitat, souvent grâce au concours de l'ACDI. Soulignons par exemple l'Institut urbain du Canada, le Centre international pour le développement durable des villes, l'Institut d'administration publique du Canada, l'Institut canadien des urbanistes, et des ONG comme la Fondation Abri international, CARE Canada et Entraide universitaire mondiale du Canada. Un certain nombre de maisons d'enseignement participent également à cet effort, particulièrement les universités de Toronto, de Montréal et de Vancouver. Enfin, plusieurs entreprises du secteur privé participent au développement international, que ce soit des firmes d'urbanisme, de génie ou de conseil.

6.2 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX

La présente section expose le travail des ministères et organismes canadiens les plus actifs au chapitre de la coopérations internationale.

<table>
<tr><th colspan="2">Agence canadienne de développement international (ACDI)</th></tr>
<tr><td colspan="2">L'ACDI participe à un vaste éventail de projets de développement durable des milieux urbains. Ces projets visent à améliorer la gestion des municipalités et les conditions de vie des populations de certains secteurs urbains choisis, un secteur pouvant être une grande ville (un région métropolitaine, une capitale administrative ou une grande ville), une ville de taille intermédiaire ou une petite municipalité (les villes de tailles intermédiaires ou villes secondaires sont situées en milieu rural) ou une périphérie urbaine (banlieue, bidonville). Le site Web de l'ACDI énumère 109 de ces projets, dont le financement par l'ACDI dépasse les 350 millions de dollars canadiens. Www.acdi-cida.gc.ca/urban (Voir également le tableau 6.1 ci-dessus.)</td></tr>
<tr><td>Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle</td><td>Depuis Istanbul, le Canada et d'autres pays de l'OCDE/CAD se sont fixés pour objectif de réduire de moitié, d'ici à l'an 2015, le pourcentage des populations vivant dans une extrême pauvreté. Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle est une stratégie de partenariat en développement international visant à maximiser les effets de l'aide, définir des objectifs réalistes, favoriser le soutien public et politique de l'aide au développement chez les pays donateurs, mettre l'accent sur la cohésion et servir de base au dialogue et à la coordination entre donateurs et bénéficiaires de divers niveaux. Les engagements énoncés dans ce document s'accordent avec la déclaration d'Istanbul, en insistant sur l'importance de la collaboration et de l'autonomie et en reconnaissant que les pays en développement sont les coordonnateurs de leur propre développement.</td></tr>
</table>

Vers un monde urbain : énoncé pour des villes durables	En 1998, l'ACDI publiait Vers un monde urbain : énoncé pour des villes durables. Ce document indique comment les six priorités de l'ACDI appuient le développement durable des villes des pays en développement et les principes de la déclaration d'Istanbul (dont les grandes lignes sont reprises dans le document). Depuis juin 1996, nombre de projets et de programmes mis sur pied par l'ACDI sont fondés sur les principes de cette déclaration. La Liste indicative des projets financés par l'ACDI en région urbaine présente de nombreux exemples de projets financés par l'Agence dans le droit fil de la déclaration d'Istanbul et du Programme sur l'habitat. Chaque secteur clé (logement, développement social et réduction de la pauvreté, développement durable, développement économique et gouvernance) permet de témoigner de la volonté du Canada de favoriser le développement urbain dans la ligne de pensée de la déclaration d'Istanbul.
Cohérence et collaboration entre partenaires de la coopération et du développement urbain	À la suite du sommet d'Istanbul en 1996, le Canada a tenu une série de réunions d'information et de forums de formation un peu partout au pays pour promouvoir la cohérence et la collaboration des partenaires canadiens de la coopération axée sur le développement urbain. Un accent marqué a été mis sur la valorisation des projets courants de coopération avec les municipalités canadiennes, les associations et les maisons d'enseignement. Par ses contributions à l'institut de la Banque mondiale, le Canada a participé de façon substantielle à l'élaboration de son cours de base sur l'urbanisme et la gestion municipale. Le Canada participe de plus en plus aux travaux de collaboration multilatérale ou bilatérale, par exemple, dont ceux de la Banque mondiale, du CNUEH et de l'Alliance des Villes qui visent à élargir la collaboration internationale dans le droit fil de la déclaration d'Istanbul. De nouveaux partenariats de développement auxquels participent les municipalités, les associations d'administrations locales, les collèges, les universités, le secteur privé et des ONG voient le jour et un effort de sensibilisation auprès des autres ministères et organismes canadiens s'est traduit par une meilleure cohésion et une plus grande collaboration en matière de développement urbain durable.
Les priorités du développement social	Les priorités du développement social de l'ACDI : Le cadre d'action définit un plan quinquennal d'investissement visant à renforcer et promouvoir les ressources de coopération internationale axées sur les programmes s'adressant à cinq grands secteurs d'intervention : la santé et la nutrition, l'enseignement de base, le HIV et le sida, la protection de l'enfance. L'égalité des sexes fait partie intégrante de ces cinq grands secteurs d'intervention.

Le Centre de recherche et de développement international	
Projets	Le Centre de recherche et de développement international a soutenu une variété de projets relatifs aux établissements humains et aux questions traitées dans le Programme pour l'habitat. Un choix de ces programmes figure dans le document d'information intitulé Rapport technique 6 : coopération internationale rédigé par le Canada. Voici, à titre d'information, le thème de quelques-uns de ces projets : • Politiques du financement des domiciles et les marchés publics au Kenya et en Zambie • Qualité de vie dans les quartiers pauvres urbains (Inde) • Restructuration des services municipaux en Afrique du Sud • Urban Horticultural Technologies (Haïti) • Urban Micro-Basin Management Model (Brésil) • Public-Private Partnership for Environmental Services (Amérique latine et Caraïbes) • Les marchandes des quatre saisons en Afrique du Sud • Women Street Vendors in Kenya • Le rôle des chefs traditionnels et le gouvernement local dans les politiques sociales en

	Afrique de l'Ouest et du Sud • Apprentissage de la gouvernance et du développement locaux (Afrique du Sud) • Programme de développement municipal pour l'Afrique orientale et australe - Phase II
Leçons apprises	Dans leur ensemble, ces projets nous permettent de tirer de nombreuses leçons. Des analyses multipartites, l'établissement de politiques en collaboration et leur mise en oeuvre au moyen d'une gouvernance solidement établie offrent une approche solide à la définition de priorités. Les projets ont joué un rôle essentiel dans ces domaines par la formation, les négociations informelles sur l'élaboration des politiques, le contrôle des incidences et la productions des rapports afférents, les demandes d'ajustements aux politiques en vigueur et la production de renseignements à communiquer qu'ils entraînent. Certains projets ont permis à des partenaires de pays du Sud d'évaluer le contexte politique, d'introduire des processus de collaboration plus équitables, de découvrir des compétences et des ressources locales nouvelles et de proposer de nouvelles façons de les mettre à contribution. La participation mixte des secteurs publics et privés donne des résultats mitigés qui vont dans certains cas jusqu'à nuire à l'accessibilité, la qualité et l'équité des projets. Ces projets ont également démontré toute l'importance de promouvoir la confiance et l'estime personnel dans la réalisation de progrès durables.

Autres ministères fédéraux	
Plusieurs ministères fédéraux sont membres actifs d'organismes internationaux comme l'OCDE, la CNUCED, l'APEC, le FAO, le PNUE et autres. Ils sont également parties prenantes à des accords internationaux comme des accords multilatéraux sur l'environnement. Le détail de cet engagement international outrepasse le cadre du présent rapport, mais on peut en savoir plus en consultant les sites Web des ministères canadiens, dont les adresses se trouvent toutes sur le site du Canada à l'adresse http://canada.gc.ca	
Condition féminine Canada (CFC)	Au plan international, le Canada a toujours été un ardent défenseur des droits de la femme et de l'égalité des sexes. Le Canada a joué un rôle non négligeable dans la mise de l'avant des questions de promotion de protection des droits de la femme, de l'élimination de la violence faite aux femmes, et de la participation des femmes aux processus décisionnels dans toutes les discussions internationales. Industrie
Industrie Canada	L'Initiative sur les villes durable est une initiative multipartite des secteurs public et privé dirigée par Industrie Canada. Des partenariats établis avec des villes choisies du monde appliquent les technologies et les compétences canadiennes à des problèmes de développement urbain durable comme les problèmes d'approvisionnement en eau, de gestion des ordures, du transport ou de la revitalisation des quartiers. Industrie Canada est également signataire de 68 protocoles d'entente, d'accords et de lettre d'intention en coopération internationale portant sur des questions d'environnement, de développement, de commerce électronique et d'accès à l'enseignement ou aux soins de santé par Internet.
Statistique Canada	Statistique Canada contribue régulièrement à la production de rapports nationaux destinés à des organismes internationaux comme les Nations Unies. Le Bureau a fourni la plupart des données sur les indicateurs figurant dans le présent rapport et dans les six rapports techniques connexes.

Environnement Canada	Relations bilatérales : Environnement Canada (EC) entretient des relations bilatérales d'échange de renseignements et de technologies sur l'environnement avec quelque vingt pays, dont bon nombre sont des pays de l'hémisphère Sud. Mise en valeur du potentiel : Pour faciliter la participation du Canada aux accords multilatéraux sur l'environnement, de nombreuses offres de mises en valeur du potentiel de pays en développement sont faites, assorties d'un financement de l'ACDI. Le réseau des solutions urbaines : À la suite d'un engagement pris par les ministres de l'Environnement de l'APEC en 1997, EC a établi des partenariats avec l'ACDI, la Banque mondiale et des ONG vouées à l'urbanisme pour mettre au point un site Web à l'intention des décideurs municipaux chargés de la gestion de l'environnement urbain. Application des SGE dans un cadre urbain : EC a créé un atelier sur l'application des principes de gestion écologique à la gestion urbaine, lequel a été présenté sur les forums internationaux. À la demande du PNUE, on transforme actuellement cet atelier en programme de formation complet pour les municipalités.
SCHL	En réponse à la demande de marchés extérieurs en émergence et à celle d'autres pays en voie de développement, la SCHL participe à des projets de promotion des méthodes canadiennes de construction résidentielle et des systèmes de financement. Ces projets découlent d'ententes de collaboration issues d'initiatives intergouvernementales et en réponse aux projets proposés par des institutions internationales de financement ou par l'ACDI.

6.3 POLITIQUES, LOIS ET PROGRAMMES PROVINCIAUX

La présente section traite de la participation des gouvernements provinciaux et territoriaux aux efforts de collaboration internationale. Très présents dans le domaine, ils sont des contributeurs importants de la participation du Canada à divers organismes internationaux et des partenaires d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Avec le gouvernement canadien, ils participent à la promotion des exportations. La plupart des provinces entretiennent des liens avec les états voisins des États-Unis pour régler des problèmes d'intérêt commun selon des processus informels ou par le biais d'accords officiels, comme les ententes entre les gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada.

Les provinces et les territoires participent également aux projets d'aide au développement, participation qui prend généralement la forme de coopération financière avec l'ACDI et parfois celle de rapports plus directs avec des partenaires étrangers; voici quelques exemples :

- *Projet Canada/Afrique du Sud de soutien à la fonction gouvernementale et de jumelage des provinces des deux pays (proposition)* : Projet de soutien de la fonction gouvernementale des provinces d'Afrique du Sud par des ententes de jumelage entre les hautes sphères ces fonctions publiques des provinces canadiennes. Ce projet à aidé l'Afrique du Sud à renforcer sa capacité administrative et à assurer la prestation de services de base à la population. L'ACDI finance le projet dont la direction est assurée par l'Institut d'administration publique du Canada.

- *Les jeunes pour la santé (Ukraine)* : Ce projet permet à la Saskatchewan de mettre sa compétence en matière de promotion de la santé au service de la jeunesse ukrainienne en matière notamment de prévention du sida, du tabagisme, de l'alcoolisme et des toxicomanies. Sont parties prenantes

à ce projet, l'ACDI qui assure le financement, la Société canadienne de santé internationale qui dirige le projet et le ministère ukrainien de l'Éducation.

- *Good Governance and Rural Economic Development (Pologne)* : Accord de coopération de cinq ans ayant débuté en 1999 entre la province de l'Île-du-Prince-Edouard et la province polonaise de Swietokrzyszkie.

- *International Sister States Relationship* : L'état de Jalisco au Mexique et la province de l'Alberta ont signé un protocole d'entente d'amitié et de relations fraternelles et de coopération économique. Cet accord prévoit des échanges de deux semaines de cadres supérieurs des ministères et l'accueil d'une mission du Jalisco de plus de cent personnes. On négocie d'autres ententes semblables avec d'autres états du Mexique.

- *International Governance Office* : Le gouvernement de l'Alberta a mis sur pied un bureau international des fonctions gouvernementales relevant du ministère des Relations internationales et intergouvernementales pour participer aux projets internationaux sur cette question menés dans les pays en développement. Les projets proposés par ce Bureau profitent habituellement du financement de l'ACDI et des organismes financiers internationaux. Le Bureau s'intéresse en priorité aux projets de mise en valeur du potentiel du secteur public.

6.4 POINT DE VUE DES INTERVENANTS

Voici la synthèse du point de vue d'un échantillon des partenaires canadiens de la coopération internationale. De plus amples détails sur ces opinions figurent dans les rapports techniques annexes rédigés par le Canada .Une liste des partenaires interrogés figure à l'Annexe A.

Quels sont, pour les intervenants canadiens, les plus importants enjeux liés au programme?

Les problèmes de coopération internationale soulevés par les partenaires canadiens tournent autour des liens entre la réduction de la pauvreté et le développement des collectivités, de la démocratisation, de l'habitat, des droits d'occupation et des problèmes homme-femme. Un partenaire a également souligné que si le programme sur l'environnement humain demande à chaque pays de consacrer 0,7 % de son PNB aux projets officiels de développement, le Canada n'y consacrait que la moitié.

Dans quelle mesure les administrations ont-elles été proactives pour promouvoir le programme?

Dans l'ensemble, les intervenants du Canada estiment que le pays s'est bien acquitté de son mandat de coopération internationale au regard du Programme pour l'habitat. Un service de l'ACDI s'occupe de la question de l'habitat et le Canada est membres de l'Alliance des Villes avec la Banque mondiale, le CNUEH et d'autres pays donateurs. Les intervenants appuient également l'initiative d'Industrie Canada sur les villes durables et le soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) aux Métis pour les aider à participer aux conférences internationales. Un intervenant fait également état d'une tendance positive qu'il observe chez les organismes canadiens de coopération internationale qui s'intéressent à la question de l'habitat – la reconnaissance du fait qu'ils doivent être partenaires des municipalités canadiennes et qu'ils doivent tisser des liens de bonne entente à long terme avec leurs partenaires des pays récepteurs.

Certains intervenants se déclarent toutefois importunés par divers problèmes particuliers. On s'inquiète du fait que le MAECI se soit retiré de la Commission des Nations Unies pour les établissements humains en 1996. Deux intervenants se préoccupent également du fait qu'il n'existe aucun mécanisme de consultation et de suivi de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat au Canada. Un intervenant constate que le Canada dans son APD passe sous silence la question de la sécurité des modes d'occupation, et un autre qu'il faut faire la promotion des droits humains des Autochtones sur les tribunes internationales. Enfin, on s'inquiète des efforts de promotion des exportations faits par la SCHL et qui sont essentiellement axés sur les besoins des classes moyennes et supérieures.

Comment les intervenants évaluent-ils les progrès réalisés? Quelles ont été les leçons apprises?

Les efforts d'APD du Canada progressent; les projets respectent la ligne de pensée et les idéaux des organismes participants et donnent de bons résultats. Toutefois, si le nouveau programme de développement social de l'ACDI permet d'établir des liens entre l'habitat et l'urbanisation par le biais des priorités mises sur la santé et l'éducation, il reste muet sur la question spécifique de l'habitat et du logement. Sur la question de l'égalité des sexes, l'aide de l'ACDI au chapitre de l'accès des femmes au logement est limitée. On estime également qu'il importe de sensibiliser l'agence au plus haut niveau sur les questions d'urbanisation et d'y consacrer des ressources. Un partenaire signale enfin la distinction entre le logement et les affaires urbaines et l'urbanisation, estimant que l'absence de motivation sur la question des affaires urbaines au niveau fédéral nuit à la capacité du Canada d'oeuvrer dans ce domaine au niveau international et mine sa crédibilité.

Relativement au succès des projets s'intéressant au logement et à l urbanisation, les réponses des intervenants interrogés laissent entendre que les projets qui connaissent le plus de succès sont ceux qui soutiennent la collaboration entre partenaires canadiens et qui font participer les personnes les plus défavorisées, qui permettent d'établir des liens de confiance et qui assurent la participation de tous les intervenants. On note l'importance de jeter des ponts entre des secteurs qui, traditionnellement, sont ignorés, comme on souligne l'importance de bien comprendre la notion de durabilité et de ses conséquences sur la qualité de vie des prochaines générations.

ANNEXE A

LISTE DES INTERVENANTS INTERROGÉS

ANNEXE A. LISTE DES INTERVENANTS INTERROGÉS

Voici la liste des groupes d'intervenants interrogés dans le cadre de la préparation du présent rapport. Bon nombre des opinions exprimées lors de ces entrevues se retrouvent dans les sections Point de vue des intervenants du présent rapport. Il faut préciser que les intervenants n'ont pas tous abordé l'ensemble des thèmes couverts par le présent rapport, s'attachant plutôt aux thèmes qui correspondaient le plus aux intérêts de leur organisme.

- Assemblée des Premières Nations
- Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
- Association canadienne des constructeurs d'habitations
- Association des femmes autochtones
- Canadian Environmental Network
- Centre for Property Studies, University of New Brunswick
- Centre for Human Settlements, University of British Columbia
- Centre international pour le développement durable des villes
- Centre for Urban and Community Studies - University of Toronto
- Congrès des Peuples Autochtones
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Fédération canadienne des municipalités
- Fondation Abri International
- GROOTS Canada
- Habitat for Humanity Canada
- INRS – Urbanisation - Université de Montréal
- Institut urbain du Canada
- Institute of Urban Studies - University of Winnipeg
- Inuit Tapersat du Canada
- Ralliement national des Métis

ANNEXE

RAPPORTS PROVINCIAUX : QUÉBEC

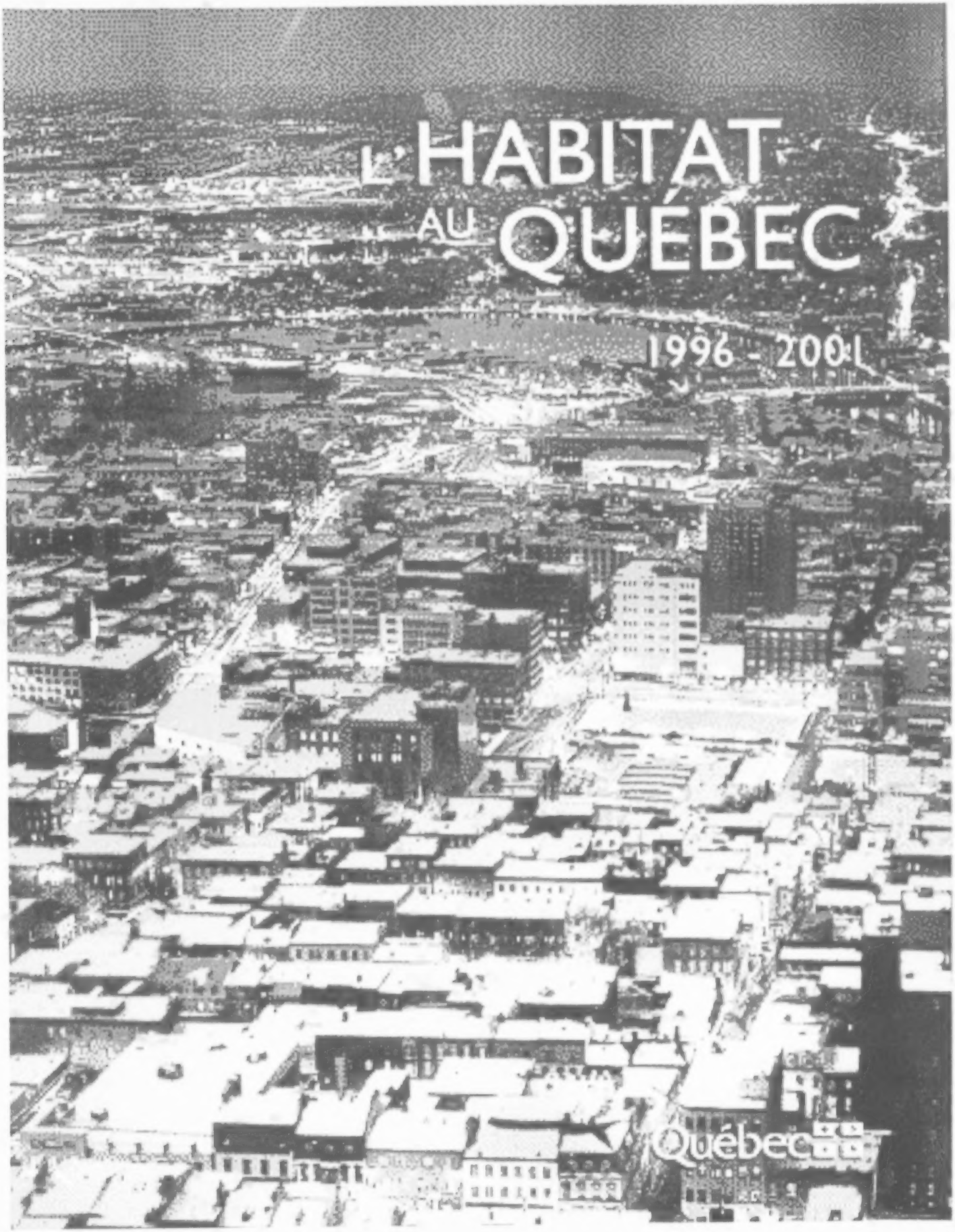
L'HABITAT
AU QUÉBEC
1996 - 2001
Québec

Les ministères et organismes suivants ont participé
à la rédaction et à la validation des textes :

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de l'Environnement
Ministère de la Famille et de l'Enfance
Ministère des Relations internationales
Secrétariat à la condition féminine
Secrétariat à la jeunesse
Secrétariat du Comité ministériel du développement social, ministère du Conseil exécutif

Coordination de la rédaction et édition du rapport :

Société d'habitation du Québec

Nous remercions les Villes de Hull, Montréal et Québec
de leur aimable collaboration à la rédaction de certaines parties du rapport.

Conception graphique : nj communication

Couverture avant : le quartier Saint-Roch de Québec, l'hiver ; photo : Brigitte Ostiguy - L'imagier
Couverture arrière : le quartier Saint-Roch de Québec, l'été ; photo : Jean-Charles Paradis - L'imagier

Un remerciement particulier à Pierre Lahoud pour ses magnifiques photographies aériennes.

ISBN : 2-550-37480-0
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2001
© Gouvernement du Québec

L'iris versicolore (*Iris versicolor Linné*), l'emblème floral du Québec

L'HABITAT AU QUÉBEC

Rapport du Québec 1996-2001 présenté à l'occasion de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat *(Istanbul + 5)*

Parlement de Quebec - La religion et la patrie

MESSAGE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En 1996, à l'occasion de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains *Habitat II*, le Québec présentait un rapport dans lequel il s'associait aux objectifs universels visant à garantir l'accès à un logement convenable et à rendre les établissements humains plus sûrs, plus salubres, plus équitables et plus viables. Il y affirmait notamment son engagement à améliorer l'habitat et à accroître la solidarité à l'égard des ménages mal logés.

Au moment où la communauté internationale se réunit à nouveau pour évaluer le chemin parcouru depuis 1996, le Québec est fier d'ajouter sa voix au concert des nations pour présenter son propre bilan.

Au Québec, de nets progrès ont été réalisés, depuis cinq ans, dans le domaine de l'habitat. Cette période a notamment vu la confirmation d'une générosité collective certaine prenant la forme de partenariats, toujours plus nombreux, dans le développement économique et social. Les actions du gouvernement trouvent ainsi écho dans l'émergence d'une économie sociale particulièrement inspirante.

Collectivités locales et habitat se recoupent tout naturellement. Voilà pourquoi le gouvernement québécois, tout en renforçant les agglomérations urbaines, a renouvelé son soutien à l'initiative municipale et communautaire pour répondre à des besoins d'habitation en mutation et revitaliser les vieux quartiers des centres urbains. Les instances locales ont innové afin de rendre les milieux de vie plus sécuritaires, mieux adaptés aux besoins particuliers des femmes et plus accueillants pour tous les genres de familles ; elles l'ont fait aussi pour susciter la participation active des citoyennes et des citoyens de tous âges et de toutes origines.

Dans la perspective d'éliminer la pauvreté et l'exclusion, le Québec entend consolider et renforcer les moyens d'assurer le droit au logement. Il entend respecter ses engagements en matière d'environnement. Plus que jamais, le gouvernement souhaite travailler avec ses partenaires municipaux – et l'ensemble de la société civile – pour disposer d'une stratégie globale au sujet de l'habitat qui intégrerait les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.

Voilà pourquoi il nous importe de partager ces expériences avec les autres nations et d'inscrire notre voix au chapitre de la diversité.

La ministre d'État aux Relations internationales

LOUISE BEAUDOIN

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole

LOUISE HAREL

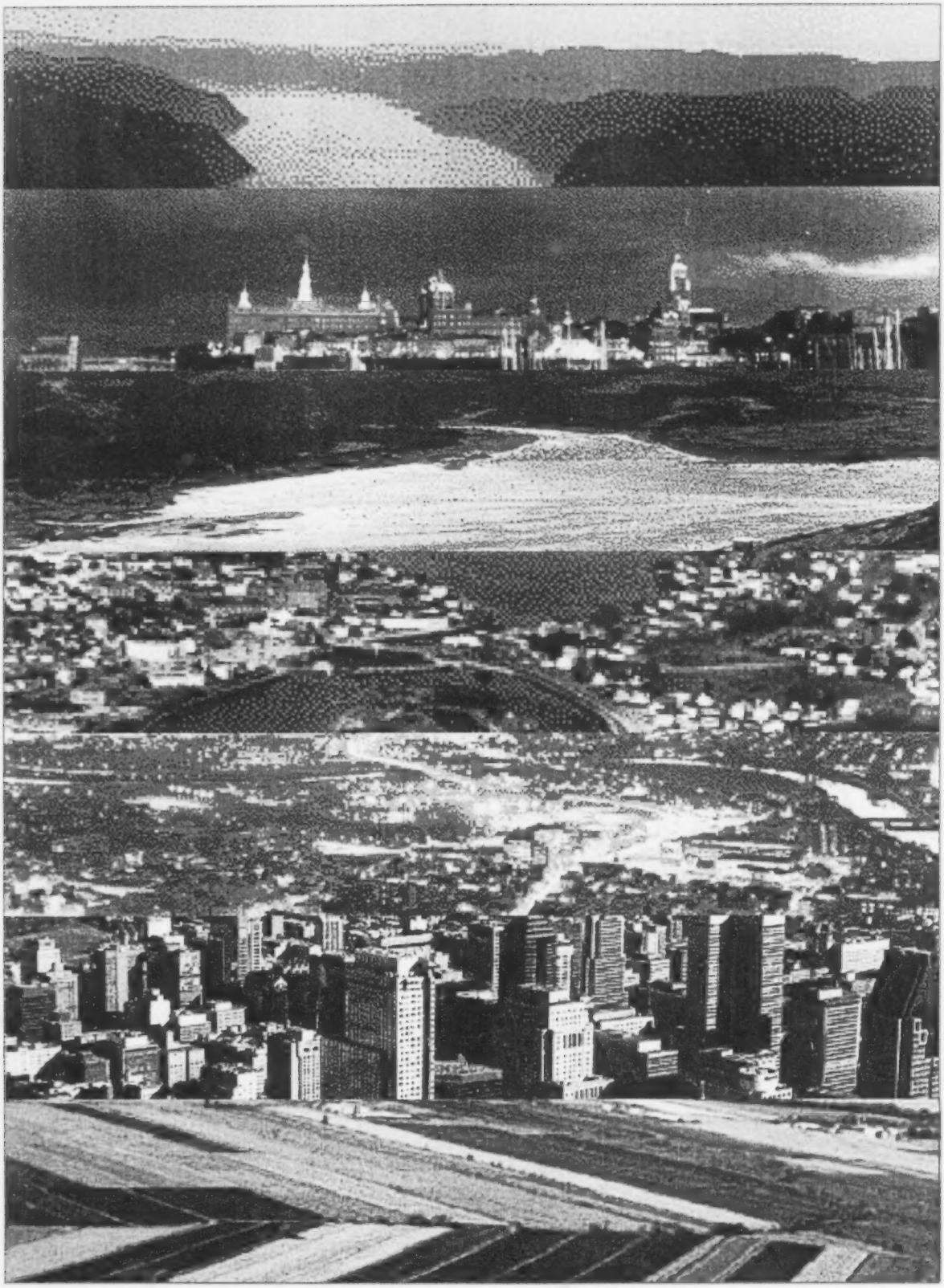

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS 9
Le Québec en bref 9
L'organisation gouvernementale dans l'habitat : un partage des responsabilités 13

LA QUESTION DU LOGEMENT 17
L'accès au logement 17
L'amélioration et l'adaptation des logements 22

LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS ET L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ 29
La participation aux fruits du développement 29
Le milieu de vie des familles 35
La sécurité en milieu urbain 36
Le développement économique et l'emploi 38

DES MILIEUX URBAINS ET VILLAGEOIS VIABLES 43
Les défis et les instruments d'un aménagement durable 43
La mise en valeur des ressources naturelles et la lutte contre la pollution 48
Vers une gestion durable des milieux de vie 54

LA GOUVERNANCE ET LE PARTENARIAT 61
Le renforcement des institutions locales 61
La participation civique 65
Les partenariats publics, privés et communautaires 66

LA COOPÉRATION ET LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX 69
La coopération internationale 69
Les échanges internationaux 70

LES PERSPECTIVES D'ENSEMBLE : LE DÉVELOPPEMENT D'UN HABITAT DURABLE 75

ANNEXE 79
Conventions et pactes internationaux auxquels le Québec s'est déclaré lié 79

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 80

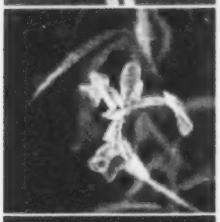

LE QUÉBEC EN CHIFFRES

LE TERRITOIRE

Superficie totale	1 667 926 km^2
Terre ferme	1 496 400 km^2 (80 % de la superficie totale)
Zones agricoles et urbaines	33 514 km^2 (22 % de la superficie totale)

LA POPULATION

Population totale du Québec	1996 : 7 138 795 2000 : 7 372 448 (estimé)
Population selon le sexe	Femmes : 51,1 % Hommes : 48,9 %
Population selon l'âge	Moins de 24 ans : 31,3 % 65 ans ou plus : 12,1 %
Densité de la population	4,7 habitants / km^2

LE LOGEMENT

Nombre de ménages (logements occupés)	2 822 030
Proportion des ménages propriétaires selon le sexe du soutien du ménage	Femmes : 41,3 % Hommes : 65,5 % Ensemble : 56,5 %
Nombre moyen de personnes par ménage	2,5
Nombre moyen de personnes par pièce	0,44
Types de logement	Maison individuelle (non attenante) : 45,1 % Petits immeubles : 49,8 % Immeubles de 5 étages ou plus : 5,1 %
Période de construction	Avant 1946 : 16,2 % Après 1980 : 26,3 %
Combustible de chauffage principal (1998)	Électricité : 68,2 % Gaz : 7,8 % Mazout : 16,7 % Bois et autres : 7,3 %

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec *(Données de 1996 sauf indication différente)*

INTRODUCTION

« Le développement durable est une forme de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (Rapport Bruntland, Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable, 1987)

« Le développement durable améliore les conditions d'existence des communautés, tout en restant dans les limites de la capacité de support des écosystèmes. » (Union mondiale pour la nature, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds mondial pour la nature, 1991)

Il y a 25 ans, la Première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains permettait à la communauté internationale d'effectuer un tour d'horizon des questions reliées à l'habitat et d'entreprendre l'élaboration d'orientations communes. Déjà, à cette époque, on mettait de l'avant le besoin de meilleures structures locales et d'un partage plus adéquat des ressources entre ordres de gouvernement.

En 1996, la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (*Habitat II*), intitulée aussi le Sommet mondial des Villes, endossait les principes « d'un logement adéquat pour tous » dans le cadre « d'établissements humains sécuritaires, sains et viables, équitables, durables et productifs ». Un programme d'actions, le *Programme pour l'habitat*, était alors adopté dans le but de mobiliser les énergies à l'échelle planétaire. Il s'agissait essentiellement de déterminer les stratégies propres à relever les défis du XXIe siècle liés à l'urbanisation rapide des milieux de vie, alors que les villes rassembleront plus de la moitié de la population mondiale.

Cinq ans plus tard, en juin 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies tient une session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du *Programme pour l'habitat*. De nombreuses questions doivent être posées dans le cadre de cet exercice. Où en sommes-nous ? Chacun a-t-il un toit ? Les collectivités assurent-elles des milieux sains, propices à l'épanouissement et au bien-être des générations actuelles et futures ? Les gens participent-ils à l'aménagement de leur communauté ? Quelles en sont les meilleures réalisations ? L'expérience est-elle transmise et échangée partout dans le monde ? Et plus largement, quelles sont les avancées et les perspectives de l'habitat pour le troisième millénaire ?

En vue de cet événement, le Centre des Nations Unies sur les établissements humains a invité tous les pays à faire état des progrès réalisés dans l'application du *Programme pour l'habitat* tant à l'échelle nationale que locale. Dans le but de fournir les informations requises en réponse à cette demande, le présent rapport vise à illustrer l'expérience propre au Québec dans ce domaine en faisant ressortir les approches et les techniques qui ont donné les meilleurs résultats, surtout depuis 1996.

Après un bref rappel du contexte québécois, le rapport passe en revue les différents aspects de l'habitat considérés dans la perspective d'un développement urbain durable. Ce faisant, le document trace un bilan des progrès accomplis depuis la Conférence *Habitat II*, en décrivant les approches adoptées et les actions entreprises dans ce domaine, qu'elles soient reliées au logement, au développement économique et social, à la gestion environnementale, à la gouvernance ou au développement d'échanges internationaux.

Tous ces aspects touchent l'ensemble de la société québécoise, aussi bien les hommes que les femmes ; les interventions qui concernent plus particulièrement les femmes sont intégrées dans chacun des thèmes traités. Et en guise de conclusion, le rapport évoque les principaux engagements du Québec en matière d'habitat et les perspectives d'avenir qui en découlent.

LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS

LE QUÉBEC EN BREF

Le territoire du Québec et sa population

Avec 70 % de son territoire situé en zone nordique, le Québec s'étend de la plaine du fleuve Saint-Laurent au détroit d'Hudson. Sa superficie, qui atteint environ 1,7 million de km^2, pourrait contenir trois fois la France ou cinq fois le Japon. Les zones habitées avoisinent la forêt de feuillus et la forêt mixte. Plus au nord, la végétation est dominée par une forêt de conifères dont la densité va en diminuant. Enfin, l'extrême nord connait les rigueurs d'un climat arctique et une végétation de toundra.

Sa population de 7,4 millions d'habitants est majoritairement francophone. Les anglophones, surtout d'origine britannique, sont près de 600 000 et vivent en grande partie dans la région de Montréal. Les 72 400Autochtones, 63 800 Amérindiens et 8 600 Inuits, descendent des premiers habitants qui ont peuplé l'Amérique du Nord. Le Québec accueille chaque année environ 25 000 immigrants en provenance d'une centaine de pays. Depuis le début du 20^e siècle, quelque 700 000 immigrants venus d'Europe, d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie se sont intégrés à la société québécoise.

L'évolution socio-démographique

La situation démographique, sociale et économique du Québec correspond de façon générale à celle des pays développés. Son évolution démographique est surtout caractérisée par le vieillissement marqué de sa population, la prédominance des générations nées après la Seconde Guerre mondiale, ainsi que par la proportion croissante des personnes vivant seules et des ménages monoparentaux majoritairement dirigés par des femmes. Les ménages dont le soutien est une femme ont connu une hausse de 33 % en 10 ans ; en 1996, ils représentaient 37 % des ménages du Québec.

La famille québécoise a connu de nombreuses transformations au cours des dernières décennies. Les modèles familiaux se sont multipliés et de nombreux changements ont affecté son environnement et son fonctionnement. La baisse du taux de natalité et la réduction de la taille des familles qui en a résulté en sont des exemples. Ainsi, la proportion de familles comptant trois enfants mineurs ou plus est passée de 28 % en 1975 à 14,6 % en 1996. L'arrivée massive des mères sur le marché du travail est un autre phénomène qui a grandement modifié le mode de vie familial. En 1976, 28,7 % des mères ayant un enfant de moins de trois ans occupaient un emploi. Vingt ans plus tard, ce taux avait plus que doublé, atteignant 62 %.

La concentration de la population dans les agglomérations urbaines

La croissance de la population du Québec, relativement lente depuis une trentaine d'années, se répartit de manière inégale sur le territoire. Les agglomérations urbaines gagnent davantage de population que les régions rurales éloignées des grands centres, dont certaines voient leur population diminuer. Dans les régions métropolitaines, la croissance urbaine se fait surtout en faveur des collectivités situées en périphérie des villes-centres.

En 2000, près de 80 % de la population du Québec était concentrée dans six agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants – Montréal, Québec, Outaouais, Chicoutimi-Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières – ainsi que dans 25 agglomérations regroupant chacune entre 10 000 et 100 000 habitants. Les agglomérations urbaines jouent un rôle prépondérant en matière de développement économique puisqu'elles fournissent 85 % des emplois du Québec.

Évolution des ménages québécois selon le sexe du soutien du ménage

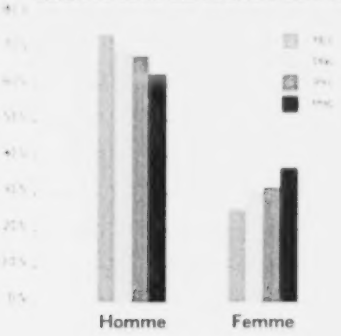

Évolution des ménages québécois selon le genre du ménage

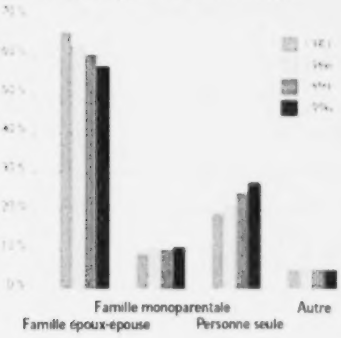

Évolution des ménages québécois selon la taille du ménage

Évolution des ménages québécois selon l'âge du soutien du ménage

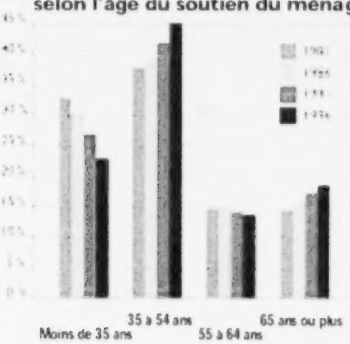

Le contexte économique et social

La taille de l'économie du Québec est comparable à celle de certains pays européens, tels que la Suisse, l'Autriche, la Suède et le Danemark. Sa structure économique est industrialisée et moderne. Comme dans tous les pays industrialisés, des mutations profondes ont eu lieu au Québec au cours des dernières décennies.

Au-delà des modifications qui ont touché l'ensemble de sa structure économique, le Québec a aussi connu des transformations importantes dans ses divers secteurs d'activité. Toutes ces mutations ont comme dénominateur commun de faire progresser le Québec vers ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la « nouvelle économie ». Les industries, qui ont traditionnellement été le moteur de la croissance économique, ont cédé la place à des industries dont le succès est fondé sur le savoir et l'innovation plutôt que sur la production de masse. Dans ce nouveau contexte, la science et la technologie jouent un rôle essentiel dans le processus de croissance économique, et l'activité manufacturière se réoriente vers des secteurs à forte intensité technologique.

Combinée aux différents facteurs de l'évolution démographique, la récession du début des années 1990 a eu pour conséquences un affaiblissement de la demande intérieure, le maintien de besoins sociaux importants et l'accentuation des problèmes de logement des groupes vulnérables. Cependant, comme le Québec a connu une croissance économique vigoureuse au cours des dernières années,ce phénomène d'appauvrissement est en régression chez plusieurs groupes. Cette conjoncture favorable a permis une réduction du chômage à un taux inégalé depuis 1976. Elle a également permis une diminution de 33 %, depuis cinq ans, du nombre de ménages prestataires de la sécurité du revenu aptes au travail. Il n'en demeure pas moins qu'en 1997, environ 10 % des personnes et 13 % des ménages vivaient sous la mesure du faible revenu reconnue par le Québec[1].

Devant cette situation, le gouvernement québécois se mobilise plus que jamais autour d'un objectif de développement social et de lutte contre la pauvreté, dans la perspective de favoriser la participation de toutes et tous aux fruits du développement. La mobilisation autour de cet objectif se manifeste notamment par la nomination d'une ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et par le mandat confié aux instances gouvernementales d'adopter à cet égard une approche globale et concertée.

1. Il s'agit de la *mesure de faible revenu après impôts*, telle qu'elle est établie pour le Québec par Statistique Canada.Reconnue par l'OCDE,cette mesure correspond à la moitié du revenu médian ajusté selon la taille de la famille.

Le climat du Québec

Le vaste territoire du Québec est sujet à un climat qui varie de façon significative, du nord au sud et d'est en ouest, en fonction de la latitude, du relief et de l'influence maritime. La moyenne des températures varie entre 5 °C et 20 °C en été, alors qu'en hiver, elle alterne entre -10 °C et -25 °C. L'hiver fait sentir sa présence pendant cinq à huit mois, selon les régions.

Au sud du 50^{e} degré, le climat est de type continental humide, caractérisé par un été chaud, un hiver froid et des précipitations annuelles abondantes d'une moyenne de 900 mm. La région située entre les 50^{e} et 58^{e} degrés possède un climat subarctique caractérisé par un été plus court et frais, comportant moins de précipitations, et un hiver plus long et plus froid. La région d'extrême-nord offre un climat arctique aux hivers rigoureux ainsi qu'une courte saison de dégel, alors que le sol se distingue par un pergélisol continu. À l'est, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent présentent un climat maritime.

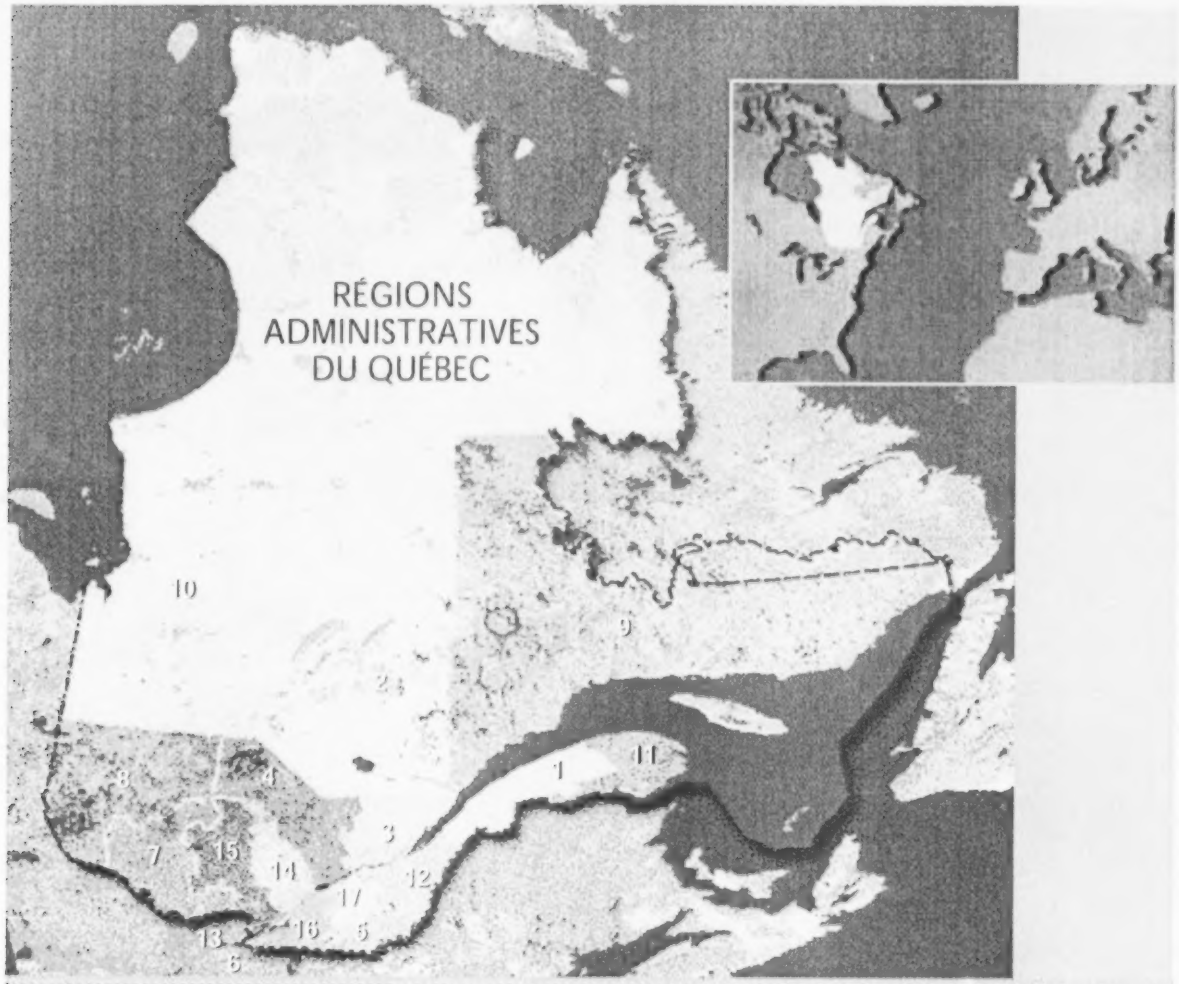

Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

L'ORGANISATION GOUVERNEMENTALE DANS L'HABITAT : UN PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

L'organisation administrative du territoire

Le territoire du Québec est subdivisé en 17 régions administratives qui sont autant de territoires particuliers. Leur superficie, leurs ressources et même leur climat diffèrent considérablement. Ainsi, la région Nord-du-Québec, d'une superficie de 839 696 km², ne compte que 39 450 personnes, alors que la région correspondant à l'île de Montréal regroupe 1 825 500 habitants sur un territoire de 499 km².

Chacune de ces régions est dotée d'un *conseil régional de développement* composé, au moins pour le tiers, d'élus municipaux et de personnes représentant d'autres organismes du milieu. Cette instance a pour principales fonctions d'assurer la concertation des intervenants régionaux et de gérer les fonds qui lui sont accordés en vertu d'ententes de développement régional conclues avec le gouvernement.

Les régions administratives du Québec

		Nombre de ménages	Densité (hab./km²)
1	Bas-Saint-Laurent	78 365	9,2
2	Saguenay – Lac-Saint-Jean	104 265	2,8
3	Capitale-Nationale	262 290	33,5
4	Mauricie	107 500	6,7
5	Estrie	111 505	28,4
6	Montréal	773 395	3620,7
7	Outaouais	118 270	9,6
8	Abitibi-Témiscamingue	58 785	2,4
9	Côte-Nord	37 670	0,4
10	Nord-du-Québec	11 115	0,1
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	38 280	5,1
12	Chaudière-Appalaches	140 195	25,7
13	Laval	123 650	1397,6
14	Lanaudière	136 445	29,0
15	Laurentides	164 380	21,3
16	Montérégie	473 675	116,3
17	Centre-du-Québec	82 185	31,6

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, 1996

L'organisation des instances municipales

Le Québec est l'un des dix États membres de la fédération canadienne. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui a donné naissance au Canada en 1867, a créé deux ordres de gouvernement, l'un fédéral et l'autre provincial. La constitution canadienne reconnaît au Québec plusieurs compétences législatives exclusives dont la pleine compétence pour créer des institutions municipales et leur octroyer les pouvoirs et les sources de financement nécessaires à leur bon fonctionnement.

En janvier 2001, le Québec compte 1 288 *municipalités locales*, dont 64 % comprennent moins de 2 000 habitants. Au niveau supralocal, ces municipalités sont regroupées, selon le cas, en 96 *municipalités régionales de comté* et trois *communautés urbaines* (Montréal, Québec et l'Outaouais). Les instances municipales exercent leurs pouvoirs dans des champs d'activité ou leur responsabilité est assumée de façon exclusive ou partagée avec l'État québécois. Les municipalités couvrent le tiers de la superficie totale du territoire. Elles regroupent cependant la très grande majorité de la population, qui est concentrée dans la partie méridionale du Québec.

Le Québec est également caractérisé par la présence, dans sa partie la plus septentrionale (au nord du 55e parallèle),du territoire du Nunavik,dont le réseau municipal est formé de 14 municipalités inuites et d'un village naskapi. Ces municipalités sont regroupées au sein d'un organisme régional particulier, l'Administration régionale Kativik. On trouve, par ailleurs, des Amérindiens dans la plupart des régions du Québec. Ils possèdent un statut particulier et leur administration locale relève des lois du gouvernement du Canada.

Les territoires résiduels sont des territoires non organisés puisqu'on n'y retrouve pas de structure municipale locale. Ils sont administrés par les municipalités régionales de comté, et seulement 2 500 personnes y vivent.

L'organisation des collectivités locales du Québec sera sensiblement modifiée au cours des prochaines années. En effet, une importante réforme municipale visant le renforcement des agglomérations urbaines et des municipalités régionales de comté est en cours. À la suite de cette réforme, le nombre de municipalités aura été nettement réduit, les communautés urbaines auront été abolies pour être remplacées par des villes uniques dotées d'arrondissements et deux *Communautés métropolitaines* auront été créées à l'échelle des deux plus grandes agglomérations urbaines, Montréal et Québec.

PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole assure les relations entre le gouvernement et les instances locales et, à ce titre, encadre et soutient les nombreux aspects de l'habitat qui relèvent principalement de la responsabilité locale, dont l'aménagement du territoire et les infrastructures urbaines; il est aussi responsable de la concertation et de la coordination du développement de la métropole.

Le ministère de la Culture et des Communications administre la législation et les ressources relatives à la mise en valeur du patrimoine.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable des programmes de sécurité du revenu et des services publics d'emploi.

Le ministère de l'Environnement est responsable d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement.

Le ministère de la Famille et de l'Enfance est responsable du développement et de la mise en œuvre de la politique familiale.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux assure le financement et la disponibilité des services de santé sur le territoire et assume la fourniture des services sociaux auprès des clientèles qui en ont besoin.

La Régie du bâtiment du Québec contrôle la formation professionnelle et l'accréditation des entrepreneurs en construction tout en assurant l'encadrement de plans de garantie dans le secteur de l'habitation.

La Régie du logement encadre les relations entre les propriétaires et les locataires, notamment en les informant sur les droits et obligations de chacun et, le cas échéant, en tranchant les litiges.

La Société d'habitation du Québec est l'organisme responsable des politiques et des programmes d'habitation et le conseiller principal du gouvernement québécois dans ce domaine; elle gère le plus important parc immobilier résidentiel du Québec.

Plusieurs secrétariats agissent auprès de clientèles spécifiques et sont, à ce titre, responsables de problématiques particulières au regard de l'habitat : le **Secrétariat à l'action communautaire autonome**, le **Secrétariat à la condition féminine**, le **Secrétariat aux aînés**, le **Secrétariat à la jeunesse** et le **Secrétariat aux affaires autochtones**.

D'autres ministères et organismes agissent dans le domaine de l'habitat à travers des responsabilités plus générales, soit notamment : le **ministère de la Sécurité publique**, le **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**, le **ministère des Ressources naturelles**, le **ministère des Régions** et le **ministère des Transports.**

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS ET LES INSTANCES MUNICIPALES

SECTEURS D'ACTIVITÉ		RESPONSABILITÉS	
		État québécois	Instances municipales
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	• hôpitaux • soins de santé • services sociaux		
SOLIDARITÉ SOCIALE	• sécurité du revenu • services publics d'emploi		
HABITATION	• amélioration de l'habitat • aide au logement social • réglementation		
ÉDUCATION	• enseignement primaire et secondaire • enseignement supérieur • services de garde éducatifs		
TRANSPORT	• autoroutes et réseau routier supérieur • rues urbaines • routes rurales • transport en commun en milieu urbain • éclairage du réseau routier		
PROTECTION PUBLIQUE	• police • protection contre les incendies • mesures d'urgence		
ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	• assainissement de l'air • normes de la qualité de l'eau potable • approvisionnement en eau • égouts sanitaires et pluviaux • protection de la biodiversité • traitement des eaux usées • gestion des matières résiduelles		
LOISIRS ET CULTURE	• bibliothèques, musées • expositions et foires • parcs et espaces naturels • activités récréatives, loisirs et terrains de jeux • biens culturels et patrimoine		
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	• aménagement du territoire • plan d'urbanisme et règlements de zonage • développement économique		
FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES	• évaluation foncière • budget • emprunts • achat de biens et services		

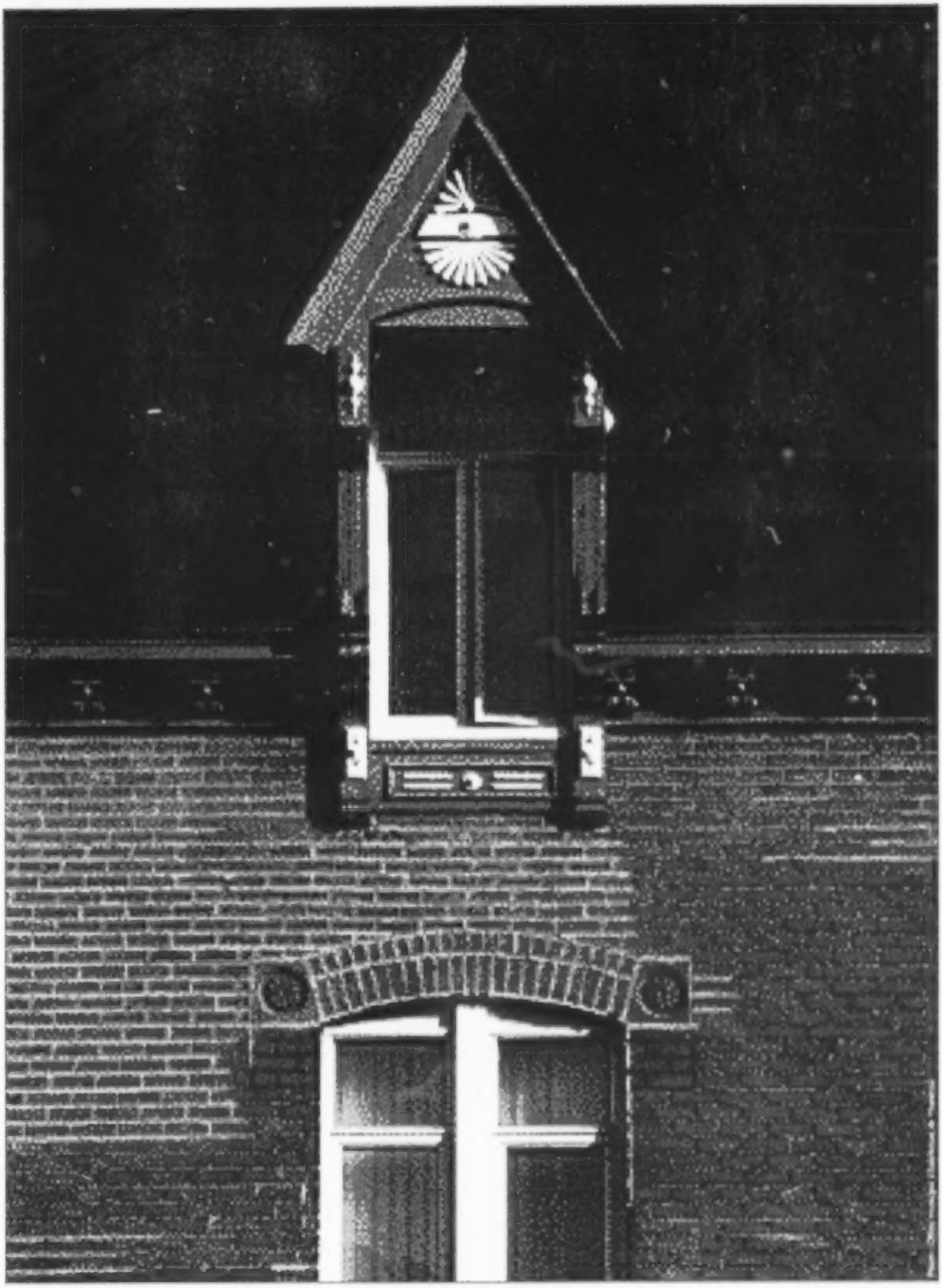

LA QUESTION DU LOGEMENT

L'ACCÈS AU LOGEMENT

La sécurité d'occupation et le droit au logement : un acquis social

La grande majorité des ménages québécois sont bien logés. Cette situation résulte des efforts continus des secteurs public, privé et communautaire visant à assurer le développement du logement : l'administration publique consacre des sommes importantes à l'application de programmes d'habitation ; l'industrie de l'habitation produit des logements de bonne qualité, à coût abordable, et contribue à l'amélioration du parc de logements; le secteur communautaire participe à la fourniture de services et innove par ses initiatives en matière de développement et de gestion de l'habitat.

Cette situation avantageuse reflète également le fait que la société québécoise possède des institutions et des instruments de nature à assurer le bon fonctionnement du marché de l'habitation ainsi que la protection et la sécurité d'occupation des ménages, ce qui permet, notamment, que l'accès à la propriété et au financement du logement se fasse sans discrimination.

Depuis longtemps,l'ensemble de la population bénéficie des services de base que constituent l'eau potable, le branchement à l'électricité, la disposition des ordures domestiques et le raccordement téléphonique. Des mesures sont prévues pour empêcher la privation de ces services, notamment en ce qui a trait aux interruptions de source énergétique pendant la période hivernale s'échelonnant de décembre à mars.

En matière de sécurité d'occupation des logements et de relations entre propriétaires et locataires, le Québec a mis au point des mécanismes visant à assurer le respect des droits et obligations de chacun. D'une part, la législation protège tout propriétaire contre l'expropriation arbitraire. D'autre part, la Régie du logement est responsable des conditions de location des logements selon une approche misant sur l'information et la conciliation des parties. La Charte des droits et libertés de la personne offre, de surcroît, une protection contre la discrimination dans la location des logements.

La législation québécoise attribue au locataire un droit fondamental, le *droit au maintien dans les lieux*. Tout locataire a droit à ce que le bail de son logement soit reconduit à son terme s'il le désire et il est protégé contre toute hausse excessive de loyer. L'éviction n'est possible que sur décision du tribunal et est autorisée uniquement pour des motifs reconnus par la Loi, soit principalement le non-paiement du loyer ou des comportements causant des torts à autrui. Est également autorisée la reprise du logement par le propriétaire qui désire s'y loger ou loger un membre de sa famille immédiate.

La proportion des ménages québécois propriétaires de leur logement ne cesse d'augmenter ; elle est passée de 50,4 % en 1976 à 56,5 % en 1996. Toutefois, cette proportion diminue à 41,3 % parmi les ménages dont le soutien est assuré par des femmes (37 % en 1996), ces dernières étant majoritairement des personnes seules ou responsables de familles monoparentales.

Durant la même période, de nouvelles formes de propriété se sont développées pour mieux s'adapter au milieu urbain : il s'agit de la copropriété et des coopératives d'habitation. Bien qu'elles soient relativement peu répandues,ces formes de propriété constituent une expérience positive d'intégration sociale et de reprise en main des logements par leurs occupants.

L'aide au logement : des progrès continus

Si la grande majorité des ménages québécois peuvent se loger convenablement sur le marché, il demeure que différents groupes ont besoin d'aide pour accéder à un logement adéquat. Ce sont, d'une part, des ménages éprouvant des difficultés financières pour se loger, majoritairement dirigés par des femmes et, d'autre part, des groupes de personnes vulnérables ou désavantagées ayant des besoins particuliers de logement. On considère notamment comme faisant partie de ces groupes : les sans-abri, les personnes handicapées, les personnes âgées semi-autonomes, les jeunes en situation difficile et les femmes victimes de violence.

L'intervention gouvernementale en matière d'aide au logement s'est accrue de manière constante au cours des dernières décennies, en visant toujours en priorité les ménages à revenu faible ou modeste. Ainsi, le pourcentage des ménages québécois bénéficiaires d'une aide au logement à caractère social (habitation à loyer modique et allocation-logement) représentait, en 1999, plus de 8 % du total des ménages québécois contre 3 % en 1981.

Actuellement, le Québec compte au total plus de 88 000 logements sociaux, soit près de 65 000 logements publics, en grande majorité gérés par des organismes municipaux, et environ 23 000 autres logements sociaux, appartenant à des coopératives, organismes à but non lucratif ou propriétaires privés, pour lesquels une aide est versée en fonction du revenu des locataires.

On peut aussi ajouter à ce parc un certain nombre de logements – soit quelque 20 000 logements coopératifs et 25 000 logements appartenant à des organismes a but non lucratif – pour lesquels des subventions de capital ont été versées et dont la plupart sont accessibles à des ménages a faible revenu. L'État soutient en outre plus de 148 000 autres ménages à faible revenu au moyen d'une allocation-logement s'adressant aux familles avec enfants ainsi qu'aux personnes âgées de 55 ans et plus, quel que soit leur lieu de résidence.

En 1997, afin de répondre aux besoins découlant de l'évolution de la situation du logement, le Québec s'est doté d'orientations générales et d'un plan d'action de cinq ans. Le Plan d'action 1997-2001 se traduisait essentiellement par une révision globale des interventions et une réallocation des sommes disponibles pour maintenir et accroitre l'aide aux ménages mal logés.

Ainsi, ce Plan d'action a conduit à la mise sur pied d'un *Fonds québécois d'habitation communautaire*, géré en partenariat, dont le mandat est de faciliter l'accès au logement des ménages à revenu faible ou modeste. Ce fonds encadre le financement du programme *AccèsLogis*, par lequel le gouvernement québécois soutient la réalisation de logements de type coopératif et à but non lucratif en s'assurant une participation financière significative de partenaires locaux municipaux et non gouvernementaux.

Ce programme a déjà permis, entre 1997 et 2000, d'engager la réalisation de près de 3 400 logements pour des ménages dont la majorité bénéficient d'une assistance financière au paiement du loyer. Il comprend trois volets distincts, selon les types de ménages visés, soit :

1) des familles, personnes seules et personnes âgées autonomes ;

2) des personnes âgées en légère perte d'autonomie ;

3) des personnes éprouvant des besoins spéciaux de logement permanents ou temporaires.

Évolution du taux de propriété selon le sexe du ménage

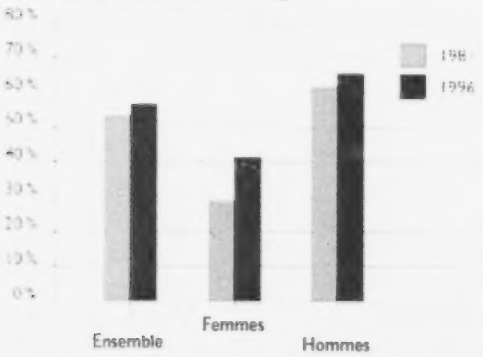

Répartition des genres de ménage selon le sexe du soutien du ménage
Québec • 1996

Globalement, de 1996 à 2000, les contributions annuelles des gouvernements du Québec et du Canada au regard de l'aide au logement social au Québec se sont accrues de 16 %, passant de 372 à 442 millions de dollars CAN[2]. Quant aux ménages rejoints, selon les plus récentes données disponibles, ils se caractérisent comme suit :

- dans les habitations à loyer modique (HLM), publiques et privées, on trouve, en premier lieu, les ménages dont le soutien est âgé de 65 ans et plus, dans une proportion de 47 %, tandis que les familles monoparentales représentent 17 % des ménages locataires ;
- 33 % des ménages bénéficiaires du programme *Allocation-logement* sont des familles monoparentales, tandis que 32 % sont des ménages de 65 ans et plus ;
- environ 75 % des ménages aidés sont des ménages dont le soutien est une femme.

Le rôle des villes en matière d'habitation sociale

Les municipalités du Québec ont toujours joué un rôle en habitation sociale en prenant l'initiative des demandes de logements publics et en constituant des offices municipaux d'habitation responsables de leur gestion. Aujourd'hui encore, elles agissent comme intermédiaires et participantes dans l'application du programme *AccèsLogis*.

Ainsi, depuis quarante ans, dans le cadre de programmes gouvernementaux, la Ville de Montréal a piloté la mise en place d'un parc d'habitations à loyer modique (HLM) géré par un office municipal d'habitation, qui compte maintenant 20 000 logements. Mis à part une douzaine d'ensembles de taille moyenne (100 à 300 logements), les immeubles de HLM montréalais sont de petite taille et construits en insertion dans les quartiers, contribuant à la consolidation du cadre résidentiel. Montréal se prévaut maintenant du programme *AccèsLogis*, qui permet la réalisation de 500 nouveaux logements sociaux par an sur son territoire.

De plus, une seconde société municipale s'est constitué un portefeuille de 5 700 logements dont les loyers sont inférieurs au marché, en achetant et en rénovant des immeubles. Quelque 3 600 de ces logements ont été rénovés grâce à des programmes du gouvernement québécois bonifiés par la Ville de Montréal et font l'objet d'une aide municipale récurrente pour abaisser le coût des loyers.

Habitation à loyer modique, Montréal

À Montréal, les sociétés municipales de logement voient à offrir également des services de support à des fins de développement communautaire. Des intervenants sociaux assurent ainsi les liens avec les associations de locataires, désamorcent des problèmes de voisinage et suscitent la participation à divers projets. On soutient également des organismes communautaires offrant des services aux résidants (lutte au décrochage scolaire, cuisines collectives, services d'accompagnement pour les aînés, soutien psycho-social à des personnes ayant des besoins spéciaux). Ces sociétés participent en outre aux efforts d'intégration de la population immigrante récente, notamment par la mise en place de programmes de francisation et de formation civique.

2. Dans l'ensemble du texte, les données monétaires sont exprimées en dollars canadiens ($ CAN). En mars 2001, le dollar canadien valait environ 0,64 dollar américain.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET L'AIDE AU LOGEMENT

PROGRAMMES D'AIDE AU LOGEMENT SOCIAL

Logement pour les ménages à revenu faible ou modeste

- logement public subventionné géré par les instances municipales
- logement communautaire - coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif

Aide aux ménages à faible revenu demeurant dans des logements privés

- subvention au logement de personnes à faible revenu (« supplément au loyer »)
- allocation-logement aux personnes âgées
- allocation-logement pour familles avec enfants

Aide aux organismes communautaires et aux associations de locataires d'habitations à loyer modique

- subventions de fonctionnement et à des projets spécifiques

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION ET D'ADAPTATION DE LOGEMENTS

Aide à la rénovation

- réparation d'urgence de maisons de propriétaires-occupants à faible revenu
- rénovation de maisons de propriétaires-occupants à faible revenu en milieu rural
- rénovation de maisons de propriétaires-occupants au Nunavik
- rénovation de logements et revitalisation des vieux quartiers de villes-centres
- rénovation de maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale
- réparation de maisons de propriétaires-occupants construites sur sol argileux et endommagées par des sécheresses
- réparation de maisons de propriétaires-occupants exposées au radon
- aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite

Adaptation de domicile pour personnes handicapées ou en perte d'autonomie

PROGRAMMES D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

- création de coopératives
- achat ou achat-rénovation de maisons par des ménages du Nunavik

L'Accueil Bonneau, un centre de dépannage pour des sans-abri, Montréal

L'intervention auprès des sans-abri

Il est difficile d'évaluer avec exactitude le nombre de sans-abri. Au Québec, on estime à plus de 15 000 le nombre de personnes qui, au cours d'une année, ont recours au moins une fois à des services d'hébergement destinés aux sans-abri. Cet indicateur témoigne de la réalité des personnes qui sont dans une situation précaire de logement, sans domicile fixe ou itinérantes.

Le phénomène de l'itinérance s'est accru au début des années 1990, surtout à Montréal, coïncidant avec la récession économique et la désinstitutionnalisation de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Le constat des réalités différentes des hommes et des femmes sans domicile fixe a aussi mis en lumière la nécessité de créer des ressources d'hébergement et de soutien spécifiques pour les femmes, ces dernières vivant majoritairement des problèmes de santé mentale notamment liés aux abus sexuels et à la violence.

Le programme *AccèsLogis* comporte un volet s'adressant à des groupes particuliers vivant des problématiques diverses. Depuis, environ 300 logements ont été réalisés dans le cadre de ce volet spécifique. Près de 15 000 personnes appartenant à ces groupes ont aussi été rejointes par d'autres programmes, comme l'aide au logement pour les chambreurs démunis, l'aide aux maisons d'hébergement, l'encouragement à l'achat-rénovation ou encore le *Programme de revitalisation des vieux quartiers*. On prévoit également s'adresser particulièrement aux jeunes, par la réalisation d'unités de logement de transition à l'intention de ceux qui éprouvent des difficultés d'adaptation.

Des tables de concertation associent les organismes gouvernementaux, municipaux, communautaires et caritatifs dans le but d'apporter une solution viable à la problématique complexe de l'itinérance et d'harmoniser les interventions en habitation, santé et services sociaux touchant ce domaine. En plus de miser sur le logement permanent, les intervenants privilégient une approche à la fois directe et préventive par la mise en place de maisons de chambres offrant un support communautaire à caractère pluridisciplinaire. Cette forme d'intervention a l'avantage d'offrir une chambre à des personnes à risque, en les accueillant et en leur permettant de retrouver leur autonomie.

La Société municipale d'habitation Asticou

Créée par la Ville de Hull, la Société Asticou (nom autochtone signifiant « grande rivière ») sert de véhicule pour l'application du programme *AccèsLogis* sur le territoire de cette ville, permettant d'y créer des logements abordables tout en contribuant à la revitalisation de son quartier ancien. L'utilisation de ce programme, conçu pour apporter une grande variété de solutions aux besoins des différents milieux, favorise la réalisation de projets d'habitation où se retrouvent à la fois des locataires subventionnés et non subventionnés,ce qui facilite l'intégration sociale. En incluant les logements actuellement projetés,la société municipale gérera, en 2001, plus d'une centaine de logements dont la moitié seront assortis d'une subvention réduisant le coût du loyer à 25 % du revenu de l'occupant.

La Ville assure la viabilité de cette société municipale d'habitation par des cessions d'immeubles sans frais ou à prix réduit. Elle apporte également sa contribution à la réalisation de projets de construction d'habitation mis de l'avant par des organismes du milieu. La Société Asticou a l'intention de diversifier encore davantage ses interventions en créant prochainement des chambres pour jeunes de 18 à 22 ans, avec supervision et encadrement.

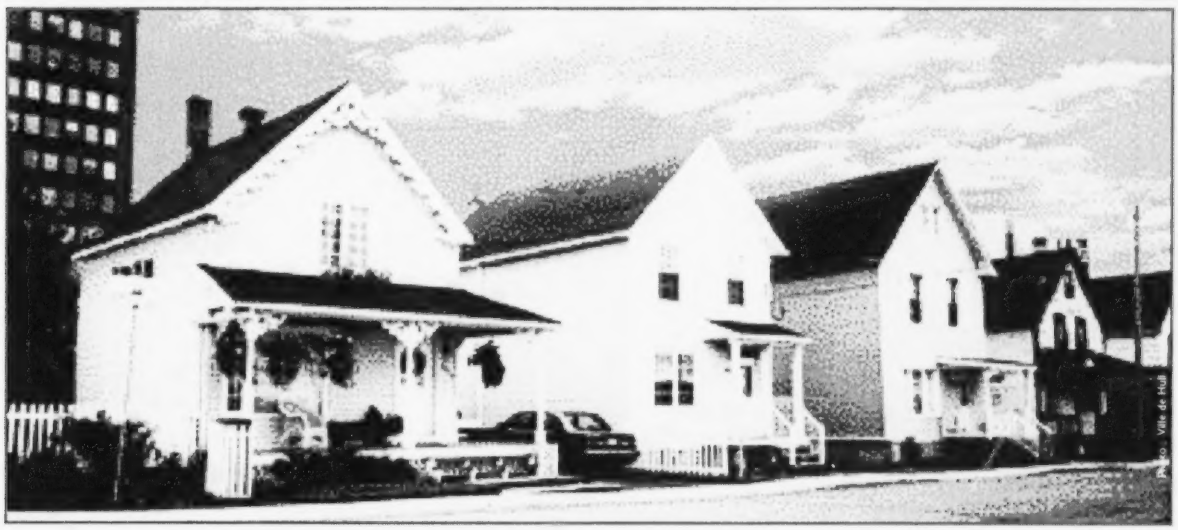

Maisons unifamiliales rénovées,Vieux-Hull

L'AMÉLIORATION ET L'ADAPTATION DES LOGEMENTS

La qualité des logements : un encadrement réglementaire et professionnel

Les édifices publics et les immeubles d'habitation d'une certaine taille sont soumis au Code du bâtiment pancanadien adopté par le Québec, régissant la sécurité, la salubrité, l'accessibilité et la protection des bâtiments. Le Québec participe activement à la bonification continue de cette réglementation. Quant aux petits bâtiments résidentiels, ils doivent respecter les règlements des municipalités, qui peuvent adopter, de surcroît, un code d'habitabilité particulier.

Les municipalités jouent un rôle majeur en matière d'amélioration de l'habitat, en assumant, dans une large part, la responsabilité de l'application et du contrôle relatifs aux différentes réglementations qui ont pour but de garantir la qualité et la salubrité du parc de logements, tout en fournissant également des services de base.

Un organisme gouvernemental québécois, la Régie du bâtiment, veille à la formation et à l'accréditation des entrepreneurs en construction tout en assurant l'encadrement des programmes de garantie dans le secteur de l'habitation. De plus, les locataires peuvent exercer un recours au regard des conditions de salubrité et de sécurité de leur logement auprès de la Régie du logement.

Enfin, l'encadrement de la pratique des professions touchant ce domaine par des ordres professionnels ayant pour mission d'assurer la protection du public est aussi un facteur contribuant à garantir la qualité de l'habitat.

Les plus anciennes maisons en rangée de Sherbrooke, devenues la Coopérative d'habitation Melbourne.

L'aide à l'amélioration et à l'adaptation des logements

De 1996 à 2000, les investissements publics dans l'ensemble des programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de logements ont généré environ 700 millions de dollars CAN de travaux dans plus de 75 000 logements. Ces programmes ont contribué à améliorer les conditions de vie des ménages visés, surtout des locataires à faible revenu en milieu urbain, des propriétaires-occupants à faible revenu en milieu rural, ainsi que des personnes handicapées ; ils ont également permis de promouvoir la revitalisation de quartiers anciens.

Ces programmes sont gérés par des municipalités locales ou régionales, qui y contribuent financièrement et en font l'application dans des secteurs désignés de leur territoire. Plusieurs municipalités, particulièrement dans les grands centres urbains, ont également développé leurs propres interventions complémentaires à ces programmes.

À titre d'exemple, la Ville de Québec, dans la politique d'habitation qu'elle a adoptée au début de 2001, affirme son intention de poursuivre son action pour améliorer la qualité de son parc de logements existants, pour favoriser la venue de familles dans les quartiers centraux, soutenir l'entretien et l'amélioration des immeubles, et faciliter l'accès des personnes à faibles et moyens revenus à des logements abordables. Concrètement, l'action de la Ville de Québec se traduit par des mesures qui comprennent des subventions et des crédits de taxe à l'accession à la propriété, à la construction neuve, au recyclage et à la rénovation résidentielle, s'inscrivant dans l'application des programmes gouvernementaux ou les complétant.

En milieu rural, la majorité des ménages québécois sont propriétaires de leur maison. Pour assurer l'amélioration de la qualité du parc immobilier en milieu rural, le Québec a mis sur pied un programme de rénovation à l'intention des propriétaires à faible revenu. En vigueur depuis 1998, le programme *RenoVillage* s'applique à l'ensemble du territoire de toute municipalité regroupant moins de 5 000 personnes et couvre aussi les secteurs plus peuplés non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Le programme *RénoVillage* a rendu possible la rénovation résidentielle de quelque 6 000 maisons dont les propriétaires à faible revenu vivent en milieu rural. Les travaux admissibles visent la correction de défectuosités majeures en rapport avec la structure du bâtiment, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et les mesures de prévention des incendies grâce à une subvention pouvant atteindre 90 % du coût des travaux, jusqu'à concurrence d'un montant maximal.

Parc Saint-Roch, Québec

Le redéveloppement du quartier Saint-Roch de la ville de Québec

La ville de Québec, capitale du Québec, est classée ville du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. Comme plusieurs villes d'Amérique du Nord, Québec a connu, dans les années 1970, des transformations majeures. Son centre-ville s'est affaibli au profit des centres commerciaux de la banlieue. Durant cette période, la partie centrale de la ville a connu des problèmes économiques importants.

Au cours des dernières années, la Ville de Québec a développé une approche d'aménagement consistant à retisser la trame urbaine, respectant ainsi l'histoire du quartier Saint-Roch, qui fut autrefois un centre névralgique de l'activité économique et sociale de Québec. En investissant massivement dès le début, la Ville a donné l'exemple. L'État, les promoteurs privés, les gens d'affaires et les résidants ont aussi mis l'épaule à la roue pour relever ce grand défi initiateur d'un mouvement significatif de retour en ville, à contre-courant de l'étalement urbain. De la réfection des trottoirs et des chaussées à la restauration du patrimoine industriel, en passant par la rénovation des façades commerciales et par la création d'espaces paysagers publics, le défi consistait à réhabiliter un quartier en misant sur son embellissement.

Trois grandes vocations ont orienté le redéveloppement du quartier : la création artistique, l'éducation, les nouvelles technologies. Pour sa part, le gouvernement du Québec a favorisé la venue d'entreprises de haute technologie en consentant des avantages fiscaux aux entreprises qui s'installaient dans le quartier et en y localisant des universités et des centres de recherche dans le quartier. Enfin, la Ville a pris la décision audacieuse d'enlever le toit qui recouvrait la rue commerciale principale du quartier depuis les années 1970.

La Ville a tablé surtout sur la mise en valeur des acquis du quartier et sur l'enracinement de la population actuelle et des personnes nouvellement arrivées. Cette démarche concertée a porté ses fruits. Québec assiste à la renaissance de son quartier des affaires : des bâtiments industriels se transforment en ateliers d'artistes, des logements sont rénovés, les terrains disponibles sont redéveloppés, les bureaux vacants sont rénovés et occupés de nouveau par du personnel, les édifices commerciaux sont pris d'assaut par des commerces « branchés ». Le quartier Saint-Roch redevient progressivement un milieu de vie plein d'activités et de promesses.

L'encouragement à la revitalisation des milieux de vie

Dans le cadre de ses efforts pour améliorer l'habitat, le gouvernement du Québec a également mis en œuvre un *Programme de revitalisation des vieux quartiers*, dont les coûts sont partagés en parts égales entre le gouvernement et les municipalités participantes. Ce programme vise la réhabilitation des quartiers anciens, principalement par la rénovation résidentielle. Un volet de mise en valeur permet également aux Villes de consacrer une portion du budget à des travaux d'amélioration des quartiers désignés touchant notamment les parcs, les bâtiments non résidentiels, le mobilier urbain, les équipements de loisir, etc. Il permet en outre le financement de mesures d'encouragement à l'accession à la propriété dans ces quartiers.

Afin de mieux adapter les modalités de ce programme aux réalités locales, la définition des grands paramètres du programme a fait l'objet d'une collaboration étroite avec les représentants des principales villes-centres. Par la suite, chacune des municipalités participantes a été appelée à en préciser les modalités d'application sur son territoire. Cette façon de faire a permis aux municipalités de cibler les quartiers prioritaires nécessitant une intervention de revitalisation,de privilégier certaines activités,de déterminer des critères additionnels d'admissibilité des projets et d'introduire des mesures de gestion et de contrôle adaptées à leur propre milieu.

De 1996 à 2000, le programme a permis de rénover 26 000 logements ; il a donné lieu à une croissance importante de l'investissement privé dans les quartiers visés, produisant des effets d'entraînement sur l'amélioration de la qualité de vie de ces quartiers. Il répond ainsi aux besoins particuliers d'une clientèle à faible revenu dans les vieux quartiers des municipalités ciblées, tout en poursuivant les objectifs de prévention de la dégradation des logements et d'encouragement à la rénovation, ce qui profite à l'ensemble des ménages.

Recyclage d'une école à des fins d'habitation, Montréal

L'adaptation au vieillissement de la population et aux besoins particuliers

Les changements apportés au système de santé québécois au cours des dernières années, combinés au vieillissement marqué de la population, ont entraîné une diminution importante du nombre de personnes âgées ou en perte d'autonomie en institution. Cette situation a créé de nouveaux besoins en matière de logement, auxquels différentes solutions sont apportées. Ainsi, le gouvernement du Québec, en plus d'encourager le maintien à domicile, incite les municipalités locales à assouplir leur réglementation de zonage afin de permettre qu'un logement supplémentaire puisse être aménagé dans une résidence individuelle ; de tels assouplissements favorisent l'émergence d'un nouveau concept d'habitation : la maison intergénérationnelle, où peuvent cohabiter, dans deux logements distincts, jeunes adultes et parents âgés.

Le Québec favorise par ailleurs l'extension des mesures assurant l'accessibilité physique des logements et des immeubles publics aux personnes handicapées. À cet égard, signalons que depuis 1996, plus de 5 000 logements ont été adaptés pour des personnes handicapées ou des personnes en légère perte d'autonomie grâce à des fonds publics. Outre les logements sociaux répondant aux besoins de ces personnes, le gouvernement subventionne les travaux d'adaptation de logements privés.

Le Programme québécois d'amélioration des maisons d'hébergement, qui a été lancé en 1995, a permis d'aider à la rénovation de refuges regroupant au total plus de 1 600 lits pour les victimes de violence conjugale.

LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Améliorer la qualité des logements et de leur milieu environnant.

Faciliter l'accès des ménages à un habitat adapté à leurs besoins.

Assurer aux ménages à revenu faible ou modeste un accès à des conditions adéquates de logement.

Contribuer au bon fonctionnement et à la croissance du secteur de l'habitation.

Favoriser la production de logements de qualité à coût abordable.

Soutenir l'initiative communautaire visant la prise en charge par le milieu.

Reconnaître et faire respecter le droit au maintien dans les lieux.

Les approches particulières d'amélioration de l'habitat dans les régions éloignées du Nord

Les gouvernements du Canada et du Québec collaborent à l'amélioration des conditions d'habitation des Métis, des Indiens et des Inuits résidant sur le territoire québécois par l'entremise de différents programmes. En plus de les aider à se loger convenablement, ces mesures ont pour objectif d'inciter les ménages autochtones à prendre en main leurs conditions d'habitation.

La population du Nunavik, territoire situé au nord du 55e parallèle, compte 2 100 ménages (1996) presque entièrement logés dans le parc de logement social. Ce parc est constitué d'habitations conçues par la Société d'habitation du Québec pour répondre aux exigences de la construction en milieu nordique. Il est géré par l'Office municipal d'habitation Kativik. Entre 1996 et 2000, ce parc immobilier s'est accru de 89 logements.

Au cours des prochaines années, outre la construction de logements sociaux, des programmes québécois d'accès à la propriété, de rénovation et d'achat-rénovation, d'application exclusive à cette partie du territoire, permettront la réalisation d'une soixantaine de logements. Déjà, jusqu'en 2000, avec l'appui de ce type de programmes, une quarantaine de ménages à revenus élevés résidant au Nunavik sont devenus propriétaires de leur logement, dans une région où il y a absence de marché privé d'habitation. C'est là le résultat d'une expérience gouvernementale qui visait à libérer des logements sociaux tout en atténuant la demande pour ce type de logements.

Photo: Emanuel Lunn - Institut culturel Avataq

Enfin, depuis 1996, la Société d'habitation du Québec s'est vue confier, de la part de divers ministères et organismes gouvernementaux, la construction de deux centres locaux de services communautaires, d'un centre de réadaptation et de plusieurs logements multifamiliaux pour le personnel du Nunavik.

Photo: Sylvain Blondeau

Salluit, Nunavik

ARRET

LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS ET L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

LA PARTICIPATION AUX FRUITS DU DÉVELOPPEMENT

Les leviers et les conditions qui favorisent la participation sociale

Dans une société inclusive et responsable, chacun doit pouvoir exercer ses droits, participer activement à la société, être pleinement intégré, jouir de la liberté et d'une égalité de statut sans distinction ni exclusion. La participation de tous et de toutes au développement de la société exige que personne ne soit privé des moyens de développer pleinement ses capacités.

La sécurité, la santé, l'éducation et l'emploi constituent des éléments fondamentaux du développement personnel, tout en étant les pierres d'assise du progrès de la société et de l'habitat. La sécurité est l'une des conditions de base de la participation à la vie sociale et économique. La violence, la criminalité, les accidents et les sinistres sont des menaces qui se conjugent souvent avec la pauvreté et la dégradation de la qualité de vie. L'objectif d'assurer la sécurité de l'habitat par un contrôle et une prévention efficaces mobilise autant les responsables gouvernementaux et locaux que les forces vives de la société et la population elle-même.

Dans le domaine de la santé et du bien-être des personnes, les principales interventions du gouvernement visent la prévention et la promotion de la santé ainsi que le maintien de l'accessibilité des soins dans toutes les régions, tant sur le plan des services de base que des services spécialisés et ultra-spécialisés. Des services de première ligne organisés sur une base locale peuvent résoudre la grande majorité des problèmes de santé et de services sociaux. Le fait que des personnes présentant des incapacités temporaires ou permanentes puissent trouver réponse à leurs besoins dans leur milieu naturel est un facteur important de leur qualité de vie.

Le Québec se propose d'assurer non seulement un accès égal pour tous et toutes, jeunes et adultes, à l'éducation, incluant l'éducation supérieure, mais également le succès du plus grand nombre sans égard à l'origine sociale ou territoriale, ou aux conditions économiques. La société du savoir fait en sorte que l'insertion sociale et professionnelle requiert de plus en plus la réussite à l'école et l'accès à la formation continue afin de demeurer qualifié tout au long de la vie active. Le développement des services de garde éducatifs, la mise en place de mesures d'intervention précoces auprès des enfants en difficulté et de soutien à leurs parents, l'intégration des élèves immigrants nouvellement arrivés et des enfants handicapés sont les axes d'intervention privilégiés pour favoriser le développement du plein potentiel de tous les enfants et leur réussite éducative.

L'emploi assure l'autonomie économique des personnes et contribue à leur épanouissement personnel et social. La participation du plus grand nombre au marché du travail demeure le principal moyen de lutte contre l'exclusion sociale et économique. L'action du gouvernement dans ce domaine, outre le soutien aux principaux leviers économiques locaux et régionaux favorisant la création d'emplois, consiste à créer des conditions favorables pour assurer un équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Ses principales interventions visent à favoriser le rehaussement de la qualification de la main-d'œuvre, tant sur les plans de la formation générale que des savoirs de pointe, à intensifier les mesures d'incitation au travail et d'aide à l'emploi, à favoriser la conciliation travail-famille et enfin, à adapter l'encadrement légal du marché du travail aux formes atypiques d'emplois, qui sont en nette croissance.

On développe présentement des politiques et des interventions basées sur la prise en charge des personnes et des communautés, ainsi que sur l'action intersectorielle locale. Ces politiques font référence à la mise en place et au renforcement, au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre l'atteinte d'un double objectif. D'une part, chaque individu doit pouvoir développer son plein potentiel, participer activement à la vie sociale et obtenir sa juste part de l'enrichissement collectif. D'autre part, la collectivité doit être en mesure de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où la croissance économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale.

Villes et villages en santé

Villes et villages en santé est un mouvement qui favorise la concertation au sein des différents services municipaux ainsi qu'avec les organismes du milieu, mettant à profit les ressources des réseaux de la santé et de l'éducation, du monde du travail, des groupes communautaires ou encore des citoyens eux-mêmes. L'action du mouvement *Villes et villages en santé* se base sur le fait que les municipalités représentent le palier politique le plus proche de la population et peut-être le plus significatif pour l'état de santé des personnes, puisque la qualité de vie en est un facteur prépondérant.

Le mouvement *Villes et villages en santé* permet à la population de s'engager activement dans le développement du mieux-être collectif et d'influencer les décisions qui touchent la qualité de vie. Il permet aussi aux municipalités de jouer leur rôle de leader de la dynamique communautaire tout en les encourageant à considérer le facteur « santé et qualité de vie » dans l'ensemble de leurs actions. Bref, les initiatives issues de ce mouvement québécois sont des exemples d'actions qui permettent de revitaliser les quartiers, d'améliorer les milieux et les conditions de vie des personnes, notamment les plus vulnérables. Plus de 140 municipalités, représentant 50 % de la population du Québec, ont adhéré à ce mouvement.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Malgré les progrès économiques que le Québec connaît depuis plusieurs années, la pauvreté persiste parmi certains groupes de la population, engendrant des coûts humains, sociaux et économiques importants. Ce contexte appelle une nouvelle synergie entre le développement économique et le développement social, qui doit interpeller tous les partenaires de la société, tant publics que communautaires et privés, dans le but de favoriser la cohésion sociale et la meilleure concertation des actions autour d'un objectif déterminant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

À cette fin, le gouvernement et ses partenaires entendent mettre en œuvre les actions susceptibles de prévenir la pauvreté, en améliorant les conditions de vie et en favorisant l'autonomie des groupes les plus vulnérables. Cette lutte contre la pauvreté et l'exclusion s'inscrit dans la conviction qu'il faut miser sur le potentiel des personnes et des collectivités, de même que sur leur capacité et leur volonté de s'associer à l'élaboration comme à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale.

Plusieurs mesures ou programmes existants illustrent déjà la volonté de solidarité sociale du gouvernement québécois : le programme *Aide aux parents pour leurs revenus de travail* (APPORT), accordant une aide complémentaire au revenu d'un travail faiblement rémunéré ; le *Régime de perception automatique des pensions alimentaires* ; la *Loi sur l'équité salariale*, visant à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe ; les dispositions contrant l'appauvrissement de 120 000 Québécoises et Québécois qui ne peuvent,pour des raisons physiques ou psychologiques, accéder au marché du travail ; le *Fonds de lutte contre la pauvreté*, créé pour financer, en partenariat, des projets de création d'emploi permettant l'insertion au travail de personnes défavorisées ; le programme *Solidarité jeunesse*, qui offre aux jeunes de participer à une démarche d'intégration socioprofessionnelle au terme de laquelle ils pourront, entre autres, occuper un emploi ou retourner aux études.

S'ajoutent à ces mesures touchant les revenus et l'emploi un ensemble d'interventions relevant d'autres domaines, qui contribuent de multiples façons à la poursuite de l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.On peut mentionner, à titre d'exemples : le *Régime d'assurance médicaments*, qui couvre notamment le million de Québécoises et de Québécois moins fortunés, l'aide au logement destinée aux ménages à faible revenu, l'accès généralisé à des services de garde éducatifs ainsi que les mesures facilitant le développement de l'économie sociale.

Pour aller plus loin, le nouvel effort investi dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sera d'abord concentré sur la création d'emplois et sur la réduction du chômage. Il ciblera certains groupes dont les jeunes sous-scolarisés, les responsables de familles monoparentales,certains immigrants récents, les minorités visibles, les personnes handicapées ou celles qui rencontrent des contraintes importantes au travail. Des actions spécifiques s'appliqueront dans des territoires désignés où l'on trouve un taux de pauvreté plus élevé, selon une approche intersectorielle favorisant une prise en charge locale.

Les axes d'intervention privilégiés comprennent notamment des éléments liés à l'incitation au travail et à une approche spécifique pour les jeunes bénéficiaires de la sécurité du revenu. Ils incluent également des mesures destinées à contrer l'appauvrissement des plus pauvres, à promouvoir l'égalité des chances par l'éducation, à développer des communautés d'entraide en milieu défavorisé, à soutenir l'action communautaire et l'économie sociale, le tout devant s'inscrire dans une stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'Entente-cadre de collaboration entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal

Le 1er avril 1999, le maire de Montréal et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole signaient et rendaient publique une entente-cadre de collaboration entre la Ville et le gouvernement du Québec. Cette entente a comme particularité de définir un mécanisme de suivi pour une série d'ententes sectorielles portant sur un éventail d'interventions à caractère social, économique et d'aménagement s'échelonnant sur trois ans, dans un certain nombre de quartiers désignés.

Dans ce cadre, un appel a été lancé aux organismes et intervenants locaux, les invitant à proposer de nouvelles initiatives pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Parmi les projets retenus, on note des projets d'aide aux familles monoparentales, d'intégration des communautés culturelles, d'hébergement et d'accompagnement de jeunes mères, de travail de rue et d'intervention jeunesse dans les parcs et les lieux publics, de mise sur pied d'un service de soutien pédagogique aux familles, d'aide à l'amélioration des conditions d'habitation, etc. Un autre volet de l'entente se concentre sur diverses problématiques sociales, telles que la prostitution, la criminalité, l'itinérance et la toxicomanie.

Le plan d'intervention conjoint a également pour but d'accroître la qualité de l'environnement urbain et d'avoir un effet positif sur la vie de quartier. Pour y arriver, une centaine de projets répartis en quatre catégories ont été retenus : interventions en habitation, interventions sur les équipements collectifs, revitalisation des artères commerciales et aménagement du cadre bâti. Il peut s'agir, par exemple, d'aide à l'acquisition d'immeubles existants par des propriétaires-occupants, d'installation d'équipements dans un centre socio-communautaire, d'interventions de revitalisation sur une artère commerciale, d'aménagement d'un nouveau parc ou de réaménagement d'un parc existant.

Centre-ville de Montréal

Le rôle des villes et des communautés

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion ne demande pas seulement la mise en place de politiques et de mesures gouvernementales. L'expérience des dernières décennies montre, en effet, que les efforts de réduction de la pauvreté peuvent mieux réussir s'ils font l'objet d'une collaboration étroite entre plusieurs acteurs publics et sociaux.

Même si les municipalités du Québec n'ont pas la responsabilité première des programmes impliquant une redistribution de la richesse, l'engagement des villes dans des actions de lutte contre la pauvreté s'est développé en réponse aux attentes de la population. Avec l'évolution du contexte économique et des problématiques urbaines, de plus en plus de demandes sont adressées aux élus municipaux, qui sont en contact direct et quotidien avec la population, les invitant à intervenir dans des dossiers de nature sociale.

Cette tendance a conduit le milieu municipal à développer des programmes et des interventions dans le champ social en collaboration avec les autres instances gouvernementales et le milieu associatif, particulièrement pour tenter d'apporter des solutions aux problèmes d'exclusion vécus en milieu urbain. Les villes contribuent aussi à l'inclusion sociale en utilisant le loisir, dont elles ont largement la responsabilité, comme instrument de développement personnel et collectif.

Piste cyclable de la rivière Saint-Charles, Québec

L'égalité entre les sexes

La société québécoise fait partie des nations les plus progressistes au monde en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a réalisé de grands progrès au cours des dernières décennies, de telle sorte que les femmes ont pris davantage leur place comme de réelles partenaires du développement du Québec.

La Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, a donné une impulsion nouvelle, sur le plan mondial, à la nécessité pour les États d'adopter des mesures aptes à assurer le respect des droits humains fondamentaux des femmes et des petites filles et, en particulier, le droit à l'égalité : égalité des droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, égalité des obligations des femmes et des hommes, égalité en valeur et en dignité en tant qu'êtres humains, égalité des chances dans les choix de vie. Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, auquel adhère la société québécoise, donne lieu à un partage du pouvoir en constante progression dans la conduite des affaires publiques. La reconnaissance de l'égalité implique aussi le respect des différences, puisque l'égalité n'est pas synonyme d'identité ou de similitude, mais d'équivalence.

Le respect du principe d'égalité sert de fil conducteur à l'action gouvernementale depuis 1997. En 2000, le Québec a adopté un nouveau programme d'action, pour les années 2000 à 2003, intitulé *L'égalité pour toutes les Québécoises*, qui vise à concrétiser ce principe par l'établissement de conditions sociales, culturelles, économiques, juridiques et politiques égalitaires entre les femmes et les hommes.

Deux centres de la petite enfance

Localisée parmi des services de proximité – clinique médicale, patinoire extérieure municipale – et à cinq minutes de marche de la piscine extérieure, une ancienne résidence largement fenêtrée, est réaménagée aux fins d'un service de garde éducatif. Implanté à Lévis, le centre de la petite enfance *La petite grenouille* contribue à l'animation de la rue principale, axe du transport public. Une aire de débarcadère et de services en facilite l'accès. Une haute haie fait écran aux voitures stationnées et filtre les regards et les bruits de la rue en assurant l'intimité de l'aire de jeux adossée à la falaise boisée. Celle-ci ajoute à la sécurité des lieux.

Situé à Montréal, le centre de la petite enfance *Fleur de papier* procure des services de garde au personnel d'une entreprise. Outre les locaux fonctionnels, on retrouve ici un aménagement paysager particulièrement réussi. L'architecte de paysage, maître d'œuvre du projet, a bien traduit les attentes des usagers. L'éclairage extérieur modulé en fonction des saisons constitue un apport original de cet aménagement. Une disposition judicieuse des arbres et de la végétation contribue à tempérer les excès du climat nordique et à apporter, l'été, la fraîcheur et l'intimité requises. Dans les espaces dédiés à l'éducation par le jeu et l'environnement, la sécurité est un critère d'importance.

LE MILIEU DE VIE DES FAMILLES

L'habitat et la politique familiale

La qualité du milieu de vie constitue un enjeu primordial pour l'évolution harmonieuse des familles. Plusieurs d'entre elles en ont saisi l'importance ; c'est pourquoi elles recherchent, outre les services de base essentiels, un cadre de vie physique qui leur offre le confort, l'harmonie et la sécurité.

La politique familiale contribue à resserrer les liens de la communauté. Reconnaissant aux parents leur rôle prépondérant dans le développement de l'enfant et se reconnaissant, en tant qu'État, un rôle de soutien, le gouvernement du Québec a mis l'accent sur la dimension sociale de ses actions et sur les effets structurants de celles-ci.

La politique familiale cible trois objectifs majeurs :

1) assurer l'équité entre les familles en accordant une aide accrue à celles qui sont à faible revenu, tout en maintenant le soutien universel de l'État ;
2) faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles ;
3) favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances.

Dans ce cadre, le ministère de la Famille et de l'Enfance travaille non seulement en concertation avec ses partenaires gouvernementaux, mais aussi avec les partenaires de la communauté que sont le milieu municipal, les instances régionales, les secteurs patronal et syndical, les réseaux des organismes communautaires, les réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que le secteur de l'éducation. La collaboration de tous ces intervenants apparaît fondamentale au soutien des familles, à l'épanouissement des enfants et de leurs parents, de même qu'à la rupture du modèle de reproduction répétitif de la pauvreté ou de non-adaptation sociale, d'une génération à l'autre.

Depuis 1997, le Québec a développé de façon prioritaire et spectaculaire les services de garde pour les enfants âgés de quatre ans et moins, accessibles à un tarif quotidien minimal, et ce, à la grandeur du territoire québécois, y compris le milieu autochtone. Afin de consolider et de mettre en valeur ce service de proximité essentiel à la famille, le gouvernement a planifié et mis en œuvre le développement d'un réseau de *centres de la petite enfance*, avec l'appui de partenaires, dont les conseils régionaux de développement. À la fin de l'an 2000, 130 000 places sont déjà disponibles, soit près de 100 000 places de plus qu'il y a dix ans.

Des projets pilotes de services de garde selon des horaires non usuels sont offerts afin de favoriser la conciliation du travail, des études et des responsabilités familiales pour les parents qui doivent composer avec des horaires atypiques. De plus, le gouvernement a rendu accessible la maternelle à plein temps, en milieu scolaire, à tous les enfants âgés de 5 ans. Des services de garde en milieu scolaire comblent les plages de temps hors classe.

La Ville de Sherbrooke développe son intervention familiale

Ville-centre d'une région métropolitaine, Sherbrooke a élaboré son quatrième plan d'action découlant de sa politique familiale adoptée en 1992. Après avoir déterminé les champs d'intervention municipaux prioritaires, soit la sécurité, l'habitation, le loisir, l'environnement, l'aménagement du territoire et le transport, le comité consultatif de la famille et le comité des services à la population se concertent afin d'établir des objectifs et des moyens d'action communs dans un plan triennal.

Le premier champ d'action concerne les jeunes familles. Il s'agit de leur faciliter l'accès à un logement adéquat et à prix abordable, tout en soutenant simultanément un programme de revitalisation des quartiers anciens de la ville. Le deuxième comporte l'instauration d'un programme d'accès à la propriété d'un logement pour les jeunes familles. Enfin un troisième consiste à mettre en place un parc d'habitation qui tienne compte de la diversité et de l'évolution des structures familiales en favorisant la réalisation de maisons intergénérationnelles.

Les interventions en matière de sécurité consistent « à procurer aux familles un environnement sécuritaire empreint de quiétude ». Les objectifs sont les suivants : accroître l'implication des citoyens dans la protection des biens ainsi que des personnes, assurer la protection des enfants et des adolescents dans leurs déplacements à pied et améliorer la sécurité dans les lieux publics. Les moyens d'action sont multiples : promotion et appui de programmes de prévention, poursuite de la réalisation de corridors scolaires et du réaménagement des alentours des écoles primaires, amélioration de l'éclairage dans les endroits publics, etc.

Les interventions municipales touchant les familles

Les familles québécoises exigent également la proximité de l'école et des services de garde, ces derniers étant devenus indispensables aux parents qui travaillent ou étudient. Les municipalités veulent répondre à ces attentes. Elles le font le plus souvent en élaborant des politiques familiales et des plans d'action spécifiques. Ces plans d'action portent, par exemple, sur l'amélioration de l'accessibilité au logement pour les familles, ou encore sur la prévention de la criminalité et l'amélioration de la sécurité dans les milieux de vie.

Les politiques familiales municipales reflètent les préoccupations des familles relatives à différentes facettes de l'habitat. C'est d'abord à l'égard de leur environnement immédiat que les familles veulent être entendues et soutenues par leur municipalité. Les enjeux ont trait plus spécifiquement au logement, aux loisirs, aux déplacements et à la sécurité, qui sont les fondements d'un habitat de qualité. Plusieurs partenaires socio-économiques et institutionnels participent à la démarche, qu'ils enrichissent de leurs contributions respectives.

Les façons de faire des municipalités se différencient selon leur taille, leur localisation en milieu urbain et rural, et leur structure administrative. Les conditions de réalisation des actions menées à l'égard des familles reposent sur la volonté d'intervenir des élus et sur l'investissement politique et administratif qu'ils y consacrent. Au cœur de ces initiatives, on retrouve un partenaire important, *le Carrefour Action municipale et familles*, qui contribue à la réalisation de la mission gouvernementale en matière familiale.

LA SÉCURITÉ EN MILIEU URBAIN

La prévention de la criminalité

Historiquement, en matière de criminalité, le Québec a toujours maintenu une position avantageuse par rapport à d'autres sociétés. Cela se traduit par des taux comparativement assez faibles d'infractions contre la personne (6,7 infractions par 1 000 habitants) et d'infractions contre la propriété (37,2 par 1 000 habitants) ainsi que par une excellente performance sur le plan de la sécurité routière (9,9 décès par milliard de kilomètres parcourus). Le Québec se distingue également par son faible taux d'incarcération, soit 58 incarcérations par 100 000 adultes. De plus, les réformes récentes en matière de sécurité civile et de sécurité incendie contribuent à rehausser la qualité et la sécurité de l'environnement.

Cependant, le Québec fait face à de nouvelles problématiques reliées à la croissance de la criminalité organisée : pénétration de divers milieux, diversification des « marchés », cybercriminalité, etc. La présence du crime organisé et une perception parfois négative du public à l'égard du processus judiciaire contribuent à créer un sentiment d'insécurité chez certains groupes plus sensibles à la victimisation : les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les femmes. L'engagement des acteurs de tous les paliers (gouvernementaux, municipaux, communautaires et privés) est recherché pour la réalisation de mesures destinées à prévenir la criminalité et à assurer la sécurité de toute la population.

Des guides pour promouvoir la sécurité des milieux de vie

Soucieux de sensibiliser les municipalités québécoises et tous les intervenants touchés par la question, les responsables gouvernementaux et municipaux préconisent une approche globale, qui mobilise les forces vives d'une communauté et la population elle-même. Cette approche fait l'objet d'un guide intitulé *Sécurité dans les milieux de vie, pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles*, produit en 1999 par la Table sectorielle du monde municipal québécois et son comité sur la sécurité dans les milieux de vie, en collaboration avec le *Carrefour Action municipale et familles*.

L'isolement de certains parcours, l'obligation de se déplacer seul, en dehors des heures de pointe et même la nuit, sont des facteurs à considérer dans la planification et l'organisation des espaces communautaires dans les municipalités. Pour répondre à cette problématique, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a publié un guide intitulé *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics*. Les études, les réflexions collectives, les interventions concrètes et les stratégies publiques qui ont inspiré ce guide suggèrent aux élus des solutions susceptibles d'améliorer l'aménagement des lieux publics sur le plan de la sécurité. La Ville de Montréal publiera également, en 2001, le *Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire*, qui servira à l'élaboration d'une formation pour les divers corps professionnels et organismes concernés par l'aménagement des lieux publics dans les villes.

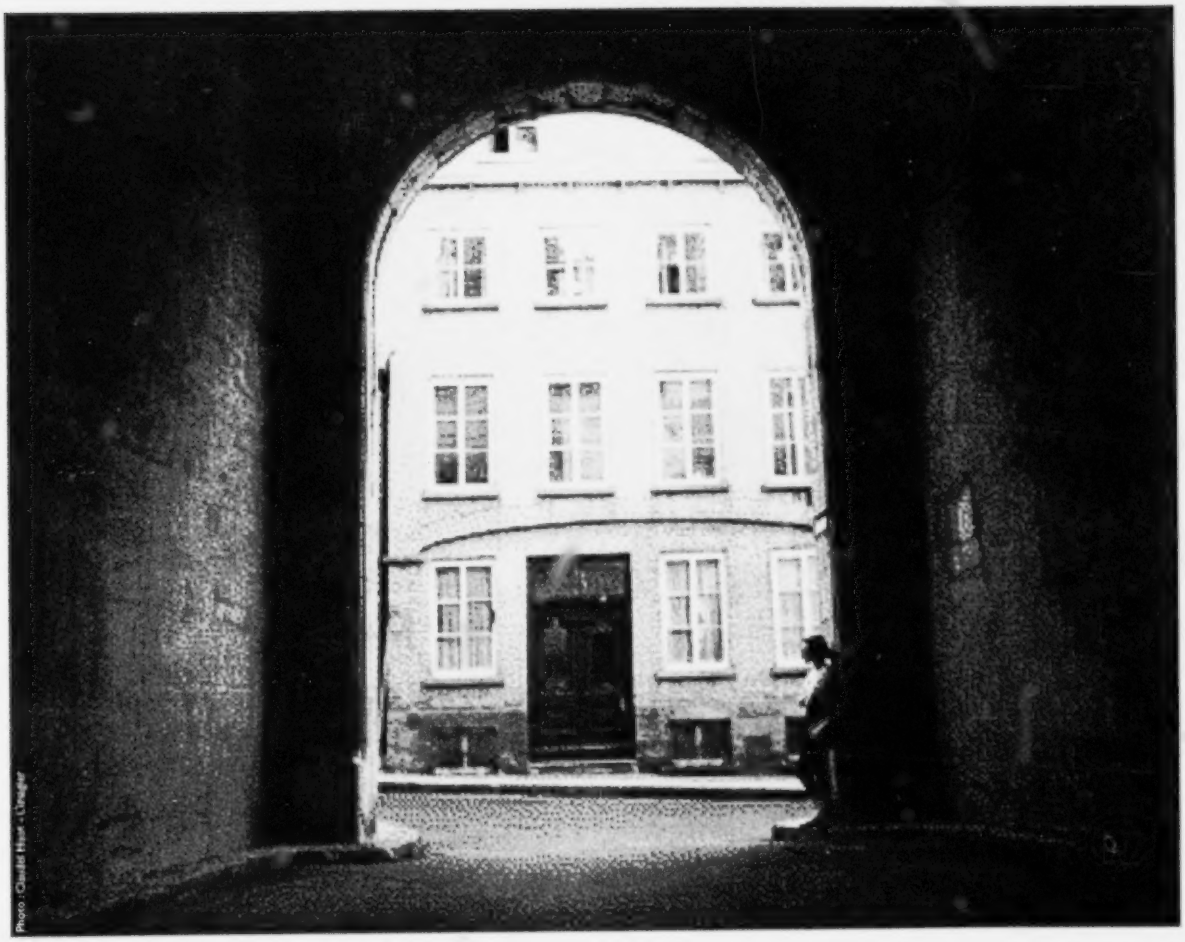

Photo : Claude Huot - Unsplash

L'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes

L'insécurité en milieu urbain est davantage ressentie par les femmes. La nature de la peur est aussi très différente pour chaque sexe, puisque celle ressentie par les femmes est de subir une agression sexuelle. En conséquence, puisque celles-ci limitent certaines de leurs activités, surtout en soirée, cette insécurité constitue donc un obstacle majeur à leur liberté, à l'exercice de leur pleine citoyenneté et à l'atteinte d'une réelle égalité entre hommes et femmes.

À Montréal, cette problématique a été reconnue au début des années 1990 avec la création du programme *Femmes et ville* de la Ville de Montréal. En outre, l'administration municipale s'est engagée activement au sein du Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU), réunissant l'ensemble des groupes de femmes, organismes communautaires, institutions et instances locales que concerne la question de la sécurité des femmes, à l'échelle de l'île de Montréal. Ce partenariat a permis, entre autres résultats, la mise en place du service *Entre deux arrêts* de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, une initiative qui a, depuis, fait l'objet d'une reconnaissance internationale, comptant parmi les *Meilleures pratiques* d'Habitat. Ce service permet aux femmes et aux filles de descendre le soir, entre deux arrêts réguliers, afin de réduire l'insécurité vécue par les usagères des autobus lorsqu'elles doivent marcher dans certains secteurs.

En octobre 1998, lors de la journée mondiale de l'Habitat, qui avait pour thème la sécurité des villes, les réalisations montréalaises ont été particulièrement soulignées et suscitent, depuis, un intérêt grandissant de par le monde. Cette reconnaissance de l'expertise montréalaise se traduira notamment par l'organisation de la première Conférence internationale sur la sécurité des femmes, qui aura lieu à Montréal en mai 2002, de concert avec le Réseau international *Femmes et ville*.

L'intégration des principes de l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes s'est également concrétisée dans le cadre de la rénovation de certaines sorties du métro montréalais. À titre d'exemple, le principe selon lequel il faut « voir et être vu » pour se sentir et être en sécurité s'est traduit par le remplacement des murs des anciens édicules par de grandes façades vitrées, qui permettent de voir si quelqu'un se trouve à la sortie ou à l'intérieur du métro, ce qui favorise la surveillance naturelle par les personnes qui circulent dans ces espaces publics. La qualité de l'éclairage, l'accès aux téléphones en cas d'urgence, une signalisation efficace sont autant d'applications réussies des principes de l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes, dont bénéficie l'ensemble de la population.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

La création d'emplois durables

En plus de contribuer au développement économique en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, le gouvernement relève un autre défi : celui de l'emploi. C'est ainsi qu'il soutient les initiatives locales et régionales, renforce les conditions d'un développement soutenu de l'économie sociale, crée un cadre favorable au développement de l'entrepreneuriat, notamment l'entrepreneuriat féminin et celui des jeunes, adopte des stratégies ciblées à l'intention des groupes vulnérables et adapte la législation aux nouvelles réalités du marché du travail.

Les entreprises ont des responsabilités sociales qui sont inscrites dans les lois du Québec. C'est notamment le cas du perfectionnement de la main-d'œuvre, du régime d'apprentissage et de qualification, de la santé et de la sécurité du travail, de l'équité salariale et des normes minimales du travail.

Sur le plan de la formation professionnelle et technique, le gouvernement mène actuellement une opération visant à adapter les programmes de formation professionnelle et à en développer de nouveaux dans des secteurs en émergence et en pénurie de main-d'œuvre. Il favorise également la réalisation de stages en milieu de travail et établit des mécanismes pour que les passages entre des études professionnelles et des formations techniques plus avancées puissent s'effectuer plus facilement.

Le développement socio-économique, local et régional

Par la *Politique de soutien au développement local et régional* adoptée en 1997, le gouvernement du Québec a délégué aux milieux locaux et régionaux les mandats de concertation et de planification régionale, dont sont porteurs les *conseils régionaux de développement* (CRD), ainsi que les mandats de programmation, de gestion et d'exécution locales des services de première ligne, placés sous la responsabilité de *centres locaux de développement* (CLD).

La régionalisation et le décloisonnement des services publics ont permis de mettre en place des approches intersectorielles facilitant la résolution des problèmes concrets sur le terrain. Les CRD, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et les CLD sont autant d'instances ou les acteurs de la société civile peuvent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et d'actions de développement.

Cette démarche de participation et de responsabilisation des milieux locaux et régionaux concorde avec l'orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, qui vise à assurer la place des femmes dans le développement des régions. D'une part, l'adaptation, la rationalisation et la simplification des services gouvernementaux locaux et régionaux tiennent compte des réalités et des intérêts particuliers des femmes dans la recherche d'une meilleure adéquation de ces services. D'autre part, la responsabilisation accrue des instances locales et régionales ne peut se faire de façon démocratique sans que le dynamisme, de même que la capacité de concertation et de planification des citoyennes ne soit mis à contribution équitablement par rapport à ceux des citoyens.

Pour leur part, les villes soutiennent de nombreux groupes d'intervention en développement local. On trouve, parmi eux,les Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) de la Ville de Montréal et le Carrefour de relance de l'économie (CREECQ), soutenu par la Ville de Québec. Les principales activités de ces groupes consistent en des actions de concertation, des services d'employabilité, des services de soutien aux entreprises et des actions de promotion de la main-d'œuvre locale, en vue principalement de créer et de maintenir des emplois dans le milieu.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse

En février 2000, *le Sommet du Québec et de la jeunesse* réunissait les jeunes et les principaux partenaires des divers secteurs de la société autour de quatre enjeux majeurs : relever les défis de l'emploi, parfaire le savoir et la formation, s'ouvrir sur le monde et promouvoir une société équitable. Au terme de leurs travaux, les participants ont adopté huit grandes priorités et une quarantaine de consensus sur des actions visant à les concrétiser. Près de 90 mesures découlant des consensus du Sommet sont actuellement mises en œuvre par le gouvernement et ses partenaires. Plusieurs d'entre elles sont susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de l'habitat que la société québécoise offre à ses jeunes.

En matière de savoir et de formation, les engagements qui ont été pris comportent un investissement important dans le réseau de l'éducation, l'élaboration de plans de réussite par chacun des établissements d'enseignement et le lancement d'une campagne nationale de valorisation de l'éducation. Ces mesures ont pour but d'atteindre la qualification de tous les jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacun. Pour ce qui est de l'emploi,on prévoit embaucher plusieurs milliers de jeunes dans les secteurs public et parapublic au cours des prochaines années. Le gouvernement engage aussi, chaque été,de nombreux étudiants en plus d'offrir des stages de fin d'études à plusieurs d'entre eux.

Le Québec fait la promotion d'une société plus équitable, ouverte sur le monde et soucieuse de garantir un avenir meilleur pour ses jeunes. Dans la foulée de cette démarche, la création d'un *Fonds Jeunesse Québec*, spécifiquement voué au financement de projets visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes, a reçu l'aval des participants au Sommet. Enfin, le thème de l'ouverture sur le monde se concrétise, notamment, par la mise sur pied de différents programmes de stages internationaux et par la création de l'*Office Québec-Amérique pour la jeunesse*.

LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Concernant la lutte contre la pauvreté

Privilégier une approche globale et intersectorielle dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Mettre en œuvre un ensemble intégré de mesures relevant notamment de la sécurité du revenu, de la santé, de l'éducation, de l'habitation, de la politique familiale, du développement des régions et de la condition féminine.

Assurer, dans l'élaboration et l'application de ces mesures, la concertation de toutes les instances responsables.

Concernant la politique familiale

Reconnaître la famille et les divers modèles familiaux comme valeur collective fondamentale.

Situer les besoins de l'enfant au premier plan.

Veiller à ce que les familles aient un milieu de vie qui offre des services répondant à leurs besoins, notamment en matière d'habitation, d'éducation, de garde d'enfants, de sécurité et de loisir.

Concernant la condition féminine

Assurer l'autonomie économique des femmes.

Garantir le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes.

Faire en sorte d'éliminer la violence à l'endroit des femmes.

Reconnaître et valoriser l'apport collectif des femmes.

Assurer la place des femmes dans le développement des régions.

Une place grandissante pour l'économie sociale

L'économie sociale permet à des personnes de gagner leur vie et à d'autres de recevoir des services de proximité qui améliorent la qualité de leur habitat. L'économie sociale cherche à développer un modèle qui apporte une réponse aux différents besoins sociaux et économiques insatisfaits jusqu'à présent parce que jugés moins rentables par l'économie traditionnelle.

Dans la foulée des travaux menés ces dernières années au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et du développement économique (OCDE), on s'entend généralement, au Québec, pour dire que le secteur de l'économie sociale regroupe à la fois ce qu'on appelle ici les organismes d'action communautaire autonome et les entreprises d'économie sociale. Leurs actions, souvent complémentaires, s'inspirent des mêmes valeurs, soit celles de la coopération, de la solidarité et de la démocratie. Ce qui distingue les organismes d'action communautaire autonome, c'est qu'ils ont une finalité exclusivement sociale, alors que les entreprises d'économie sociale ont, en plus, une vocation marchande et doivent développer un plan d'affaires, à l'instar des autres entreprises.

En 1996, le gouvernement du Québec a innové lors du *Sommet sur l'économie et l'emploi* en invitant les acteurs de l'économie sociale à se joindre aux autres partenaires économiques de la société pour rechercher des solutions aux problèmes de l'emploi. Le volet entrepreneurial de l'économie sociale compte aujourd'hui près de 4 800 entreprises, dont 2 300 coopératives (excluant les grandes coopératives financières et agricoles) et quelque 2 500 organismes à but non lucratif. Ces entreprises emploient près de 50 000 personnes. Les entreprises d'économie sociale œuvrent dans des domaines aussi variés que les services de garde, l'habitation communautaire, l'aide domestique, le recyclage des matières résiduelles, les loisirs, les centres de travail pour personnes handicapées, les communications, les nouvelles technologies, etc.

La coopérative d'habitation L'Îlot Fleuri, Québec

Le microcrédit au service de l'emploi

Les initiatives de crédit communautaire proposent une réponse novatrice aux besoins des personnes en chômage, prestataires de la sécurité du revenu ou « sans chèque ». Ces initiatives comportent deux volets d'intervention : les cercles d'emprunt et les fonds communautaires d'emprunt.

Les cercles d'emprunt regroupent de 5 à 10 personnes, pour lesquelles le crédit traditionnel demeure inaccessible. Ces cercles ont pour objectif d'assister la démarche des requérants dans leur recherche d'emploi autonome, selon leurs intérêts respectifs, ainsi que dans la recherche de crédit dont la somme varie généralement entre 1 500 et 3 000 dollars CAN.

Quant aux fonds communautaires d'emprunt, ceux-ci regroupent des sommes issues de la communauté locale, qui sont mises à la disposition d'entrepreneurs individuels ou collectifs ne répondant pas aux critères des institutions de crédit traditionnelles. Ces initiatives permettent l'obtention de taux d'intérêts réduits tout en assurant l'accompagnement et le suivi des projets.

Matane

DES MILIEUX URBAINS ET VILLAGEOIS VIABLES

LES DÉFIS ET LES INSTRUMENTS D'UN AMÉNAGEMENT DURABLE

Les défis environnementaux du développement durable

Les liens étroits entre la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et les enjeux environnementaux ne sont plus à démontrer. Trop souvent, la précarité socio-économique d'une population se vit dans un cadre urbain dégradé, qui constitue une entrave majeure aux efforts d'intégration sociale. C'est pourquoi il importe d'assurer la complémentarité entre les actions visant le développement social, le renouvellement urbain et l'aménagement du territoire, dans la perspective du développement durable.

Le Québec réalise que la poursuite d'un développement durable implique une gestion intégrée des ressources naturelles et des activités humaines, et exige un effort remarquable de concertation entre tous les intervenants, privés et publics, gouvernementaux et non gouvernementaux. La société québécoise continue de progresser en ce sens et cherche à relever les nombreux défis inhérents à la viabilité des collectivités et à l'intégrité de l'environnement.

La gestion de la croissance des agglomérations urbaines représente l'un des enjeux majeurs qui conditionnent la viabilité des villes. Le phénomène de l'étalement urbain, caractérisé par la croissance des villes périphériques au détriment des régions rurales et des villes-centres,entraine une augmentation de l'usage de l'automobile personnelle, une augmentation du temps et des coûts reliés au transport public et individuel, ainsi que la perte d'espaces naturels.

Les principales conséquences environnementales de l'étalement urbain sont la diminution de la biodiversité, la modification du régime hydrique et de la qualité des sols, de même que l'augmentation de la pollution atmosphérique ; en définitive, ce phénomène affecte de multiples façons la qualité de la vie urbaine. Malgré le fait que le Québec dispose de grands espaces, ces impacts suscitent de fortes préoccupations puisque les villes sont concentrées surtout au sud, le long du fleuve Saint-Laurent, là où se trouvent les meilleures terres agricoles et les écosystèmes les plus riches.

Certains enjeux d'ordre planétaire, qui exigent une collaboration et une coopération internationales très étroites, touchent également la qualité des milieux de vie. Depuis le *Sommet de la Terre*, le Québec s'est déclaré lié au regard de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En conséquence, les autorités régionales et locales,comme l'ensemble de la société civile, se préoccupent de plus en plus, non seulement d'améliorer la qualité de vie des villes et des villages, mais également d'utiliser de façon durable et respectueuse les milieux naturels environnants. Maintes actions locales auront des répercussions à la fois sur le bien-être des populations locales et sur l'ensemble de la planète.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire

Au Québec, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* encadre la confection et la révision de schémas d'aménagement et de plans d'urbanisme couvrant l'ensemble du territoire. Elle instaure aussi des mécanismes formels de concertation, d'une part, entre les municipalités d'un même territoire et, d'autre part, entre ces dernières et le gouvernement, ses ministères et ses organismes.

Les municipalités régionales de comté procèdent actuellement à la révision des schémas d'aménagement adoptés une première fois au cours des années 1980, en se conformant aux orientations fournies par le gouvernement. Le schéma d'aménagement est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir la perspective intermunicipale et régionale. Il délimite les périmètres d'urbanisation et contient des prescriptions et des informations, notamment sur la vocation – urbaine, agricole, forestière, récréative, d'intérêt patrimonial ou écologique, etc. – à donner aux différents secteurs du territoire, ainsi que sur la localisation des infrastructures et des équipements intermunicipaux et gouvernementaux. Pour leur part, les municipalités locales élaborent leurs plans et règlements d'urbanisme de façon à les rendre conformes aux schémas d'aménagement.

Les orientations gouvernementales visent notamment à privilégier la consolidation des zones urbaines existantes, à limiter l'urbanisation périphérique de ces zones aux secteurs disposant déjà des services de base, à renforcer les pôles d'activité existants et à revitaliser les quartiers anciens. La transmission de ces orientations aux autorités régionales doit se traduire par des mesures de gestion de l'urbanisation s'inscrivant dans la poursuite d'un développement urbain durable.

Avec la création de communautés métropolitaines dans les grandes agglomérations de Montréal et de Québec, le législateur a prévu un nouvel instrument d'aménagement, le schéma métropolitain d'aménagement et de développement, qui sera élaboré par chacune des autorités compétentes. En plus de contenir les éléments de tout schéma d'aménagement, le schéma métropolitain devra comprendre une vision stratégique en matière de développement économique, social et environnemental. Il devra aussi définir les critères relatifs à l'urbanisation du territoire de la communauté métropolitaine, à la consolidation urbaine, à la protection des ressources naturelles et à l'optimisation des infrastructures, des équipements et des services publics pour l'ensemble de l'agglomération.

Enfin, par sa *Loi sur la protection du territoire agricole*, le Québec dispose, depuis 20 ans, d'un cadre législatif et réglementaire lui permettant d'assurer la pérennité et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles tout en tenant compte de la diversité des milieux. Cet instrument, exceptionnel en Amérique du Nord, a largement contribué à l'harmonisation des usages du sol, au développement économique relié aux activités agro-alimentaires et à la consolidation, à l'intérieur de certaines limites, du développement urbain.

Region de Joliette

Le renouvellement des infrastructures

Un aménagement durable implique un usage optimal des ressources dans l'implantation et le maintien des infrastructures. À cet égard, le gouvernement québécois entend œuvrer à maintenir et à améliorer les équipements, les infrastructures et les services collectifs existants, et voir à mieux contrôler les investissements publics dans les secteurs non desservis en périphérie des agglomérations urbaines.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont signé, en 2000, une entente relative à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'aide financière de cinq ans pour améliorer les infrastructures municipales et la qualité de vie de la population. Ce programme vise notamment la réfection et la mise aux normes d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de transport, l'expérimentation de nouvelles technologies afférentes et la réalisation de grands projets à incidence économique, urbaine ou régionale. Les investissements consentis doivent ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'environnement, à soutenir la croissance économique à long terme et à bâtir les infrastructures collectives du XXI[e] siècle, en adoptant les meilleures pratiques et les meilleures technologies, tout en faisant place à de nouvelles approches. Les gouvernements canadien et québécois se sont engagés à contribuer, à parts égales, au programme pour un montant qui totalise un peu plus d'un milliard de dollars CAN, l'autre moitié de cette somme devant provenir des collectivités locales et des organismes admissibles.

Une politique visant l'efficacité énergétique

Le Québec demeure à l'avant-garde en matière de législation sur l'efficacité énergétique, particulièrement en ce qui concerne les nouveaux bâtiments. Parallèlement à l'effort législatif, plusieurs activités de sensibilisation du public sont réalisées, surtout auprès des jeunes. Les secteurs public et parapublic donnent l'exemple en réduisant leur facture énergétique, notamment dans les immeubles gouvernementaux, les écoles et les centres hospitaliers. Les municipalités emboîtent également le pas en prenant l'initiative d'un nombre impressionnant de projets d'économies d'énergie, dont l'efficacité est d'autant plus grande qu'ils émanent de communautés locales ou régionales.

Une nouvelle politique énergétique a été rendue publique en 1996. Elle s'appuie sur quatre lignes de force :

1) assurer aux Québécois les services énergétiques requis, au meilleur coût possible ;

2) promouvoir de nouveaux moyens de développement économique ;

3) respecter ou rétablir les équilibres environnementaux ;

4) garantir l'équité et la transparence.

Le Cadre écologique de référence *:* *un outil de connaissance pour un aménagement durable*

Le *Cadre écologique de référence* (CER) du Québec est un outil de connaissance, de classification et de cartographie des écosystèmes aussi bien terrestres qu'aquatiques. Cet outil vise l'intégration et l'utilisation de la connaissance écologique pour la gestion durable et respectueuse du territoire et de ses ressources. L'utilisation de ce cadre de référence a notamment contribué à la réalisation conjointe, par le Service canadien de la faune et le ministère de l'Environnement du Québec, d'un *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent*, qui présente, sous forme d'atlas, l'ensemble des connaissances actuelles sur la faune et la flore du fleuve, principal cours d'eau du Québec.

Les municipalités locales et régionales utilisent également le CER pour répondre à divers besoins : élaboration d'atlas écologiques, gestion intermunicipale de l'eau et du territoire de bassins versants, protection de paysages d'intérêt patrimonial et autres.

L'efficacité énergétique devient un moyen privilégié de contribuer au développement durable du Québec, tout en accroissant la disponibilité des ressources énergétiques.

L'Agence de l'efficacité énergétique, créée en 1997, poursuit les travaux entrepris depuis 1977 dans le domaine de l'efficacité énergétique au Québec. L'Agence a notamment mis au point le programme *Novoclimat*, qui a pour but de soutenir l'amélioration de la performance énergétique des nouvelles constructions résidentielles. Ce programme permet aux consommateurs qui le désirent de se faire construire une maison offrant un confort accru, une meilleure qualité de l'air intérieur et un rendement énergétique supérieur. Il s'articule autour de trois axes principaux :

1) une formation des entrepreneurs menant à une accréditation ;

2) une certification de la performance énergétique et du respect des exigences techniques faisant suite à une inspection spécifique ;

3) une sensibilisation des futurs acheteurs de maisons neuves.

Le transport des personnes dans la région métropolitaine de Montréal

Dans la grande région de Montréal, la croissance de la population a entraîné, de 1987 à 1998, une augmentation notable du nombre de déplacements quotidiens par personne, soit 21 %. Au cours de la même période, l'utilisation de l'automobile a grimpé de 30 %, et ce, au détriment du transport en commun, dont l'achalandage est passé de 24 % à 17 %, même si on a assisté à un redressement récent de la situation.

Les autorités ont bon espoir d'inverser cette tendance dans un proche avenir. En effet, le réseau de transport en commun de l'ensemble de la région métropolitaine est présentement en plein développement. De nouvelles lignes de trains de banlieue récemment mises en service ont connu, dès le départ, un succès dépassant les attentes, de sorte que le nombre d'usagers des trains de banlieue et des autres services de longue portée est maintenant en hausse marquée. De plus, le Plan de gestion des déplacements rendu public par le gouvernement pour la région prévoit une série d'interventions majeures visant l'expansion du transport en commun. Ce plan comprend des prolongements du réseau de métro souterrain, des trains de banlieue, des lignes de systèmes légers sur rail (SLR), des corridors de voies réservées aux autobus, ainsi que plusieurs mesures incitatives favorisant le covoiturage et l'usage accru du transport en commun.

Train électrique reliant Montréal à Deux-Montagnes

Des transports efficaces et respectueux de l'environnement

Les transports jouent un rôle essentiel dans le développement socio-économique régional et local, ainsi que dans l'amélioration de la qualité de vie de la population. L'ensemble du territoire du Québec est desservi par un réseau routier totalisant 183 329 km de voies dont 4 853 km d'autoroutes, 128 476 km de routes et 50000 km de rues, et par un réseau ferroviaire comprenant 10 845 km de voies ferrées.

Le phénomène de l'étalement urbain, présent dans les grandes agglomérations du Québec, influence la dynamique des systèmes de transport des personnes. Ce phénomène cause l'évolution du marché des déplacements vers des secteurs géographiques et des secteurs d'activité où le transport en commun est peu ou pas encore développé.

Les Québécoises et les Québécois utilisent de plus en plus leur véhicule personnel pour leurs déplacements. En effet, en 1997, près de 92 % du kilométrage effectué sur le territoire québécois l'a été par des automobiles. La popularité de ce mode de locomotion occasionne des déplacements en milieu urbain plus longs et plus difficiles en raison de congestions importantes dans les grandes agglomérations et d'un rallongement des distances à parcourir étant donné l'étalement urbain.

Pour favoriser l'intégration entre le développement des transports et l'aménagement du territoire, des plans régionaux sont mis au point. De tels plans ont été rendus publics en 1996 pour la région de l'Outaouais et en 2000 pour les agglomérations métropolitaines de Montréal et de la Capitale nationale du Québec.

Par ailleurs, le Québec agit dans l'optique d'harmoniser l'utilisation des transports et la protection de l'environnement. Ainsi, différentes mesures sont prévues pour contrer la dégradation de la qualité de vie en milieu urbain causée par la pollution sonore. La *Politique sur le bruit routier*, adoptée en 1998, s'inscrit dans cette perspective et vise à atténuer le bruit généré par des infrastructures de transport routier, en utilisant deux approches complémentaires : d'une part, des mesures correctrices et, d'autre part, une planification préventive intégrée.

Enfin, le *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques* prévoit plusieurs mesures visant à rendre plus efficace la consommation énergétique du secteur des transports. L'Agence de l'efficacité énergétique entend mettre en œuvre, en 2001, trois projets pilotes à grande échelle visant l'économie de carburant par les camions interurbains, les autocars et les autobus scolaires. Ces projets devraient entraîner d'importantes diminutions d'émissions atmosphériques, puisque des études récentes ont mis en évidence l'existence d'un potentiel de réduction de carburant de 30 % dans ce secteur. Outre ces projets, l'Agence entreprend la mise au point d'une directive gouvernementale dont l'objectif est de réduire de 20 %, d'ici 2005, la consommation de carburant dans le parc des véhicules gouvernementaux.

LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

L'air (les émissions atmosphériques)

Au Québec, les problèmes de pollution atmosphérique sont généralement associés aux activités industrielles et commerciales, ainsi qu'à l'utilisation des combustibles, particulièrement dans le domaine des transports. Leurs conséquences se font sentir tant à l'échelle locale, par la détérioration de la qualité de l'air en milieu urbain, qu'à l'échelle régionale et planétaire.

La réduction des émissions observée entre 1974 et 1994 pour ce qui est des contaminants conventionnels, soit le dioxyde de soufre (SO_2), les matières particulaires, le monoxyde de carbone (CO) et les oxydes d'azote (NO_x), s'est traduite de façon générale par une amélioration de la qualité de l'air ambiant, bien que des progrès soient encore jugés nécessaires. Par ailleurs, aux préoccupations locales se sont ajoutés des enjeux d'ordre planétaire, qui exigent une collaboration et une coopération internationales très étroites.

CONTRÔLER LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES NUISIBLES : LES ENGAGEMENTS QUÉBÉCOIS

La réduction des émissions causant l'acidification

Le SO_2 est considéré comme le contaminant majeur dans le phénomène de l'acidification. Durant les années 1980, divers moyens ont permis au Québec d'abaisser de 65 % ses émissions de SO_2. Cette réduction n'a toutefois pas été suffisante pour récupérer l'ensemble des ressources affectées par l'acidification. Le Québec cherche à s'entendre avec les autres provinces de l'Est du Canada afin de poursuivre la réduction des émissions, notamment de SO_2. L'objectif est de limiter les émissions de SO_2 à 500 000 tonnes par année. En 1998, 90 % de la cible était atteinte.

La Stratégie québécoise sur les SACO

Le Québec s'est doté, en juin 1993, d'un Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), dont les principaux objectifs étaient de réduire les émissions atmosphériques de ces substances, en connaître les quantités vendues au Québec et en contrôler certaines utilisations. L'application de ce règlement a permis d'effectuer d'importantes réductions d'émissions. Afin d'actualiser son intervention, le gouvernement adoptait, en 2000, une nouvelle stratégie intégrée au regard des changements climatiques et de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Cette stratégie prévoit notamment que le Québec ne privilégiera pas le remplacement des SACO par des gaz à effet de serre lorsqu'il y a des solutions de rechange.

Le Plan d'action régional sur le mercure

En 1998, le Québec a signifié son appui à la ratification, par le gouvernement canadien, d'un *Protocole sur les métaux lourds de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe*. De plus, le Québec s'est engagé à participer à la mise en œuvre du *Plan d'action régional sur le mercure*, dont l'objectif est l'élimination éventuelle des rejets de mercure d'origine anthropique dans l'environnement. Ce plan d'action vise notamment la réduction des émissions atmosphériques de mercure provenant, entre autres sources, des incinérateurs, des centrales thermiques alimentées au charbon et des fonderies de métaux non ferreux.

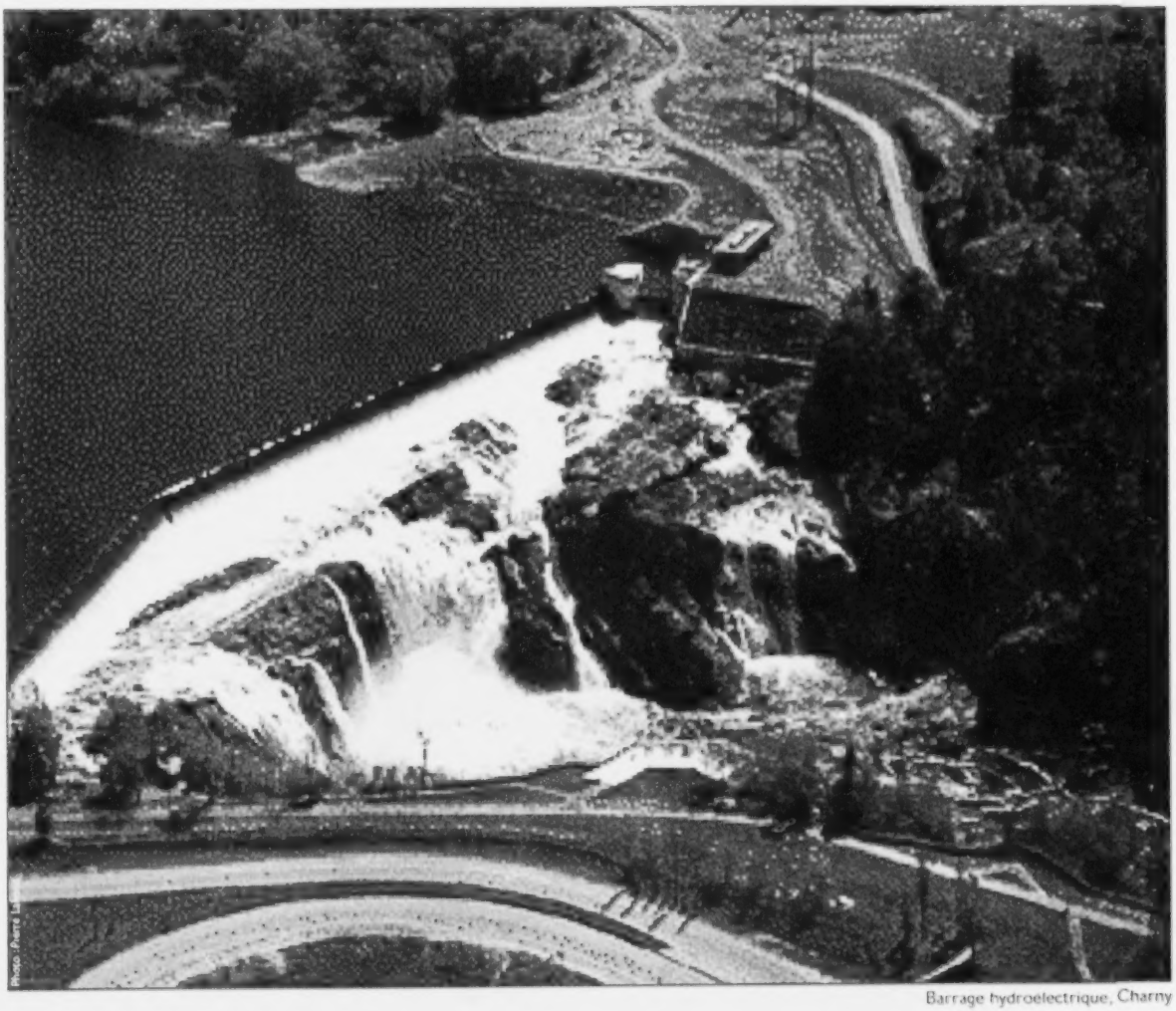

Barrage hydroélectrique, Charny

Grâce à l'hydroélectricité, la performance environnementale du Québec est enviable en ce qui a trait aux émissions atmosphériques. Les émissions québécoises de GES sont principalement reliées à l'utilisation de combustibles fossiles dans les secteurs du transport et de l'industrie qui, en 1998, étaient respectivement responsables de 38 % et 33 % des émissions. La réduction des émissions de GES représente un défi majeur pour le Québec, car plusieurs des substitutions énergétiques les plus rentables ont déjà été effectuées.

Le gouvernement du Québec poursuit son action afin d'assurer à la population québécoise un air de qualité et de contribuer à la résolution des problèmes atmosphériques transfrontaliers ou planétaires. Ainsi, le Québec participe à l'élaboration et à la mise en œuvre, sur son territoire, des ententes internationales ou canadiennes concernant les enjeux liés aux changements climatiques, aux précipitations acides, au *smog* et à la couche d'ozone, tout en se dotant d'une stratégie d'intervention ou d'un plan d'action pour chacune de ces problématiques.

Fjord du Saguenay

LES PRINCIPES D'UNE POLITIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

L'eau fait partie du patrimoine collectif de la société québécoise.

La protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau exigent un engagement collectif.

Le principe de précaution doit guider l'action de la société vis-à-vis de la ressource eau.

Chaque citoyen doit pouvoir bénéficier d'un accès à une eau potable de qualité, à un coût abordable.

Les usagers doivent être redevables quant à l'utilisation et la détérioration de l'eau selon une approche utilisateur payeur et pollueur payeur.

La ressource eau doit être gérée de manière durable et intégrée dans un souci d'efficacité, d'équité et de transparence.

L'acquisition et la diffusion de l'information sur l'état de la ressource eau et les pressions qu'elle subit constituent un élément essentiel à une gestion intégrée de l'eau.

L'eau (la ressource hydrique)

L'eau constitue un patrimoine de grande valeur et un atout économique majeur pour le Québec, où se trouve plus de 3 % des réserves mondiales renouvelables en eau douce. Si importante qu'elle soit, cette ressource n'est pas répartie également sur l'ensemble du territoire et elle n'est ni inaltérable ni inépuisable.

Dans plusieurs régions, on remarque une volonté accrue de la population de récupérer les usages de l'eau à des fins récréatives. Cela vient s'ajouter à la croissance continuelle d'autres usages déjà bien implantés comme l'agriculture, la production industrielle et énergétique ou encore l'alimentation en eau potable. Il en résulte des conflits d'usage de plus en plus nombreux.

Une vaste consultation publique tenue en 1999 a permis de dresser un meilleur portrait des problématiques reliées à l'eau, de préciser les principaux enjeux qui y sont rattachés et de constater les préoccupations grandissantes concernant la protection de cette ressource et la pénurie d'eau appréhendée dans plusieurs pays pour les prochaines décennies. À la suite de cette démarche, le gouvernement québécois a adopté, en juin 2000, un cadre général d'orientation servant de base à l'élaboration d'une politique de gestion de l'eau, qui est présentement en cours.

L'approvisionnement en eau potable

Selon les estimations faites au Québec, qui considèrent à la fois les usages résidentiel, commercial et industriel de l'eau, ainsi que les pertes dans le réseau de distribution, la consommation quotidienne moyenne d'eau par personne serait de 800 litres. La production de l'eau potable et l'épuration des eaux usées coûtent cher, mais les dépenses associées au système de production de l'eau ne sont pas rattachées directement aux coûts de consommation. C'est pourquoi l'eau est largement perçue comme une ressource gratuite. Lorsque des frais sont payés, ils prennent la forme d'une taxe pour les services d'eau variant de 75 $ à 325 $ CAN par année, ou encore de tarifs se situant entre 0,22 $ et 0,55 $ CAN/m^3.

Environ 80 % de la population s'alimente en eau potable à partir des eaux de surface et 20 % à partir de nappes souterraines. Le Québec s'est doté d'une réglementation sur l'eau potable en 1984 et depuis, plus de 2 000 exploitants de réseaux de distribution en eau potable analysent régulièrement la qualité de l'eau.

Par ailleurs, une réglementation sur le captage des eaux souterraines est en préparation en vue d'assurer la protection de cette source d'approvisionnement en eau potable.

L'assainissement des eaux usées

Dans les années 1980, le gouvernement du Québec a lancé un vaste programme de construction d'infrastructures municipales d'interception et d'assainissement des eaux usées, programme qui s'est poursuivi jusqu'en 2000. Pendant la période 1993-1999, l'assainissement des eaux a progressé à un rythme soutenu : le nombre de stations d'épuration est passé de 328 à 561. En 1999, 97 % de la population dont l'habitation est raccordée à un réseau d'égout bénéficiait de ce service.

La conception des ouvrages d'assainissement est basée sur des objectifs environnementaux de rejets, qui tiennent compte de la capacité de dilution des milieux récepteurs et de critères de qualité relatifs aux usages à protéger ou à restaurer. Le niveau de traitement exigé est donc généralement conforme à la protection des écosystèmes aquatiques. Dans l'ensemble, les interventions d'assainissement des eaux ont permis de réduire de façon significative la charge polluante d'origine urbaine et de récupérer divers usages des milieux aquatiques. L'assainissement des eaux fait partie intégrante des responsabilités municipales, et cette fonction est reconnue comme essentielle à la viabilité des collectivités urbaines québécoises.

Le sol (l'espace terrestre)

Le Québec, comme l'ensemble des sociétés occidentales modernes, n'a pas échappé au phénomène de contamination des sols résultant du développement industriel. Il s'ensuit que le territoire est parsemé de sites contaminés, particulièrement en milieu urbain. Cette constatation est d'autant plus préoccupante que la plupart de ces terrains, souvent situés au cœur des villes, pourraient être réutilisés avantageusement à d'autres fins.

En 1996, un bilan portant sur tous les terrains contaminés du Québec, répertoriés depuis 1984, a été réalisé. Un système de gestion des données relatives à ces sites a été mis en place dans toutes les régions. Par ailleurs, la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, revue et enrichie en 1998, prévoit un ensemble de mesures permettant d'atteindre les objectifs de prévention de la contamination et de réhabilitation des terrains.

Un programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain (*Revi-Sols*) a été mis sur pied et devrait générer des retombées économiques importantes tout en favorisant l'innovation technologique en matière de décontamination de l'environnement. Il apporte, en outre, une contribution majeure au renouvellement urbain des quartiers centraux en rendant disponible d'importantes superficies de terrain utilisables à différentes fins.

Les milieux riverains

La *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec assujettit à un certificat d'autorisation préalable tous les travaux susceptibles de contaminer l'environnement ou d'en modifier la qualité, ainsi que tous les travaux, ouvrages et activités effectués dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, un lac, un marais, un marécage, un étang ou une tourbière.

En 1996, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* a fait l'objet d'une mise à jour importante afin d'améliorer l'application des normes de protection pour les milieux riverains. Cette politique détermine les normes minimales de protection pour les lacs, les cours d'eau et les plaines inondables ; elle établit, en outre, un partage de responsabilités entre le gouvernement et les municipalités locales et régionales.

Dans le but de s'assurer d'une application optimale des normes, le ministère de l'Environnement a publié, en 1998, un guide des bonnes pratiques pour la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Des cours de formation sur l'application des normes ont été élaborés à l'intention des inspecteurs municipaux et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux susceptibles d'intervenir en milieu hydrique.

Rive du Saint-Laurent

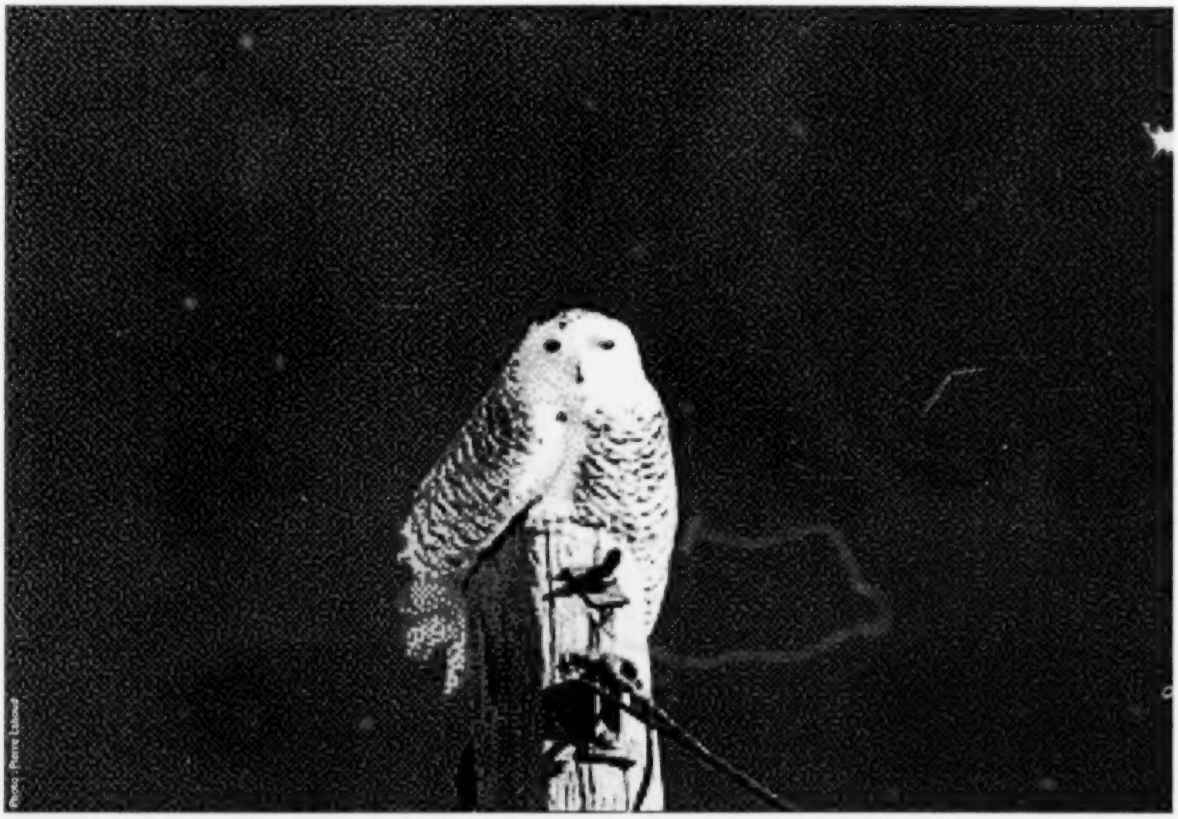

Le harfang des neiges (*Nyctea Scandiaca*), l'emblème aviaire du Québec

La conservation de la diversité biologique et des milieux naturels

L'urbanisation et l'exploitation des ressources, particulièrement la foresterie et l'agriculture, sont les principaux facteurs responsables de la perte et de l'altération des écosystèmes et des habitats des espèces. Les précipitations acides et la contamination des milieux causés par les émissions des industries et des véhicules automobiles jouent encore un grand rôle dans l'acidification des cours d'eau, ce qui menace la végétation et la faune. De plus, les changements climatiques forcent déjà les végétaux à une adaptation qu'il faut étudier avec soin.

Pour chacun des articles de la *Convention sur la diversité biologique*, le Québec disposait déjà, en 1993, de nombreux instruments s'inscrivant bien dans l'esprit de cette entente internationale. En 1996, le gouvernement a adopté une Stratégie de mise en œuvre destinée à parfaire les outils et mécanismes disponibles au Québec.

En adoptant une *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, le Québec s'est également doté d'un outil important pour la sauvegarde des espèces en difficulté. Cette loi permet leur protection et celle de leurs habitats par voie réglementaire, et favorise l'adoption d'actions préventives et de protection, par legs, acquisitions ou ententes avec des individus ou des organismes.

Les espèces désignées comme menacées ou vulnérables, ou encore susceptibles d'être ainsi désignées, sont prises en considération dans les procédures d'évaluation environnementales pour l'autorisation de projets, ce qui peut conduire à l'adoption de mesures d'atténuation et de compensation. En outre, les municipalités régionales de comté sont invitées à protéger les sites d'importance pour ces espèces dans la révision des schémas d'aménagement. Enfin, on a défini de nouvelles règles concernant l'intervention, ou la non-intervention, sur les habitats d'espèces menacées ou vulnérables situés dans les forêts publiques.

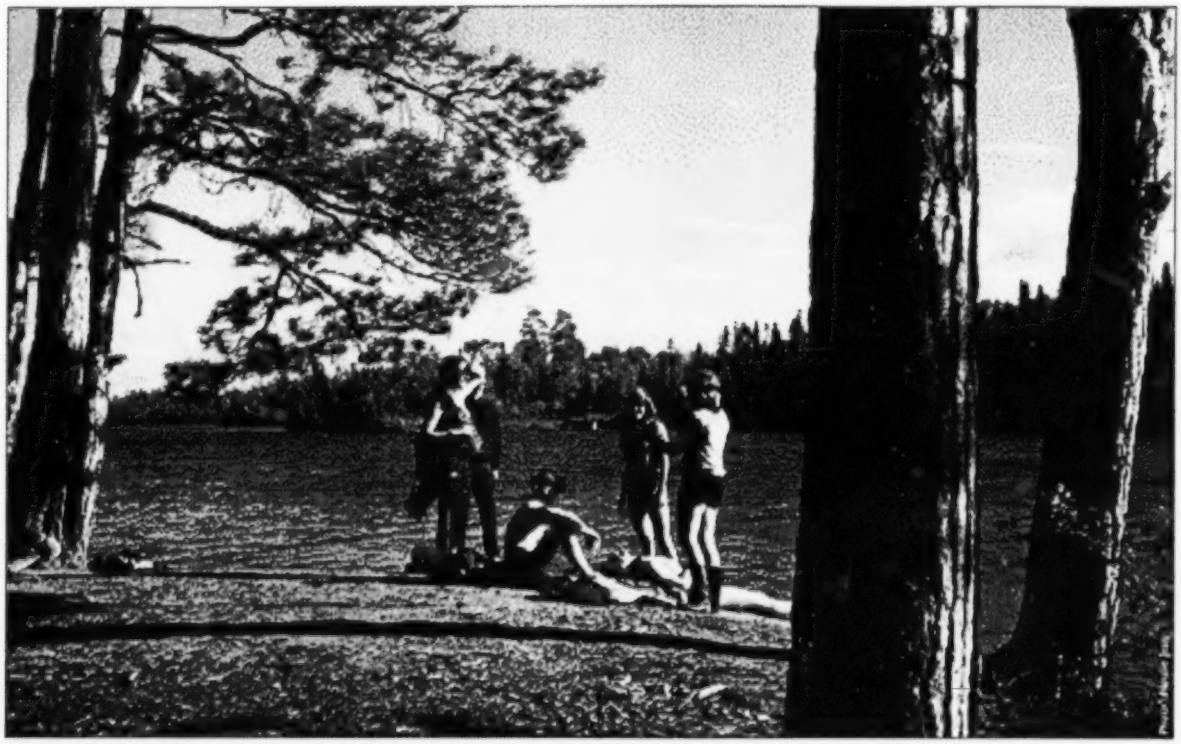

Réserve faunique La Vérendrye

La création d'aires protégées

Parallèlement, le gouvernement acquiert des terrains selon les occasions et en concertation avec les partenaires œuvrant dans le domaine de la conservation. Certaines démarches visent la constitution de réserves écologiques, où la protection est intégrale, ce qui permet également la protection d'espèces menacées ou vulnérables.

Depuis 1993, le Québec a accentué ses efforts de protection des milieux naturels dans les régions habitées en créant plus de 359 aires protégées totalisant une superficie de 2 510 km^2. Ces aires sont surtout vouées à la protection d'habitats fauniques, et quelques-unes sont des réserves écologiques. Elles comprennent également le réseau des parcs nationaux du Québec.

Les autorités régionales et locales s'intéressent de plus en plus à la conservation des milieux naturels. Les communautés urbaines, les municipalités régionales de comté et les municipalités locales disposent de moyens légaux leur permettant de créer des parcs et de vouer des parties de leur territoire, dans le cadre des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme, à la protection de la nature. Parmi les parcs d'intérêt récréotouristique et de conservation, plusieurs appartiennent à des municipalités. Jusqu'à maintenant, ces actions s'appliquent surtout en milieu habité ou développé,et beaucoup d'entre elles prennent place le long du fleuve Saint-Laurent.

VERS UNE GESTION DURABLE DES MILIEUX DE VIE

Les approches régionales et locales

Même si des progrès doivent encore être accomplis en matière de gestion environnementale sur les plans local et régional, plusieurs exemples de concertation régionale et d'implication des municipalités et d'organismes du milieu ayant contribué à une gestion plus durable des milieux de vie sont dignes de mention.

Les grandes agglomérations du Québec tendent de plus en plus à se doter de politiques de gestion intégrée en matière d'environnement. C'est ainsi que la Communauté urbaine de Montréal a adopté une politique environnementale et a su profiter avantageusement du pouvoir que lui a délégué le gouvernement provincial sur la gestion de l'environnement. Grâce à cette prise en charge, elle s'est dotée de normes pour la gestion des réseaux d'égout et le contrôle de la qualité de l'air, qui sont plus exigeantes que les normes gouvernementales.

Pour sa part, la Ville de Québec est engagée dans l'élaboration d'un système de gestion environnementale, qui comprend une politique de l'environnement très élaborée, un processus de consultation publique, des rapports de performance et un plan d'action établi sur une période de huit ans (2000-2008). Ce système de gestion environnementale a été adopté par le conseil municipal en décembre 1999 après plus de deux années de consultations.

La politique de l'environnement de la Ville de Québec présente à la fois les grandes orientations et les moyens d'action correspondant aux différents champs d'activité reliés aux ressources naturelles – air, eau, sol, faune, végétation – et touchant la gestion des matières résiduelles, la gestion des neiges usées, l'hygiène du milieu et l'aménagement du territoire. Il s'agit d'une approche intégrée, de nature à renforcer la cohérence des interventions municipales en matière de développement durable. Dans ce cadre, les différentes problématiques environnementales relevant des compétences municipales sont appelées à être prises en compte par toutes les unités administratives que ce dossier concerne.

L'implication des organismes du milieu

Les organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'environnement ont accès à quatre programmes d'aide financière : le *Programme Action – Environnement* (PAE), le *Programme d'aide relatif aux priorités en environnement* (PAPE) et le *Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles* subventionnent des projets, tandis que le *Programme de financement statutaire des groupes nationaux* (PFS) soutient le fonctionnement des organismes. Enfin, le *Fonds d'action québécois pour le développement durable*, créé en 2000, s'ajoute aux possibilités d'aide offertes par ces programmes.

Plusieurs organismes sont impliqués dans la protection et la mise en valeur du milieu naturel. Ainsi, le groupe *Éco-Nature* a aménagé, en pleine zone urbanisée dans l'archipel de Montréal, le Parc de la Rivière des Mille-Îles. L'organisme *Parc d'environnement naturel de Sutton* a créé le Parc régional éclaté de Sutton, dans lequel se retrouvent des sentiers de randonnée pédestre, une réserve écologique et huit fiducies foncières. La *Coalition du parc linéaire du P'tit train du Nord* a permis, grâce à l'implication des quatre municipalités régionales de comté de la région

Le programme Éco-quartier *de la Ville de Montréal*

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectifs non seulement d'améliorer le cadre de vie urbain à l'échelle des quartiers, mais aussi de réduire de 40 % la masse de déchets destinés à l'enfouissement en misant sur des stratégies de réduction, de réemploi et de recyclage des matières résiduelles. L'atteinte de ces objectifs ambitieux exige une mobilisation importante de la population et le développement de l'éco-civisme dans les habitudes de vie. Ce constat a mené les autorités municipales à développer un programme qui mise sur la participation des résidants pour améliorer leur milieu de vie et favoriser le développement durable : le programme *Éco-quartier*.

L'ensemble du territoire municipal est desservi par 35 organismes communautaires, qui reçoivent un soutien financier pour assurer la mise en œuvre de ce programme. Chaque éco-quartier rejoint les résidants dans leur milieu d'appartenance et a pour mandat de susciter leur participation concrète, principalement dans quatre champs d'interventions : 1) améliorer de façon permanente la propreté des quartiers ; 2) réduire les quantités de déchets destinés à l'enfouissement en intensifiant le recyclage ; 3) améliorer la qualité visuelle du paysage urbain et 4) améliorer le patrimoine végétal de Montréal.

Les activités de sensibilisation et la mobilisation déployées par les éco-quartiers ont notamment permis d'accroître le succès du programme de collecte sélective et de recyclage de la Ville de Montréal. Ainsi, de 1995 à 1997, le poids des matières récupérées est passé de 31 023 à 50 112 tonnes. Dans la seule année 1998, près de 6 000 bénévoles ont été associés à des activités d'information et de sensibilisation ou à des corvées de propreté.

des Laurentides et d'un grand nombre d'intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux, la préservation d'une emprise ferroviaire désaffectée de 200 kilomètres et sa reconversion en corridor récréatif. Cette dernière initiative fait partie d'un vaste réseau de corridors verts multifonctionnels, aménagés et gérés par les autorités locales et régionales en partenariat avec divers organismes du milieu.

Dans la région de Sherbrooke, au sud-est du Québec, la *Corporation de gestion CHARMES* est un organisme autonome et à but non lucratif qui favorise l'aménagement des milieux aquatiques et riverains, notamment par la restauration des berges, pour les rendre accessibles à la population. Cet organisme, qui existe depuis vingt-cinq ans, est le fruit de la collaboration entre ses membres et la Ville de Sherbrooke, des résidants, différents intervenants locaux (commission scolaire, commerces et industries, autres groupes environnementaux) ainsi que le gouvernement du Québec. Bien que son champ d'intervention soit limité à la région sherbrookoise, *CHARMES* exerce maintenant son influence et son leadership en matière de restauration aquatique sur un territoire beaucoup plus vaste, et collabore même avec la Ville de Bogota, en Colombie.

La mise en valeur des matières résiduelles

En 1998, la quantité de matières résiduelles générées au Québec s'élevait à 9 millions de tonnes comparativement à 7 millions de tonnes en 1989, tandis que la quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination demeurait stable à environ 5,7 millions de tonnes au cours de la même période. Les quantités mises en valeur ont donc plus que doublé entre 1989 et 1998,passant de 1,3 à 3,4 millions de tonnes, ce qui représentait un pourcentage de mise en valeur de 38 % en 1998.

Toutefois, on constate que l'augmentation de la quantité annuelle de résidus générés est sensiblement supérieure à l'accroissement de la population québécoise, tandis que le pourcentage de réduction de l'élimination est encore bien inférieur à l'objectif initial de 50 % fixé pour l'an 2000. Devant ces résultats, le gouvernement du Québec décidait de réagir plus énergiquement en adoptant, en 1998, le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, qui fixe comme objectif la mise en valeur de 65 % des matières résiduelles récupérables annuellement d'ici 2008. Ce potentiel est estimé à 85 % de l'ensemble des résidus générés.

La démarche adoptée prévoit la planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle des communautés métropolitaines et des municipalités régionales de comté ou de leur regroupement. Il y est aussi question de la participation de la population, du soutien aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la mise en valeur, de l'utilisation optimale des matières résiduelles à titre de ressources et du renforcement de la sécurité des activités d'élimination.

La législation en vigueur permet, en outre, de réglementer la récupération des contenants, des emballages et des imprimés, ainsi que la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile et des filtres à huile mis au rebut. L'adoption d'un nouveau règlement sur les fonds de gestion environnementale après fermeture des lieux d'élimination, ainsi qu'une refonte de la réglementation sur les déchets solides, sont également prévues en 2001.

La concertation en matière d'urgence environnementale

Le gouvernement québécois collabore avec les autorités régionales et les industries lors de situations d'urgence environnementale. Le Québec s'est doté d'une structure d'intervention, *Urgence-Environnement*, formée d'équipes présentes dans toutes les régions du Québec, qui sont prêtes à intervenir et à s'assurer que des mesures adéquates seront prises dans les meilleurs délais. Ces équipes peuvent, en outre, compter en tout temps sur les services spécialisés du *Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec*, organisme qui a notamment développé une expertise en mesure de contaminants.

Autre exemple, le premier *Comité mixte municipal-industriel* (CMMI) a été créé en 1995 dans l'Est de Montréal. Il regroupe plusieurs grandes entreprises œuvrant notamment dans le domaine des produits pétroliers et chimiques. Le but de ce type de comité est de permettre une implication des municipalités et des citoyens dans la gestion de plans d'urgence liés à des risques d'accident industriel majeur. Le CMMI peut aussi étendre ses travaux à la gestion des risques d'accidents technologiques et de catastrophes naturelles. Le modèle mis en place dans la région de Montréal sert de référence, et l'on retrouve déjà des CMMI dans plusieurs autres agglomérations du Québec.

La prévention des sinistres et des détériorations de l'environnement

Dans les milieux urbains et villageois, les accidents environnementaux et les sinistres sont généralement reliés à la présence d'installations dangereuses utilisant des produits toxiques ou explosifs, ou encore aux accidents de transport lorsqu'il y a présence de ces mêmes substances. Les catastrophes naturelles sont moins fréquentes, mais peuvent avoir des impacts importants. Certaines régions du Québec sont régulièrement affectées par des inondations reliées à la fonte des neiges ou à des précipitations abondantes et soutenues. D'autres secteurs sont menacés par des coulées argileuses associées à la présence d'argiles sensibles.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec entend obliger les générateurs de risque à informer la municipalité sur la nature des dangers et des risques encourus pour la population. Cette exigence incitera les industries, les municipalités et les municipalités régionales de comté à jouer un rôle plus actif afin de mieux structurer leurs démarches de prévention et d'intervention.

Une crue catastrophique, survenue en juillet 1996 dans la région de la rivière Saguenay, alors que les eaux avaient contourné de nombreux barrages et détruit environ 1 000 résidences et autres ouvrages, aura rappelé l'importance de mieux encadrer les normes de sécurité des ouvrages hydrauliques, ce que permet la *Loi sur la sécurité des barrages*, adoptée en juin 2000.

Conséquense de la crue de la rivière Saguenay

Coopérative d'art Méduse, Québec

La préservation du patrimoine bâti

La conservation et la mise en valeur du patrimoine sont des préoccupations majeures du gouvernement du Québec, qui y consacre des ressources importantes depuis de nombreuses années. En ce qui a trait au patrimoine bâti, près de 500 bâtiments ont été jusqu'à ce jour protégés à titre de «monuments historiques» en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, et quelque 10 000 immeubles sont inclus dans des arrondissements et des sites historiques. On peut ajouter à cette liste plusieurs milliers de biens historiques et d'œuvres d'art également protégés par la loi, de même que certains biens et sites archéologiques exceptionnels.

Les biens protégés par un statut juridique bénéficient d'un programme d'aide financière à la restauration, alors que les activités et projets patrimoniaux initiés par les municipalités sont subventionnés au moyen d'un programme spécifique d'aide financière aux municipalités. Les interventions du gouvernement et des villes concourent également à la consolidation des zones urbaines existantes et à la revitalisation des centres-villes anciens, où le patrimoine bâti est en grande partie concentré. Elles contribuent, ce faisant, au développement durable des milieux urbains.

LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES MILIEUX DE VIE

(prises en compte dans la révision des schémas d'aménagement)

Privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et donner la priorité à la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens.

Orienter l'extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et dans le respect de l'environnement.

Favoriser une approche intégrée du développement pour l'ensemble d'une agglomération urbaine.

Contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics,ainsi qu'à la protection de l'environnement, par une meilleure harmonisation des usages.

Planifier les infrastructures et les équipements publics en fonction d'objectifs d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, et assurer leur viabilité.

Améliorer les conditions de l'habitat et les adapter au contexte socio-économique.

Maintenir et améliorer les équipements et les services collectifs en maximisant leurs retombées sur le milieu urbanisé.

Protéger, réhabiliter et mettre en valeur le cadre bâti, les espaces publics et les éléments du milieu naturel en milieu urbanisé.

Préserver les infrastructures de transport, maintenir un service adéquat à l'usager et soutenir le développement socio-économique en optimisant les acquis des différents modes de transport.

Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement économique des régions.

Privilégier la mise en valeur ainsi que l'utilisation efficace et rentable de toutes les ressources énergétiques, et en maximiser les retombées économiques en région.

Assurer la protection du patrimoine naturel ainsi que le maintien des espèces fauniques et floristiques et de leurs habitats.

Assurer la pérennité et la mise en valeur des ressources forestières en tenant compte de la diversité des milieux.

Développer une approche de gestion globale visant l'utilisation polyvalente du patrimoine foncier québécois, l'harmonisation des divers usages et la concertation des différents partenaires.

Par ailleurs, dans un esprit de bonification de ses interventions, le Québec a mandaté, en 1999, un groupe-conseil pour l'élaboration d'une *Politique du patrimoine culturel*. L'élargissement de la notion de patrimoine, que l'on considère dorénavant dans sa globalité en tant que « système patrimonial » québécois, implique la reconnaissance et l'orchestration de tous ses différents acteurs. De nouveaux secteurs, tels que les paysages et le patrimoine immatériel identitaire, y seront considérés.

Un nouveau partage de responsabilités entre les citoyens et le gouvernement doit préciser les rôles à l'égard du patrimoine local, régional ou national, ce qui implique, entre autres initiatives, un resserrement des partenariats avec les municipalités. Parmi les interventions privilégiées, on peut mentionner notamment l'examen prioritaire des questions portant sur la conservation de collections, les archives, les inventaires du patrimoine bâti, le classement, la prise en compte des paysages environnants, la restauration, le recyclage d'édifices et la mise en valeur.

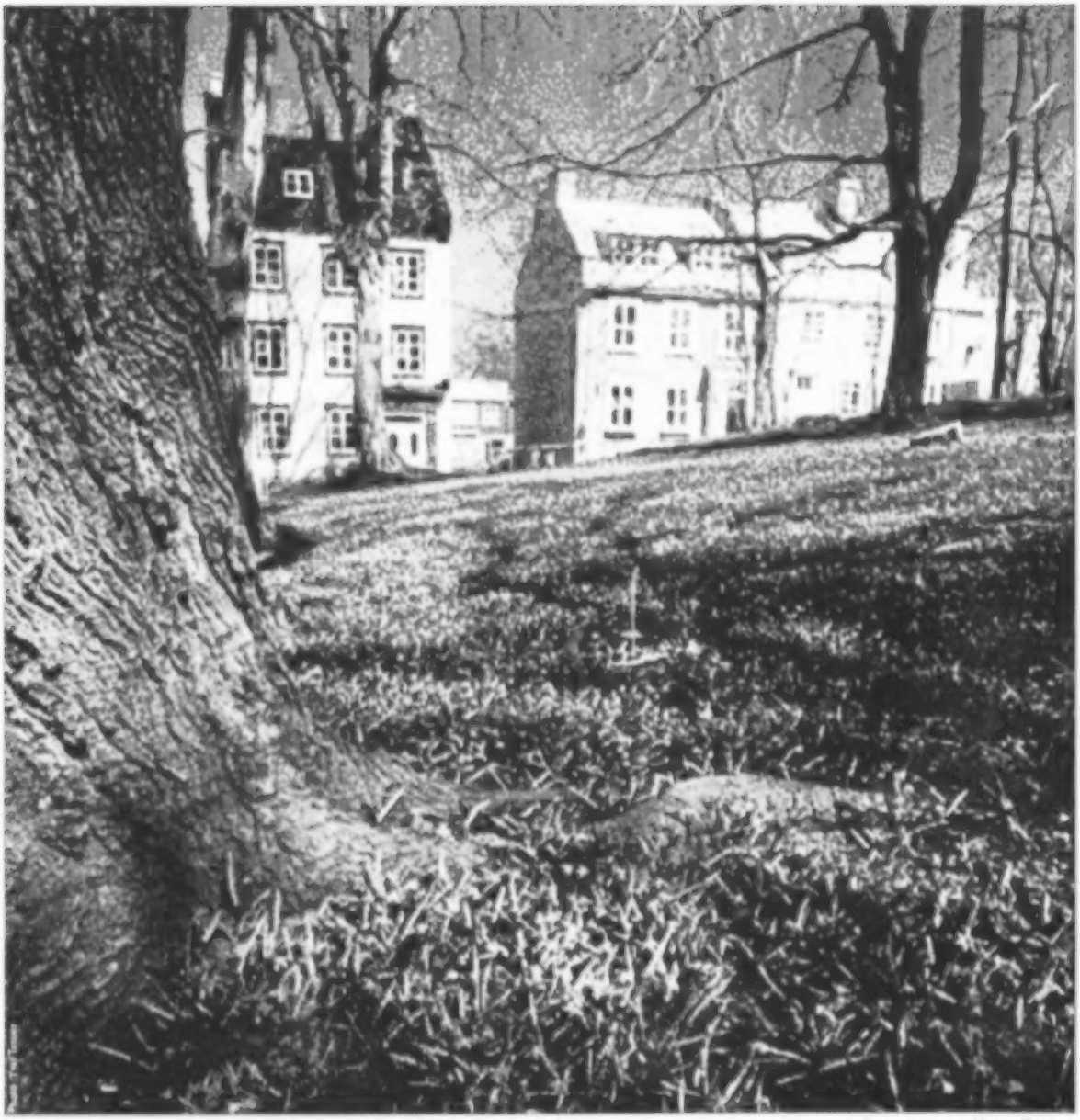

Vieux-Québec

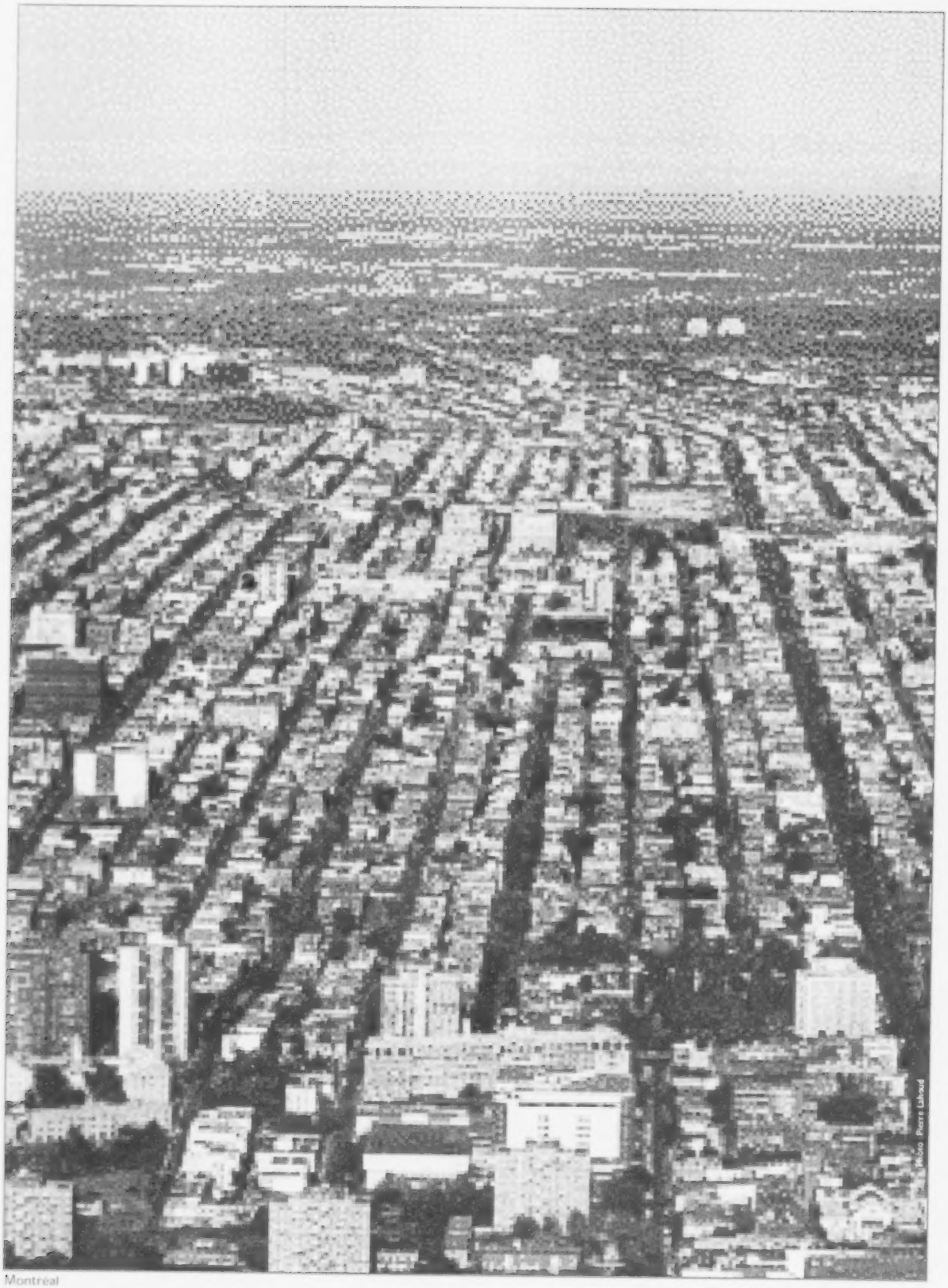

Montreal

LA GOUVERNANCE ET LE PARTENARIAT

LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES

Le renouvellement de la gouvernance locale

Les profondes transformations économiques et sociales auxquelles la société québécoise est dorénavant confrontée exigent l'instauration d'une plus grande solidarité dans la gouvernance municipale et le renforcement de la capacité des collectivités locales à faire face aux nouveaux enjeux. C'est notamment le cas dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et du développement économique et social.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a entrepris une vaste réforme, amorcée depuis plusieurs années, visant à consolider les collectivités locales et à renforcer les pôles urbains du Québec. Par cette réforme, l'État affirme sa volonté de moderniser le système municipal et reconnaît le rôle clé des collectivités locales dans le développement social, économique et culturel du Québec.

Les principaux objectifs poursuivis sont de permettre aux collectivités locales de se doter d'une vision commune de leur devenir, d'instaurer des conditions optimales de développement économique (par la constitution de pôles socio-économiques forts et le renforcement des instances supralocales), de rendre le secteur municipal plus efficace dans la prestation des services publics locaux et, finalement, d'assurer une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre les contribuables. Cette démarche s'appuie sur deux axes d'intervention complémentaires : d'une part, le regroupement des municipalités locales et, d'autre part, le renforcement des agglomérations urbaines et des instances supralocales.

Le regroupement des municipalités

En 1996, le gouvernement du Québec rendait publique la *Politique de consolidation des communautés locales*. Le premier volet de cette politique, mis en œuvre dès sa publication, visait le regroupement de petites municipalités, notamment les ensembles formant une communauté naturelle de moins de 10 000 de population. Au 1er janvier 2001, la moitié des 400 municipalités visées par cette politique s'étaient regroupées.

Par ailleurs, plusieurs mesures législatives ont été adoptées, en juin 2000, afin de mettre à la disposition du gouvernement et des municipalités de nouveaux moyens pour favoriser les regroupements municipaux. Ainsi, la Commission municipale du Québec peut désormais examiner les possibilités de regroupement et formuler, à cet égard, des recommandations au gouvernement. Dans le cas d'une recommandation positive de regroupement, la Commission doit tenir une consultation publique.

Le gouvernement peut exiger que des municipalités entreprennent une démarche commune de regroupement et nommer un conciliateur pour les y aider. Finalement, le gouvernement peut décréter des regroupements de municipalités et former un comité de transition pour faciliter la mise en place des nouvelles villes.

Par ailleurs, des ajustements ont été apportés au cadre des relations du travail afin de prévoir, en cas de regroupements municipaux, un processus ordonné et accéléré pour assurer l'intégration des employés et l'établissement des nouvelles conventions collectives.

Le renforcement des agglomérations urbaines et des instances supralocales

En matière de renforcement des agglomérations urbaines, les premières démarches ont concerné les trois plus grandes agglomérations, soit Montréal, Québec et l'Outaouais (comprenant la Ville de Hull).

Chacune des régions de Montréal et de Québec est dotée d'une communauté métropolitaine qui assumera, à l'échelle d'un territoire correspondant sensiblement à celui de la région métropolitaine de recensement, les compétences d'ordre stratégique, telles que l'aménagement du territoire, le développement économique, touristique et culturel, la promotion économique internationale, ainsi que les orientations en matière de transport en commun métropolitain et d'équipements, infrastructures, activités et services à caractère métropolitain. Les deux communautés métropolitaines auront notamment la responsabilité d'élaborer, pour l'ensemble de leur territoire, des schémas métropolitains d'aménagement et de développement auxquels les municipalités locales devront se conformer en matière d'urbanisme et de zonage. Ces schémas devront être soumis à la consultation publique et, par la suite, être approuvés par le gouvernement.

De plus, dans ces deux régions métropolitaines ainsi que dans celle de l'Outaouais, d'importants regroupements de municipalités sont en cours de réalisation et créeront, à partir des 64 municipalités actuelles, les cinq nouvelles villes de Montréal, de Québec, de Longueuil, de Lévis et de Hull-Gatineau. Les trois autres agglomérations de plus de 100 000 habitants, soit Sherbrooke, Chicoutimi-Jonquière et Trois-Rivières, feront aussi l'objet de regroupements majeurs, qui permettront la création des nouvelles villes de Sherbrooke, de Saguenay et de Trois-Rivières.

LES NEUF PLUS GRANDES VILLES DU QUÉBEC
à compter du 1er janvier 2002 *

VILLES	POPULATION (2001)
Montréal	1 795 844
Québec	510 500
Longueuil	382 838
Laval	349 910
Hull-Gatineau	225 345
Saguenay	154 676
Sherbrooke	144 284
Lévis	124 487
Trois-Rivières	111 810

* Laval et les huit nouvelles municipalités qui auront été créées au cours de l'an 2001.
Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Concurremment, la réforme se poursuit dans les agglomérations urbaines de 10 000 à 100 000 habitants. Dans la plupart de ces agglomérations, un mandat d'étude a été confié, soit à la Commission municipale du Québec, soit à un mandataire, afin de faire des recommandations au gouvernement en matière de regroupement de municipalités. Par ailleurs, le renforcement des municipalités régionales de comté est enclenché par un questionnement portant sur la révision des compétences, des modes de représentation, de prise de décision et de financement de ces instances supramunicipales. Cette démarche devrait aboutir à des modifications législatives d'ici la fin de l'année 2001.

Les plans de quartier de la Ville de Québec : une consultation active

Grâce aux plans de quartiers, les résidants de Québec peuvent identifier des actions prioritaires d'intervention et déterminer les grandes orientations de développement de leur milieu de vie. L'approche consiste : 1) à faire le diagnostic du quartier avec la population ; 2) à sélectionner ce qui est à protéger et à maintenir dans le quartier ; 3) à déterminer les problématiques et les moyens à privilégier pour y remédier ; 4) à établir des priorités avec la population ; 5) à faire ensuite le suivi du plan de quartier.

Les services de la Ville doivent établir leurs priorités d'action en fonction de celles qui ont été élaborées conjointement avec la population et approuvées par le conseil municipal. La plupart des gens sont sensibles à leur milieu et peuvent introduire des nuances importantes dans les propositions des planificateurs. Par exemple, on constate que les résidants demandent l'aménagement, au sein de chacun des quartiers, d'espaces publics et d'espaces verts de petite superficie pouvant servir de lieux de rencontres et d'échanges. La population elle-même devient ainsi un acteur privilégié dans le développement de la ville en se l'appropriant. Pour la Ville de Québec, cet outil est la clé pour favoriser la cohésion sociale, renforcer le sentiment d'appartenance et développer une vision commune de l'avenir du quartier et de la ville.

Hôtel de ville de Trois-Rivières

La consolidation du financement municipal

Soucieux de consolider les assises financières des municipalités, le gouvernement du Québec a conclu, en juin 2000, une entente financière et fiscale avec les associations représentant les instances municipales, à laquelle s'ajouta une entente complémentaire en octobre 2000. Par ces ententes, le gouvernement met en place une série de mesures procurant un gain financier de 1,5 milliard de dollars CAN aux municipalités sur une période de six ans. En outre, le gouvernement révise certains programmes d'aide financière, comme le programme de péréquation municipale, et instaure de nouveaux modes de financement municipal, comme les redevances sur le développement immobilier.

De plus, la réorganisation municipale en cours comprend des mesures de fiscalité d'agglomération afin d'assurer une meilleure équité fiscale entre les contribuables d'une même agglomération ou d'une même municipalité régionale de comté, en corrigeant notamment les situations où une municipalité doit assumer seule le coût de services ou d'équipements qui profitent aux populations des municipalités voisines. Ainsi, la contribution financière des municipalités locales au logement social, les coûts des équipements à caractère supralocal et, dans certains cas, la croissance de l'assiette foncière seront dorénavant partagés à l'échelle de l'agglomération urbaine ou de la région.

L'arrondissement : une nouvelle instance de décision et de consultation proche de la population

Afin de préserver les particularités locales ainsi que le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté immédiate, les territoires des nouvelles villes de Montréal, de Québec, de Longueuil, de Saguenay, de Sherbrooke et de Lévis seront divisés en arrondissements. Chacun d'eux sera doté d'un conseil formé de personnes élues de l'arrondissement.

Les responsabilités du conseil d'arrondissement seront à la fois d'ordre décisionnel et consultatif. Cette instance sera responsable de la détermination et de la gestion de certains services de proximité, comme les parcs, les équipements culturels, sportifs et de loisirs locaux, les loisirs sportifs et socioculturels, le développement économique, communautaire et social, la cueillette des ordures, l'entretien de la voirie locale, l'émission de certains permis, l'information à la population et la tenue de consultations publiques sur les règlements de zonage. Le conseil d'arrondissement pourra formuler des avis et des recommandations au conseil de la ville, notamment sur le budget et la gestion des services municipaux, la préparation ou la modification du plan et des règlements d'urbanisme, ainsi que sur toute question de nature locale ou autre qui lui serait transmise pour avis par le conseil de la ville.

Le conseil d'arrondissement ne détiendra toutefois pas de pouvoir de taxation. Il bénéficiera plutôt d'une dotation de fonctionnement que lui versera le conseil de la ville et qu'il devra affecter aux services de proximité. Par ailleurs, le conseil d'arrondissement pourra, avec l'approbation du conseil de la ville, bonifier le niveau de certains services offerts dans l'arrondissement, en contrepartie de l'imposition par la ville, aux contribuables de l'arrondissement, d'une tarification particulière ou d'une taxe de secteur s'ajoutant à la taxe foncière générale.

Les arrondissements sont beaucoup plus que de simples divisions administratives des nouvelles villes. Ils sont en effet des instances démocratiques de représentation de la

Le programme Femmes et ville *de la Ville de Montréal*

Le programme *Femmes et ville* a été créé en 1990 en vue de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans la poursuite d'un objectif d'égalité entre hommes et femmes. Accroître la sécurité et le sentiment de sécurité des Montréalaises s'est imposé comme l'une des priorités de ce programme associant des partenaires communautaires et publics. L'accent a été mis sur le développement des critères d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes et sur la production du *Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville*. Cet outil a permis la participation des citoyennes à la réalisation de centaines de marches exploratoires, qui ont servi à évaluer la sécurité des lieux publics, conduisant à suggérer des améliorations à l'environnement urbain pour accroître la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes et, par le fait même, de l'ensemble de la population.

De plus, Montréal a poursuivi ses activités avec divers partenaires régionaux et locaux dans le but d'accroître la représentation des femmes aux instances décisionnelles locales et régionales, et d'assurer l'implantation de l'approche différenciée selon les sexes à l'intérieur des pratiques de gestion des instances locales et régionales. À titre d'exemple, des études ont mis en évidence des écarts importants dans l'accès aux activités de loisir chez les deux sexes,particulièrement chez les adolescentes, confirmant la nécessité de développer des stratégies ciblées pour rejoindre les femmes de tous âges et de toutes origines.

Depuis *Habitat II*, le programme montréalais a aussi développé un volet de coopération internationale au sein des réseaux internationaux *Femmes et ville*. Dans ce contexte, l'administration montréalaise réitérait son engagement à agir en faveur de l'égalité des sexes en ratifiant, le 8 mars 1999, la Déclaration mondiale de l'*Union internationale des villes et des pouvoirs locaux* (IULA) sur les femmes dans le gouvernement local.

La Ville de Québec innove en matière de participation des femmes

Créée par la Ville de Québec en 1993, la Commission consultative *Femmes et Ville* est un forum où des élues, des citoyennes et des membres de l'administration municipale élaborent ensemble des recommandations à l'intention du conseil municipal sur les décisions à prendre à l'égard des grandes orientations, des politiques et des programmes de la Ville pour améliorer les conditions de vie des femmes.

La Commission a produit différents outils et instruments d'analyse, parmi lesquels la trousse intitulée *La marche exploratoire, une action communautaire de sécurité urbaine*. La Commission a également obtenu que soient élaborés des outils pour faciliter l'analyse différenciée selon les sexes, afin d'évaluer de manière objective l'effet des politiques et des programmes municipaux sur les femmes.

La Commission a aussi été à l'origine d'une mesure qui permet aux membres des instances consultatives d'obtenir un remboursement des frais de garde encourus dans le cadre de leurs activités. Enfin, il y a lieu de mentionner qu'une représentation égale des femmes et des hommes fait partie des règles encadrant les conseils de quartier de la Ville de Québec.

population, ainsi que des instances de consultation et de décision. Enfin, ils sont les lieux privilégiés de prestation des services de proximité. Les citoyens des nouvelles villes pourront donc conserver une prise sur les décisions qui les affectent le plus directement dans leur vie quotidienne et développer en toute confiance un lien d'appartenance à l'égard de leur arrondissement.

LA PARTICIPATION CIVIQUE

La participation de la population aux décisions d'aménagement et d'urbanisme

À l'occasion de la démarche en cours d'actualisation de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les mécanismes de consultation et d'approbation de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme sont soumis à un examen particulier. L'objectif est de faciliter la participation de la population tout en simplifiant les procédures.

Cet examen porte plus précisément sur le rôle de l'État dans l'établissement des objectifs à atteindre en ce qui concerne la participation de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme, sur les façons de faire permettant d'améliorer la transparence dans la prise de décisions ainsi que sur les objets, les procédures et les différents mécanismes ou instances de consultation publique possibles. La population, les personnes élues à l'échelon local, les fonctionnaires municipaux et les spécialistes en aménagement sont associés à cette démarche.

La participation des femmes aux instances décisionnelles

Le gouvernement du Québec est particulièrement sensible à l'exigence démocratique d'une plus large participation des femmes aux postes décisionnels dans les affaires publiques. Pour les soutenir dans leur démarche, le gouvernement a lancé, en 1999, le programme *À égalité pour décider*, qui soutient financièrement des organismes locaux et régionaux à but non lucratif dans la réalisation de projets axés sur l'augmentation du nombre de femmes dans des postes décisionnels. Au cours des deux premières années, 81 projets en provenance de toutes les régions du Québec ont été l'objet d'une aide financière.

Dans l'ensemble, on remarque que des progrès ont été réalisés entre 1995 et 2000 pour ce qui est de la présence des femmes dans la plupart des instances décisionnelles, aussi bien au palier national qu'aux niveaux régional et local, comme l'illustre le tableau apparaissant ci-après.

La situation des femmes dans les principaux lieux de gouvernance au Québec

LIEUX DE POUVOIR	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Députées	18,4 %	19,2 %	20,2 %	21,8 %	23,2 %	23,2 %
Ministres	31,5 %	22,7 %	22,7 %	22,7 %	33,3 %	33,3 %
Mairesses	9,3 %	9,1 %	9,4 %	10,1 %	10,4 %	10,4 %
Conseillères	19,9 %	20,1 %	21,7 %	22,4 %	23,1 %	23,1 %
Conseils régionaux de développement*	15,2 %	17,1 %	18,0 %	20,9 %	19,4 %	26,0 %
Centres locaux de développement*	---	---	---	24,9 %	24,3 %	24,6 %
Présidentes de commissions scolaires	39,0 %	39,0 %	39,0 %	48,4 %	48,4 %	48,4 %
Commissaires d'école	46,4 %	46,4 %	46,4 %	45,0 %	45,0 %	45,0 %
Régies régionales de la santé*	33,8 %	33,8 %	33,8 %	36,9 %	36,9 %	36,9 %

* *Postes aux conseils d'administration*

Photo : Paul-Guy Lesieur

Des expériences significatives pour favoriser la participation des jeunes

L'importance d'ouvrir aux jeunes l'accès aux lieux d'influence et de décision est de plus en plus reconnue. C'est ainsi que des *forums jeunesse* ont été mis en place dans toutes les régions du Québec pour favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique de leur région. Ces forums sont des instances permanentes où siègent des jeunes de 12 a 30 ans. Les membres sont élus par d'autres jeunes provenant de divers organismes régionaux. Leur mission est de donner aux jeunes une occasion d'échanger, de susciter la réalisation de projets qui les concernent et de défendre les priorités des jeunes auprès des conseils régionaux de développement.

Par ailleurs, le projet *Jeunesse Enjeux Montréal*, qui a été lancé officiellement en septembre 2000, propose aux adolescentes et aux adolescents une expérience de participation démocratique basée sur les techniques d'expression créative et d'intervention théâtrale participative. L'objectif est d'accroitre la participation civique des jeunes par l'instauration d'un processus de consultation auquel les personnes élues à l'échelon municipal participeront. Ce procédé a pour but de décloisonner les approches de consultation traditionnelle et de répondre davantage à la culture des jeunes. La tenue d'un événement de théatre législatif à l'hôtel de ville aura lieu chaque année après la tournée consultative des quartiers municipaux.

Pour sa part, la Ville de Québec a institué une *Commission consultative Jeunes*, qui a pour mandat de conseiller les autorités municipales sur toutes les questions susceptibles d'intéresser ou de concerner les jeunes. En outre, des jeunes de 16 à 25 ans occupent un siège sur chacun des comités consultatifs de l'administration municipale afin que les préoccupations des jeunes soient comprises et prises en compte dans tous les secteurs d'activité de la Ville.

LES PARTENARIATS PUBLICS, PRIVÉS ET COMMUNAUTAIRES

Le développement des partenariats pour l'amélioration de l'habitat

L'établissement de partenariats publics, privés et communautaires est essentiel au maintien et au développement des collectivités. Le secteur de l'habitation peut servir d'exemple de l'approche de développement des partenariats entre les acteurs économiques et sociaux qui caractérise généralement la société québecoise.

L'habitation constitue un secteur d'activité économique de tout premier plan. Au cours de la dernière décennie, les investissements dans ce secteur ont représenté 5 % à 6 % de l'ensemble des biens et services produits au Québec. Plus de 8 000 entreprises œuvrent dans le secteur résidentiel, fournissant quelque 25 000 emplois directs et plus de 100 000 emplois indirects.

Possédant une solide expertise en habitation et une bonne connaissance de l'ensemble des partenaires du secteur, la Société d'habitation du Québec, principal acteur gouvernemental en matière de logement, participe aux efforts publics de soutien au développement de l'industrie de l'habitation ainsi qu'à son adaptation aux besoins de la population, tout en réalisant sa mission sociale, en étroite collaboration avec les intervenants municipaux,communautaires et privés du secteur.

Le partenariat avec l'industrie

C'est ainsi que la Société s'est engagée à aider l'industrie dans ses efforts pour accroître sa productivité et pour mieux s'adapter aux nouvelles exigences des marchés intérieurs et extérieurs. De plus, elle entend soutenir la concertation des initiatives publiques et privées dans le domaine de l'habitation, y promouvoir la recherche-développement et jouer ainsi un rôle de catalyseur auprès de l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Plusieurs mesures ont été instaurées afin de poursuivre ces objectifs. Le *Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation*, entré en vigueur en 1997, a pour but de favoriser les regroupements d'entreprises dans le développement des marchés, d'accroître les standards de qualité dans l'industrie, d'accélérer l'intégration des nouvelles technologies et le développement de nouveaux concepts d'habitation, ainsi que de promouvoir le savoir-faire québécois à l'étranger.

Le partenariat avec les organismes du milieu

En matière d'aide au logement, le Québec compte sur la contribution exceptionnelle de ses mandataires, dont les municipalités locales et les municipalités régionales de comtés, qui sont des partenaires indispensables pour l'administration de la plupart des programmes. Le secteur public s'associe également avec des organismes non gouvernementaux du secteur communautaire. La diversification des partenariats, le renforcement de l'approche-terrain et le transfert conjoint d'expertise permettent ainsi d'assurer la production et la gestion de logements, ainsi que la fourniture de services liés à l'habitation, bien adaptés aux caractéristiques des différents milieux.

Grâce à son *Programme d'aide aux organismes communautaires*, qui s'adresse notamment aux associations de locataires d'habitations à loyer modique, la Société d'habitation du Québec conclut annuellement plus d'une centaine de partenariats avec les différents intervenants du secteur communautaire. Ces partenariats viennent soutenir et promouvoir l'initiative, la recherche et l'innovation en vue de répondre aux divers besoins des ménages les plus défavorisés. Le programme supporte également le fonctionnement d'organismes de représentation et de défense des droits, ainsi que la concertation entre les différents milieux touchés par la question du logement.

Ces partenariats favorisent l'organisation de la coopération et le développement des différents réseaux publics et non gouvernementaux associés aux clientèles ayant des besoins particuliers de logements : familles, personnes âgées, femmes en difficulté, jeunes, sans-abri et nouveaux arrivants. La Société sert ainsi de référence et d'agent d'accompagnement pour l'ensemble des intervenants et des partenaires du secteur communautaire impliqués dans l'habitation sur le territoire québécois.

LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE LOCALE

Doter le Québec d'institutions municipales dynamiques, modernes et efficaces pour faire face aux nouveaux enjeux :

- Renforcer les agglomérations urbaines et les municipalités régionales de comté.
- Favoriser le regroupement des municipalités locales.
- Assurer le développement de communautés viables sur l'ensemble du territoire québécois,notamment en milieu rural.
- Renforcer la démocratie locale.

Soutenir le développement d'une métropole dynamique, solidaire et compétitive à l'échelle internationale.

Renouveler les modes de gestion et de financement des instances municipales :

- Alléger et simplifier la législation municipale.
- Renouveler les façons de faire en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- Préserver et moderniser les infrastructures municipales.
- Moderniser et adapter les modes de gestion et de financement des instances municipales.

LA COOPÉRATION ET LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La participation du Québec à la coopération internationale

Le Québec manifeste sa présence sur la scène internationale par la conclusion de nombreuses ententes bilatérales et multilatérales à caractère politique, social, économique et culturel, et en se déclarant lié à plusieurs conventions des Nations Unies.

La Politique du gouvernement du Québec en matière de relations internationales reconnait que, dans le contexte actuel d'interdépendance à l'intérieur duquel sont appelées à évoluer l'ensemble des sociétés humaines, le progrès du Québec est intimement lié à celui d'autres États, y compris celui des pays en développement, et il s'en déclare solidaire. Dans cette perspective, son action à l'égard des autres pays s'inscrit dans un objectif de véritable partenariat visant à favoriser un codéveloppement.

L'amélioration de l'habitat constitue un objectif qui transcende les limites géographiques, les barrières linguistiques de même que les différences culturelles. Le Québec estime qu'il peut profiter des connaissances d'autres sociétés qui appliquent, dans ce domaine, des politiques et des pratiques différentes des siennes. Partager des expériences d'ailleurs, enrichir son expertise, repérer des pratiques avant-gardistes en matière d'habitat sont autant d'avantages qu'offre une présence active au sein de la communauté internationale.

L'aide internationale

Le Québec s'est doté d'un Secrétariat à l'aide internationale (SAIQ), qui a pour mandat d'inventorier les actions gouvernementales et paragouvernementales consacrées à l'aide internationale, de coordonner les actions gouvernementales en matière d'aide humanitaire internationale, d'assurer la mise en place des mécanismes requis et, finalement, de gérer le *Programme d'aide à l'action humanitaire internationale* et le programme *Québec sans frontières*, ainsi que le *Fonds délégué Ministère des Relations internationales - Association québécoise des organismes de coopération internationale*.

Dans le domaine de l'aide internationale, les actions des programmes du SAIQ touchent différents aspects de la situation de l'habitat dans le monde. Le *Programme d'aide à l'action humanitaire internationale* prévoit la réponse à des besoins de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'organisation sociale et communautaire, ainsi que des droits de la personne et de la démocratie. De plus, ce programme comporte un volet d'aide d'urgence, qui vise à porter secours aux victimes de conflits, de catastrophes ou de cataclysmes.

À titre d'exemples, dans le cadre d'une aide d'urgence, le SAIQ a contribué, en 1997, à la construction de maisons pour des populations déplacées dans la région des Grands Lacs africains. Par ailleurs, une intervention auprès des victimes de l'ouragan Mitch et les stages *Québec sans frontières* ont permis de créer des liens avec des partenaires nicaraguayens de *Jeunesse Canada Monde*. Ces partenaires ont pour projet l'implantation d'une micro-usine de production de maisonnettes de PVC qu'une entreprise québécoise a mises sur le marché. En Haïti, un partenaire du SAIQ, *Les Œuvres MIR inc.*, propose d'assumer la maîtrise d'œuvre d'un projet de développement de la formation technique à travers tout le pays, incluant certains programmes reliés aux domaines de l'habitat et de l'environnement.

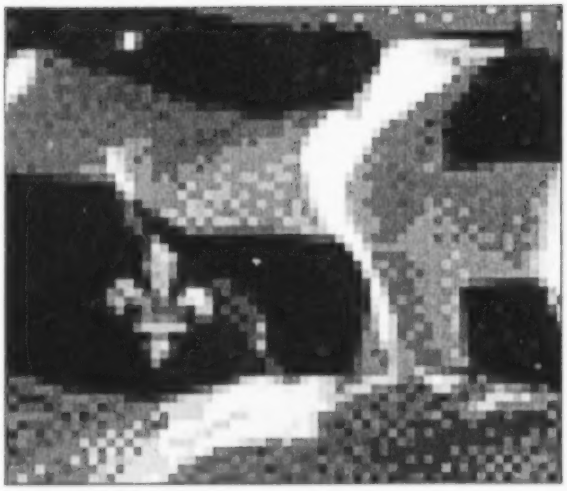

Les partenariats internationaux à caractère éducatif

Le gouvernement du Québec a mis en place, en 1999, le *Programme pour l'internationalisation de l'éducation*. Ses objectifs sont de favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde, de leur permettre d'acquérir les compétences et les habiletés que suppose l'internationalisation,d'encourager l'apprentissage des langues modernes et d'exporter le savoir-faire québécois en matière d'éducation. Plusieurs centaines de projets ont été réalisés ces dernières années dans le cadre de ce programme. Le Québec a conclu près de 70 ententes de nature éducative avec de nombreux pays et quelques organisations régionales et internationales, qui appuient l'amélioration de la formation des ressources humaines. Des bourses d'exemption et d'excellence sont offertes aux étudiants étrangers.

Outre ce programme, certaines initiatives visent particulièrement certains pays de la Francophonie. Ainsi, dans le cadre de la coopération entre le Maroc et le Québec, ce dernier fait valoir son expertise dans la gestion de la formation auprès des entreprises marocaines. Des séminaires et des stages visant la sensibilisation aux différents modèles développés par le Québec en matière de planification, d'organisation et de gestion de la formation professionnelle et technique ont été réalisés. Au cours des deux dernières années, plusieurs stages d'exploration ont été organisés, au cours desquels les cadres et les experts marocains se sont familiarisés avec les systèmes québécois de gestion des services publics d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, un programme de partenariat universitaire en coopération et développement, *le Programme de gestion urbaine au Viêt-nam*, financé par l'Agence canadienne de développement international, a été mis en œuvre par l'Université de Montréal et l'Université de Hanoi, dans le but de développer les capacités et les liens de coopération dans le domaine de la gestion du développement urbain. Au cours des cinq années de ce programme, les partenaires québécois et vietnamiens ont échangé des professeurs et des chercheurs, offert une formation à des formateurs et à des gestionnaires municipaux du Viêt-nam, développé l'application sur place de concepts de gestion urbaine promus par les agences internationales et effectué des recherches pour adapter aux besoins du Viêt-nam la technologie des pays développés.

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Des échanges économiques mutuellement avantageux

Les entreprises québécoises œuvrant dans le secteur de l'habitation et du développement urbain se tournent de plus en plus vers les marchés extérieurs pour assurer leur croissance et leur développement. Afin d'assurer et de consolider leur présence sur les marchés étrangers, ces entreprises favoriseront les relations mutuellement avantageuses avec leurs partenaires locaux. Les produits et systèmes qu'elles exportent sont, dans la plupart des cas, accompagnés par une formation technique de la main-d'œuvre et des entrepreneurs locaux et, dans certains cas, de transferts technologiques. Dans l'élaboration de leurs projets avec les partenaires locaux, les entreprises feront, sur place, l'assemblage de certaines composantes pour créer localement des emplois. Par ailleurs, certaines d'entre elles choisiront de mettre en place des usines de fabrication de maisons ou de composantes lorsque les volumes de fabrication le permettront.

C'est également dans cet esprit que le gouvernement du Québec, dans son effort de soutien au développement de l'industrie et à l'amélioration des produits, accueille des délégations étrangères, participe à des missions et à des foires outre-frontière, et signe des ententes avec d'autres gouvernements sur la gestion d'ensembles d'habitation, les modalités de financement, l'accession à la propriété, la formation de la main-d'œuvre ainsi que l'élaboration de modalités d'exécution et de financement de projets de

coopération en habitation. Plusieurs ententes ont déjà été signées en ce sens avec des gouvernements étrangers, dont l'Afrique du Sud (province de Western Cape, municipalité de Blaawberg), le Cameroun, le Chili, la Chine (province de Samara, villes de Beihai et de Dalian), Djibouti, ainsi que la Russie (Khabarousk, Moscou et Saint-Petersbourg).

Davantage à l'écoute des besoins des clients, ingénieuses et créatives, les entreprises québécoises en habitation ont su développer des systèmes de construction aujourd'hui reconnus pour leur grande qualité, leur adaptabilité, leur rapidité d'installation, pour le niveau élevé de confort qu'ils procurent et pour leur grande résistance aux conditions climatiques extrêmes et aux fortes secousses sismiques. L'industrie québécoise exporte partout dans le monde des maisons à ossature de bois ou d'acier léger construites sur site ou fabriquées en usine, soit en modules ou en panneaux, des maisons pièce sur pièce, en panneaux-sandwichs, en béton utilisant des coffrages isolants en polystyrène ou des coffrages en PVC, voire des maisons en argile stabilisée et renforcée par une structure de bois.

Les entreprises québécoises sont également actives dans la fabrication de composantes d'habitation, telles que les portes et fenêtres et les armoires de cuisine, les planchers et les boiseries de bois franc, ainsi que d'autres composantes comme les murs-rideaux, les fermes de toit et les poutrelles de plancher. Elles ont développé une grande expertise dans le recyclage, la restauration et la transformation de bâtiments industriels, institutionnels et commerciaux abandonnés en bâtiments à vocation résidentielle.

On retrouve aujourd'hui des entreprises québécoises en habitation aussi bien dans les pays développés que dans les pays dits en voie de développement, en émergence ou en transition vers un système de marché. Par exemple, elles répondent aux besoins particuliers des acheteurs de maisons de moyen et de haut de gamme aux États-Unis, au Japon, en France, en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Slovaquie, en République tchèque, au Chili et en Argentine. Elles sont également en mesure d'apporter des solutions concrètes aux besoins combien immenses des populations à très bas revenu pour des logements modestes, économiques et de qualité. Les entreprises québécoises en habitation sont notamment actives sur ce chapitre au Brésil, en République Dominicaine, en Afrique du Sud, au Cameroun, au Nigéria, en Turquie et au Djibouti.

Projet domiciliaire Przy Ogrodowej, réalisé à Piaseczno, en banlieue de Varsovie

La participation à des réseaux de villes, d'associations d'autorités locales ou d'organisations d'initiatives locales

Porte-parole de l'*Assemblée mondiale des villes et des pouvoirs locaux* (AMVAL), réunie à l'occasion du Sommet des villes à Istanbul, la Ville de Montréal a poursuivi et multiplié, depuis 1996, ses activités de partage d'expertise urbaine à l'échelle internationale. Plus de 21 ententes de coopération ont été signées avec les villes de pays développés ou en développement, et de nombreux projets d'échange ont découlé de ces accords. La Ville de Montréal entend poursuivre sa coopération avec des villes partenaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, tant sur les plans bilatéral que multilatéral.

Outre le partage d'information et d'expertise, les échanges portent sur des projets conjoints en matière d'environnement, notamment la mise en place de quartiers écologiques (Casablanca, Marrakech et Santiago), la formation des gestionnaires de villes, comme Beihai, Shanghai et Yunan, et l'accueil de stagiaires en développement économique local, notamment avec les Villes de Lyon, Santiago et Tunis. Les ressources requises pour soutenir cette coopération proviennent tant des budgets de la Ville que de contributions gouvernementales, de divers intervenants économiques, de l'Agence canadienne de développement international et de la Fédération canadienne des municipalités.

En plus de ses activités de coopération avec d'autres villes, Montréal est très active au sein des associations de villes et entend promouvoir la cause des villes à l'échelle internationale. Le maire de Montréal assume les rôles de vice-président exécutif et trésorier de *Metropolis*, une association regroupant plus de 60 aires métropolitaines sur les cinq continents. Depuis 1999, il représente aussi cet organisme auprès de la Banque mondiale comme membre du comité consultatif du programme *Cities Alliance+*, un programme voué à la réduction de la pauvreté urbaine et à l'implantation de politiques urbaines viables et équitables.

De plus, comme membre de *Metropolis*, Montréal coordonne une commission internationale portant sur les stratégies de réduction de la pauvreté urbaine. Cette commission publiera un guide à l'usage des villes désireuses d'intervenir de façon structurée dans le domaine de la réhabilitation des quartiers défavorisés et de la pauvreté. Montréal est aussi membre d'autres réseaux municipaux, comme l'*Association internationale des maires francophones* (AIMF) et l'*Union internationale des villes et des pouvoirs locaux* (IULA). La Ville contribue aux activités de ces organismes en prenant part à divers comités de travail,tels que le comité femmes de l'IULA, qui est à l'origine de la Déclaration mondiale de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local. Elle participe, en outre, au développement des réseaux internationaux d'échanges et de coopération *Femmes et ville*. Enfin, Montréal est le siège social de l'*Institut international de gestion des grandes métropoles*, dont la mission est d'assurer la formation et le perfectionnement des élus locaux.

LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Favoriser l'innovation et l'ouverture sur le monde chez tous les acteurs engagés dans la coopération internationale.

Promouvoir le savoir-faire québécois et le mettre à profit dans la recherche de solutions à des problèmes de portée nationale et internationale.

Mobiliser des acteurs de différents secteurs et niveaux d'intervention autour de projets pouvant assurer une contribution significative à l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Intégrer les questions touchant l'habitat aux priorités de développement des relations et des échanges internationaux.

Vieux-Québec

La Ville de Québec est, pour sa part, engagée dans une dizaine de partenariats sur le plan international. Elle favorise des échanges qui lui profitent autant qu'aux villes partenaires. Ces échanges prennent la forme de jumelages entre les villes, de pactes d'amitié et d'ententes de coopération concernant le patrimoine, la culture, les modes de gouvernance, la consultation publique, le développement économique, la formation professionnelle, l'environnement, la géomatique et l'urbanisme. L'expérience de l'élaboration des plans de quartiers de la Ville de Québec est particulièrement mise à contribution.

Récemment, la Ville de Québec a été sollicitée pour établir un bilan de l'état de la ville de Zahlé, au Liban, et les différents moyens que les autorités pourraient mettre en place pour la reconstruire et lui redonner l'éclat d'avant la guerre. Un plan-concept d'un parc a été spécifiquement conçu dans le cadre de cet échange, qui sera poursuivi par l'établissement de liens entre l'Université Laval, à Québec, et la Ville de Zahlé. Un autre partenariat entre la Ville de Québec, l'Université Laval et le Viêt-nam est axé sur l'analyse de la densification des quartiers de Hanoï.

Enfin, la Ville de Québec fait également partie des grands réseaux mondiaux. Ses activités internationales se réalisent notamment au sein de l'*Organisation des villes du patrimoine mondial*, dont le siège social est d'ailleurs situé à Québec, ainsi que de l'*Association internationale des maires francophones*. De plus, Québec est membre du *Réseau international pour l'amélioration des gouvernements locaux*, qui regroupe une cinquantaine de villes à travers le monde.

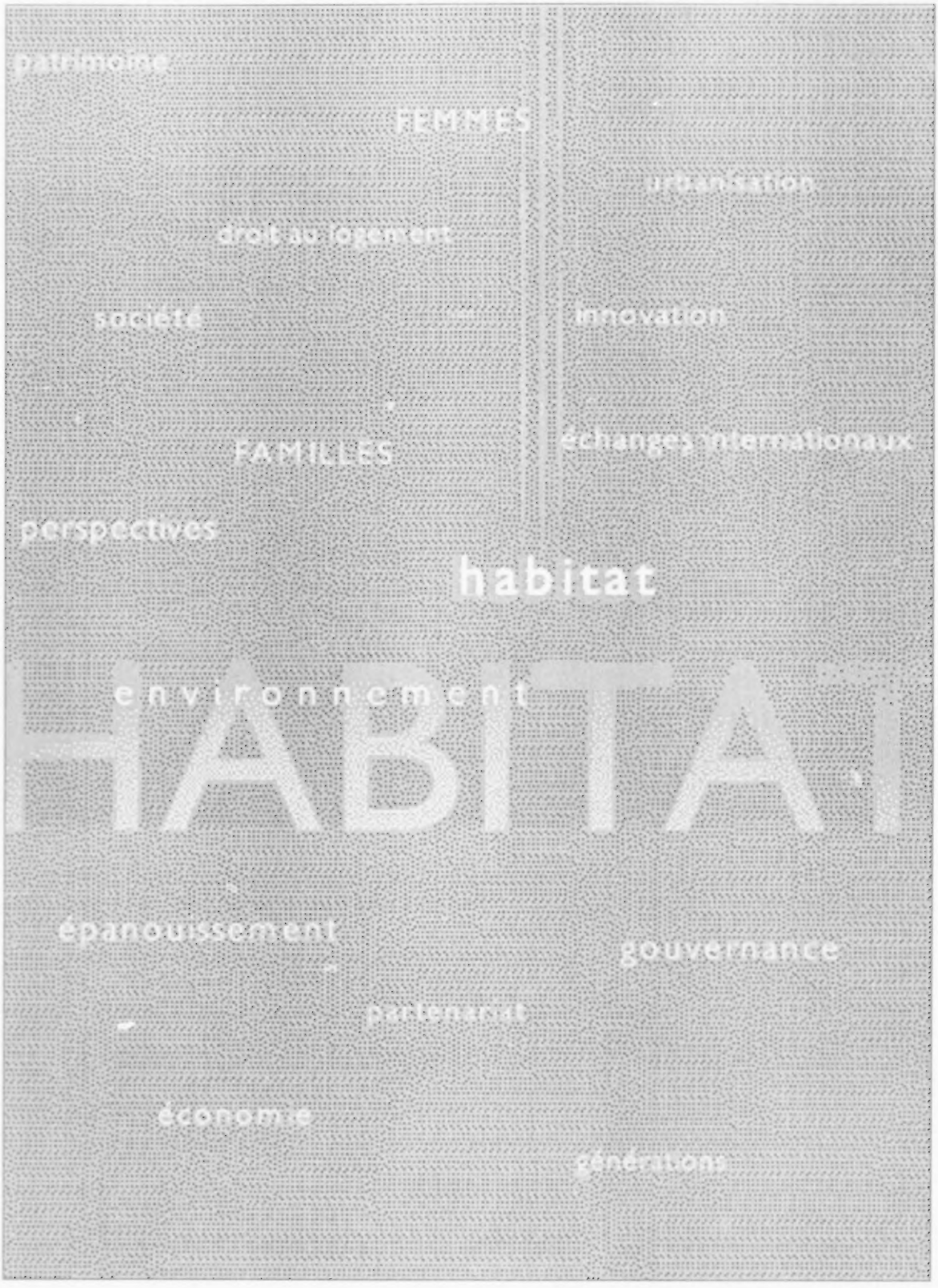
patrimoine
FEMMES
urbanisation
droit au logement
société
innovation
échanges internationaux
FAMILLES
perspectives
habitat
environnement
HABITAT
épanouissement
gouvernance
partenariat
économie
générations

LES PERSPECTIVES D'ENSEMBLE : LE DÉVELOPPEMENT D'UN HABITAT DURABLE

Tenant compte du bilan qu'il a tracé de ses engagements de 1996, le gouvernement du Québec entend maintenant, pour les années à venir, axer ses efforts sur les priorités énoncées ci-après, dans les différents domaines touchant l'habitat dont il est fait état dans le présent rapport.

Consolider les moyens d'assurer le droit au logement et la mixité sociale dans l'habitat

L'intention de maintenir et d'accroître la solidarité à l'égard des ménages mal logés, énoncée dans le rapport soumis par le Québec à la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (*Habitat II*), en 1996, s'est d'abord concrétisée par l'adoption d'un *Plan d'action gouvernemental en habitation 1997- 2001*, qui a conduit à élargir l'éventail des aides fournies en matière d'habitation sociale. Dans une conjoncture économique maintenant plus favorable, le gouvernement du Québec entend consolider les moyens déjà mis en œuvre pour assurer l'accès réel à un logement convenable dans des milieux de bonne qualité, en revoyant et en harmonisant ses interventions dans l'habitat.

Les grandes visées de ce projet consisteront,en premier lieu, à donner un nouvel élan à l'habitation sociale, en ancrant son développement à une gestion mieux organisée aux niveaux local et régional et en misant sur l'économie sociale afin d'atteindre prioritairement les ménages défavorisés et vulnérables sur tout le territoire. Ce sera là une façon de contribuer à l'effort gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, selon une approche intersectorielle faisant le lien entre le développement socio-économique, la santé et la qualité de vie dans le logement.

La concentration de moyens gérés en partenariat – associant rénovation, redéveloppement, accession à la propriété et aménagement urbain, dans la revitalisation et le renouvellement des zones dévalorisées des grandes villes – sera également l'approche privilégiée pour éliminer les facteurs d'exclusion et requalifier les milieux de vie dans le respect de la mixité sociale et du développement durable. Enfin, la mise en place des conditions favorables à la vitalité économique de l'industrie de l'habitation servira à améliorer sa capacité de produire des logements abordables sur le marché, facilitant du même coup l'atteinte des objectifs sociaux reliés à l'habitat.

Accroître la portée et l'intégration des mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Le gouvernement québécois a dressé le bilan et les perspectives de son action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans son rapport *Le développement social au Québec* (1995-2000), soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2000. La poursuite des efforts dans cette voie s'inscrira dans la continuité du modèle québécois de justice sociale et s'appuiera sur un consensus renouvelé en faveur d'une approche différenciée et adaptée, qui mise sur l'incitation au travail ainsi que sur le potentiel des personnes et des collectivités.

Comme certains groupes de la population sont davantage touchés par la pauvreté, une stratégie de développement social et de lutte contre la pauvreté doit, plus que jamais, comprendre des actions ciblées, adaptées, intersectorielles, tout en se situant dans une perspective globale et intégrée. D'ailleurs, la récente nomination d'une ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion manifeste à la fois la priorité que le gouvernement du Québec accorde à cet objectif de société et sa ferme volonté d'en faire une entreprise qui transcende les différents champs d'activité sectoriels. Aussi entend-on miser, tout en mettant l'accent sur l'égalité des chances par l'éducation, sur des interventions prioritaires touchant notamment l'incitation au travail, l'aide aux familles, une approche spécifique pour les jeunes prestataires de la sécurité du revenu ainsi que le soutien au développement des communautés en milieu défavorisé, à l'action communautaire et à l'économie sociale.

Poursuivre et étendre l'application du principe de l'égalité entre les sexes

Le gouvernement du Québec a donné suite à l'engagement inscrit dans son précédent rapport de « développer, expérimenter et appliquer progressivement l'analyse différenciée selon les sexes dans l'ensemble des politiques gouvernementales ». C'est dans le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* que le gouvernement du Québec concrétise les engagements pris à Beijing, par un projet mobilisateur qui implique une action concertée de plusieurs ministères et organismes, et qui soulève des enjeux d'une importance capitale au regard de l'atteinte de l'égalité entre les sexes.

Ce projet a été reconduit dans le nouveau *Programme d'action 2000-2003 – L'égalité pour toutes les Québécoises*. Ce programme contient un ensemble d'actions qui, quelles que soient leur envergure ou l'échelle à laquelle elles s'appliquent, concourent toutes à la reconnaissance de ce principe d'égalité et à l'établissement de conditions sociales, culturelles, économiques, juridiques et politiques égalitaires entre les femmes et les hommes. La place accrue des femmes dans le développement des régions et le progrès dans la participation paritaire à la conduite des affaires publiques en sont des axes importants, particulièrement reliés aux enjeux de développement et de gouvernance pertinents au domaine de l'habitat.

Assurer la pérennité de l'environnement tout en respectant les engagements du Québec

Le gouvernement québécois a adopté un *Plan d'action 2000-2002 sur les changements climatiques*, qui entraînera des changements dans l'utilisation des ressources énergétiques. Le secteur des transports devrait également connaître des transformations, puisqu'une politique nationale encadrera les interventions de ce domaine et les fera converger vers le développement durable, notamment en assurant une réduction de l'émission des gaz à effet de serre. De plus, le gouvernement entend adopter une politique de gestion de l'eau véritablement adaptée à la problématique québécoise.

En matière de conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles, le Québec vise à créer de nouvelles aires protégées sur son territoire de telle sorte que l'étendue totale de ces aires passe de 3 % à 8 %, en pourcentage de la superficie du territoire québécois, d'ici 2005. La gestion des matières résiduelles devrait également progresser dans les prochaines années à la suite de l'adoption d'un nouveau plan d'action gouvernemental pour 1998-2008, qui entraînera une meilleure participation de tous les acteurs et une répartition équitable du financement. Enfin, des mesures seront prises pour renforcer et mieux structurer la prévention des sinistres et des détériorations environnementales.

Poursuivre le renouvellement de la gouvernance locale amorcé par la réorganisation municipale

La réforme municipale en cours a pour effet de consolider les municipalités locales et de renforcer les agglomérations urbaines et les municipalités régionales de comté. À la suite de ce renforcement, les instances municipales sont appelées à revoir leurs politiques en matière de services publics et de développement économique, social et culturel.

Afin de faire face aux défis de la mondialisation et du développement de la société du savoir, les instances municipales devront se doter de nouvelles stratégies de développement économique. Elles devront aussi revoir leurs politiques en matière d'aménagement du territoire afin,notamment, de mieux planifier le développement et de contrer l'étalement urbain, de préserver les ressources et le patrimoine collectif, d'améliorer la qualité générale du cadre de vie, de revitaliser les quartiers urbains en difficulté et de réhabiliter les infrastructures. De plus, les modes de gestion et de prestation des services publics locaux devront être adaptés aux enjeux environnementaux ainsi qu'aux nouveaux besoins résultant des phénomènes démographiques qui vont marquer la société québécoise dans les prochaines décennies : le ralentissement de la croissance démographique, le vieillissement et les migrations.

Pour assurer une application plus efficace des nouvelles politiques en matière de services publics, les municipalités sont appelées à développer de nouveaux modes de partenariat avec l'entreprise privée, les organismes communautaires ou encore les autres organismes publics, comme ceux du réseau de l'éducation et de la santé. Des mécanismes de gestion davantage axés sur les résultats permettront d'améliorer les relations entre les divers paliers administratifs et d'accroître la transparence de la gestion publique. Enfin, de meilleurs mécanismes de contrôle démocratique aideront à répondre aux exigences plus grandes de la population. Par ailleurs, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information facilitera l'accès aux services municipaux, changera les modes d'exercice de la démocratie locale, permettra de mettre en réseau les acteurs clés du développement local et régional, et contribuera à la promotion économique et touristique des territoires.

Promouvoir la coopération internationale au service de l'habitat et du développement durable

Le Québec mène une coopération moderne qui engage les États partenaires sur une base de réciprocité. Dans ce contexte, il vise à coopérer avec eux à la recherche de solutions à des problèmes communs auxquels leurs sociétés sont confrontées. La coopération menée par le Québec est au cœur de nouvelles alliances qui se manifestent par le développement de réseaux institutionnels, le rapprochement entre acteurs publics et de la société civile et la mobilisation des populations autour d'enjeux reliés au développement durable.

C'est ainsi que le Québec entend continuer de susciter et de soutenir des projets de coopération en urbanisme, notamment sur la problématique des quartiers sensibles, l'aménagement des berges, le logement intergénérationnel. En matière d'adaptation au vieillissement de la population, la coopération internationale du Québec soutient des recherches menées sur les habitudes de vie des personnes en préretraite, le vieillissement des travailleurs et les soins à domicile. Plus largement, le Québec s'intéresse à promouvoir la coopération internationale dans de nombreux champs d'activité reliés de près ou de loin à l'habitat, comme la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, le développement de l'économie sociale, l'éducation, les jeunes en situation de vulnérabilité ou en voie de formation, la télémédecine, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et la modernisation de l'administration publique.

ANNEXE

Conventions et pactes internationaux auxquels le Québec s'est déclaré lié

Pacte international relatif aux droits civils et politiques
(décret numéro 1438-76 - 21 avril 1976).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
(décret numéro 1438-76 - 21 avril 1976).

Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques
(décret numéro 1438-76 - 21 avril 1976).

Déclaration reconnaissant la compétence du Comité des droits de l'Homme pour recevoir et considérer les communications qui lui sont présentées concernant le Québec
(décret numéro 3343-78 - 2 novembre 1978).

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
(décret numéro 1471-78 - 10 mai 1978).

Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
(décret numéro 1746-79 - 20 juin 1979).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
(décret numéro 2894-81 - 20 octobre 1981).

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
(décret numéro 912-87 - 10 juin 1987).

Convention relative aux droits de l'enfant
(décret numéro 1676-91 - 9 décembre 1991).

Convention - Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
(décret numéro 1669-92 - 25 novembre 1992).

Convention sur la diversité biologique
(décret numéro 1668-92 - 25 novembre 1992).

Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999
(décret numéro 630-2000 - 24 mai 2000).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

L'action gouvernementale en habitation : orientations et plan d'action.
Société d'habitation du Québec, 1997.

Le développement social au Québec 1995-2000, Bilan au regard des décisions prises au Sommet mondial pour le développement social.
Ministère du Conseil exécutif,
Secrétariat du Comité ministériel du développement social, Québec, 2000.

Les femmes et le logement : un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec.
Société d'habitation du Québec, 2000.

Femmes, Women, Mujeres. Secrétariat à la condition féminine, 2000.

Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire – Pour un aménagement concerté du territoire.
Ministère des Affaires municipales, 1994.

Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire – Document complémentaire.
Ministère des Affaires municipales,1995.

Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire – La protection du territoire et des activités agricoles.
Ministère des Affaires municipales,1997.

La politique familiale : un pas de plus vers l'épanouissement des familles et des enfants.
Ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999.

Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : Guide des bonnes pratiques.
Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de la protection des rives et du littoral,
Les publications du Québec, 1998.

4ème Plan d'action en matière de politique familiale 2000-2002, Redonner droit de cité aux familles sherbrookoises.
Ville de Sherbrooke, Services récréatifs et communautaires, 2000.

Le Québec chiffres en main.Édition 2000-2001.
Institut de la statistique du Québec, 2001.

La réorganisation municipale – Changer les façons de faire pour mieux servir le citoyen.
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2000.

Pour information complémentaire

Information générale sur le Québec
Ministère des Relations internationales
Direction générale des affaires publiques
Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Téléphone : (418) 649-2345
Télécopieur : (418) 649-2656
Courriel : communications@mri.gouv.qc.ca
www.mri.gouv.qc.ca

Renseignements additionnels sur l'habitation
Société d'habitation du Québec
Direction des communications
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : (418) 643-7676
Télécopieur : (418) 643-4560
Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca
www.shq.gouv.qc.ca

Site Internet du gouvernement du Québec
www.gouv.qc.ca

This publication is also available in English.

Esta publicación también está disponible en español.